Quatre-vingtième année. — N° 290. Le Numéro : 10 francs. Jeudi 9 Décembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte chèque postal : 100-97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1852 du 8 décembre 1948 relative à l'ouverture de crédits supplémentaires applicables aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1948 (p. 11955).

Loi n° 48-1853 du 8 décembre 1948 modifiant l'article 154 (modifié par la loi n° 48-1512 du 1er octobre 1948) du décret du 27 novembre 1946, portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (p. 11955).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-1851 du 6 décembre 1948 portant application aux personnels de la radiodiffusion française des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 (p. 11955).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-1855 du 6 décembre 1948 fixant les taux des indemnités spéciales pour frais de déplacement ou de tournée allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones (p. 11956).

Décret du 7 décembre 1948 portant changements d'affectation d'immeubles domaniaux (p. 11959).

Arrêté portant détachement (services extérieurs) (p. 11959).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 15 novembre 1948 portant remise de débet (p. 11959).

Arrêté du 1er décembre 1948 relatif à la fabrication des crèmes et marmelades de marrons (p. 11959).

Vice-présidence du conseil.
Ministère de la justice.

Décrets du 6 décembre 1948 portant nominations et cessations de fonctions :

Magistrats (p. 11959).

Suppléants de juges cantonaux (p. 11959).

Suppléants de juges de paix (p. 11959).

Greffiers (p. 11959).

Arrêté du 6 décembre 1948 relatif à la réduction à une section unique de la composition d'un certain nombre de tribunaux paritaires agricoles (p. 11959).

Arrêté du 6 décembre 1948 relatif aux tribunaux paritaires agricoles du département de la Marne (p. 11960).

Ministère de l'intérieur.

Citations à l'ordre de la Nation (p. 11960).

Décret n° 48-1856 du 6 décembre 1948 relatif à l'application aux membres des conseils de préfecture d'Algérie de la majoration des versements mensuels attribués au personnel enseignant et aux magistrats en fonction sur ce territoire (p. 11961).

Décret du 6 décembre 1948 portant attribution de biens ecclésiastiques (p. 11961).

Décrets du 6 décembre 1948 portant changement de noms de communes (p. 11961).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et personnel du cadre des préfectures) (p. 11961).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1823 portant relèvement des indemnités allouées aux gérants intérimaires des postes de comptables directs du Trésor et aux agents de poursuites (rectificatif) (p. 11961).

Arrêté du 3 décembre 1948 fixant le taux de la retenue supplémentaire à appliquer à la valeur des tabacs de la récolte 1948 (p. 11961).

Arrêté du 8 décembre 1948 fixant les nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 11961).

Arrêté du 8 décembre 1948 fixant les nouvelles soldes des personnels des corps techniques militaires des armées de terre, de mer et de l'air (p. 11964).

Arrêtés portant nominations et détachements :

Administration centrale des finances (p. 11967).

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques (p. 11967).

Attachés commerciaux adjoints (p. 11967).

Contributions directes (p. 11967).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 6 décembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11967).

Décret du 6 décembre 1948 portant concession de la médaille militaire (p. 11968).

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination du directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 11997).

Décret du 6 décembre 1948 portant réintégration dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 11997).

Décret du 6 décembre 1948 portant acceptation de démission (armée de terre, réserve) (p. 11997).

Arrêté du 30 novembre 1948 fixant la liste des emplois équivalant aux emplois supprimés dans les établissements et services du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 11997).

Arrêtés portant détachements (personnels civils de la guerre) (p. 11997).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 8 décembre 1948 nommant pour huit ans le directeur du conservatoire national des arts et métiers (p. 11999).

Arrêtés portant nominations, intégrations et détachements:

Administration centrale (p. 11999).
Education physique (p. 11999).
Enseignement supérieur (p. 11999).
Enseignement du second degré (p. 11999).
Enseignement du premier degré (p. 12000).
Enseignement technique (p. 12001).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 24 novembre 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11967).

Arrêtés portant nominations, mutations, reclassements, modifiant les dispositions d'un précédent arrêté, conférant l'honorariat et rectificatif:

Administraiton centrale (p. 11967).
Ingénieurs des transports (p. 11967).
Inspection de la main-d'œuvre des transports (p. 11967).
Ponts et chaussées (p. 11967).
Régisseurs d'avances (p. 11967).
Régisseurs de recettes (p. 11967).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 48-1857 du 6 décembre 1948 portant attribution d'une indemnité aux membres du comité du contentieux prévu par la loi du 9 avril 1917 (p. 12002).

Décrets du 7 décembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction des lignes à 90 kV Aube-Falaise et à 60 kV Péage-de-Vizille—Rioupéroux et Péage-de-Vizille—Pariset, avec les postes et organes annexes (p. 12002).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil de l'ordre du Mérite commercial (p. 12002).

Arrêté portant promotion (administration centrale) (rectificatif) (p. 12002).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 48-1858 du 3 décembre 1948 ouvrant à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale les bureaux de douanes des aéroports de Bâle-Mulhouse (Haut-Rhin), Bordeaux-Mérignac (Gironde), Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes), Cherbourg-Maupertus (Manche), Lille-Lesquin (Nord), Lyon-Bron (Rhône), Nice-le-Var (Alpes-Maritimes), Strasbourg-Entzheim (Bas-Rhin) et Perpignan-Llabanère (Pyrénées-Orientales) (p. 12001).

Décrets nos 48-1859 et 48-1860 du 6 décembre 1948 portant approbation de dispositions statutaires, par application de l'article 99 (§ 3) de la loi du 19 octobre 1946 (p. 12001).

Arrêté portant détachement (eaux et forêts) (p. 12002).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets du 6 décembre 1948 portant nomination, mise en disponibilité et conférant l'honorariat (gouverneurs des colonies) (p. 11998).

Décrets du 7 décembre 1948 portant reclassement d'un administrateur et plaçant dans la position de mission en France un géologue des colonies (p. 11998).

Arrêtés portant titularisation, détachements, mise en congé, maintien en disponibilité, acceptation de démission et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté:

Administration centrale (p. 11998).
Agriculture aux colonies (p. 11999).
Géologues des colonies (p. 11999).
Infirmières coloniales (p. 11999).
Ports et rades des colonies (p. 11999).
Travaux publics des colonies (p. 11999).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 48-1861 du 8 décembre 1948 déterminant des modalités provisoires d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures au commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires (p. 12002).

Arrêté du 1er décembre 1948 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 12003).

Arrêté du 1er décembre 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 12003).

Arrêté du 2 décembre 1948 portant approbation et enregistrement des statuts du comité de coordination des œuvres sociales des Alpes-Maritimes (p. 12003).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 26 novembre 1948 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 12003).

Arrêtés des 3, 10 et 20 novembre 1948 relatifs à l'homologation des coefficients d'adaptation du bordereau général de prix forfaitaires dans divers départements (p. 12003).

Arrêtés portant déclaration d'urgence de travaux de reconstruction (p. 12003).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 3 décembre 1948 portant nominations dans l'ordre de la Santé publique (p.12004).

Décret du 7 décembre 1948 autorisant la commission administrative de l'hospice de Barbentane à accepter un legs (p. 12004).

Décret n° 48-1729 portant fixation des conditions de création, d'installation et de fonctionnement des dispensaires antituberculeux (rectificatif) (p. 12004).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 6 décembre 1948 portant exclusion de l'ordre du Mérite maritime (p. 12002).

Décret du 7 décembre 1948 portant nominations dans le corps des professeurs de la marine marchande (p. 12002).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau. — Réunions de commissions (p. 12004).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocation de commission et annulation de convocation de commission. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats (p. 12007).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions (p. 12008).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de viande de porc en provenance des territoires de l'Afrique du Nord (p. 12009).

Avis aux importateurs de conserves de poisson en provenance du Portugal (p. 12009).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de conserves de poisson en provenance du Portugal (p. 12009).

Avis aux exportateurs de paille à destination de la Suisse (p. 12010).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Espagne (p. 12010).

Avis aux exportateurs de chevaux, mules et mulets à destination de l'Espagne (p. 12010).

Avis aux importateurs de boyaux en provenance de Turquie (p. 12010).

Avis aux importateurs de produits en provenance des Pays-Bas (p. 12010).

Avis aux importateurs d'animaux vivants en provenance des Pays-Bas et des Indes néerlandaises (p. 12010).

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale d'une brochure intitulée « Plan de la réforme fiscale » (p. 12010).

Tableau de la production et du mouvement des alcools (août 1948) (rectificatif) (p. 12010).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de paille à destination de la Suisse (p. 12010).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Espagne (p. 12010).

Avis aux exportateurs de chevaux, mules et mulets à destination de l'Espagne (p. 12010).

Avis aux importateurs de boyaux en provenance de Turquie (p. 12010).

Avis aux importateurs de produits en provenance des Pays-Bas (p. 12010).

Avis aux importateurs d'animaux vivants en provenance des Pays-Bas et des Indes néerlandaises (p. 12010).

Annonces (p. 12011).

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 55

Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 8 décembre 1948 (p. 1063).

PRIX : 5 F

LOIS

LOI n° 48-1852 du 8 décembre 1948 relative à l'ouverture de crédits supplémentaires applicables aux dépenses de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française pour l'exercice 1948.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1948, en addition aux crédits accordés par la loi de finances du 14 septembre 1948, un crédit de deux cent soixante-quinze millions trente-huit mille francs (275.038.000 F), qui sera inscrit au chapitre 94 du budget du ministère des finances: « Indemnités des députés et dépenses administratives de l'Assemblée nationale ».

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1948, en addition aux crédits accordés par la loi du 14 septembre 1948, un crédit de trente-neuf millions cent treize mille cinq cents francs (39.113.500 F), qui sera inscrit en annexe au chapitre 94 du budget du ministère des finances: « Indemnités des députés et dépenses administratives de l'Assemblée nationale », sous la rubrique « Dépenses de l'Union française ».

Art. 3. — Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1948.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

HENRI QUEUILLE.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

LOI n° 48-1853 du 8 décembre 1948 modifiant l'article 154 (modifié par la loi n° 48-1542 du 1er octobre 1948) du décret du 27 novembre 1946, portant organisation de la sécurité sociale dans les mines.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Le cinquième alinéa de l'article 154 du décret du 27 novembre 1946, modifié par la loi n° 48-1542 du 1er octobre 1948, est remplacé par les dispositions suivantes:

« Une allocation est également attribuée aux affiliés continuant de travailler à la mine, qui ont accompli trente années de services dans les mines mais qui ne peuvent justifier de dix années de travail au fond ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

ROBERT LACOSTE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

DANIEL MAYER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-1854 du 6 décembre 1948 portant application aux personnels de la radiodiffusion française des dispositions de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion française, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 25 juin 1945 relative à la situation du personnel de la radiodiffusion française;

Vu le décret du 25 juin 1945 fixant la rémunération des personnels titulaires et contractuels de la radiodiffusion française;

Vu l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre, notamment son article 3, aux termes duquel: « des règlements pris par les autorités compétentes pour élaborer les statuts et approuvés, s'il y a lieu, dans la forme ordinaire, détermineront pour chaque service et chaque catégorie de personnes, après consultation éventuelle des commissions de reclassement, les modalités d'application de la présente ordonnance »;

Vu les arrêtés des 23 octobre 1945 et 20 novembre 1945 portant création d'une commission administrative de reclassement à la radiodiffusion française;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1945 portant constitution de la commission administrative de reclassement de la radiodiffusion française;

Vu le décret n° 47-248 du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion française dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu la loi n° 48-838 du 19 mai 1948 complétant l'ordonnance du 15 juin 1945;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Bénéficient des dispositions du présent décret, les fonctionnaires et agents de toutes catégories (titulaires, contractuels, auxiliaires) appartenant à l'administration centrale et régionale de la radiodiffusion française qui ont dû quitter leur emploi, ainsi que les candidats qui ont été empêchés d'accéder à un emploi de début dans cette administration, en raison d'une des situations énumérées ci-après:

1° Prisonniers de guerre demeurés en captivité postérieurement au 25 juin 1940;

2° Mobilisés ou engagés ayant servi postérieurement au 25 juin 1940 dans les formations militaires françaises de terre, de mer et de l'air, à l'exception:

a) Des militaires démobilisés entre le 25 juin 1940 et le 1er juin 1941 par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français;

b) Les engagés volontaires dans les formations militaires dépendant de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, s'ils n'ont pas pris part ultérieurement à des opérations contre l'ennemi;

3° Mobilisés ou engagés dans les forces alliées, ayant réintégré les forces françaises avant le 1er décembre 1942;

4° Combattants des forces françaises de l'intérieur et assimilés définis par décret pris sur le rapport du ministre de la guerre;

5° Toutes personnes atteintes d'infirmités dans les conditions prévues par la loi du 24 juin 1919 sur les victimes civiles de la guerre, à condition que leur état ne soit pas absolument incompatible avec l'exercice de l'emploi auquel elles se proposent de faire acte de candidature;

6° Toutes personnes qui ont été déportées ou internées pour des motifs politiques ou militaires par les autorités ennemies ou par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français;

7° Toutes personnes ayant été contraintes de travailler au profit de l'ennemi dans des conditions exclusives de toute intention réelle de coopérer à l'effort de guerre de celui-ci;

8° Toutes personnes ayant dû se soustraire à une recherche ou à un ordre de réquisition des autorités ennemies ou de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français, ou ayant participé à l'action d'une organisation de résistance;

9° Toutes personnes n'ayant pu faire acte de candidature aux emplois prévus à l'article 1er du fait des mesures de l'auto-

rité de fait se disant gouvernement de l'Etat français excluant de la fonction publique certaines catégories de Français;

10° Toutes personnes domiciliées ou résidant en dehors de la métropole et empêchées de faire acte de candidature aux emplois prévus à l'article 1er en raison de la rupture des communications due aux circonstances de guerre entre leur domicile ou leur résidence et le siège des administrations ou le lieu des concours;

11° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle entre le 16 juin 1940 et le 8 mai 1945;

12° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans ces trois départements et qui ont été incorporées de force dans l'armée allemande ou considérées comme déserteurs de cette armée ou insoumis ou évadés à l'étranger.

Art. 2. — Les fonctionnaires titulaires mis temporairement dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions pour l'un des motifs prévus à l'article 1er ci-dessus et qui n'ont pas bénéficié durant cette interruption d'un avancement comparable à celui de leurs collègues demeurés en fonctions, pourront demander une revision de leur situation. Les demandes devront être présentées dans les trois mois qui suivront la publication du présent décret ou la reprise effective de leurs fonctions par les intéressés si celle-ci est postérieure à cette publication. La revision pourra également être prononcée d'office dans les trois mois qui suivront l'expiration des délais ci-dessus indiqués.

Les reclassements seront prononcés après avis de la commission de reclassement. Ils auront un effet pécuniaire rétroactif.

Art. 3. — Les agents contractuels et auxiliaires bénéficieront, suivant la même procédure que celle instituée à l'article précédent, d'une revision de leur situation tendant à leur conférer des avantages comparables à ceux accordés à leurs collègues demeurés en fonctions.

Art. 4. — Le contingent d'emplois de début réservé aux candidats bénéficiaires du présent décret s'établit comme suit:

1° Personnel fonctionnaire: les emplois suivants seront réservés à tous les concours de la radiodiffusion française aux candidats étrangers à l'administration qui remplissent les conditions prévues à l'article 1er ci-dessus et qui auront satisfait aux conditions minima d'admission à ces concours:

Attaché de direction technique	5	emplois.
Contrôleur	40	—
Secrétaire	40	—
Agent administratif	20	—
Agent technique	20	—

Cette disposition sera applicable pendant deux ans à partir de la date de publication du présent décret. Toutefois, l'administration de la radiodiffusion française aura la possibilité de combler les emplois vacants lorsque les candidats remplissant les conditions prévues à l'article 1er ci-dessus ne seront pas assez nombreux.

Ces candidats bénéficieront de majorations de points égales pour chaque semestre d'empêchement à 2 p. 100 du nombre maximum de points qu'il est possible d'obtenir pour chaque épreuve;

2° Personnel contractuel et auxiliaire: pendant la même période, les candidats bénéficiaires du présent décret seront, à titre équivalent, recrutés par priorité;

3° Personnel artistique: les dispositions spéciales au personnel artistique font l'objet de l'article 10 ci-dessous.

Art. 5. — Des concours spéciaux seront réservés aux candidats qui figuraient déjà dans les cadres avant leur empêchement. Un concours spécial sera organisé pour chacun des emplois suivants pour lequel il y a eu entre 1940 et 1945 des concours réservés uniquement aux candidats appartenant déjà à la radiodiffusion française:

Attaché à la direction technique	2	emplois.
Secrétaire	7	—
Agent	3	—

Ces concours spéciaux seront organisés dans les mêmes conditions et avec un programme de même niveau que les concours spéciaux similaires qui ont eu lieu entre 1940 et 1945.

Les candidats bénéficieront des mêmes majorations de points que celles instituées à l'article 4 ci-dessus.

Les concours spéciaux prévus ci-dessus seront ouverts aux agents qui remplissaient les conditions d'accès au concours de la catégorie envisagée à l'époque où ils ont eu lieu.

Art. 6. — Les candidats qui, en raison de leur état physique, n'auront pu faire acte de candidature à la date résultant pour eux de l'application de l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 15 juin 1945, bénéficieront dans la limite d'un maximum de deux ans d'un recul supplémentaire de la limite d'âge égal au temps pendant lequel ils ont été dans l'incapacité de se présenter. Cette incapacité sera contrôlée, dans chaque cas, par un médecin assermenté.

Art. 7. — Les candidats admis aux concours prévus à l'article 7 seront reclassés rétroactivement dans les conditions suivantes:

1° Les candidats appartenant à l'administration et admis aux concours spéciaux qui leur sont réservés ou à un concours général antérieur seront reclassés rétroactivement comme s'ils avaient été admis au premier concours de l'espèce qui a eu lieu pendant leur empêchement;

2° Les candidats appartenant à l'administration et reçus au premier concours général qui suivra le concours spécial auquel ils n'auront pas été admis seront reclassés rétroactivement comme s'ils avaient été reçus au deuxième concours de l'espèce qui a eu lieu pendant leur empêchement. Au cas où il n'y aurait qu'un seul concours pendant cette période, ces candidats ne pourraient prétendre à un reclassement rétroactif;

3° Les candidats provenant de l'extérieur seront reclassés rétroactivement après examen par la commission de reclassement de la situation de chacun d'eux. Il sera tenu compte de la valeur de leurs épreuves, de la durée de leur empêchement et de la date du concours auquel ils auraient pu normalement se présenter.

Art. 8. — Les candidats recrutés sur titres en application du paragraphe 2 de l'article 4 du présent décret devront être reclassés dans les mêmes conditions. La commission de reclassement tiendra compte des titres présentés, de la durée de l'empêchement, de la date à laquelle les candidats auraient pu normalement participer au recrutement sur titres.

Art. 9. — Les candidats reclassés dans les conditions prévues aux articles 7 et 8 pourront bénéficier d'avancements dans les conditions fixées à l'article 2 du présent décret. La période écoulée depuis la date à laquelle ils seront supposés être rentrés en fonctions sera comptée au titre de services civils.

Les reclassements et avancements dont il s'agit ne deviendront définitifs qu'après un stage d'une année. Ils ne comporteront de rappel de traitement, en ce qui concerne les candidats qui n'appartenaient pas à l'administration de la radiodiffusion avant l'empêchement, qu'à compter de leur entrée effective en fonctions.

Art. 10. — Lorsque l'administration de la radiodiffusion française sera amenée à combler des vacances dans ses formations orchestrales ou chorales, les candidats bénéficiaires du présent décret feront l'objet d'une délibération spéciale du jury et auront, à valeur égale et compte tenu des éléments d'appréciations résultant du concours, un droit à priorité.

Cette disposition sera applicable pendant deux ans à partir de la date de publication du présent décret.

Art. 11. — Les bénéficiaires du présent décret, dont l'empêchement a duré au moins six mois, peuvent bénéficier sur avis de la commission de reclassement des conditions statutaires de recrutement et d'avancement ayant existé au cours de leur empêchement.

Art. 12. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion française et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 8 décembre 1948

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la radiodiffusion française,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 48-1855 du 6 décembre 1948 fixant les taux des indemnités spéciales pour frais de déplacement ou de tournée allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 46-1693 du 24 juillet 1946, modifié par les décrets n° 47-325 du 25 février 1947, n° 47-2169 du 10 novembre 1947 et n° 48-130 du 23 janvier 1948;

Vu le décret n° 47-2096 du 25 octobre 1947 portant relèvement de certaines indemnités pour frais de déplacement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions qui font l'objet des articles 5 et 6 du décret n° 46-1693 du 24 juillet 1946 fixant les taux des indemnités forfaitaires ou spéciales pour frais de déplacement ou de tournée, allouées au personnel des services extérieurs des postes, télégraphes et téléphones, déjà modifiées par les textes subséquents, sont modifiées à nouveau par les suivantes:

« *Art.* 5. — Les agents et ouvriers des postes, télégraphes et téléphones ont droit, pour les missions dans la résidence, lorsque ces missions entraînent l'obligation de prendre un repas au dehors, à une indemnité fixée à 65 F par jour.

« *Art.* 6. — Les taux des indemnités de tournée, d'intérim ou de déplacement, spéciales au personnel des postes, télégraphes et téléphones, sont fixés conformément aux dispositions du tableau ci-après:

GRADES OU EMPLOIS	LIMITE DU DÉPLACEMENT	DURÉE DU DÉPLACEMENT	TAUX DE L'INDEMNITÉ	
			Pour les chefs de famille.	Pour ceux qui ne sont pas chefs de famille.
			francs.	francs.
Directeur des recherches et du contrôle technique.	Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.	.....	(*b*) 25.000	(*b*) 21.000
Directeur régional des bureaux ambulants.....	Toutes lignes.....	.....	(*b*) 31.000	(*b*) 26.000
Directeur des bureaux ambulants.....	Ligne	.....	(*b*) 31.000	(*b*) 26.000
Directeur régional à Paris, ingénieur en chef régional, directeur des services télégraphiques et téléphoniques de Paris, ingénieur en chef régional, directeur des services télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (*extra muros*) (*a*).	Seine	.....	(*b*) 21.000	(*b*) 18.000
Directeur du matériel de transport, directeur des ateliers et du dépôt central du matériel, directeur du service de la T. S. F., directeur du service des lignes souterraines à grande distance, directeur de l'imprimerie de timbres-poste, directeur du service des câbles sous-marins, directeur du laboratoire national de radioélectricité, directeur des services d'enseignement (*a*).	Idem.....	.....	(*c*) 21.000	(*c*) 18.000
Ingénieur et inspecteur nommément désignés attachés à la direction régionale des postes de Paris, inspecteur préposé au service médical ou à l'éducation physique (*a*).	Idem.....	.....	(*b*) 28.000	(*b*) 24.000
Ingénieur en chef, ingénieur, directeur, sous-directeur, inspecteur, inspecteur des I. E. M. ou ingénieur des travaux nommément désignés et attachés à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Paris (*a*).	Idem.....	.....	(*b*) 28.000	(*b*) 24.000
Inspecteur nommément désigné chargé du service technique à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (*extra muros*) (*a*).	Idem.....	.....	(*c*) 8.000	(*c*) 6.600
Inspecteur général adjoint attaché à une direction de Paris ou au centre national d'études des télécommunications; ingénieur en chef, directeur ou sous-directeur des services de Paris ou de la région de Paris, ingénieur-inspecteur, inspecteur des I. E. M. ou ingénieur des travaux nommément désignés des services de Paris, de la région de Paris et des services spéciaux de Paris autres que ceux figurant sous les précédentes rubriques.	Idem.....	.....	(*c*) 19.000	(*c*) 16.000
Agent principal de surveillance attaché à la direction régionale de Paris (*a*).	Idem.....	.....	(*b*) 25.000	(*b*) 21.000
Agent chargé du contrôle du service téléphonique à partir des postes d'abonnés:				
1° Attaché à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de la région de Paris (*extra muros*) ou à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Paris (ou à la direction régionale de Paris) (*a*).	Idem.....	.....	(*b*) 18.000	(*b*) 15.000
2° Dans les départements.....	Résidence	.....	(*b*) 10.200	(*b*) 8.400
Inspecteur des télécommunications chargé du service téléphonique dans les départements.	Idem.....	.....	(*d*) 386	(*d*) 329
Inspecteur du service radioélectrique.....	Visite de stations de bord.	Temps accordé pour la visite de chaque station.	79 par station de bord visitée.	64 par station de bord visitée.
Moniteurs d'éducation physique:				
1° De Paris.....	Résidence et banlieue immédiate.	.....	(*b*) 10.600	(*b*) 9.000
2° Autres centres.....	Idem.....	.....	(*b*) 7.000	(*b*) 6.000
Personnel de la brigade roulante postale et des brigades de réserve de Paris, personnel de la brigade roulante téléphonique, personnel commissionné affecté aux équipes centrales téléphoniques ou télégraphiques de Paris, à l'exception des aides-mécaniciens.	Paris	Par journée effective de déplacement.	82	60
Gérante de cabine téléphonique de Paris désignée pour effectuer les remplacements.	Idem.....	Idem.....	70	52
Aide-mécanicien affecté aux équipes centrales téléphoniques de Paris.	Idem.....	Idem.....	60	46
Contrôleur des services maritimes postaux, agent du bureau flottant le Havre—New York.	Lignes	Par jour.....	(*c*) 715	(*c*) 560

Voir les notes à la fin du tableau.

GRADES OU EMPLOIS	LIMITE DU DÉPLACEMENT	DURÉE DU DÉPLACEMENT	TAUX DE L'INDEMNITÉ	
			Pour les chefs de famille.	Pour ceux qui ne sont pas chefs de famille.
			francs.	francs.
Personnel des bureaux ambulants ordinaires:				
1° Chef de section, contrôleur principal, contrôleur et commis principal	Lignes		(f) (g) 68.000	(f) (g) 55.000
2° Autres agents	Idem		(f) (g) 57.000	(f) (g) 46.000
Personnel non embrigadé du service ambulant:				
1° En service en dehors de son poste d'attache normal	Paris	Par journée effective de déplacement.	70	51
2° En service sur un bureau ambulant			Indemnité allouée au personnel chef de famille de même grade attaché au bureau, majorée de 70 F par jour si le bureau ambulant a son point d'attache à la résidence normale (g).	Indemnité allouée au personnel non chef de famille de même grade attaché au bureau majorée de 51 F par jour si le bureau a son point d'attache à la résidence normale (g).
Personnel des bureaux ambulants de la banlieue (courriers convoyeurs exceptés).	Banlieue	Par jour	100	70
Courriers convoyeurs	Itinéraire		(h) 30.000 à 38.000	(h) 23.000 à 26.000
Agent de surveillance chargé de la surveillance extérieure de la distribution télégraphique et du transport des correspondances pneumatiques par bouliste.	Paris Seine (hors Paris)	Par jour Idem	37 100	27 70
Commis principal et commis de la brigade roulante tubiste de la Seine.	Paris	Idem	37	27
Facteur rouleur de la recette principale de la Seine ou des bureaux centraux de Paris ou agent des services de manipulation ou de distribution appelé à le suppléer.	Idem	Idem	26	20
		Par escorte commencée entre 6 h et 21 h.	14	10
Chargeur exceptionnellement affecté à l'escorte des dépêches.	Idem	Par escorte commencée entre 21 h et 6 h.	+ 26	20
Agents des services des lignes et des installations électriques désignés ci-après, chef d'équipe, mécanicien dépanneur, agent principal ou agent des installations, agent des lignes, soudeur, ouvrier d'Etat à la direction du matériel de transport.	Circonscription électrique (résidence non comprise).	Par heure	(i) 25 avec maximum de 560 F par jour.	(i) 22 avec maximum de 410 F par jour.
Même personnel	Dans ou hors de la résidence.	Par nuit	(j) 385	(j) 305
		Déplacement d'une demi-journée.	20	14
Contremaître, agent mécanicien et ouvrier d'Etat affecté à une direction de Paris.	Paris	Déplacement d'une journée.	33	28
		De plus de sept heures mais ne dépassant pas douze heures.	198	132
Conducteur principal et conducteur de travaux, agent régional du service automobile, agent principal de surveillance des services de distribution et de transport des dépêches (k).	Département	De plus de douze heures mais ne dépassant pas dix-huit heures.	396	264
		De plus de dix-huit heures.	616	451
		De plus de sept heures mais ne dépassant pas douze heures.	216	144
Contrôleur du service des lignes et contrôleur du service des installations téléphoniques, contrôleur du service automobile (k).	Département	De plus de douze heures mais ne dépassant pas dix-huit heures.	432	288
		De plus de dix-huit heures.	672	492
Chef d'équipe vérificateur et vérificateur en usine.	Paris	Par heure	40	40

(a) Pour les fonctionnaires disposant pour leurs déplacements d'une voitures automobile de service, les indemnités fixées par le présent décret seront réduites d'un tiers.

(b) Abonnement annuel.

(c) Abonnement annuel. Pour leurs déplacements en Seine-et-Oise ces fonctionnaires reçoivent les indemnités journalières pour frais de tournée d'intérim et de détachement.

(d) Par 100 abonnés avec minimum de 960 F, et maximum de 22.000 F pour les chefs de famille et un minimum de 785 F et maximum de 18.000 F pour ceux qui ne sont pas chef de famille (surveillance soit de la construction et de l'entretien du réseau téléphonique, soit de son exploitation.

(e) Indemnités calculées par journées passées hors de France.

(f) Indemnité calculée par voyage.

(g) Les agents temporairement en service sur un bureau ambulant ayant son point d'attache en dehors de leur résidence normale bénéficient, à l'exclusion des indemnités forfaitaires pour frais de voyage, de l'indemnité pour frais de déplacement ou de l'indemnité pour frais de mission suivant que le bureau ambulant à son point d'attache dans ou hors du département de la résidence normale des intéressés.

(h) Indemnité calculée d'après les charges occasionnées par la durée du déplacement.

(i) Indemnité, exclusive de toute autre, soit au titre de découcher soit au titre des heures supplémentaires ou de nuit pour le temps dit « de route ».

(j) Indemnité de gardiennage de nuit, exclusive de toute autre, au titre des heures supplémentaires ou de nuit.

(k) Indemnité, exclusive de toute rémunération, pour travail de nuit ou pour travaux supplémentaires en cours de voyage, de déplacement ou de tournée.

NOTA. — Les indemnités de déplacements prévues au présent tableau ont un caractère forfaitaire, par suite elles sont exclusives de tout remboursement pour frais de transport.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont les dispositions auront effet à compter du 1er juin 1948.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),

EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique, réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret du 7 décembre 1948 portant changements d'affectation d'immeubles domaniaux.

Par décret en date du 7 décembre 1948, sont affectés respectivement:

a) Au département des postes, télégraphes et téléphones, un immeuble militaire situé à Strasbourg, rue de la Fonderie, porté au cadastre sous la désignation suivante: lieudit « Ilôt Broglie », section 67, n° 2, d'une superficie de 17 ares 72 centiares;

b) Au département de la défense nationale (secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre), un immeuble dépendant de l'administration des postes, situé à Strasbourg, entre le quai Schoepflin et la rue de la Fonderie, porté au cadastre sous la désignation suivante: lieudit « Ilôt Broglie », section 67 n° 192, d'une superficie de 21 ares 23 centiares.

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 décembre 1948, sont placés à compter du 1er janvier 1949, dans la position de détachement prévu par l'article 99, (§ 2), de la loi du 19 octobre 1946 et mis à ce titre à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, pour une période maximum de cinq ans, les agents désignés ci-après :

M. Bénard (Cyrille), soudeur du service souterrain à la direction des services télégraphiques et téléphoniques de Paris.

M. Brach (Georges), soudeur à Périgueux.

M. Fauvin (Georges), soudeur du service des lignes à grande distance, à Paris.

RAVITAILLEMENT

Remise de débet.

Par arrêté du 15 novembre 1948, il a été fait remise gracieuse à Mlle Fabre (Yvonne), employée à la direction départementale du ravitaillement général de la Haute-Garonne, de la somme de 2.200 F dont elle est redevable à titre de trop-perçu sur traitement.

Fabrication des crèmes et marmelades de marrons.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi n° 46-827 du 26 avril 1948 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels;

Vu l'arrêté du 26 octobre 1946 maintenant la décision n° 37 de l'office professionnel de l'industrie des confitures et des conserves de fruits au sucre,

Arrête:

Art. 1er. — Dans le texte de la décision n° 37 du 15 septembre 1945 de l'office professionnel de l'industrie des confitures et des conserves de fruits au sucre, la dénomination « crème de marrons » est substituée à celle de « confitures de marrons ».

Les autres dispositions de cette décision demeurent sans changement.

Art. 2. — Le directeur des industries et commerces de l'alimentation est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1948.

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le conseiller technique,

CHARLES BRASART.

VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 6 décembre 1948 portant cessation de fonctions d'un magistrat.

Par décret en date du 6 décembre 1948, M. Thermes, président honoraire du tribunal de première instance de Lille, rappelé à l'activité en qualité de juge adjoint au tribunal de première instance de la Seine, est admis, sur sa demande, à cesser ses fonctions.

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination d'un suppléant de juge cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 6 décembre 1948, M. Martin (Joseph) est nommé suppléant du juge cantonal de Boulay, en remplacement de M. Werner, démissionnaire.

Décret du 6 décembre 1948 portant cessation de fonctions d'un suppléant non rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 6 décembre 1948, M. Amilhac, suppléant non rétribué du juge de paix de Maison-Carrée, est admis à cesser ses fonctions à compter du 22 octobre 1948.

Décret du 6 décembre 1948 portant cessation de fonctions d'un suppléant non rétribué de juge de paix.

Par décret en date du 6 décembre 1948, M. Plender, suppléant non rétribué du juge de paix de Bougie, est admis à cesser ses fonctions à compter du 13 novembre 1948.

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination d'un greffier dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Par décret en date du 6 décembre 1948, M. Caspar (René-Théodore), candidat greffier, est nommé greffier du tribunal cantonal de Dieuze, en remplacement de M. Dorn, qui a été maintenu à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer les fonctions de greffier à la cour d'appel de Sarrebruck.

Réduction à une section unique de la composition d'un certain nombre de tribunaux paritaires agricoles.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme, modifiée par les lois des 13 avril 1946 et 9 avril 1947;

Vu les arrêtés des 16 mai 1946 (cour d'appel de Grenoble), 22 mai 1946 (cours d'appel d'Agen, Lyon, Montpellier, Nîmes et Rennes), 28 mai 1946 (cours d'appel d'Aix-en-Provence, Angers, Besançon, Bordeaux, Limoges, Poitiers et Riom) et 22 juin 1946 (cour d'appel de Toulouse) portant création de deux sections dans un certain nombre de tribunaux paritaires agricoles;

Vu les arrêtés modificatifs des 21 juin 1946 et 5 décembre 1947 concernant respectivement la composition des tribunaux paritaires agricoles des départements de la Loire-Inférieure et du Rhône,

Arrête:

Art. 1er. — La composition des tribunaux paritaires agricoles ci-après énumérés est réduite à une section unique:

COUR D'APPEL D'AGEN

Département de Lot-et-Garonne.

Tous les tribunaux paritaires d'arrondissement et tous les tribunaux paritaires cantonaux.

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

Département des Bouches-du-Rhône.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Marseille, Tarascon.

Tribunaux paritaires cantonaux: Marseille (5e canton), Marseille (8e canton), Aubagne, Roquevaire, Tarascon, Arles-Est, Arles-Ouest, Châteurenard, Eyguières, Orgon.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Département de la Sarthe.

Tribunaux paritaires d'arrondissement : le Mans.

Tribunaux paritaires cantonaux : Conlie, Loue, Sille-le-Guillaume.

COUR D'APPEL DE BESANÇON

Département du Doubs.

Tribunaux paritaires d'arrondissement : Montbéliard.

Tribunaux paritaires cantonaux: Audincourt.

COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Département de la Charente.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Cognac.

Tribunaux paritaires cantonaux: Cognac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac.

Département de la Gironde.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Bordeaux, Blaye.

Tribunaux paritaires cantonaux: Bordeaux (1er, 4e et 6e cantons), Audence, Belin, Blanquefort, Cadillac, Carbonblanc, Castelnau, Créon, Labrède, Pessac, Podensac, Saint-André-de-Cubzac, la Teste-de-Buch, tous les tribunaux paritaires cantonaux de l'arrondissement judiciaire de Blaye.

COUR D'APPEL DE GRENOBLE

Département de la Drôme.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Montélimar, Nyons.

Tribunaux paritaires cantonaux: Montélimar, Marsanne, Dieulefit, Grignan, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Pierrelatte, Nyons, Buis-les-Baronnies, Séderon, Remuzat.

COUR D'APPEL DE LIMOGES

Département de la Creuse.

Tribunaux paritaires cantonaux: Crocq, Gentioux, la Courtine, Saint-Sulpice-les-Champs, Royère, Pontarion.

COUR D'APPEL DE LYON

Département de l'Ain.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Belley, Trévoux.

Tribunaux paritaires cantonaux: Belley, Ambérieu-en-Belley, Lagnieu, Lhuis, Saint-Rambert-en-Bugey, Virieu-le-Grand, Trévoux, Chalamont, Meximieux, Montluel, Villars-les-Dombes.

Département du Rhône.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Lyon.

Tribunaux paritaires cantonaux: Givors.

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

Département de l'Aude.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Narbonne.

Tribunaux paritaires cantonaux: Narbonne, Coursan, Durban, Ginestas, Lézignan-Corbières, Sigean.

Département de l'Aveyron.

Tous les tribunaux paritaires d'arrondissement et tous les tribunaux paritaires cantonaux.

Département de l'Hérault.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Montpellier, Lodève, Béziers, Saint-Pons.

Tribunaux paritaires cantonaux: Montpellier (3e canton), Claret, Ganges, les Matelles, Clermont-l'Hérault, Lunas, Béziers (1er canton), Béziers (2e canton), Agde, Bédarieux, Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel-les-Béziers, Pézénas, Roujan, Servian, Olonzac, Saint-Chinian.

Département des Pyrénées-Orientales.

Tribunaux paritaires cantonaux: Latour-de-France, Saint-Paul, Mont-Louis, Olette, Saillagouse, Sournia.

COUR D'APPEL DE NIMES

Département du Gard.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Nîmes, Uzès, le Vigan.

Tribunaux paritaires cantonaux: Aigues-Mortes, Aramon, Beaucaire, Vauvert, Uzès, Bagnols-sur-Cèze, Lussan, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Saint-Chaptes, Villeneuve-lès-Avignon, le Vigan, Lassalle, Saint-Sumène, Trèves.

COUR D'APPEL DE POITIERS

Département des Deux-Sèvres.

Tribunaux paritaires cantonaux: Celles-sur-Belle, Champdeniers, Coulonges-sur-l'Autize, la Mothe-Saint-Héray, Saint-Maixent (1er et 2 cantons).

COUR D'APPEL DE RENNES

Département des Côtes-du-Nord.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Dinan.

Tribunaux paritaires cantonaux: Matignon, Ploncoët, Ploubalay.

Département de la Loire-Inférieure.

Tribunaux paritaires cantonaux: Pont-Château.

COUR D'APPEL DE RIOM

Département du Puy-de-Dôme.

Tribunaux paritaires cantonaux: Aigueperse, Ménat, Riom-Est, Riom-Ouest, Pionsat, Courpière.

COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Département du Tarn.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Albi, Castres, Gaillac.

Tribunaux paritaires cantonaux: Alban, Carmaux, Pampelonne, Réalmont, Villefranche-d'Albi, Angles, Brassac, Dourgne, Labruguière, Lautrec, Montredon-Labessonnie, Saint-Amans-Soult, Vabre, Gaillac, Cordes, Lisle-sur-Tarn.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur, pour chaque tribunal paritaire intéressé, dès la proclamation des résultats des élections auxquelles il sera procédé, au début de l'année 1949, en application des articles 6 à 8 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 modifiés par la loi du 13 avril 1946.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

ANDRÉ MARIE

Tribunaux paritaires agricoles du département de la Marne.

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme, modifiée par les lois des 13 avril 1946 et 9 avril 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Dans les tribunaux paritaires d'arrondissement et dans les tribunaux paritaires cantonaux du ressort de la cour d'appel de Paris ci-après énumérés, il est créé deux sections. La première a compétence pour juger les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme; la seconde pour juger les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à métayage ou à colonat partiaire.

Département de la Marne.

Tribunaux paritaires d'arrondissement: Châlons, Epernay, Reims.

Tribunaux paritaires cantonaux: Vertus, Avize, Dormans, Epernay, Montmort, Ay, Châtillon-sur-Marne, Fismes, Reims, Verzy, Ville-en-Tardenois.

Art. 2. — Tous les autres tribunaux paritaires d'arrondissement ou tribunaux paritaires cantonaux du ressort de la cour d'appel de Paris ne comprennent qu'une seule section.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur, pour chacun des tribunaux paritaires visés à l'article 1er ci-dessus, dès la proclamation des résultats des élections auxquelles il sera procédé, au début de l'année 1949, en application des articles 6 à 8 de l'ordonnance du 4 décembre 1944, modifiés par la loi du 13 avril 1946.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citations à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la Nation:

M. Petit (Georges), conseiller municipal, maire adjoint délégué dans les fonctions de maire d'Andeville (Oise). Pendant toute l'occupation a fait preuve d'un ardent patriotisme aidant les résistants et réfractaires de la région. Arrêté par les Allemands en août 1944 ne dévoile aucune organisation clandestine. Revendique en sa qualité de premier magistrat municipal la responsabilité de l'action de ses concitoyens, demandant courageusement d'être placé en tête des otages. Il est fusillé le 27 août 1944.

Fait à Paris, le 7 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la nation:

M. Dabat (Michel), dessinateur aux ponts et chaussées à Nantes (Loire-Inférieure). Jeune patriote qui, dès l'automne 1940, prend contact avec les éléments de résistance. Par un geste audacieux, manifeste publiquement ses sentiments patriotiques de façon éclatante dès 1940. Sans se soucier du danger, il détient des armes et participe à des passages de militaires en zone libre. Arrêté le 28 mars 1941 en raison de son activité, il est fusillé le 22 octobre 1941.

Fait à Paris, le 7 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la nation:

M. Glou (Jean-Pierre), étudiant à Nantes (Loire-Inférieure). Jeune patriote qui, dès l'automne 1940, prend contact avec les éléments de résistance. Participe à de nombreux passages en zone libre de militaires et de documents importants. Arrêté le 12 mai 1941 en raison de son activité, est fusillé le 22 octobre 1941.

Fait à Paris, le 7 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la nation:

M. Groleau (Jean-Louis), étudiant à Nantes (Loire-Inférieure). Jeune patriote qui, dès l'automne 1940, prend contact avec les éléments de résistance. Accepte la dangereuse mission d'agent de liaison, entre l'intelligence service et le 2e bureau français, participe à l'évasion d'un agent allié, organise plusieurs passages de militaires en zone libre. Arrêté le 12 mai 1941 en raison de son activité, est fusillé le 22 octobre 1941.

Fait à Paris, le 7 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret n° 48-1856 du 6 décembre 1948 relatif à l'application aux membres des conseils de préfecture d'Algérie de la majoration des versements mensuels attribués au personnel enseignant et aux magistrats en fonction sur ce territoire.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 101 de la loi du 30 décembre 1928;

Vu la loi n° 47-2107 du 31 décembre 1947 portant reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts par la loi du 13 août 1947 au titre du budget ordinaire (services civils);

Vu l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu le décret n° 46-2670 du 27 novembre 1946 portant attribution de versements mensuels aux membres des conseils de préfecture;

Vu le décret n° 48-356 du 29 février 1948 portant majoration des versements mensuels attribués au personnel enseignant et aux magistrats;

Vu le décret n° 48-608 du 2 avril 1948 relatif à l'application en Algérie des dispositions du décret du 26 octobre 1946, accordant des versements mensuels aux magistrats de l'ordre judiciaire complété par le décret n° 48-1163 du 19 juillet 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 1er janvier 1947, les taux des versements mensuels consentis aux membres des conseils de préfecture d'Algérie par le décret n° 46-2670 du 27 novembre 1946 sont modifiés ainsi qu'il suit:

Conseiller de préfecture de 3e et de 2e classe.....	48.000 F.
Conseiller de préfecture de 1re classe.....	64.000
Président de conseil de préfecture	80.000

Art. 2. — A compter du 1er janvier 1948, les taux ci-dessus indiqués seront majorés dans les conditions prévues par le décret susvisé du 29 février 1948.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques :

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret du 6 décembre 1948 portant attribution de biens ecclésiastiques.

Par décret en date du 6 décembre 1948, ont été attribués à la commune de Guyans-Vennes (Doubs) les biens ayant appartenu à la Mense curiale de Guyans-Vennes.

Décret du 6 décembre 1948 portant changement de nom de la commune de Wavans (Pas-de-Calais).

Par décret en date du 6 décembre 1948, la commune de Wavans (canton d'Auxi-le-Château, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, département du Pas-de-Calais) portera désormais le nom de Wavans-sur-l'Authie.

Décret du 6 décembre 1948 portant changement de nom de la commune de Maudétour (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 6 décembre 1948, la commune de Maudétour (canton de Magny-en-Vexin, arrondissement de Mantes, département de Seine-et-Oise) portera désormais le nom de Maudétour-en-Vexin.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 décembre 1948, le détachement de M. Chauvet (Paul), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, dans les fonctions d'attaché de recherches au centre national de la recherche scientifique (ministère de l'éducation nationale) est renouvelé pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1947.

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Pierre Fontaine, chef de bureau de 1re classe à la préfecture de la Charente-Maritime, est placé en position de service détaché, du 1er janvier 1948 au 31 août 1948, auprès de la société nationale de vente des surplus, pour exercer les fonctions de contrôleur technique (3e échelon).

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Poirier (Jean), rédacteur de 1re classe à la préfecture de la Seine-Inférieure, est placé en position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er février 1948, auprès du département de la Seine-Inférieure, pour exercer les fonctions de contrôleur des lois d'assistance.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Huon (René), commis de 1re classe à la préfecture de l'Aube, est placé en position de service détaché pour exercer les fonctions de rédacteur au syndicat départemental des distributions d'eau de l'Aube, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er octobre 1948.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Poirier (Jacques), rédacteur de 1re classe à la préfecture de la Seine-Inférieure, détaché depuis le 1er octobre 1941 pour une durée de deux ans, pour exercer les fonctions de chef de section auprès du ministère des prisonniers, déportés et réfugiés, est maintenu dans cette position jusqu'au 31 mai 1947.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1823 portant relèvement des indemnités allouées aux gérants intérimaires des postes de comptables directs du Trésor et aux agents de poursuites.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1948, page 11721, 1re colonne, article 1:

Au lieu de:
Par jour supplémentaire..... »

Lire:
Par jour supplémentaire..... 7

Taux de la retenue supplémentaire à appliquer à la valeur des tabacs de la récolte 1948.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 38 de la loi du 21 décembre 1811;
Vu l'article 1er de la loi du 21 avril 1832;
Vu l'article 41 de la loi du 16 avril 1895;
Vu l'article 52 de la loi du 31 juillet 1920;
Vu la loi du 6 janvier 1929,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux de la retenue supplémentaire à prélever sur le prix des tabacs indigènes de la récolte 1948 en vue de permettre à la caisse dite du Centime, instituée par la loi du 21 avril 1832, de participer à la garantie des indemnités à allouer aux planteurs dont les récoltes ont subi sur le terrain des avaries de force majeure, est fixé à 0 centime 30 par franc, aucune partie de cette retenue n'étant affectée au remboursement des avances consenties en l'objet par la caisse autonome de gestion des bons de la défense nationale.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1948.

MAURICE PETSCHE.

Nouveaux traitements des fonctionnaires du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation de la première tranche du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 45-631 du 10 avril 1945 relatif aux traitements et aux classes des contrôleurs financiers;

Vu le décret n° 45-972 du 15 mai 1945 portant fixation des échelles de traitements des agents des services de l'expansion économique;

Vu le décret n° 46-1276 du 3 juin 1946 relatif aux traitements et aux classes des inspecteurs généraux et des inspecteurs de l'économie nationale;

Vu le décret n° 46-1278 du 3 juin 1946 fixant les traitements des fonctionnaires de l'expertise économique;

Vu le décret n° 46-2444 du 6 novembre 1946 relatif aux rémunérations des fonctionnaires du cadre de commissaire aux prix et secrétaire aux prix;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1124 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouveaux traitements résultant, pour les fonctionnaires ci-après énumérés du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 susvisé, sont fixés ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1948:

EMPLOIS	CLASSES ET ÉCHELONS	TRAITEMENTS de base 1945.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement.	NOUVEAUX traitements.
		francs.		francs.	francs.
I. — *Inspection générale.*					
Inspecteur général	1re classe	350.000	750	115.650	896.000
	2e classe	300.000	700	115.225	801.000
	3e classe	270.000	650	102.375	744.000
Inspecteur	1re classe	240.000	550	87.600	598.000
	2e classe	195.000	500	70.000	535.000
	3e classe	180.000	450	56.425	502.000
II. — *Contrôleurs d'Etat.*					
	Hors classe	350.000	750	115.650	896.000
	1re classe	270.000	675	114.300	756.000
	2e classe:				
	3e échelon	255.000	650	111.125	718.000
	2e échelon	240.000	625	104.700	690.000
	1er échelon	225.000	600	98.775	660.000
III. — *Direction des prix.*					
Commissaire général aux prix	Echelon unique	315.000	700	107.975	823.000
Commissaire général adjoint aux prix	3e échelon	270.000	650	102.375	744.000
	2e échelon	240.000	600	92.775	678.000
	1er échelon	225.000	550	74.850	636.000
Commissaire aux prix de 1re classe	3e échelon	255.000	630 (1)	101.600	709.000
			Après 2 ans: 600	87.275	694.000
			Avant 2 ans: 575	75.350	682.000
	2e échelon	240.000	550	68.850	654.000
	1er échelon	225.000	525	62.925	624.000
Commissaire aux prix de 2e classe	3e échelon	210.000	525 (2)	75.675	586.000
			500	63.750	574.000
	2e échelon	195.000	525 (2)	81.925	567.000
			500	70.000	535.000
	1er échelon	180.000	470	65.425	511.000
			440 (3)		
Commissaire aux prix de 3e classe	6e échelon	150.000	425 (4)	67.150	429.000
			410	60.925	423.000
	5e échelon	138.000	375	56.275	379.000
	4e échelon	123.000	325	46.275	337.000
			300 (5)	41.550	300.000
	3e échelon	108.000	290 (6)	37.125	295.000
			258 (7)	24.225	282.000
			300 (5)	47.800	281.000
	2e échelon	96.000	290 (6)	43.675	277.000
			258 (7)	30.175	263.000
			300 (5)	54.550	261.000
	1er échelon	84.000	290 (6)	50.125	256.000
			258 (7)	37.225	243.000
Secrétaire aux prix de 1re classe	2e échelon	156.000	360 (8)	36.800	413.000
	1er échelon	144.000	350	42.675	379.000
Secrétaire aux prix de 2e classe	8e échelon	129.000	335	45.525	346.000
	7e échelon	120.000	320	42.800	329.000
	6e échelon	111.000	310	43.425	310.000
	5e échelon	99.000	290	42.975	279.000
	4e échelon	90.000	270	39.675	256.000
	3e échelon	72.000	230	31.575	215.000
	2e échelon	60.000	205	26.575	189.000
	1er échelon	48.000	185	21.925	167.000
IV. — *Expertise économique* (9).					
Chef de service	Echelon unique	315.000	700	107.975	823.000
Commissaire expert	3e échelon	255.000	630 (10)	101.600	709.000
			Après 2 ans: 600	87.275	694.000
			Avant 2 ans: 575	75.350	682.000
	2e échelon	240.000	550	68.850	654.000
	1er échelon	225.000	525	62.925	624.000

Voir les notes à la fin du tableau

EMPLOIS	GRADES ET ECHELONS	TRAITEMENTS de base 1948.	INDICES	MAJORATIONS de reclassement	NOUVEAUX traitements
		francs.		francs.	francs.
Expert économique de 1re classe.....	3e échelon.....	210.000	525 (11)	75.675	586.000
			500	63.750	571.000
	2e échelon.....	195.000	525 (11)	81.925	567.000
			500	70.000	555.000
	1er échelon.....	180.000	470	65.425	511.000
			440 (12)		
Expert économique de 2e classe.....	6e échelon.....	150.000	425 (13)	67.150	429.000
			410	60.925	423.000
	5e échelon.....	138.000	375	56.275	379.000
	4e échelon.....	123.000	335	48.275	337.000
			300 (14)	41.550	300.000
	3e échelon.....	108.000	290 (15)	37.425	295.000
			258 (16)	21.225	282.000
			300 (14)	47.800	281.000
	2e échelon.....	96.000	290 (15)	43.675	277.000
			258 (16)	30.475	263.000
			300 (14)	54.550	261.000
	1er échelon.....	81.030	290 (15)	50.125	256.000
			258 (16)	37.225	243.000
V. — *Expansion économique.*					
Conseiller commercial.....	Classe exceptionnelle..	350.000	750 (17)	115.650	896.000
			700	91.725	872.000
	1re classe.....	240.000	600	92.775	678.000
	2e classe.....	190.000	475	67.825	514.000
Attaché commercial.....	1re classe.....	150.000	410	60.925	423.000
	2e classe.....	120.000	340	51.050	337.000
Attaché commercial adjoint.....	1re classe.....	105.600	300 (18)	42.300	297.000
	2e classe.....	87.000	275	43.525	253.000
	3e classe.....	72.000	250	39.675	223.000

(1) **En application de l'article 5 du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, les commissaires aux prix de 1re classe, 3e échelon, recevront** provisoirement application des nouveaux traitements correspondant, avant deux ans, à l'indice 575 et, après deux ans, à l'indice 600. L'indice 630, correspondant à la classe exceptionnelle, sera appliqué, après réforme du corps, dans les conditions fixées par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre chargé de la fonction publique.

(2) Les commissaires aux prix de 2e classe, 2e et 3e échelon, recevront provisoirement application des nouveaux traitements correspondant à l'indice 500. Ils pourront bénéficier de l'indice 525, après trois ans à l'indice 500, après réforme du corps.

(3) Indice applicable après réforme du corps.

(4) Les commissaires aux prix de 3e classe, 6e échelon, recevront provisoirement application des nouveaux traitements correspondant à l'indice 410. Ils pourront bénéficier de l'indice 425, après deux ans à l'indice 410, après réforme du corps.

(5) Indice applicable après trois ans dans le grade de commissaire aux prix.

(6) Indice applicable après deux ans dans le grade de commissaire aux prix.

(7) Indice applicable avant deux ans dans le grade de commissaire aux prix. Les fonctionnaires issus de l'école nationale d'administration sont nommés directement au 3e échelon du grade de commissaire aux prix de 3e classe (indice 300).

(8) Indice correspondant à la classe exceptionnelle, accessible après deux ans dans le grade de secrétaire aux prix de 1re classe.

(9) Les nouveaux traitements fixés pour l'expertise économique sont applicables avant la réforme envisagée des statuts du corps.

(10) En application de l'article 5 du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948, les commissaires experts du 3e échelon recevront provisoirement application des nouveaux traitements correspondant, avant deux ans, à l'indice 575 et, après deux ans, à l'indice 600. L'indice 630, correspondant à la classe exceptionnelle, sera appliqué, après réforme du corps, dans les conditions fixées par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques et par le ministre chargé de la fonction publique; il pourra toutefois être attribué immédiatement à un commissaire expert faisant fonction d'adjoint au chef de service (majoration de reclassement correspondante: 101.600 F; nouveau traitement: 709.900 F).

(11) Les experts économiques de 1re classe, 2e et 3e échelon, recevront provisoirement application des nouveaux traitements correspondant à l'indice 500. Ils pourront bénéficier de l'indice 525, après réforme du corps, dans les conditions fixées par décret contresigné par le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre chargé de la fonction publique.

(12) Indice applicable après réforme du corps.

(13) Indice provisoirement réservé aux experts économiques de 2e classe diplômés des grandes écoles, après deux ans au 6e échelon.

(14) Indice applicable après trois ans dans le grade d'expert économique.

(15) Indice applicable après deux ans dans le grade d'expert économique.

(16) Indice applicable avant deux ans dans le grade d'expert économique. Les fonctionnaires issus des grandes écoles sont nommés directement au 3e échelon du grade d'expert économique de 2e classe.

(17) Indice applicable aux conseillers commerciaux de classe exceptionnelle occupant les postes les plus importants. Le nombre des bénéficiaires sera fixé par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques, dans la limite de quatre unités.

(18) **Les fonctionnaires issus de l'école nationale d'administration sont nommés directement à la 1re classe du grade d'attaché commercial adjoint (indice 300).**

Art. 2. — Les nouveaux traitements fixés par le présent arrêté sont exclusifs de toute gratification

Aucune indemnité ou avantage accessoire, de quelque nature que ce soit, ne peut être accordé aux fonctionnaires énumérés au présent arrêté que dans les conditions fixées par les articles 5 et 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945.

Art. 3. — Les nouveaux traitements sont attribués aux agents suivant leurs classe et échelon respectifs.

L'attribution des nouveaux traitements ne sera pas considérée comme un avancement et l'ancienneté des fonctionnaires dans leurs classe et échelon comptera du jour de leur dernière promotion.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Nouvelles soldes des personnels des corps techniques militaires des armées de terre, de mer et de l'air.

Le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi n° 48-337 du 27 février 1948 portant ouverture de crédits en vue de la réalisation d'une première tranche de reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 45-2343 du 12 octobre 1945 fixant le régime des soldes des ingénieurs militaires de l'air et des ingénieurs militaires des travaux de l'air;

Vu le décret n° 45-2297 du 9 octobre 1945 fixant le régime de solde des personnels militaires des corps autonomes des services des fabrications d'armement et des poudres et des personnels de gestion et d'exécution du service des essences ayant rang d'officier;

Vu le décret n° 45-1637 du 17 juillet 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de mer;

Vu le décret n° 46-553 du 30 mars 1946 relatif aux indemnités des ingénieurs militaires de l'air et des ingénieurs militaires des travaux de l'air;

Vu le décret n° 46-698 du 15 avril 1946 relatif aux indemnités de fonctions techniques des personnels militaires des fabrications d'armement et des poudres;

Vu le décret du 7 mai 1946 fixant les indemnités de fonctions techniques allouées aux ingénieurs du génie maritime, aux ingénieurs hydrographes et aux ingénieurs des directions de travaux;

Vu le décret n° 48-355 du 29 février 1948 portant attribution d'un complément provisoire de traitement ou de solde aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 instituant une majoration de reclassement en faveur des personnels de l'Etat au titre de la première tranche de reclassement de la fonction publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les nouvelles soldes résultant, pour les ingénieurs des corps techniques militaires, de l'application des articles 1er et 2 du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 susvisé, sont fixées, à compter du 1er janvier 1948, conformément aux tableaux ci-annexés, à savoir:

Tableau I A pour les ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale et les ingénieurs hydrographes.

Tableau I B pour les ingénieurs militaires des fabrications d'armement, les ingénieurs militaires des poudres et les ingénieurs militaires de l'air.

Tableau II A pour les ingénieurs des directions de travaux des différents corps de la marine, les ingénieurs des travaux de l'air et des fabrications d'armement, les ingénieurs chimistes des poudres, les ingénieurs des travaux de poudrerie.

Art. 2. — Les conditions d'accès aux échelons des différents grades figurant aux tableaux annexés au présent arrêté seront revisées en cas de modification des limites d'âge des personnels considérés.

Art. 3. — Sont incorporées dans les soldes des ingénieurs énumérés à l'article 1er ci-dessus, à compter du 1er janvier 1948, en exécution de l'article 1er du décret n° 48-1121 du 13 juillet 1948 susvisé, les indemnités de fonction technique fixées par les décrets n° 46-553 du 30 mars 1946, n° 46-698 du 15 avril 1946 et du 7 mai 1946.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er janvier 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

TABLEAU I A

Ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale et ingénieurs hydrographes.

GRADES	ÉCHELONS	SOLDES DE BASE 1943.	INDICES	MAJORATION de reclassement.	NOUVELLES soldes.
		francs.		francs.	francs.
Ingénieur général de 1re classe.	Fonctionnel (1):				
	Après 2 ans de grade	400.000	800	99.500	1.040.000
	Avant 2 ans de grade	375.000	800	105.750	1.021.000
	Après 2 ans de grade	400.000	750	75.650	1.016.000
	Avant 2 ans de grade	375.000	750	81.900	997.000
Ingénieur général de 2e classe.	Après 2 ans de grade	345.000	700	65.475	950.000
	Après 27 ans de service	345.000	700	81.725	902.000
	Avant 2 ans de grade	345.000	650	57.875	873.000
Ingénieur en chef de 1re classe.	Après 3 ans de grade ou après 30 ans de service	255.000	650	84.125	799.000
	Après 24 ans de service	240.000	650	91.375	777.000
	Avant 3 ans de grade	240.000	620	77.050	763.000
Ingénieur en chef de 2e classe.	Après 3 ans de grade ou après 28 ans de service	220.000	580	62.925	729.000
	Après 21 ans de service	205.000	580	73.175	698.000
	Avant 3 ans de grade	205.000	550	58.850	684.000
Ingénieur principal	Après 3 ans de grade ou après 26 ans de service	182.000	510	54.550	621.000
	Après 16 ans de service	175.000	510	60.800	602.000
	Avant 3 ans de grade	175.000	480	55.475	560.000
Ingénieur de 1re classe.	Après 9 ans de grade ou après 6 ans de grade et 22 ans de service	168.000	450	54.925	507.000
	Après 7 ans de grade ou après 6 ans de grade et 12 ans de service ou après 3 ans de grade et 17 ans de service	165.000	450	55.675	505.000
	Après 12 ans de service	160.000	450	58.425	496.000
	Après 6 ans de grade	165.000	420	43.300	492.000
	Après 5 ans de grade ou après 3 ans de grade et 10 ans de service	160.000	420	46.050	484.000
	Après 10 ans de service	130.000	420	68.550	417.000
	Après 3 ans de grade	160.000	390	33.675	472.000
	Après 9 ans de service	130.000	390	56.175	404.000
	Avant 3 ans de grade	130.000	360	43.800	392.000
Ingénieur de 2e classe.	Après 9 ans de grade ou après 3 ans de grade et 16 ans de service	116.000	360	54.050	361.000
	Après 6 ans de grade ou après 12 ans de service	111.000	300	55.800	356.000
	Après 3 ans de grade ou après 8 ans de service	104.000	360	60.860	341.000
	Avant 3 ans de grade	94.000	315	47.525	307.000
Ingénieur de 3e classe.	Après 6 ans de service	93.000	250	20.925	279.000
	Après 3 ans de service	89.000	250	23.125	271.000
	Avant 3 ans de service	86.000	250	25.175	266.000

(1) Echelon fonctionnel: conditions d'attribution définies par décret; bénéficiaires désignés par décision ministérielle.

TABLEAU I B

Ingénieurs militaires des fabrications d'armement, ingénieurs militaires des poudres et ingénieurs militaires de l'air.

GRADES	ÉCHELONS	SOLDES DE BASE 1945.	INDICES	MAJORATION de reclassement.	NOUVELLES soldes.
		francs.		francs.	francs.
Ingénieur général de 1re classe.	Fonctionnel (1):				
	Après 2 ans de grade	400.000	800	99.500	1.040.000
	Avant 2 ans de grade	375.000	800	105.750	1.021.000
Ingénieur général de 2e classe.	Après 2 ans de grade	400.000	750	75.650	1.016.000
	Avant 2 ans de grade	375.000	750	81.900	997.000
	Après 2 ans de grade	345.000	700	65.175	950.000
	Avant 2 ans de grade	345.000	650	57.875	878.000
Ingénieur en chef de 1re classe.	Après 3 ans de grade ou après 30 ans de service	255.000	650	84.125	799.000
	Après 24 ans de service	240.000	650	91.375	777.000
	Avant 3 ans de grade	240.000	620	77.050	763.000
Ingénieur en chef de 2e classe.	Après 3 ans de grade ou après 28 ans de service	220.000	580	62.925	729.000
	Après 24 ans de service	205.000	580	73.175	698.000
	Avant 3 ans de grade	205.000	550	58.850	681.000
Ingénieur principal	Après 3 ans de grade ou après 16 ans de service	175.000	510	60.800	602.000
	Avant 3 ans de grade	175.000	480	55.475	560.000
Ingénieur de 1re classe.	Après 7 ans de grade ou après 12 ans de service:				
	1re moitié	160.000	450	58.125	496.000
	2e moitié	130.000	450	80.925	429.000
	Après 5 ans de grade ou après 10 ans de service:				
	1re moitié	160.000	420	46.050	484.000
	2e moitié	130.000	420	63.350	417.000
	Après 3 ans de grade ou après 9 ans de service.				
	1re moitié	160.000	390	33.675	472.000
	2e moitié	130.000	390	56.175	404.000
	Avant 3 ans de grade:				
	1re moitié	160.000	360	21.300	459.000
	2e moitié	130.000	360	43.800	392.000
Ingénieur de 2e classe.	Après 3 ans de grade ou après 8 ans de service:				
	1re moitié	101.000	360	60.800	341.000
	2e moitié	91.000	360	66.050	325.000
	Avant 3 ans de grade:				
	1re moitié	101.000 101.000	315 300 (2)	42.275 36.050	322.000 316.000
	2e moitié	91.000 91.000	315 300 (2)	47.525 41.300	307.000 300.000
Ingénieur élève	Echelon unique	86.000	250	33.425	241.000

(1) **Echelon fonctionnel**: conditions d'attribution définies par décret; bénéficiaires désignés par décision ministérielle.
(2) Ingénieurs militaires des fabrications d'armement seulement.

TABLEAU II A

Ingénieurs des directions de travaux des différents corps de la marine, ingénieurs des travaux de l'air et des fabrications d'armement, ingénieurs chimistes des poudres, ingénieurs des travaux de poudrerie.

GRADES	ÉCHELONS	SOLDES DE BASE 1945.	INDICES	MAJORATION de reclassement.	NOUVELLES soldes.
		francs.		francs.	francs.
Ingénieur en chef.....	Après 3 ans de grade ou après 28 ans de service	200.000	500	55.750	598.000
	Après 21 ans de service.....	185.000	500	64.000	573.000
	Avant 3 ans de grade.....	185.000	450	40.675	550.000
Ingénieur principal....	Après 6 ans de grade ou après 3 ans de grade et 18 ans de service ou après 26 ans de service	168.000	475	58.825	541.000
	Après 21 ans de service.....	150.000	475	70.825	505.000
	Après 3 ans de grade.....	168.000	450	47.425	529.000
	Après 15 ans de service.....	150.000	450	59.425	493.000
	Avant 3 ans de grade.....	150.000	410	42.925	477.000
Ingénieur de 1re classe.	Après 9 ans de grade ou après 6 ans de grade et 22 ans de service.....	115.000	430	60.025	459.000
	Après 6 ans de grade et 15 ans de service ou après 3 ans de grade et 17 ans de service...	130.000	430	72.525	421.000
	Après 3 ans de grade et 15 ans de service....	119.000	430	79.025	402.000
	Après 6 ans de grade.....	130.000	390	56.025	405.000
	Après 12 ans de service.....	119.000	390	62.525	385.000
	Après 3 ans de grade.....	119.000	360	50.150	373.000
	Après 9 ans de service.....	105.000	360	58.400	348.000
	Avant 3 ans de grade.....	105.000	330	46.025	336.000
Ingénieur de 2e classe.	Après 9 ans de grade ou après 3 ans de grade et 16 ans de service.....	99.000	330	48.775	327.000
	Après 8 ans de grade ou après 3 ans de grade et 12 ans de service.....	94.000	330	51.275	320.000
	Après 6 ans de grade ou après 12 ans de service	94.000	300	38.900	308.000
	Après 5 ans de grade ou après 3 ans de grade et 7 ans de service ou après 8 ans de service	90.000	300	41.400	300.000
	Après 7 ans de service.....	86.000	300	43.900	293.000
	Après 3 ans de grade.....	90.000	275	31.125	290.000
	Après 5 ans de service.....	86.000	275	33.625	282.000
	Avant 3 ans de grade.....	86.000	250	23.275	272.000
Ingénieur de 3e classe.	Après 1 an de service.....	85.000	225	19.050 (1)	244.000
		85.000	225	21.050 (2)	238.000
	Avant 1 an de service.....	54.000	225	33.925 (1)	199.000
		54.000	225	34.675 (2)	197.000
	Pendant la durée légale.....	48.000	225	36.675 (1)	191.000
		48.000	225	37.425 (2)	189.000

(1) Ingénieurs des travaux de fabrications d'armement, ingénieurs chimistes des poudres, ingénieurs des travaux de poudrerie.
(2) Ingénieurs des travaux de l'air.

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 6 décembre 1948, M. Angouillant (Pierre), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, auprès de la commission de vérification des comptes des entreprises nationalisées à compter du 1er novembre 1948.

Par arrêté du 6 décembre 1948, M. Wannenroy (Louis), secrétaire d'administration de 2 classe, 2e échelon à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du conseil national économique à compter du 1er janvier 1948.

Administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Par arrêté en date du 17 novembre 1948, M. Gibert (Jean), inspecteur des finances, a été nommé sous-directeur à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques, compter du 1er septembre 1948.

Attachés commerciaux adjoints.

Par arrêté du 6 décembre 1948, MM. Kuhn (Pierre-Philippe), Mareschal (Henry-Marie-Jean), Pons (Barthélémy-Joseph-Louis) et Vermorel (Henri-Marius), attachés commerciaux adjoints de 2e classe, sont nommés à l'emploi d'attaché commercial adjoint de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant à compter du 1er juillet 1948.

Contributions directes.

Par arrêté du 6 décembre 1948, est autorisé pour une période prenant fin le 31 décembre 1952, le détachement, auprès de l'administration municipale de Constantine, de M. Susini (Jean-Baptiste-André), inspecteur de 2e classe des contributions directes en Algérie, en vue d'exercer les fonctions de secrétaire général de la mairie de Constantine.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Fonds de concours.

Par arrêté du 24 novembre 1948, il a été ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 34.859.748 F, se décomposant comme suit:

Chap 107. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités:

Art. 1er. — Traitements.....	21.659.748 F.
Art. 3. — Indemnités de fonctions	2.353.276
Total pour le chapitre 107..	24.013.024 F.
Chap. 108. — Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:	
Art. 1er. — Traitements et indemnités	9.860.594
Chap. 109. — Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:	
Art. 1er. — Traitements	986.130
Total	34.859.748 F.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 novembre 1948, page 11495, 2e colonne, 41e ligne, au lieu de: « à dater du 13 novembre 1948 », lire: « à dater du 13 décembre 1948 ».

Ingénieurs des transports.

Par arrêté du 25 novembre 1948, l'ancienneté des ingénieurs des transports ci-après désignés a été fixée comme suit dans la 1re classe de leur grade:

M. Sournac: 1er juillet 1942.

M. Balensi 16 mars 1945

Le présent reclassement ne donne lieu, comme tel, à aucun rappel de traitement.

Inspection de la main-d'œuvre des transports.

Par arrêté du 25 novembre 1948, M. Lallier, inspecteur de la main-d'œuvre des transports, admis à la retraite, a été nommé inspecteur principal honoraire de la main-d'œuvre des transports.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 29 novembre 1948, a été fixée au 1er octobre 1947 la date de nomination de M. Salas (Guy), comme ingénieur élève des ponts et chaussées.

Aux termes d'un arrêté du 29 novembre 1948, par modification aux dispositions de l'arrêté du 13 août 1948, MM. Olivier (Jean), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées à Lyon, et Olivier (Louis), ingénieur des travaux publics de l'Etat à Toulouse, ont été mis, à compter du 1er septembre 1948 et pendant la durée de leur mission, à la disposition du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, pour être affectés au service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie.

Par arrêté du 1er décembre 1948, M. Boissière (Paul), ingénieur en chef adjoint des ponts et chaussées à Saint-Etienne, a été affecté, à compter du 1er janvier 1949, en la même qualité, à la résidence de Lyon, au service ordinaire des ponts et chaussées et au service vicinal du département du Rhône, en remplacement de M. Durand, décédé.

Par arrêté du 1er décembre 1948, M. Brugière (Jean), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées (cadre latéral) à Issoire, inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, a été affecté, à compter du 1er janvier 1949, à la résidence de Saint-Etienne, au service ordinaire des ponts et chaussées et au service vicinal du département de la Loire en remplacement de M. Boissière, appelé à une autre destination.

Il sera chargé des fonctions d'ingénieur en chef adjoint.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 23 novembre 1948, M. Chabas (Pierre), chef comptable, est nommé régisseur d'avances du service spécial des bases aériennes des Bouches-du-Rhône.

Régisseurs de recettes.

Par arrêté en date du 23 novembre 1948, M. Duval (Lucien), agent administratif, est nommé régisseur de recettes pour la perception du prix de la cession des services des avions photographes.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 6 décembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 décembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux force armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 9 novembre 1948 portant que la promotion dudit décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Farman (Henry), pilote constructeur; 54 ans de services civils, Officier du 13 janvier 1926.

Décret du 6 décembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 6 décembre 1948 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux force armées air, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Brabant (Gaston-Alexis-Joseph), publiciste, secrétaire général de l'union des pilotes civils de France; 30 ans de services civils et militaires, Chevalier du 29 juin 1934, Croix de guerre, médaille militaire, 1.600 heures de vol.

Pradel de Lamaze (Guy-Edouard), directeur-gérant de la société Anide; 33 ans de services civils et militaires, Chevalier du 30 juillet 1937, Croix de guerre, médaille militaire, 3.000 heures de vol.

Au grade de chevalier.

MM.

Humbert (Pierre-Georges-André), ingénieur dessinateur spécial; 25 ans de services civils et militaires, 1.300 heures de vol.

Lapeyre (Jean-Emile), mécanicien d'essais; 30 ans de services civils et militaires, Croix de guerre, 2 citations, 1.200 heures de vol.

Chanton (Ulysse-Marius-Lucien), inspecteur principal des télécommunications; 45 ans de services civils et militaires, Croix de guerre, médaille militaire.

Chandezon (Louis), mécanicien d'essais navigant; 31 ans de services civils et militaires, médaille militaire.

Décret du 6 décembre 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 6 décembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est conférée aux militaires de l'armée active désignés ci-après:

GENDARMERIE

Légion de la garde républicaine de Paris.

BOUJON (Clément-Emile), garde; 27 ans de services, 3 campagnes.

CANIARD (Julien-Jules-Aimé), garde; 27 ans de services, 2 campagnes.

MAZIMANN (Robert-Albert-Eugène-Emile), garde; 27 ans de services, 2 campagnes.

FRANCARD (Henri-Hubert), garde; 27 ans de service, 1 campagne.

GRANDJANIN (Pierre-Roger), garde; 27 ans de services, 1 campagne.

LECOUVREUR (René-Victor-Edmond), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.

CHESNEAU (Isidore-Pierre-Joseph), garde; 26 ans de services, 2 campagnes.

LUTREAU (François-Ernest), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

DUFOUR (Alphonse), garde; 25 ans de services, 3 campagnes.

GADY (Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 8 campagnes.

TURLAN (Auguste-Louis), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

MEYRIER (Oscar-Claude), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

VITTOZ (Jacques-Edouard), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

OZANON (Jean-Lucien), garde; 26 ans de services, 1 campagne.

BOULDAUDUC (Jules-Isidore-Louis), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.

DUPOUY (Joseph), garde; 26 ans de services, 1 campagne.

LAFAILLE (Jean-Pierre), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

PICARD (Georges-Marcel-Maurice), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

LE BIVIC (Alexandre-Ange-Marie), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.

MAROUBY (Jean, maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

COUPEAU (Gustave-Jean-Pierre), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

GUENNEGO (André-Alcide), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

SICLET (Fernand-Charles), garde; 25 ans de de services, 1 campagne.

CHAPUT (Pierre), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

ALDEAN (Laurent-Martin), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

CHOLLIER (Firmin-Gabriel), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

IRIGARAY (Arnaud), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

MERLIN (Victor-François-Joseph), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

LASSERRE (Gabriel), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

CYBARD André), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

FLOURE (François-Marie), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

BRISSARD (Albert-Lucien), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

AUGUET (René-Marcel), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

FAURE (Arthur-Auguste), garde; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

CARRY (Emile-Clément), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

CABANE (Ulysse-Pierre-Joseph), garde; 25 ans de services, 1 campagne.

BERTHELOT (René-Louis), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

MARIAU (Armand), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

DELARUE (Pierre-Albert), garde; 24 ans de services, 2 campagnes.

CHARPENTIER (Lucien-Gilbert), garde; 23 ans de services, 3 campagnes.

BLANC (Jean), garde; 22 ans de services, 4 campagnes.

CHAPELLE (André-Jean-François), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LEBEAU (Henri-Gustave), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

DARGET (Basile-Ernest), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

LOISON (Henri-Léon), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

CARRERE (Daniel), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

MATHIEU (Fernand), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

ALLIOT (Jean-Pierre), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

REY (Jacques-Alfred-Marius) garde; 24 ans de services, 1 campagne.

ONNAINTY (Arnaud), garde; 24 aps de services, 1 campagne.

DELPLACE (Etienne), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

CHAUBET (Louis-Baptiste), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

SEQUIER (Arthur-Camille), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

GRANDET (Marcel-François), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

JEHANNO (Jean-François-Marie), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

DEVAUTON (André-Fernand), garde; 23 ans de services, 2 campagnes

HERBERT (André-Elie-Léon), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

CABANE (Jean-Léon), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

BRUCHER (Abel-Jean), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

PETIT (Maurice-Victor-Eugène), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

BRO (Emile-Louis-Henri), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

GENIER (Clément-Jean), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

EMOND (Joseph-Félix-Emile), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.

FERRANDON (Jean-Eugène), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

DUBRET (Paul-Augustin), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

LALLEMAND (René-Arthur-Ernest), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

LASCAUX (Pierre), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

LAPORTE (René-Edouard), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

VERGEZ (Emile), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

POIRIER (Paul-Louis), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

DUCLOIX (Joseph), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

MARTEL (Gustave-Georges), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

GRASSELER (Edmond-Alphonse), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

MATHE (Joseph-Hilaire), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

PELLEGRIN (Louis-Marcel), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

LEBRE (Raoul-Pierre-Benjamin), garde; 24 ans de services, 1 campagne.

GINEVRI (Louis), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

LEJAY (Louis-Alphonse-André), garde; 24 ans de services, 4 campagnes.

BROUARD (Fernand-Jean-Baptiste), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.

RAYNAUD (Aimé-Osmin-Léon), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

NOYEZ (Jean-Guilaume), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

MAZOYER (Pierre), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

JOYEZ (Gaston-Jules-Adolphe), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

PAULHE (Louis-Baptiste), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

FOURNIE (François-Louis-Joseph-Hippolyte), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

CASSOU (Sylvain), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

BERTRAND (Henri-Camille-Léon), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

HOURSON (Edmond-Rémy-Joseph), 23 ans de services, 1 campagne

GIRAULT (Louis-Moïse-Eugène), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

JOSEPH (Jean-Baptiste-Sylvain), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

MOURA (Edmond-Pierre), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

TALBOURDET (Joseph-Marie), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

PERROT (Robert-Léon), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

JAMPY (Martin-Michel-Dominique), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

MALET (Léon-Marcel-Roger), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

COTIN (Joseph-Désiré-Mathurin), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

ARASANZ (Joseph-Jean-Marie), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

LEBAUT (Abel-Pierre-Lucien), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

NAZARD (Rémond), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

NERRAND (Jean-Antoine-Adrien-Charles), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.

BOICHOT (Jules-Louis-Abel), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.

GUIRAUD (Louis), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.

GROTARD (Augustin), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

CREVA (Emile), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

MOULINIE (Pierre), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.

HUART (Paul-Augustin) garde; 23 ans de services, 1 campagne A été cité.

DUCHENE (François-Just), garde; 23 ans de services, 2 campagnes

RAPIN (Jean-Lucien-Achille), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

DAUVERGNE (Ferdinand), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

PARAYRE (François-Georges), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

VIARGUES (Roger), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

MORIOUX (Louis), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

COLLINET (Marcel-Claude-Emile), garde; 23 ans de services, 1 campagne.

DELZENNE (Léon-Joseph), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

CHARBONNEAU (René-Célestin-Alfred), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

MARREC (Victor-Marie), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ORSETTI (Ange-Marie), garde; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.
HAZA (Célestin), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
DANIELOU (Jean-Albert-aMrie), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
ROBAINE (Emile-Charles), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
ROYER (Paul-André), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
IMBERT (Clément-François), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BLANCHARD (Emile-Henri), garde; 23 ans de services, 1 campagne
GAILLARD (René-Hilarion-Louis), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BOUVINET (Edmond-Paul), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
ROBERT (Robert-Elisée-Eugène), garde; 23 ans de services 1 campa,gne.
TROUSSICOT (Gérard-Eusèbe-Gabriel), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BONAGGUINTA (Louis), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
BECQUET (Serge-Adrien-Albert), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.
BOUSQUET (Pierre), garde; 17 ons de services, 7 campagnes.
RETIF (Robert-Charles), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
AUDONNET (François), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
HELIP (Gaston-Pierre-Jean), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
BORDES (Marie-Léon-Félix-Georges), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
LEGE (Georges-Théophile), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
VIENNET (Louis-André-Victor), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
ALBERT (Lucien-Félix-Noël), garde; 22 ans de services, 1 campagne
HACQUEBEY (Lucien-Paul), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
GREZE (Célestin-Jacques), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
JAHAN (François-Louis-Julien), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
BARBIER (Léon-Eugène), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
HAMON (Georges-Marie), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DELRANC (Charles-Célestin), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DEDIEU (Edmond-Pierre), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
LOUCHARD (Louis), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
BROUIN (Raoul-Gaston), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
LOZE (Etienne-Léon), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
RAVEREL (Camille-Narcisse), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DURAND (René-Alphonse), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
ROUDIERE (Augustin), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
MILLARD (Léon-Robert-Célestin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
POUYET (Jean-Elie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
GRENAILLE (Gabriel-Clément-Armand-Fernand), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
SELVES (Bernard-Noël-Ernest), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
NARJOZ (Georges-Henri-Marcel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
POUYET (Jean-Alphonse-Roger), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.
NICOLI (Jean-Toussaint-Dominique-Marie), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.

(1er *Supplément.*)

TAMISIER (Emile), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
MADIE (Edmond-Camille), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
MARCOUX (Gustave) maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
MONCET (Max), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
MAIRET (René), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
BOIS (Juste-Eugène-Petit-Pierre), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
ESTANGUET (Bernard), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DUPIN (Maurice-Auguste-Edouard), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
GIBAULT (Adolphe-Henri), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
THEIL (Louis-Paul-Frédéric), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
MOUTON (Charles-Georges), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
JACON (François-Joseph), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DAHAN (Lucien-Albert), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
PERBOST (Robert-Arthur-Jacques), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
FONTANEL (Léon-Marius), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DURAND (Henri-Albert), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DUHAMEL (Maurice-Edouard), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
COUSIN (Pierre-François-René), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
RAULET (René-Antoine-Albert-Donatien), garde, 21 ans de services, 2 campagnes.
BRISSET (Aimé-Eugène), garde, 21 ans de services, 2 campagnes.
JEGO (Jean-François), garde; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
LE BRUNO (François-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
BOUGOUIN (Alphonse-Joseph-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
FALQUERHO (Marcel-Marie), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
PUJOS (Raoul-Maurice-Anselme), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
MENANTEAU (Roland-Albert-Pierre-Christian-René), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
ESTEVE (René-Pierre-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
PESCHAYRE (Casimir-Baptiste-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
BRIGNOU (eJan-Pierre), maréchal des logis chef, 20 ans de services, 3 campagnes.
THOMAZEAU (Pierre), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
BRINGUIER (Georges-Emile-Hippolyte), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
BUSQUET (Marcel-Clément), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
LESTELLE (Marcel-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
CLAUSTRES (Joseph-Jean-Bernardin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagnes.
GOURDEN (Jean-Louis-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
MARICOURT (Pierre-Misaël), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
BISSIERE (Célestin-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
MOUGENOT (Emile-Auguste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
DANIEL (Joseph-Louis-Marie), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BERGEZ (Jean-Pierre), garde; 21 ans de services, 1 campagne.

MINJON (Bernard), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
GARREZ (Paul-Antoine), garde; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.
PORTET (Henri), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BERNADET (André), garde; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.
MAGE (Germain-Louis), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
TOLLARD (André), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
AUSSEIL (Antoine-Joseph-Pierre), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
GILLARD (Aurelle-Mary), garde; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.
RICHARD (Jean-Marie-Marc-Raphaël), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BILLARD (Léon), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
COURTINE (Marie-Léon), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BAQUE-JOUANIROU (Henri-Sylvain), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
FRANQUES (Marius), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
OLIVIERO (André-Marie), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
CARREY (Henri-Pierre), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
NAZARET (René-Jean-Marie), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
FOURTY (Adrien-Victor), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
GOURLAOUEN (Jean-Pierre), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
BIDEAU (Jean-Marie), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
JUMEL (Paul-Emile-Marius-Georges), garde; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
DESLOGES (Marie-Emile-Arthur), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
DUPAS (Edmond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
GILLET (Marcel-Jean-Joseph), garde; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
VANDISTE (Paul-René-Julien), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
COZERET (Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
BACHERE (Henri), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
GRALL (Jean-Marie-Yvon), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
DESCOINS (Ulysse-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
PAUTRAT (Louis-Albert), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BONNET (Gabriel-Augustin), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
GREGOIRE (Emile-Elie), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
CUENOT (Aimé-Gaston), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
FLORENTIN (Lucien-Charles), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
CLAUDON (Georges-Albert), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
CLOUZET (Maurice), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
LE BOURHIS (Henri-Pierre-Marie), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BERTOUT (Ernest-Gaston), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
PERRIER (Roger-Clovis-Joseph), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
CAPITAINE (Fernand-Adrien), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
BOSSIN (André), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
POUSSOU (Louis-Daniel), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.

BIANCHINI (Bernard-Antoine), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

DUMONT (André), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.

CARPENTIER (Marceau), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

ANDRIEUX (Amédée), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.

CABAU (Antoine-Marc-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

VEILLAT (Raymond-Louis-Théophile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne

HERVE (Pierre-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

RICHARD (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DECRONAMBOURG (César-Edouard), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

RYCKEBUSCH (Albert-Marcel-Cornil), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

BARRAUD (Joannès), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

DUMONT (Alphonse-Georges), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

CARRERE (Marcel-Jean-Pierre), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

TEMPORAL (Gustave-Adolphe), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

ADAM (Aimé-Albert-Jules), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

FRANÇOIS (Alix-Léon-Victorin), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

DEDIEU (Michel), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

MIOSSEC (Etienne-Marie), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

MICHEL (Narcisse-René-Louis-Emmanuel), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

FEHR (Etienne-Marcel), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

DURAND (Louis-Marie-Eugène-Antoine), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

BENOIT (René-Gabriel-Henri), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

CABANAT (Aimé-Maurice), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

DUBOIS (Hector-Auguste), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

BIRE (Eugène-Henri-Marcel), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

CUCUMEL (Justin-Paul), garde; 19 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

VILLAUDY (René-Albert), musicien de 3e classe; 20 ans de services, 1 campagne.

HENAUT (Alexandre-Idiophonse), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

MASSE (Jean), garde; 20 ans de services; 1 campagne.

BALMONT (Raymond-Lucien), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

LEROUX (Moïse-Léonce-Arsène), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

CHARTIER (René-Auguste-Clovis), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

RIOU (Yves-François-Marie), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

CANTEGREL (Adolphe-Pierre), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

BAIN (Louis-Adrien), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

ROUDAUT (François-Marie), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.

GLEIZON (Maurice-Pierre-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

COULON (Claude-Francis-Bernard-Gilbert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DUFFAU (Georges-Alexandre-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

BERTIN (Marcel-Clément-Jean), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

BOUBET (Raymond-François), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

GEOFFROY (Jean-Léon-André), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

BRECHET (Delphin-Honoré-Armand-Marcel), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

MONNET (Albert-Claudius-Marie), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

COLLINET (Adrien-Alexandre), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

GRALL (Louis-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

DELBECQ (Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

FARINEAU (Marcel-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

JOURNEZ (Marcel-Ferdinand), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

GIRARD (Albert-François), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

TRAVERT (Armand-Aimé-Henri-Marie), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

GAYDA (Joseph-Urbain-François), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

VALENTIN (Bernard-Jean-Marie-Aimé), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

LAVAL (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

LENCOU (André-Auguste-Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MAZOUIN (Maximin-Léopold-Georges), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MANDOU (Antonin), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

SCAVINER (Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

DARSONVILLE (Maurice-Lucien), musicien de 4e classe; 19 ans de services, 1 campagne.

CHEBOT (Frédéric), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

QUINCHON (Jean-Baptiste), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

LEFRANÇOIS (Raymond-Louis-Ferdinand), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.

TRETOUT (Joseph-Denis), garde; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LACROIX (Marcel-René), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

JOURDOIS (Fernand-Auguste-Emile), garde; 18 ans de services, 2 campagnes.

DESMEULLES (Noël-Marie-Antoine), musicien de 3e classe; 19 ans de services, 1 campagne.

JACQUIER (Ferdinand-Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MAUREL (Elie-Alphonse), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

SAULAY (Moïse-Armand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

PEDENAUD (Alphonse), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

BOULOT (Pierre-Camille), garde; 19 ans de services, 1 campagne.

LOUIS (André), garde; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

DELALANDE (André-Léon-Emile), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.

VIGNAUD (Abel-Isidore), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ALAMOME (Maurice-Armand), adjudant; 16 ans de services, 1 campagne. A été cité.

1re légion de garde républicaine.

THEOT (Marcel-Adrien), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 1 campagne.

COUTON (Adrien-Edouard-Auguste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 7 campagnes.

CADOT (Georges), garde; 15 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

GUENEGAN (Ollivier), garde; 19 ans de services, 7 campagnes.

LOMBARD (Henri-Benjamin), garde; 21 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

RINGOT (Gaston), garde; 23 ans de services, 3 campagnes.

MAURICE (Albert), garde; 17 ans de services, 8 campagnes.

BOZEC (Yves-Marie-Julien), garde; 21 ans de services, 1 campagne.

TEFAINE (André-Joseph-Marie), garde; 21 ans de services, 1 campagne.

MURAIL (René-Georges-Pierre), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

LE BRUN (Alfred-Marie), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

OZANNE (François-Joseph-Louis), garde; 19 ans de services, 2 campagnes.

BRAME (Henri-Jules), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

MARTINEAU (Pierre), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.

RIGGENBACH (Jacques-Didier), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.

POULIQUEN (Jean), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

KERCAVEN (Hervé), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

HENTGES (Pierre-Alexandre), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

PRIOU (Armand-Ernest-Alfred), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

LORGEOUX (Joachim-Marie), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.

MONGENIE (Jean-Louis), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.

DUVILLE (Paul-Jean), garde; 18 ans de services, 6 campagnes.

CHEVALIER (Georges-Aimé-Charles), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

MAIGRET (Roger-Georges), garde; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

TISSIER (Raymond), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.

LEVEQUE (Jean-Charles), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

CAPDECOMME (Roger-Jean-Marius), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

BRILLON (Louis), garde; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LANNAUD (Narcisse-Fernand-Louis), garde; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

DELPECH (Lucien), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.

LANEE (Jean-Achille), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

DUVAL (Charles-Désiré-Adolphe), garde; 21 ans de services, 1 campagne.

FLOCH (Germain), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

LE GOFF (Louis-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

LEMAIRE (Raoul-Adolphe-Louis), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

JAY (Louis-Charles-Joseph), garde; 19 ans de services, 3 campagnes.

DECOSSIN (Ernest-Désiré), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

DELARUE (Pierre-Adrien), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

MUNCH (Joseph-Marcellin), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.

GINOUX (Charles-Louis-Emile), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

BASSEVILLE (Hubert-Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MOUNIER (Armand), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

1re légion « bis » de garde républicaine.

ROUSSEY (Léon-Marie), garde; 20 ans de services, 9 campagnes.
MADOU (Camille-Louis-Eugène), adjudant; 21 ans de services, 9 campagnes.
SERVAIS (Louis-Marius), garde; 27 ans de services, 2 campagnes.
BALLAND (Pierre-André), adjudant; 27 ans de services, 1 campagne.
COURTEL (Gervais-Pierre-Marie), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
PICOIS (Eugène-Marie), garde; 22 ans de services, 5 campagnes.
GUILE (Pierre-Armand-Clément), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.
DELPLANQUE (Raymond-Louis-François), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.
POUSSARD (Denis-Léon), garde; 25 ans de services, 1 campagne.
VAVASSEUR (Robert-Jean), garde; 25 ans de services, 1 campagne.
RAGU (Omer-Auguste), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.
HUMBERT (Raymond-Florian), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.
FRICOT (Jean-Baptiste-Joseph), garde; 23 ans de services, 3 campagnes.
BERQUET (Jean), garde; 23 ans de services, 2 campagnes.
FAYOLLE (René), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
LE BIHAN (Charles-Pierre), garde; 21 ans de services, 4 campagnes.
BEAUDON (Léon), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
GAUDET (Louis-Emile), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
DESMAZEAU (Roger-Arthur), garde; 17 ans de services, 6 campagnes.
PATOUT (Théodule-Henri), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
PARFAIT (Gilbert-Léonce), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.
SAUVAGE (Adolphe-Ernest), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BRUN (Michel-Auguste), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
DUPONT (Albert-Henri), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
ABIERVE (Vincent-Yves), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.
ITEY (Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
MATON (Alfred), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
HUCHON (Pierre-Marie-Alexandre), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
DUCLOUX (Jean-François-Léon), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
DRIXY (Abel-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
BOUCHEREAU (Charles-Jean-Marcel), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
CATUS (Edouard-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
LAURENS (Jean-Marie), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
LEMOINE (Charles-Léon-Jean-Marie), garde; 20 ans de services, 1 campagne.
SALMON (Daniel-Paul-Guilain), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
QUINTIN (Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
RENAULT (Yves-Marcel), garde; 18 ans de services, 3 campagnes.
CORNU (Emmanuel-Clovis-Séraphin), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
CARRIC (Yvon-François), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
BARTHELEMY (Urbain-Emile), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
LEMAY (Gérard-Raphaël-Raymond), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.
ROLIN (Marcel-Eugène-René), garde; 15 ans de services, 2 campagnes.

1re légion « ter » de garde républicaine.

ANGOT (Raymond-Alfred-Léon), garde; 20 ans de services, 9 campagnes.
GODEC (Victor), garde; 20 ans de services, 7 campagnes.
FIEVET (Fernand-Louis), garde; 25 ans de services, 2 campagnes.
CAPEL (Albert-Jean-Silvestre), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.
DUFOREST (Carlos), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
CAILLET (Henri-Eugène), garde; 21 ans de services, 1 campagne.
PASSEMART (Henri-Alfred), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
PRIGENT (Jean-Louis), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
SELLIN (Corentin-Guillaume), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BREBION (Georges-Achille), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
BASQUE (Gérard), garde; 16 ans de services, 8 campagnes.
NERRIERE (Jean-Esprit), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
LEROY (Yves-Max), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.
CROZIER (Maurice), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DAMOY (Louis-Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
LABRE (Adrien-Adolphe), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
MALLEVERGNE (Gaston-Gustave), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DAMIENS (Alfred-Henri-Lucien), garde; 22 ans de services, 1 campagne.
DOYEN (Félicien) garde; 21 ans de services, 1 campagne.
DINARD (Joseph-Louis), garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
BARDEAUX (Louis-François-Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
LEGRAND (Alfred), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
PELLEAU (Julien-Goulven-Marie), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.
LE PIVERT (Edouard-Ange-Louis), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.
DESBROSSES (Marceau-Georges), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
GARNIEL (Alfred-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
LESTRINGUEZ (Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
DADOU (André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
MOUTOU (Louis-Joachim), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
DESBOIS (Claudius), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
HURPIOT (Henri-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
MANSOTTE (Paul-Auguste-Marcel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
CARON (Amédée), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
JAYEN (Marius-Emile-Elie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
LATTES (Marcel-Adrien), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
BEAUFORT (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
VEXIAU (Emmanuel-Eugène-Florent), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

2e légion de garde républicaine.

BRETAGNE (René), garde; 15 ans de services, 11 campagnes.
DANIEL (Arthur-Albert-Marie), garde; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité
MAURESSE (Pierre-Félix), adjudant-chef; 21 ans de services, 3 campagnes.
MAILLOT (Emile-Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes
PATTINIER (Georges-Liévin-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
DUCHATEAU (Marcel-Ernest-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
SORIGNON (André-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
BELUCHE (Abel-Henri), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
VALMALLE (Elie-Gabriel), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
NOIZET (Louis-Emile), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

3e légion de garde républicaine.

GIRAUD (Charles), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 12 campagnes.
CUNIN (Félicien-Armand), garde; 19 ans de services, 8 campagnes.
FAUGEROUX (Georges-Louis), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
LEFEBVRE (Henri-Jules-Auguste), garde; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

4e légion de garde républicaine.

GAILLARD (Aristide-Gilbert), garde; 21 ans de services, 12 campagnes.
KERBAOL (Louis-Marie), adjudant-chef; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
BOURDY (Jean-Félix), garde; 23 ans de services, 3 campagnes.
TOURMEZ (Gaston-Léon-Jules), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.
BOUTAUD (René), garde; 22 ans de services, 3 campagnes.
BELLAT (Louis), garde; 23 ans de services, 1 campagne.
DIRAISON (Hervé), garde; 20 ans de services, 4 campagnes.
COUSIN (Marcel-Lucien-Célestin), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 6 campagnes.
GRIMAUD (Alfred), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
ROPERCH (Joseph-Michel), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.
GUILLON (Pierre-André), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne.
PELLETIER (Jean-Joseph-Marcel), garde; 20 ans de services, 3 campagnes.
MALOT (Fernand), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
LHOMME (Pierre-André-Hervé), garde; 17 ans de services, 6 campagnes.
DELMAS (Roger-Dieudonné), garde; 20 ans de services, 2 campagnes.
ROLLAND (Jean-Marie), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.
BARRIERE (Eugène), garde; 20 ans de services, 1 campagne.
BORDAS (Henri), garde; 20 ans de services, 1 campagne.
MENOU (Jean), garde; 17 ans de services, 4 campagnes.
BONNET (Omer-Raphaël), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.
COUNIL (Alphonse-Fernand), adjudant-chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
BECKER (Emile-Edmond), garde; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

JOLIBOIS (Albert-Paul-Marie), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

LESPEZ (Joseph), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

5e légion de garde républicaine.

MAUBOURGUET (Pierre), garde; 25 ans de services, 3 campagnes.

LETIERS (Pierre-Jules), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

LUBREZ (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

ROUGE (René-Eugène-Jacques), garde; 22 ans de services, 4 campagnes.

BORDENAVE (Jean-Léon-Bernard), garde; 17 ans de services, 8 campagnes.

DUCOS (Noël-Joseph-Auguste-Fernand), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

PRABONAUD (Antoine), adjudant; 15 ans de services, 9 campagnes.

DENOUAILLES (André-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

BOY (Jean-Marie), garde; 22 ans de services, 1 campagne.

TIXIER (Armand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

ARNAUD (Emile-Marcel), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.

LAFFAILLE (Jean-Louis), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.

TAGNERES (Sébastien), garde; 17 ans de services, 6 campagnes.

FARINES (Albert-Antoine-Jean), adjudant-chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

CARRIE (Louis-Charles), garde; 21 ans de services, 1 campagne.

SOURP (Jean-Elie), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

PEYRONNE (Marcel-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

GARANDET (Lucien-Charles), garde; 20 ans de services, 1 campagne.

JEANNET (Camille), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MILLAGOU (Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

6e légion de garde républicaine.

NAGLER (André-Eugène-Paul), garde; 28 ans de services; 2 campagnes.

BONTEMS (Albert-Edmond-Joseph), garde; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

GROSJEAN (Charles-Emile-Paul), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

GELIN (Emile-Joseph), garde; 21 ans de services, 2 campagnes.

THIL (René), garde; 17 ans de services, 8 campagnes.

SCHUNDER (Joseph), garde; 19 ans de services; 4 campagnes.

PERRIN (Camille-Joseph-Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 8 campagnes.

PERRAULT (André-Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

GARRET (Louis-Alphonse), garde; 22 ans de services, 2 campagnes.

VOLKMANN (Emile), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne.

FEVREL (Félix-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

DI-LELIO (Joseph), adjudant; 18 ans de services, 5 campagnes.

LAFOND-PUYO (Pierre-Jean), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.

RICHARD (Armand-Alcide-Florent), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.

MASSON (Maurice-Pierre), garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PINAULT (Alphonse-Louis), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

DUBOIS (Jean-Georges), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BONNARD (Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

MATHIEU (André-Marcel), maréchal des logis chef; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

7e légion de garde républicaine.

MEUNIER (Paul), adjudant-chef; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LEYMARIE (André), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

8e légion de garde républicaine.

PERNET (Paul-Ernest), garde; 21 ans de services, 10 campagnes.

HOLVECK (André), garde; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

MEYSENQ (Léon-Henri), adjudant; 20 ans de services, 9 campagnes.

FRANCON (Fernand-Louis-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

CHARTON (Georges), adjudant-chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

SARRET (Lucien-Léon-Jacques), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.

PROUVOST (Jean-André), adjudant; 18 ans de services, 7 campagnes.

BRUGIROUX (Marcel-Lucien), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

MAILLOT (Louis-Ernest), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

PEYRACHE (Hippolyte-Jean), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

MAZELLIER (Roger-Gaston-Henri), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

DUPUPET (Arthur), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.

DEBROSSE (Alfred-Fernand), garde; 19 ans de services, 4 campagnes.

LAPOINTE (Edmond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

FOREST (Paul-Pierre-Marie), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

MORIZOT (Paul-Maurice), adjudant; 17 ans de services, 5 campagnes.

GIRARD (Camille-Alphonse), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

ROUPSARD (Maurice-Paul-Honoré), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

PETREQUIN (Georges-René), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.

CHAPELUT (Louis-Pierre), adjudant-chef; 18 ans de services, 1 campagne.

COIRON (Louis), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

LONGEREY (Jean-Oscar), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

DERCY (Raoul-Auguste-Valentin), adjudant-chef; 17 ans de services, 1 campagne.

GAULT (Jean-Marius), garde; 9 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

9e légion de garde républicaine.

MONTILLET (Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.

MAUGIS (René-Léon-Joseph), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.

MARCHESI (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

PECOUT (Fernand-Esprit-Marius), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.

CHAUDANSON (Jules-Jean), garde, 19 ans de services, 4 campagnes.

PIQUART (Pierre), maréchal des logis chef; 16 ans de esrvices, 6 campagnes.

LEGAY (Charles), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

DEBISE (Raymond-Tony), garde; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

BOYER (Lucien-Clément), garde; 17 ans de services, 5 campagnes.

GARTHIER (Jean-Marie-Alexis), adjudant; 17 ans de services, 4 campagnes.

MOREAU (Henri-Armand), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

ETIENNE (Marcel-Frédéric), garde; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ROUSSELET (René-François), adjudant; 18 ans de services, 1 campagne.

10e légion de garde républicaine.

ANDICHOU (Joseph), garde; 20 ans de services, 12 campagnes.

AZEMA (Henri-Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.

NICOLAS (Maurice-Pierre), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

GUISSET (Gabriel-Jean), garde; 19 ans de services, 12 campagnes.

MENELLA (Michel), garde; 18 ans de services, 12 campagnes.

LAHALLE (Louis-Paul), adjudant-chef; 23 ans de services, 7 campagnes.

BERTHELOT (Roger-Pierre), garde, 16 ans de services, 14 campagnes.

MAILLARD (Raymond-Gaston-Marie), garde; 17 ans de services, 12 campagnes.

FIEVET (Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.

PLEIBER (Louis-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 12 campagnes.

VANHEMS (Louis-Léon-Jules), adjudant; 19 ans de services, 10 campagnes.

CHARPIOT (Henri-Louis), garde; 19 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CATO (Maurice-Henri-Aimé-Marcel), garde; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

COHIER (Jean-Pierre-Auguste), garde; 16 ans de services, 12 campagnes.

MARTINEZ (Fernand), garde; 15 ans de services, 11 campagnes.

DONGEON (Henri-Albert), garde; 19 ans de services, 7 campagnes.

ADELINET (Gérard-Albert-Landry), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.

AUBANELLE (Roland-Auguste), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.

DEVIC (René), adjudant; 16 ans de services, 10 campagnes.

RENAULT (Marcel-Ferdinand), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PERROTTET (Victor-Ernest-Henri), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 8 campagnes.

BUISSON (Georges-Camille), adjudant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

DRONEAU (François-Louis-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes.

SUGIER (René), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.

11e légion de garde républicaine.

FERRAND (Jules-Henri), garde; 21 ans de services, 8 campagnes.

PERRI (Joseph), garde; 17 ans de services, 11 campagnes.

LAVOLE (Louis-Marie), adjudant; 16 ans de services, 11 campagnes.

BELLUS (Raymond-Martin-Gaspard), garde; 16 ans de services, 10 campagnes.

BIGOURDAN (Fernand), garde; 16 ans de services, 10 campagnes.

ORY (Raymond-René), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

PICHON (Joseph-Marie), adjudant; 15 ans de services, 10 campagnes.

MICHEL (Albert-Roger), garde; 10 ans de services, 8 campagnes.

CORDIER (René-François-Antoine), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.

MAISONNAS (Ernest-Joseph-Marius), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes.

CHAMBON (Jean-Marius), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

BOFFELI (Jean-Julien), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BUCHOUX (Jean-Baptiste-Ange-Marie), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

12e légion de garde républicaine.

DUPUY (André), garde; 17 ans de services, 11 campagnes.

LABOURDETTE (André-Pierre), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes.

DUBOIS (Jean-Maximilien-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 11 campagnes.

BLANC (Antoine-Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

MAZENC (Emile), maréchal des logis chef; 13 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

GALABRUN (Victor-Clémenceau), adjudant-chef; 19 ans de services, 8 campagnes.

GOUJON (Paul-Joseph), garde; 19 ans de services, 7 campagnes.

RONDEAU (Georges-Paul), garde; 18 ans de services, 8 campagnes.

TRIBOU (Henri-Eugène), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 9 campagnes.

DEZ (Lucien-Emile-Victor), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DARRE (Jules-Antoine), garde; 14 ans de services, 11 campagnes.

PASCAL (Amédée-Marius), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

AUJARD (Marcel-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 6 campagnes.

BALOGE (Alix-Gustave), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 11 campagnes.

KERVEILLANT (Alain-Marie), garde; 16 ans de services, 9 campagnes.

BUSIN (Henri), adjudant; 17 ans de services, 8 campagnes.

DINDART (François), garde; 17 ans de services, 7 campagnes.

COSTES (Pierre-Marius), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOURDEAUX (Henri-Alfred-Martial), garde; 15 ans de services, 9 campagnes.

MINVIELLE (Lucien-Romuald), garde; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

1re légion de garde républicaine de marche.

LE BERRE (Jean-Pascal-Marie), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 4 campagnes.

MAUREL (Fernand-Léopold), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes.

JAMIN (Victor-Alfred-Flavien-Louis), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

RIEHL (Philippe-Jacques), garde; 18 ans de services, 4 campagnes.

CHAILLOT (Henri-Maximilien), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

CHAUDRON (René-Célestin), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROUGE (Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

ANDRIEU (Abel-Elie), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

LEFEBVRE (André-Emile-Ferdinand), adjudant, 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PIGUET (René-Charles), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

FELTZ (Marcel-Nicolas), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.

BAL (Jean-Gérard-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

GASCON (Edmond-Michel), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BAYOURTHE (Georges-Raymond), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

RICHON (Jean-Camille), adjudant-chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BECHADE (André), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

2e légion de garde républicaine de marche.

MISSON (Joseph), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.

LACOSTE (Lucien-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes.

ROCHE (Henri-Marcel-Albert), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

LEJOSNE (Arthur-Guislain), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

LEROUX (André-Maurice), garde; 19 ans de services, 5 campagnes.

BAZERQUE (Paul-Jean-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

LITARD (Roger-Eugène), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

GIRAUD (René), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

GERBIER (Charles-Marcel-Camille), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LEVANDOS (André), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

CORDEAUX (Raymond-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

DUPONT (Ernest-Louis), adjudant, 20 ans de services, 2 campagnes.

BERNARD (Félix-Auguste-Ernest), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

SAINTORENS (Léon), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

3e légion de garde républicaine de marche.

ACHILLE (André), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 17 campagnes.

CHARVET (Marius-Robert), garde; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

VASSEUR (Charles-Joseph), adjudant; 28 ans de services, 2 campagnes.

BARDET (Roger), garde; 21 ans de services, 3 campagnes.

BEAUQUAN (Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

PEYRARD (Daniel), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.

CLAUZARD (Albert), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.

GOUTHIERE (Pierre-Antonin-Roland), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

BARBANCE (Louis-Albert), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

MALGUID (Gustave), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

BORNUAT (Ernest-Amédé), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

PAUGNAT (Lucien-Gaston), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

VERGE (Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

PAILLARD (Floréal-Paul-Edmond), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

BROUEIL (Henri-Justin), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de gendarmerie.

ANDRIN (Marcel), maréchal des logis chef, 30 ans de services, 3 campagnes.

BAILLY (Marcel-Gaston-Raymond), gendarme; 28 ans de services, 5 campagnes.

BELLOCQ (Henri-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

PIEMONT (Henri-Octave-Léon), gendarme; 24 ans de services, 8 campagnes.

LACAU (Gérard-François), gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.

GRIMOND (Albéric-Louis), gendarme; 30 ans de services, 1 campagne.

GARIBAL (Henri-Alphonse), gendarme, 28 ans de services, 3 campagnes.

BONNOTTE (Lucien), gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.

DETRE (Pierre-Félix-Isidore), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

DELAVAUT (Firmin-Albert), gendarme, 28 ans de services, 2 campagnes.

BERTHEREAU (Georges-Henri), gendarme, 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

JACOB (Auguste), gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CORE (Marcel-François), gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.

DEGOUY (Georges-Firmin-Jules), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.

TROTE (Raymond-Marius), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

HENGELDINGER (Raymond-André), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

BOUVET (Henri-André-Albert), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

MOITEL (Maurice), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

STIEVENARD (Augustin), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

NEAU (Paul-Henri-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.

DELHALLE (Léon), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

PICART (Roger-Paul), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.

GRIMAL (Germain-Edmond), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

CARAMEAUX (Maurice-Victor), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

SUTEAU (Henri-Paul-Robert), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

OLIVIER (Olivier-Achille), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LE GALL (Marcel-Marie), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.

BODART (Joseph-Louis-Pierre), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

FAVE (Marcel-Georges-Camille), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

COPIN (René), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

BOUVRANDE (Henri-Adrien), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.

SARAZIN (André-Victor), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

CHENEAU (Lucien), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

PATAT (André-Georges-Raphaël), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

BAUDE (Alfred-Louis-Léon), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

MERLOT (René), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

BERTHE (Léon-Clément), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BENOIST (Eusèbe-Cléophas), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

BOUILLOT (Narcisse), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LOUP (Constant-René), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BESNARD (Armand-Désiré), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

ROSSET (Georges-Marie-Louis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DEBRUGE (Florent-Augustin), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

BOYER (Gaston-Casimir-Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PAUCHEZ (Louis-Privas-Henri-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

MONPAYS (Jacques-Augustin), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DECROIX (Camille-Auguste-Julien), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

BONNIFFET (Raymond-Roland), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

NORMAND (Pierre-Antoine), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BENEVILLE (Narcisse-Henri-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

CHAUVIN (Marcel-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BOUDET (Achille), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

GUILLOU (Louis-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PHILIPPE (Télesphore-Edmond), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

PICHOT (Gaston), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

WALLART (Hubert-Clément), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

DUFLOT (Georges-René), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DESGARDIN (Pierre-Edouard-Charles), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

BOURCEREAU (Ernest-Fernand-Camille-Clément), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LAMIRAND (Arthur-Alfred-Octave), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

FUNEL (Jules-Honoré), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

FASQUELLE (Louis-Victor-Henri), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BOUDOT (Léon-Emile), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

TUOT (Georges-Lambert-Adolphe), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

DUMONT (Octave), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MIGINIAC (Arsène), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

VENIEL (Charles-Aimé-Napoléon), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

POTIER (Gaston-Louis-Arthur), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

RAMON (Léon-Olivier-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CHAPEAU (Roger-François), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BAUDIER (Raymond-Alfred), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

DELVOYE (Moïse-Edouard), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

GAVARD (Eugène), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

LEROY (Louis-Emile-Adrien), gendarme; 24 de services, 1 campagne.

PADIOLEAU (Henri-Joseph), gendarme; 22 ans ans de services, 3 campagnes.

MARTINOT (René-Théophile), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

DE LAROCHELAMBERT (Ferdinand-Lucien-Clément), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

GAUDIN (Joseph-Célestin-Denis), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

CHEVALIER (Michel-Raphaël-Léonel), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

PASQUINI (Armand-Xavier-François), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

GRUSON (Gaston-Alfred-Eugène), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

LE GALL (Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

SCHMALHOLTZ (René-Julien), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

SIRVINS (Félix-Laurent), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

FORTIN (Paul-Jean-Désiré), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

NICE (Louis-Jules-Aristide), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LECLERCQ (Gaston-Marcel-Alfred), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

RIOU (Yves-Aristide-Alice), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

GUILLAUME (Roger-Sébastien-Irénée), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

NADAUD (André-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

MACHUELLE (Michel-André-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BOTTELIN (Magloire-Lucien), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

MIE (Marcel-Roger), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

JEANNE (Jean-Pierre-Léon), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FRANCHETERRE (Arsène-Jean), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ALLAIN (Pierre-Olivier), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BOUILLAND (Guillaume-Marie-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes.

HAUTIN (Louis-Joseph-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

LEGRAND (Léon-Victor-Zéphir), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

OGE (Raymond-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

PETIT (Marcel-Jules-François), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

FRERE (Edouard-Henri), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MERLE (Jean-Charles), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

PALARDELLE (Albert-Paul), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DAGUSE (Jean-Georges-Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

CARTON (René-Eugène), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ARRIGNON (Emile-Gaston-Eugène-Louis), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAMBERT (Jules-Eugène-Georges), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LENOIR (Camille), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LOUAT (Maurice-Marcel-François), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

GENDRAULT (Gaston), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DUSART (André-Henri), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

TOUZE (Albert), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BOUQUET (Edouard), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

Yve (Moïse-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

THERON (René-Marius), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

GASTAUD (André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LAMBERT (Marius), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

CARRE (Lucien-Isidore-Jean), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

RAVENEAU (Georges), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

COCHERIL (Baptiste-Edouard-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MEREL (Marcel-Louis-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

GOURAUD (Eugène-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

TRISTRAM (André-Fernand), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

SERPOLET (Emile), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

FALCE (Léopold), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MICHON (Jean-Adolphe), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LIEGEON (André-Louis-Marc), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

ALZETTO (Serge-Aimé-Jules-Albert), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.

MONCOMBLE (André-Gustave), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

MAREUSE (Abert-Adonis), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 1 campagne.

DUVAL (Aimé), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

FALLET (Roger-Alexandre), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

COMBE (Claudius-Joanny), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BOUDINEAU (Henri-Roger-Gustave), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

JAUMES (Louis-Antonin-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

DOLOIRE (Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

MAZEAU (Guillaume-François), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

HACQUART (Robert-Gustave), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

ROART (Alfred), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

COLAS (Marie-Ange-Louis-Augustin), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

HOLDRINET (Léon-Claude-Stéphane), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

LABAYE (Louis-Henri), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

CACHEUX (Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagnes.

VILATTE (Victor-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

FERON (Michel-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

FOURRAT (Ghislain-Alphonse), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

BOECHIE (Casimir-Alphonse-Jacques), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

ARDHUIN (Pierre-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LAMBERDIERE (Auguste-Ferdinand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

SIMONET (Jean-Lucien), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

PROVIN (Léopold-Urbain), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.

1re légion « bis » de gendarmerie.

MARTIN (Claude-Maurice), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 9 campagnes.

ARCHAMBAULT (Camille-René), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.

LEJEUNE (Marcel-Germain), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

MEUNIER (Honoré-André), adjudant; 27 ans de services, 1 campagne.

POUSSET (Jean-Eugène), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

LIOT (Julien-Joseph), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

FUSELLIER (Léon-Robert), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

DAUDIN (Roger-Louis-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.

REVERSE (Isaïe-Marceau), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.

MABET (Louis-Achille-Arnold), adjudant; 26 ans de services, 2 campagnes.

SOUCHET (Louis), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

VIRY (Lucien-Alfred), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.

ASSET (Maurice-Victor), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.

BLANCHANDIN (Olivier), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

DAUZAT (Charles-Maurice), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

ROBICHON (Charles-Edmond-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

GENET (André), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

JUBAULT (Omer), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

DENIZOT (André), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LECLERC (Robert-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

MATHE (René-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

MAILLET (Maurice-Germain), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

LAMY (Pierre-Alexandre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

POIGNANT (Philibert), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

GAULON (Louis-Adrien), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

VILETTE (Gabriel-Camille), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

CORGNET (Félicien-Pierre-Adrien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ARNAUD (Maurice-Silvain), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

ROUSSEAU (Henri), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BELLAVOINE (André-Firmin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GLOGENSON (Raymond-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

MILLERET (Jean), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

COGNARD (André-Louis), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

JILLIER (Henri-Gabriel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

VACHER (Gilbert-Claude), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

GILLARDEAU (Louis-Henri-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

PAJON (Maurice), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

COUTANT (Robert-Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

GUEGEN (Joseph-Marie), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

PUECH (Louis-Félix), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnyes.

BERNARD (Louis-Julien-Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

TOUYRE (Pierre-Jean-Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

CREUGNY (René), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

AUBRUN (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

RACOT (Désiré-Emile), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

PASNON (Gérard-Alfred), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

HERVIEUX (Alphonse-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ARNOULT (Alfred-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

LEPRUN (Marcel-Emile-Adrien), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

DUHAMEL (Joseph-Esprit-Marius), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

PREVOT (André-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

BEGOC (Goulven), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

NOYELLE (Michel-Célestin), marchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

BERTRANET (Pierre), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

HERY (Pierre-Louis-Edmond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

HENAULT (Joseph-Robert), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

LUCAS (Marcel-François-Sylvain), maréchal des logis; 20 ans de services, 2 campagnes.

LAFLEUR (Lucien-Henri), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

MAZET (Roger-Jean), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

GALLIOU (Jean-Louis-Henri), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

SALOT (Roger-Paul), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

LE HO (Jean-Marie-Constant), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

BERGOT (François), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

DESFOSSES (Robert-Louis), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

MOULON (René), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

ROZIERE (Maurice), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LE GUERN (Guillaume), gendarme; 11 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

2e légion de gendarmerie.

LEGROS (Gustave), gendarme; 26 ans de services, 15 campagnes.

BECK (Marius-Marceau), gendarme; 30 ans de services, 3 campagnes.

DUMOULIN (Victor-Jean-Baptiste), gendarme; 30 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

NOLLET (Eugène-René-Louis), gendarme; 28 ans de services, 4 campagnes.

DELAGRANGE (Moïse-René), gendarme; 27 ans de services, 4 campagnes.

BOIDIN (Pol-Jules), gendarme; 29 ans de services, 2 campagnes.

FAES (Charles-Paul), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

VICHERY (Eugène-Louis-Marcel), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

DESCHAMPS (Alexandre-Jean), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.

SOYEUX (Victor-Florentin), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.

DAUCHEZ (Henri-Gustave-Jules), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

BLONDEL (Marcel), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

GLINEUR (Jean-Baptiste), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

HOURDOUILLIE (Louis-André), gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MOREAU (Adolphe), adjudant; 23 ans de services, 5 campagnes.

CAPPE (Henri-Emile), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

LESIEUR (Louis-Jules-Emile), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

DUGROCQ (Vital-Pierre-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

POLLET (Roland-Edmond-Joseph), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.

JOUVENEAUX (Jules-Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

BLONDEL (Charlemagne-Auguste-Ernest), gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.

RUDENT (Octave), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

BRION (André-Paul), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

LESCASSE (Charles-André), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

LEFEBVRE (René), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

GIGLEUX (Marius), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

CHAPELET (Clovis-Louis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

MAES (Charles-Auguste-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

POLLET (Henri), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

DUVAUCHELLE (Louis-François-Désiré), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

THERIER (Robert), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

POTDEVIN (Michel-Jules-Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

DELAPORTE (Félicien), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

OVION (Daniel-Julien-Corneille), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

HENDERYCK (Georges-Fernand), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LEVEL (Maxime-Alphonse), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GENDARME (Paul), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.

VRAND (Jean-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

BENOIT (Albert-Léandre-Marceau), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

PUREUR (Marceau-Elysée), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LEMAIRE (François), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

SOUPE (Paul-Cyrille-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

MOURY (Eugène-Augustin), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

WILLIOT (Adolphe-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

MORRIEN (Joseph-Louis), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

GORDIEN (Marcel-Léon), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

ROY (Marcel-Justin-Jules), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.

BAUDELLE (Augustin-Florentin), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PERCAILLE (Michel-Jules-Corneille), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

BRISBOUT (Albert-Eugène), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

MAILLOT (Robert-Nicolas), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

COGET (Charles-Jean-Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MINART (Donat), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

MEURICE (Edouard-Louis-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

TELLE (Jules), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LEGROS (Arthur-Alexandre-Louis), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

MANIL (André-Armand), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DUMAS (Désiré-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

LUCAS (Marius-Jean-Baptiste), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

BRUNET (Albert-Marcel-Adolphe), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

BOULIEZ (Férédal), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.

GOSSELIN (Jules), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DELVALLE (Arthur-Aimé), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

ANDRY (Gaston-Jacques-Emile), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

WOIRIN (Roger-Gustave), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

KLEIN (Nicolas-Henri), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BOULET (Arthur-Louis), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

DROUIN (Gilbert-Michel), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

MOREAU (Octave-Emile), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BOZZO (Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LOUBERT (Arnould-Léon-Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

COUAILLIER (Marc-Marius), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BOUVY (Lucien-René), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

HENON (Robert-Rémy-Victor), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

HERY (Alphonse-Joseph-Victor), adjudant-chef; 24 ans de services, 1 campagne.

DUMETZ (Louis-Henri), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

VANDERPOTTE (Jean-Baptiste), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

CARON (Emile), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

LAGACHE (Charles-Oscar), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

COCHON (Robert-Gaston-Louis), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

RAMECOURT (Ernest-Henri), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

MOYNIEZ (Georges-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

VIALART (Robert-Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 6 campagnes.

MOIRET (Marcel-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

NAVAU (Maurice-Henri-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BOCQUILLON (Augustin), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

DELABRE (Louis), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

FRANÇOIS (François-Aloïde), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

LEFORT (Arthur-Théophile), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

SAGRE (Georges), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

LAURENT (Gaston), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

LAUNOY (Emile), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BIGOTTE (Maurice-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DAVELUY (Pierre-Gaston-Edouard-Jules), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ANSART (Ferdinand), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CHOQUET (Emile-René), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DELBECQ (Emile-Louis-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

FAÇON (Ovide-Henri), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

FORGE (James), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

HAYEZ (Désiré-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

COUPLET (Henri), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

MARION (Paul-Marie-Victor), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

DUCOIN (Henri-Alfred-Théophile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BUCAMP (André-Paul), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

MARCHANT (Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BIREMBAULT (Alexandre-Basile), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.

DELGUTTE (Georges), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

ETIENNE (Jean-Josué), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

ROUSSEAU (Louis), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

HECQUET (Joseph-Henri-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BRYSELBOUT (Paul-Cornil-Pierre), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

BEARS (Eugène-Louis-Maurice), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BASQUIN (André-Marcel), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

THORE (Ignace-Victor-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BLANCHARD (Alcide), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

DEVOS (Maurice), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

HUBERT (Paul-René), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

LECAT (Alfred-Félix-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

THIEFAINE (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

CHAMIOT-CLERC (Maurice), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

GAILLIEZ (Jules), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CARLIER (Gaston-Lucien), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

CATHELAIN (Guislain-Nicolas), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ALLOUCHERY (Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BEDLEEM (Anicet-Irénée), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BRUSSELLE (Auguste-Félicien-Pierre), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

NOAILLES (Kléber-Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAISNE (Gaston-Henri-Savinien), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LEROY (Charles-Louis), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

LADERRIERE (François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LARIVIERE (Marcel-Georges), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LASSINAT (Alfred-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

COUPE (Arthur-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

PRUVOT (Camille-Jean), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

HARBONNIER (Noël-Désiré), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

DECOSTER (Robert-Albert-Hubert), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BREUVART (Victor-Alfred), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

BUTEZ (Léon-Charles-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BERNARD (André-Charles-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BRIANCON (Edmond-Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CHOQUET (Victor-Alfred), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

DEHANT (René), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

ARTUSSE (René-Léon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

ROY (Adrien-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

THOREZ (Gaston-Louis-Charles), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

GOUGELOT (Marcel-Emile-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

DESMADRILLE (Pierre-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MAYEUR (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

YOUNG (Robert), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

COLIN (Edmond-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

DEMOULIN (Marcel-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

QUEULIN (Charles), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MENARD (Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BRUNEL (Pierre-Lucien-Victorien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DECOBERT (Eugène-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CHOLIN (Julien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MARCHAL (René-Ernest), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MACQUIN (Albert-Lucien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

NODIMAR (Fernand-Albert), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

HOCQ (François-Louis-Charles-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DEMAILLY (Edmond-Clotaire-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

COLLET (Joseph-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

PAGNIEN (Emile), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

CALONNE (Maurice-Désiré), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LETZELTER (Raymond), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

SPRIMONT (Antoine-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.

MANSART (Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

SACLEUX (Pierre-Louis-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

COULIER (Armand-Léon-Cornil), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

LEFEBVRE (Henri-Victor-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

MARTIN (Célestin), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ROGER (Paul-Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

VERNEL (Jean-Paul), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

LAINE (Prosper), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

MAGINOT (Edmond-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BUSIN (Jules-François), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

CHAUWIN (Lucien-Jacques), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

PAGNEY (André-Charles), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

MOREL (Gilbert), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

LAGOUCHE (Marcel), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

LEROGNON (Maurice-Marcel), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

BOURGAIN (Joseph-Laurent), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.

LEFEBVRE (Marcel-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

CHANOT (Léon-Camille), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

BACQUET (Adrien-Georges-Casimir), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

BRILLON (Jean-Placide), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
CASSORET (Raymond-Constant-Louis-Philippe), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
COURBOT (Ernest-Victor-Jérémie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
TILMONT (Marcel-Désiré), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.
CAPITAIN (Edmond-Roger, maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
LOUIS, dit BUFFET (Joseph-Camille), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
BLAISE (Marcel-Charles), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.
DEVIENNE (Roger), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
VILLAUME (Paul-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
PILARDEAU (Adrien-Albert), gendarme ; 21 ans de services, 1 campagne.
COTTON (Antoine), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
HOUDART (Fabien), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
BOCQUET (Emile-Léon), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
VERHEYDE (Georges-André-Cornil), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
DELATTRE (Marcel-Augustin), gendarme ; 21 ans de services, 1 campagne.
BISIAUX (Paul-Marie-Joseph), gendarme ; 21 ans de services, 1 campagne.
BOURGOIS (Louis-Emile), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.
LEFEVRE (René-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.
BAROIS (Pierre-Jules-Joseph), gendarme ; 21 ans de services, 1 campagne.
CLEYZE (Auguste-Simon-Clovis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
LUX (Jean-Jacques-Paul-Gaston), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
QUELENIS (Charles), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
DAL (Kléber-Constant), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.
DEPORCQ (Henri-Louis-Joseph), gendarme ; 20 ans de services, 2 campagnes.
MARION (André-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
KERVISCER (Adolphe-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.
SMAGGHE (Albert-Rémi-Joseph), gendarme ; 20 ans de services, 2 campagnes.
VANHERSEL (André-Gustave-Corneille), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
COQUERELLE (Alexandre), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
DUCHAUSSOY (Diogène-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
GALLOT (Marcel-Antoine), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
BAILLARD (Isaïe-Alexandre), adjudant; 20 ans de services; 1 campagne.
DE RAEDT (Julien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
BONTEMPS (Maxime-Léon-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
LAVALARD (Henri), gendarme ; 20 ans de services, 1 campagne.
LEMAIRE (Camille-Gabriel), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.
CORDONNIER (Henri-Charles), gendarme ; 20 ans de services, 1 campagne.
FRIEDMANN (Moritz), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.
DERISBOURG (Cyprien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
ROSSIGNOL (Louis-Noémi-Joseph), gendarme, 20 ans de services, 2 campagnes.
PROVOOST (Maurice-François), gendarme ; 18 ans de services, 4 campagnes.
DUBRULLE (Charles), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
CARPENTIER (Joseph-Fernand-André), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.
PAUL (Emile-Louis-Gabriel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
DEWET (Daniel-Denis-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
BRIOU (Victor-Siméon-Paul-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
MORTYR (Charles-Gustave-Benjamin), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
BOISSEL (Gaston-Marie), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.
RAMETTE (Georges-Marcel-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.
LEMAIRE (Alfred-Géry-Adolphe), gendarme ; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.
CARRE (Victor), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
AUTEM (Max-Léon), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
MORVAN (René-Marie), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.
LETURGIE (Michel-Albert-Alfred), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
MERCIER (Henri-Victor-Louis-Eugène), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
ROGEZ (Emile-Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.
NOVACEK (Aimé), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
TAVERNE (Georges-Henri-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

2e légion « bis » de gendarmerie.

CAPIAUX (René-Charles), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 15 campagnes.
DOAL (Jean-Albert-Edgard), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.
SEGARD (Maurice-Julien), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
PRIEUR (Emile-Charles), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.
LEBLOND (Arthur-Edouard), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
LEDUC (Géry), gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.
PECHEUX (César-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
LAPOSTOLLE (Maurice-Olivier-Charles), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.
HOUDE (Ernest-Louis), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
LAMPIN (René), maréchal des logis chef ; 24 ans de services, 3 campagnes.
DUPONT (Alfred-Olivier), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
HELOIR (Napoléon-François), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
DAVID (Michel-Gabriel-Raphaël), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
POIREL (Marcel-Henri), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.
HUE (Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
ANTOINE (Charles-Léon), gendarme; 21 ans de services; 2 campagnes.
LAGRUE (André-Bénoni), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.
BOREL (Louis-Léon-Jean), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
PRUD'HOMMEAUX (Abel-Henri), gendarme ; 24 ans de services, 2 campagnes.
HOUVIN (Pierre-Charles), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
CHAUWIN (Paul-Adolphe), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
MORISSE (Alfred-Guillaume-Georges), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
LEFRANC (Henri-Emile-Georges), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.
BIZET (Kléber-Roland), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
NAVIEZ (Georges), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
QUEANT (Désiré-Jean-Charles), gendarme ; 24 ans de services, 1 campagne.
BOUQUET (Eugène-Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
LEGOUPIL (Albert-Vincent-Désiré), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
MARAINE (Gaston-Maurice), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.
DEHANT (André-Henri), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
SOYER (Robert-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
SOICHET (René-Sosthène), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
SALADIN (Maurice-Lucien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
MOLLET (Edmond-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
THOBOIS (Edouard), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
MARTIN (Georges-Maurice), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
POYART (Maurice-René), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
BEQUET (Joseph), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes.
DUGELAY (Joannès-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
BLAS (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
DHAUSSY (Auguste-Victor), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
MAUREL (Victor-Denis-Charles), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
COQUIN (Pierre-Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.
COLSON (Louis-Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.
BENARD (François-André-Fernand), gendarme, 20 ans de services, 1 campagne.
MOREL (André-Louis-François), gendarme ; 20 ans de services, 1 campagne.
DAY (Jean-Amand), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
DEJEAGER (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
GERMAIN (Marcel-Léon), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
SOUCHOIS (Raymond-Maurice), gendarme ; 19 ans de services, 1 campagne.
MABON (Vincent-Louis-Marie), gendarme ; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.
VASSEUR (Albert-Alexandre), gendarme ; 17 ans de services, 1 campagne.
ROGERIE (François-Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 3 campagnes.
VIBERT (Marcel), maréchal des logis chef ; 17 ans de services, 3 campagnes.
ANDRE (Louis-Marcel-Désiré), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.

3e légion de gendarmerie.

LE TALLEC (Marcel-Yves-Louis), gendarme ; 22 ans de services, 9 campagnes.
BOUCHER (Etienne-Anne-Marie), gendarme; 29 ans de services, 2 campagnes.
AUFFRET (Jean-François), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
PHILIPPE (Yves-Marie), gendarme; 20 ans de services, 10 campagnes.
LE LONG (André), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

FONTAINE (Urbain-Jules), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

CADIOU (Guillaume-François), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

ALLE (Lucien-François), gendarme; 18 ans de services, 10 campagnes.

CARVAL (Jean), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.

CHEVREL (Jean-Marie-François), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

LEJOSNE (Jean-Baptiste), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

HERVE (Francis-Julien-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.

MOYSAN (Aîné-Alexandre-Laurent), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

BROUDER (Eugène-Marie), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

LECLERC (Henri-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

ROSMORDUC (Jean-Michel), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

JEZEQUEL (André), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MOY (Alexis-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MACE (Ernest-Jean-Marie), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LERRET (Augustin-François-Charles), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

AUTRET (Jean-Marie), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

BROCHEN (Jean-Baptiste), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.

GOAS (Pierre-Jean), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MORTIER (Louis-Arthur), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

LE BERRE (Jean-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MEHEUST (Marie-Ange-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

FRETEL (Jean-Marie-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LE GLEUT (Pierre-Marie), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

GUEHO (Cyrille-Armel-Jean-Marie), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

LE BOZEC (Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

TREGUER (François-René-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GUILLOT (Albert-Henri), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

ROUX (René-Pierre-Marie-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BEUREL (Pierre-Marie-Julien), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LEVENEZ (Joseph-Marie), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

PASCO (Jean-Marie), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LE BOULCH (François-Marie), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LE BRUN (Denis-Louis-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

TANGUY (Olivier), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

LE ROLE (Benjamin), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.

JAMIN (Albert-Jean-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LEFEUVRE (Antoine-Charles), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

JACOB (Auguste-Marie), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

JADOT (Jean-Antoine-François), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MASSE (René-Alphonse-Félix-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CLOAREC (Jean), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

ROBIN (Louis-Marie-Mathurin), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

TRISTANT (Paul-Joseph-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

SEVENO (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

COUDRAIS (Eugène-Louis-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

DEROYER (Eugène-Ange-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MARIAIS (François-Henri), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

PRISER (Jean-Marie), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

LE GAUDU (Yves-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

COSSET (Pierre-Marie-Joseph), gendarme, 23 ans de services, 1 campagne.

CLOITRE (Guillaume-Jean-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LE BERRE (Yves - Pierre - Marguerite), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BOURDIN (Gaston), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MORIN (Hyacinthe-Joseph-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

RAMONET (Anatole-Etienne), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

KERGROACH (Joseph), gendarme, 22 ans de services, 2 campagnes.

CLOAREC (François), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

NOEL (Jean-Marie-Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GALLIC (André-Joseph-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

HELIAS (Guillaume-Alain-Corentin-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LE BORGNE (François-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

TANGUY (Allain-Marie), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

PERIGAUT (Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

PIETTE (Arsène-Joseph-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LE MENER (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

LE MASLE (Jean-Marie-Yves), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.

ROPERT (Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

JACQ (Hervé), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

MILET (Gustave-Pierre-Théodore), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

VALET (Julien-Marie-Léon), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAVENAN (Adolphe-Joseph-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

DAGONNE (Pierre-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

COSQUERIC (Louis), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GUIDOU (Louis-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GUEZOU (Francis-René), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DUVAL (Désiré - François - Jean - Marie), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

LE ROUX (Yves-Marie), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FLEURY (François-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 5 campagnes.

GUILLANTON (Georges - Marie - Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

MONI (Laurent), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

SALAUN (Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

PORPE (Louis-Marie), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MASSON (Jean-Marie), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MALIER (Rogatien-Jean-Marie), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

MOREAU (Francis-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

TONNER (Ferdinand-Valentin), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

CLOAREC (Emile-Louis-Marie), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

JACQ (Jean-François), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

LE ROUX (Joseph-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

COZIC (Jean-Marie-Emmanuel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

COICADAIN (Henri-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

CADO (Alphonse-Louis-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LE CARVESE (Maurice), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

RIOU (Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LE JOLIFF (Armand-Marie-Joseph), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

LAURO (Yves-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

BRARD (Emile-Henri-Armand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

INIZAN (Michel-Marie), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BIGNAND (Louis-Valentin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

CAVELAN (François-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

SAINT-JALMES (Jean-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROUILLIER (François-Baptiste-Louis), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LE GALL (Emile-Yves-Marie), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

RAULT (René-Georges), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

JARLOT (François-Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ESNAULT (Marie-Ange-Célestin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

LE DOEUFF (Guillaume-René), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

KERBIQUET (Jean-François), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

BOZEC (Guillaume-Yves-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FOLOPE (Maurice), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

GALLAIS (André-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

AUBRY (Francis-Jean-Marie), maréchal des logis chef, 20 ans de services, 1 campagne.

MALLARGE (François-Yves-Marie), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

QUERE (Alaire-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

JULOU (Yves), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

LE POGAM (Jean-François-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

LE GUELLEC (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

GUICHAOUA (Alain - Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MARTIN (Louis-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

LE MENS (Joseph-Marie), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

LE CREURER (Pierre-Marie), gendarme; 17 ans de services, 3 campagnes.

COUDRAIS (Pierre-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

OGER (Jean-Baptiste-Pierre), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LEGROS (Louis-Georges-Marie), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

COUTANCEAU (Lucien-Emmanuel), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

HUBERT (Alexandre-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MORICE (François-Marie), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

GAHINET (Eugène-Joseph-Marie), gendarme, 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

BATHANY (Albert), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

GLEMAREC (Jérôme-René-Marie), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

ALBERT (Francis-André), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

PENNANEAC'H (Jean-René-Marie), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

JOURAND (Yves), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

3e légion « bis » de gendarmerie.

ADAM (Robert-Fernand), maréchal des logis chef; 28 ans de services, 4 campagnes.

KERVRAN (Alfred-Eugène), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 7 campagnes.

OLLIER (Emile), gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.

LE BRIGAND (François-Marie), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

MEIGNAN (Louis-Paul-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 1 campagne.

RIBANNEAU (Maurice-Albert), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

GOHEL (Maurice-Alexandre), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

YVONNEAU (Arcade-Alfred), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

BECHE (Auguste-Emile-Louis-Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

VAUMOUSSE (Roger-Lucien-Raphaël), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

SAMSON (Raymond-Valentin-René), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.

RECHER (Roger-Robert-Louis), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

DOREAU (Henri-Marius), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.

LE FLOCH (Jean-Marie), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

BACLE (Alfred-Jules), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

PROU (André-Alphonse-Adolphe), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

LAIGNEAU (Romain-Ernest-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LE STRAT (Louis-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

GAUTIER (Léon), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

LE TROCQUER (Yves-François-Marie), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

VALTON (Désiré-Achille-Gabriel), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

GUILLOUX (Alphonse-François), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

HOUEIX (Jean), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

FAGNET (Jean-Théodore-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

CORNET (Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

EROUT (Georges-Lucien-Robert), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

POTTIER (Marcel-Romain-Victor), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BUFFARD (Marcel-Emile-Pierre), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

TALBOURDET (Charles-Eugène-Mathurin), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

COEFFIC (Auguste-René-Marie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DOUCHY (Marcel-Georges-Isidore); gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

EPIVENT (Louis-Félix), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

MORICEAU (Georges-Alfred), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

ALLAIN (Jean-Marcel-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

MORET (Edmond-Louis-Adolphe), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

TOLMONT (Eugène-Adolphe), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

LE PENHUEL (Eugène-Jean-Baptiste-Isidore), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MAURICE (Casimir-Joseph-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BERNARD (René-Marie-Joseph), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

CHANU (André-Victor), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

NOSLIER (Pierre-Marie-Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LENDORMY (Raymond-Pierre-Julien), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

TOUSSAINT (Auguste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LE BOULANGER (Alfred-Léon), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

PHILIPPON (Georges-Paul-Baptiste), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

MARTIN (Jules-Pierre-Marie), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

VADE (Henri-Léon-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

PLASSART (Albert), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

DENIS (Georges-Edmond), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DELCROIX (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GUILBERT (Maurice-Daniel-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LE NAOUR (Louis-Marie-Antoine), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

JARNO (Joachim-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LOUE (Arsène-Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BROUTIN (Edmond-René), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

JEANNE (Henri-Raoul-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

GUILLOU (Pierre-Marie), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

GEROME (Abel-Georges), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

ONNEE (François-Louis-Julien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BROCHARD (Roger-Ernest-Marie), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

ROUSSEAU (Lucien-Arsène-Jean), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

POULAIN (Edouard), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

BESCOND (Lucien-Aimé), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

DAGUIN (Armand-Francis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

LEMOINE (Jules), maréchal des logis chef; logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

ALLAIS (Marcel-Georges-Emile), maréchal des 21 ans de services, 1 campagne.

BARRE (Emile-Charles), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

JOUNOT (Louis-Paul-Henri), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

JACOB (Jean-Marie-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BASTIDE (Gustave-Marcel), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

ANDRE (Louis), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

BUSE (André-François), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

CORBRAY (Léon-Georges-Charles), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

QUESNEY (Maurice-Léon-Arthur), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

RESSEGUIER (Louis-Marius), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

GIRARD (Edmond), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

MOUCHEBŒUF (Gabriel-Fernand), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 6 campagnes.

LOMINE (Louis-Jean-René), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.

LAMACHE (Paul-Eugène-François), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

BONNAUD (Henri), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

FAVA (Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

COUPPEY (Louis-Robert), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

LANDELLE (Victor-Alphonse), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

DOUZAMI (Joseph-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

BROUARD (Félix-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

COLLET (Louis-François-Jean), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

3e légion « ter » de gendarmerie.

COTTANCE (Abel-Marius), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 15 campagnes.

POIRAUD (Armand-Victor-Eugène), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 11 campagnes.

LARGEAU (Olivier-Armand-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

TREFOUX (Roger-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.

GEOFFRION (Georges-Robert), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

COLIN (Lucien-Louis), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

MATHE (Julien-Henri-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 7 campagnes.

DESFOSSES (Julien-Maurice-Emile), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

DOUTEAU (Louis-Ulysse-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

PORTRAIT (Pierre-Martial-Constant), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

HAMON (Victor-Pierre-Marie), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

MANQUE (Paul-Armand-Louis), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

PERCOT (Eugène-Joseph-Gabriel), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MAUGRET (Roger-Charles), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GUITTON (Ernest-Célestin-René), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 5 campagnes.

BRETECHE (Jean-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

MARIETTE (Louis-Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GOURBIL (Victor-Jean-Marie), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

HERVE (Gaston-Jules-Elie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

KEAU (Pierre-François-Marie), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BELLIN (André), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.

PELE (Julien-Donatien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

GUILBAUD (Elie-Eugène-Jean-Benjamin), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

RICHARD (René-Georges), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

JOSSEAU (Jean-Charles-Eugène), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

NOYAUD (Nestor-Jean), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.

LECHENE (Jean-François), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

BEUCHARD (Eugène-Jean-Baptiste), gendarme; 15 ans de services, 10 campagnes.

GILBERT (Constant-Pierre-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

BOUCHER (Emmanuel-Octave), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes.

DULUC (Jean-Georges-Philippe-André), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

DIOURON (Joseph-Emile-Marie), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.

ROUL (Henri-Eugène-Emmanuel), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

COUSIN (Léon), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

COSSON (Fernand-Julien), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MEMETEAU (Marcel-Jules), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

GIRARD (Fernand-Yvon-François), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

LE DORIDOUR (Cyprien-Louis-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

CHERON (François-Edouard), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BILY (Raymond-Pierre-Marie), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

VIART (Maurice-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

LELIEVRE (Mélaine-Jean-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ROBION (Patrice-Olivier-Vital), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MADRELLE (Prudent-Désiré), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BANSARD (Julien-Henri), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

ALLAIS (Louis-François-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

ANTOINE (René-Jean-Julien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

MAROLEAU (Roger-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

VACHON (Joseph-André), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

TROUVAT (Edgard-Hubert), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

GRES (Marius), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

CHARNEAU (Léon-Henri-Aimé), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BOURISSEAU (Edmond-Jean-Marcel-Elie), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

SEGUIN (Henri-Eugène-François-Clément), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LEFEVRE (Marius), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.

EVIN (Maurice-Hippolyte), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.

URIEN (Jean-Yves), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

AUDOUIN (Robert-Yvon-Henri-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

TESSIER (Louis-Gustave-Ferdinand), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

GUILBAUD (Gustave-Lucien-Emile-Généreux), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

PEROUX (Camille-Adrien-Moïse), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

SERVE (Célestin-Justin), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

GOBIN (Pierre-Henri-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CHANTREAU (Joseph-Alexis-Louis-Charles), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

MERIT (Léon-Henri-Gabriel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

CHAUVET (Léon-Louis-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LEON (Charles), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

BLANDIN (Ambroise-Auguste-Antoine), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

CHAILLOT (Eugène-Emile-Stanislas), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DAVODEAU (Joseph-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BARON (Henri-Eugène-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

GUEZENNEC (Clet-Yves), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

AGENEAU (Alexandre-Joseph-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BEILLOIN (Aimé-René), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

MAREC (Félix-François-Louis-Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

FLEURY (René), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

MAITRE (Victor-Germain-Edmond), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

EMERIAU (Edmond-Alexis-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

LE THIESSE (Mathurin-Eugène), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

BONNAUD (Gabriel-Alexandre-Alphonse), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

ROIRAND (Adrien-Jean-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

BABONNEAU (Jules-Pierre), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 1 campagne.

VIVIER (Gaston), gendarme, 21 ans de services, 1 campagne.

FROTTE (Edouard-Léon-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

FOUCHER (Gilbert-Georges-Victor), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

LAINE (Robert-Emile-Gustave), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

BODIN (Daniel-Georges-André), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

BOISSEAU (Edmond-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FERRE (Joseph-Jean-Baptiste-Noël), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

YOU (Alexis-Louis-Joseph-Marie), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

DUPIN (Albert-Andér), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

PERRAY (Jules-Pierre-Anne-Marie), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

DRENEAU (Gabriel-Alphonse-Ernest), gendarme; 20 ans de services; 1 campagne.

FIOLEAU (Félix-Eugène-Marie-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

DECOU (André-Alphonse-Jules), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

GUERZIDER (Gérard-Louis-Norbert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

CHAMPAUD (Paul-Arthur-Emile), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

4e légion de gendarmerie.

CAMPET (Maurice), gendarme; 27 ans de service, 8 campagnes.

POUTET (Jean-Roland), gendarme; 23 ans de services, 10 campagnes.

ROUX (Lucien-Angel), gendarme; 23 ans de services, 10 campagnes.

NARCY (Louis-Abel-Désiré), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

VIAU (Noël-Marie-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

CASTETS (Pierre), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 4 campagnes.

CATHELINAUD (Marcel), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

CENAC (Jean-René), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

HONORAT (Léon), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

PALITO (Henri-Marcel), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

PUAUD (Georges-Arthur), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

REGUE (Bernard), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

RENAUDET (André-Pierre-Félicien), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

CHOYET (Ulysse-Louis), maréchal des logis chef, 25 ans de services, 1 campagne.

EBREUIL (Arthur-Eugène), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

QUANTIN (André-Anatole), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BAILLON (Georges-Adrien), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BOURIAT (Julien-Joseph), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

AUBERT (Clément-Emmanuel), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.

LABY (Rémy), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

DELANES (Pierre), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

COUTANCEAU (Gabriel-Alphonse), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

BARON (Alfred-Auguste-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

DUTHEIL (Henri-Edouard), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

BERTIN (Fernand-André), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

AUDOIRE (Pierre-Charles), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PENARD (Moïse), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

LAHILLE (Osmin-François), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

VINSONNEAU (René-Paul), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BISSIRIER (François-Edmond), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BRETHENOUX (Henri-Joseph), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

NOEL (Denis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MAITRE (Georges-Edmond), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LARONZE (René), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.

DIE (Roger), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BOUCAUD (Henri), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

SAINTORENS (Jean), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.

MARTIN (Fernand-Jérôme), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

DURET (Henri-Louis), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

DURET (Florimond), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

LALANNE (Bernard), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

CARRY-VOLCY (Noé-Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 5 campagnes.

POUSSARD (André-Robert), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BRIZARD (Amédée), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

PIERREFITTE (Jean), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

BOURGUIGNON (Albert), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

REVIL (Claude-Marie), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

NAVEAU (Jean-Georges), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

SALBAN (René), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

BARRAUD (François), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

GARAT (Jean), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

SOURBE (Jérôme-René), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DUVERGER (Arnaud-Daniel), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

CONDAT (Aimé-Henri), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

JAVANAUD (Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BONNAUD (Maurice-Gustave), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

BILLET (Noël-Camille), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

BONNEAU (Charles), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

LAURIOL (Alix-Jean), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

GUILLOTEAU (Albert-Jules), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

BERTHOMET (Jean), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

SONNET (Marcel-Emile-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LAMBERT (Jean-Albert), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CARRIERE (Léon), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

BERTIN (Philippe), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BERTIN (Henri), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

MICHE (André-Eugène), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

DUSSIDOUR (Pierre-Marie-Edouard), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

BERNARD (Louis-Théodore), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

FRADON (Olide), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

MONVOISIN (Jules-Charles), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

RICHARD (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

AUBRIT (Maurice-Albert), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

MOREAU (Joël-Gabriel-Lucien), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ATHENES (Adam), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

THOMAS (Eugène-Henri), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DUMAS (Jean-Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ROUCHON (Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LEGERET (Félicien), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

FRESNEAU (Louis-Antoine), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FAVRE (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BOISSINOT (Arthur-Victorien), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAFARGE (Antoine-Edouard), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

LESVIGNES (Edmond), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

BARET (André-Florent-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

LESBATS (André-Prosper), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

DUCOS (Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CRABOS (Eloi-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

FOULQUIER (Paul-Marius), adjudant, 20 ans de services, 3 campagnes.

ROBERT (Moïse-Simon), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

JACQUES (Maurice-Julien), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

FAVRIOU (Calixte-Raoul), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

BERNARD (Ernest-Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

COCUAUD (Théodule-Lucien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

RAMBAUD (Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

THIFFON (Raymond-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

RATHIER (François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

FAGES (Raymond-Claude), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

CAZAJOUS (Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

GEMON (René-Max), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

POULANGE (Jean-Gabriel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

MARCONNET (Robert-Félix), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LAVERGNE (Gaston), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

LOVAT (Grégoire-Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

DRON (Gabriel-Ferdinand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

GASQUETON (Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

FEYRI (Jules), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

LEGAL (Jean-Marie-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

CAILLAUD (Jean-Etienne), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

MOMPONTET (Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ROUFFIGNAT (François), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ARCHAT (André), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

MAUGUIT (Maximilien-Gaston), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

DURRIEU (Hervé-Marceau), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

LAGARDE (Max-William), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

VERGNAUD (Jean-Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

BOINOT (Edgar-Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

BOURDIER (Marcel), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

HERVE (Broladre-François), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LOGODIN (Joseph-Marie-Emmanuel), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

TABEAUD (Jean-Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

4e légion « bis » de gendarmerie.

EULOGE (Emile-Marie), gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes.

BARBERY (Louis-Emile), gendarme; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

SABOURIN (Emile-Albert), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes

COURTAUD (Moïse-Raymond-Georges), gendarme; 22 ans de services, 8 campagnes.

GUERIN (Clovis-Victor-Honoré), gendarme; 25 ans de services, 5 campagnes.

RENAUD (Camille), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.

BILLON (Camille-Eugène-André), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.

CARTIER (Ernest-Sylvain), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

MARCEL (Rémy), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

BERRY (Georges-Louis-Joseph), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

GUILLAUME (Henri-Charles), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

COMPAIN (Armand-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GRANIER (Marcel-Fernand), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

LIMOUZIN (Robert-Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GRANGER (Roger-Alfred), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PINEAU (Alcide-Joseph-Marie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

RICHELOT (Maurice-Léon), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LOUCHOUARN (Maurice-Louis), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

RENARD (Raymond-Georges), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

PINEAU (Germain-Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GERMAIN (Charles-Eugène), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

BEAUBREUIL (André), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

VALLIGNY (Emile-Gustave), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

COUVIN (Pierre-Henri), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.

MARTINEAU (Gustave), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

MOUNIER (Charles), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

PENOT (Albert), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

FOUCHER (Gabriel), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

LEPETIT (Lucien), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

PROUST (Georges-Adrien), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BISSERIER (Jacques-Jean), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

DALBY (Aimé), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MAILLET (Roger-André), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BRAULT (Georges-Désiré-Adrien), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ANCEL (Roger-Eugène-Baptiste-Raymond), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

GAUVIN (Robert-Célestin-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

MAYNARD (Raymond-Albert-Louis), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

AUDOUIN (Gaston-Abel), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

PIAT (Aimé-Eléonor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

RONDEAU (Olivier), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BENOIST (Médéric), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

PROUST (Camille-Jules-Léon-Nestor), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MARCON (Paul-Frédéric-Eugène), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

COULLON (Maurice-Edmond-Gustave), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

DURIS (André), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

AUGER (Robert-Damase-André), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BONNIN (Maxime-Alexandre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BOBIN (Louis-Jules), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

DEGRIS (Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

PROUX (Fernand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

PERARD (Paul), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

GENET (Louis-Victor), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

FAIDY (Maurice), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

METAYER (Emile-Gaston-Hippolyte), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 1 campagne.

BOUGEON (Henri-Louis), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

AUZANNEAU (Paul-Henri), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

WATTIEZ (Léonce-Abel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

CHAUVINEAU (Albert-Alexis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

RONDEL (Adrien-François-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

CHEVALIER (Désiré-Alphonse-René), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

RIBARDIERE (Marcel-Albert), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

VAL (André), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

BONY (Marcel-Charles-François), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

COUPEY (Alfred-Marius-Ludovis-François), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

MORISSET (Marcel), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

LUCET (Zéphirin-Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

CROIZON (Georges), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

DESCHAMP (Marcel-Louis), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

TETARD (Marcel-Gabriel-Louis), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

SAUVAGET (Ollivier-Octave-Louis), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

DELAGE (Paul-Joseph-Camille), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

LEYMARIE (Roger-Marc-Lucien), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GATINEAU (Georges-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

ARTAUD (Roger-Léon), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

4e légion « ter » de gendarmerie.

RAYNAUD (Emile), gendarme; 28 ans de services, 10 campagnes.

BIORET (Alexandre-Emile-Célestin), gendarme; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

MAILLER (Louis), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.

RADIX (René-Jean), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

PASQUET (Maxime), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

ROLA (Jean), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

CHAZET (René-Mary), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.

LISEE (Jean-Alfred), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

ARRETEAU (Georges-Jean-Baptiste), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

CADILHAC (Fernand-Isidore-Théodore), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

NOUAILLE (Etienne), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

ROCHIER (Arthur-Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

PRESSAC (Gaston-Léopold-Pierre), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

CAFFIN (Marcel-René), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

LONGEQUEUE (Jean-Baptiste), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

PINAUD (Georges-Edmond), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

PINAUD (Georges-Edmond), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MALAURIE (Jean-Léopold), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

DAROLLES (Félix-Marius), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LAYOTTE (Jean-Marie-François), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

GIVERNAUD (Fernand-Marcel), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

LIGNOUX (Maurice-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

DUMAS (Ariste-Hector), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.

DANIEL (Albert), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

HOSPITAL (Julien), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

COUTY (Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CESSAC (Léon), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

LASCAUD (Valentin-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BRISSIAUD (Adrien), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BREBANT (Fernand-Edouard-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

LAPEYRONNIE (Georges), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GUYONNAUD (Jean-Baptiste), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

MENARD (Pierre-Maurice), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

PERIVIER (Pierre-Maurice), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

LEYRAT (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

MOREE (Marcel), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROUCHE (Marcel-Pierre-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROUX (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LUDIER (Antoine), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

SOULETIE (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

BOSSELUT (Marcel-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

SOUBRANE (François), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

VIDAL (René), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

DEGOT (François), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

CATHALINAT (Vincent), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

BETOULLE (André), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

GIBIAT (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

LAVALLEE (Jean), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DESLOUIS (Paul-François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

NOUHAUD (Antoine-André), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

PASTY (Célestin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

TEXIER (Emile-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROULON (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MARTIN (Joseph-Alexandre-Paulin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

MAZAUD (Jean-Paul), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

MAZABREY (Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

PERRIER (François-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

VERGNOLE (Pierre-André), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

LAMY (François-Emile), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

GARAUD (Victor-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

MONEGER (Jean), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

PRADAUD (Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CHEMIN (Louis-Joseph-Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DEMIT (Roger-Gustave), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LARRUE (Jean), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LAFFET (François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MARCHIVES (Jean), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

SYLVESTRE (Louis-François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

VEYSSIER (Albert), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MARQUET (Frédéric), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

RENON (Louis-Raymond-Emile), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BOUCHETOUT (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MAZABRAUD (François), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BORIE (Germain), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

PRUDHOMME (Gaston-Urbain), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

CHANTALAT (Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

PIERRE (Lucien-René), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROBERT (Marcel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

POMPIER (Paul-Armand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MONTEIL (Antonin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

PETIT (Georges-Louis-Emile), adjudant-chef; 21 ans de services, 1 campagne.

JOUHANNY (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

BETBEDER (Léon), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

COLLET (Marc-Henri), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BESSE (Jean-Marie-André), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

GAILLARD (Alphonse), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
BUNERAUD (Louis-René), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
TRIMOULET (Jean-René), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
BARRIERE (Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
CHASSAGNE (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
BIBERY (René-Charles), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
VILMES (Jean-Marcel-Séraphin), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
DROUILLAS (Ferdinand), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
DUSSOT (François-Emile), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
NITRAT (Jean-Raymond-Robert), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
PAPIN (Marcel), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
DEBERNARD (Louis-Cyprien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
CHATENET (Louis), maréchal des logis chef; 21 de services, 1 campagne.
JEANNET (Maxime-Gilbert), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
CALVAIN (Maurice-Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
BONEL (Albert-Désiré-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
DUPOGNON (Etienne-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
DUFOURNAUD (Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
BARRIERE (Jean-André), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
SOULARUE (Germain), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
VIGNERON (Armand), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.
MAS (Joseph), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
MANQUAT (Lucien-Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
DEFAYE (André), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
DEVILLEGER (Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
MAUCHIEN (André-Julien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.
JARRY (Adrien), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.
BORDERIE (Jean), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.
ALLERAT (Lucien), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
THEILLAUD (André), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

5e légion de gendarmerie.

JEAN (Joseph), gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.
JEANSON (Léon-Antoine-Jean), gendarme; 26 ans de services, 7 campagnes.
CHAYLA (Jean-Joseph), gendarme; 29 ans de services, 2 campagnes.
CALVET (Clovis-Jacques-Léon), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes.
FERRIE (Louis-Auguste-Antoine), gendarme; 28 ans de services, 4 campagnes.
CATHALA (Fortuné-René), gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.
PORTET (Julien), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 11 campagnes.
LABADIE (François-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.
DURAND (Antoine), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.
HUILLET (Adrien-Simon), gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.
BOUSQUIE (Etienne-Laurent-Albert), gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
GALISSIE (Jean-Baptiste), adjudant; 24 ans de services, 4 campagnes.
BENAZECH (Jules), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
COMPEYRE (Paul-Antoine-Justin), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
FOURTI (François), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.
ALAZET (Roger-Blaise), adjudant; 17 ans de services, 11 campagnes.
DOUMENC (Paul-François), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
BURLAN (Séraphin-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
BES (Augustin), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.
GEORGIN (Marcel-Jules-Emile), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
RIGAUD (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
RIEUX (Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
VIGNAU (Pierre), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.
BARNOLA (Pierre-Bonaventure), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
SANGERMA (Sébastien-Paul-Jean), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
VERDOUX (Jean-Pierre-Elie), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
CASSAGNE (Jean-Louis-Emile), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
GRAU (Isidore-Bonaventure-Etienne), maréchale des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
MEDA (André-Pierre), adjudant; 24 ans de services, 1 campagne.
BENABENT (René-François), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
DELORME (Roland), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
SEGUIER (André-Emmanuel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
VILLARD (Robert-Henri), gendarme, 23 ans de services, 2 campagnes.
BAILLAT (Jules-Joseph), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
LECLERE (Lucien-André), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
MARANGES (Félix-Albert), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
DENJEAN (François), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.
MARROT (Isidore), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
DELMAS (Jean-Marius), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
RIMAILLOT (Jean-Raymond), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
CAZAUX (Anicet-Jean-Pierre-Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
BAUDY (René-Jean-Sylvestre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
FILLASTRE (Amédé-Jean-Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
GRANADO (Charles), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
JEUNE (Elie-Louis-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.
MAFFRE (Marius-Léon-Saint-Cyr), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
BAUDUC (Louis-Michel-Marius), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
BATLLE (Damien-Bonaventure), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
FABRE (Maurice-Elie-Célestin), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
CARRIERE (Marius-Alfred-Ernest-Joseph), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
SANSUC (Jean-Marie), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
CHEIL (Jean-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
SUNYER (Antoine-Joseph-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
BARON (Edmond-Henri), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
MARFAING (Albert-Marcel-Edouard), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
BURLIN (Marcel-Ernest), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
CAZAJOUS (Gaston-Henri-Léopold), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
GUISSET (François-Pierre-Martin), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
MARTY (Benjamin), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
GALY (Roger), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.
VIE (Léon-Armand), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
VIGOUROUX (Jean-Hubert), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
MEUNIER (François-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
VIDAL (Henri-Louis), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
ROUZE (Jacques), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
DUFAUD (Fernand-Géraud-Gabriel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
LABROUCHE (Pascal), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
LOUDET (François-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
BOURNET (Germain-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
VERGE (Ernest-Emile), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.
MIR (Armand-Baptiste-Paul), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
OLLET (François-Joseph-Barthélémy), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
GUILHEM (François-Paul-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
TASTAYRE (Louis-Barthélémy), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
BROUILLON (Henri-Lucien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
CAFFARD (Achille-René), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
GERAUD (Lin), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
GOUZENES (Edouard-Bernard-Julien), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
MARROT (Aimé), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
SILAN (René-Louis-Sauveur), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
ALOZY (Henri), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
SARDA (Pierre-Firmin), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
OMS (Jean-Urbain-Michel), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.
LACOSTE (Etienne-Germain), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
ABADIE (Jean-Léopold-Isidore), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
PELLEGRINI (René-Antoine-Célestin), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
LAGARDE (Germain-Baptiste), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
DELMAS (Théodore), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.
BLANC (Léon-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
JORDY (André-Joseph-Albert-Benjamin), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FABRE (Constantin), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

LAGUERRE (Alexandre-Michel), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

LAGARDE (Jacques), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

PECOUL (Charles-Léon), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ERRE (Emmanuel-Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ANATOLE (Marius-René-Blaise), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

VENCELL (Calixte-Paul), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

MORERE (Jean-Marie-Gaston), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

BARES (Théodore-Gabriel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

MOURNES (Georges-Justin-Germain), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

EYCHENNE (Adrien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

FERRAGE (Jean-Louis), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

COUTENCEAU (Pierre-Jean-Gaston), adjudant-chef; 20 ans de services, 1 campagne.

POUQUINE (Edouard-Henri), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

PONS (Edouard-Paul), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

ESCUDIER (Jean-Eugène-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

RIBAUTE (Alfred-Jean), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

ORTAFFA (Abdon-Louis-Joseph), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

BOUCHE (Jean), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

COSTE (Jean-Michel-Pierre), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

PAULY (Maximin), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

5e légion « bis » de gendarmerie.

SAINT-PE (Antoine), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 11 campagnes.

DESBOURDIEUX (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 10 campagnes

BRESSOLLES (Marin-Louis), adjudant; 20 ans de services, 11 campagnes.

BERGON (Louis-Elie), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

RAMOND (René-Victor), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.

JOUSSEIN (Fernand), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.

LAFLAQUIERE (Victorien), adjudant-chef; 27 ans de services, 1 campagne.

SABATIER (Adon-Lucien), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

LE BORGNE (Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

BOSC (Jean-Benjamin), adjudant; 25 ans de services, 3 campagnes.

VIEILLEDENT (Jean-Célestin), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

GRAS (Emile-Xavier), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LAGET (Abel-Paul), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

CAZOTTES (René), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.

RIGAIL (Léopold), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

ESCRIBE (Jules-Elie), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

FAGES (Gaston-Marcel), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

FALIERES (Louis-Germain), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

ROUCHY (Louis-Noël), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

NEULAT (Marie-Jean-Louis), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

SEGONDS (Bernard-Gabriel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CADRIEUX (Moïse-Louis-Léon), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

GALINIER (Paul-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

SENEGAS (Emile-Roger), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CROUZET (Henri-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

MICHEL (Pierre), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

CROZES (Marceau-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

VIDAL (Robert-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 1 campagnes. A été cité.

BELIE (Jean-Baptiste-Emile), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

AYRAL (André-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

CAVAILLE (Joachim-Maurice), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CASTERAN (Bertrand-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

GOUXETTE (Elie-Henri), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.

CONTENSON (Siméon), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

MONTAUD (Albert-Paul), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

AZEMA (Auguste-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

RAYSSIGUIER (Auguste-Emilien), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

DESIRE (Auguste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LESCURE (Antoine-Ernest), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

MALAVIOLLE (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

BARNOLA (Etienne), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FRAYSSINET (Gilbert-Gaston-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GOUVERT (Marius-Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BEAUTE (Maurice-Rolland), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

FOURNIER (Joseph-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

ARRESTIER (Pierre-Charles), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

ALIES (Marius-Henri), maréchal des logis chef. 21 ans de services, 2 campagnes.

DURAND (Gustave-Jules), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

GRAMAGE (Abel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

VIANES (Alfred-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

GESNOT (René-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

FREJAVILLE (Roger-Jean), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

POUX (Fernand-Raymond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

NAYROL (Joseph-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.

MAGHABERT (Pierre-François), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

CASTAING (Maurice), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

FOULQUIER (Norbert-Julien), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BRUNEL (Raymond-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

COUPIAC (Marcel-Germain), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

RAYNAL (Marius-Jacques), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LECAILLON (Roger-Jules), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

CANCES (Félix-Vital), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

BALSAC (Charles-Roger), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

ARLES (Auguste-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

BERAL (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

MOLINIER (André-Paul), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ESTEVE (Paul-Désiré), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

GALTIER (Albert-Eugène), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

ANTOINE (Joseph-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

SEAUME (Raymond), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

SERCOMANENS (Roger-Lucien), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

ROQUES (Jules-Charles), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

CEVENNES (Jean-Raymond), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

RIVASSOU (Adolphe-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

FABRE (Louis-Léon), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

SEREIN (Fernand-Jean), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

FAGET (Antonin), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

5e légion « ter » de gendarmerie.

POUMAROU-PLAISANCE (Alexandre-François), gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes.

GEROME (Germain), gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.

FOURCADE (Jean-Eugène), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.

DABEZIES (Henri-Gaston), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes

SENAC (Théophile-Léon-Maurice), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

FERRAN (Antoine-Camille), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

SARDE (Lazare-Marcel), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

BANTAA-DABAN (Jean-Germain-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 9 campagnes.

DAUZERES (Jean-Marie-Jules), gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.

LAUSSUCQ (Joseph), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 1 campagne.

COMPAGNET (Marius-Bertrand), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

AUGE (René-Wilfrid), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.

VEDERE (Jean-Pierre-Louis), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LACABANNE (Louis-Albert), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

CORDELIER (Roger-Camille), gendarme; 19 ans de services, 8 campagnes.

BRUNE (Jean-Marie), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

FABER (Gabriel-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

POSE (Albert-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

BOUYRIE (Eugène), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

CAZAUNAU (Pierre-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MOUNEYRES (Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 5 campagnes.

LASTES (Félix), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

PARDON (Edouard-Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MEILLON (Jean-Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.

GERBEAU (Roger), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

OUVRAT (Gaston), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BORDELONGUE (Ambroise-Louis), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

THOS (Jean-Baptiste-Julien-Yves-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

PORTIGNAC (Jean-Baptiste-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

BUGACHARD (Vincent), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

SAMSON (Marie-Roger-Antoine), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

FISSE (Martial-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DUFOUR (Valérie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

LOUIS (Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

MERCIER (Ernest-Julien), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.

ARHANCHIAGUE (Pierre), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

RIVES (Joseph-Félix), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

ARTIS (Léo-Elie), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DIOZE (Léon-Stanislas), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BOIRET (Jean), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

TROUBAT (Pierre-Louis), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

GARBAGE (Henri), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GAITS (Henri), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DUBON (Norbert), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BONS (Albert-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

PERSILLON (Jean-Robert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LALANNE (Victor-Adrien), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CARREY (Pierre), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LABARTHE (Jean), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DAVERAT (Henri), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

PAGES (Jean-Henri-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CASTAING (Jean-Marie-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DEGUILHEM (Jean-Marie), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

DUBOS (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

PUJOL (Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

BURTRE (Félix), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

ABBADIE (Victor-Jean-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

SORBETS (Michel-Benoît), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

ESPIASSE-CABAU (Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

PAYSSAN (René-Sylvain-Dominique), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

DEVEZE (Jean-Alexandre), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MERCADIE (René-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

TISNE (Blaise-Louis), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CAZAUX (Arnaudin), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

TEULE (Sosthène-Emile-Germain), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

SASTOURNE-ARREY (Léon-Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

CASSAGNE (Jean-Etienne), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

PLAISANT (Raymond-Félix), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

JEANJEAN (Emile-Eugène-Marc), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LARRIEU (Jean-Augustin), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DANGLADE (Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

PEYRUSAUBES (Joseph), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

CANTON (Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

DUPONT (Barthélemy), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

DEVISI (Paul-Maurice), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

GUINLE (Adrien-François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MASSAT (François), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MAHOUX (Alphonse-Ernest), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LAYUS-COUSTET (Joseph-Henri), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

GOYHENECHE (Alfred-Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LARRORY (Michel), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LINCE (Gérard), maréchal des logis chef; 21 ans de services; 2 campagnes.

SAU (Victor-Jean-Marie), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

POSE (Jean-Joseph-Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LACAULE (Jean-André), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

SEBAT (Henri-Maxime), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

PEYROUZELLE (Auguste-Jean), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

LABORDE (Jean-Jules), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

PERE (Armand-Pierre-Elie-Roger), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

LAFFON (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

SERE (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

LONNE (Gaston), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

AUZERAL (Stanislas-Philippe), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GERBET (Marcel-Germain), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

DANTIN (Jean-Paul), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

LANUSSE (Pascal), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

CASTET (Baptiste-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

JOUANNY (Joseph-Antoine-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

GOALARD (Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

DASSE (Etienne), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

BALOUP (André-Léon), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FOURQUET (Jean-Marie-Julien), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

ESTECAHANDY (Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

SOURIGUES (Adrien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DOURTHE (Jean-Louis), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

MIREMONT (Jean-Laurent), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes.

TOPET (Arnaud), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

DUPIN (Lucien), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

CASAMAYOU (Firmin-Albert), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

BRION (Raymond), gendarme; 10 ans de services, 1 campagne.

MARLAT (Jean-Henri-Fernand), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

PALASSET (Pierre-Henri-Jacques), adjudant-chef; 19 ans de services, 1 campagne.

LASSERRE (Joseph-Pierre-Prosper), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

TESSIER (Philippe-Paul-Cyprien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

MORVAN (François-Marie), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

MARTIN (Noé-Eloi), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

LAUDOUAR (Jean), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

SARRAT (Jean-Romain), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

BEGUE (Jean-Pierre-Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

6e légion de gendarmerie.

PREVOT (Camille-Joseph), gendarme; 31 ans de services, 4 campagnes.

PIERROT (Henri-Emile), gendarme; 27 ans de services, 7 campagnes.

SCHULLER (Henri-Jean-Marie), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

HERMANN (Joseph-Paul), gendarme; 31 ans de services, 3 campagnes.

MARCHAL (Paul-Narcisse), gendarme; 24 ans de services, 7 campagnes.

DOUAY (Fernand), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

FROELICHER (Paul), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

SCHLENCK (Jean), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

SANDRIN (René-Emile), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DUMONT (Charles-Henri-Jules), adjudant; 27 ans de services, 1 campagne.

GUILLON (Jean), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

COLSON (Richard-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

PICARD (Jean-Anatole), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

GRIVET (Louis-Marius), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.

WATIER (Roger-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

WATRINET (Célestin-Jean-Louis), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.

BALLY (Auguste), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes.

SPECK (Charles-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GERARD (Jean-Marie-Antoine), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

CURIN (Georges-Emile), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

CUNISSE (René-Lucien), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MICHEL (Edmond), maréchal des logis chef, 25 ans de services, 1 campagne.

JACQUES (Maurice-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

MARVILLET (Camille), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

DOSSMANN (Charles-Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LALONDE (François-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

MOUSLER (Emile), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

AMATHIEU (Marcel-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

ANTOINE (Roger-Paul-Victor), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

MARECHAL (François), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.

HALLY (Camille-Marie-Félicien), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

ULMER (René), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

RICHARD (Pierre-Jean-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

GERARDIN (Jules-Henri), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

MARTIN (Ernest), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

PARISOT (Louis-Henri-Alfred), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

HOCQUELOUX (Paul-Marie-Ernest), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

JAVELOT (Robert-Jules-Emile), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

GEORGER (Constant-Lucien), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

GENOT (Jean-Baptiste-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LAURENT (Léon-Emile), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

SERTELET (Camille-Jean-Baptiste-André), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

EMPEREUR (Emile-Edouard-Louis), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

GERARDIN (André-Emile-Michel), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

ANTOINE (René), maréchal des logis chef, 21 ans de services, 4 campagnes.

LAURENT (Pierre-Léon), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

ERARD (Paul-Maurice), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

NICOT (Raymond-Félix), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

FONCK (Joseph), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

GEGONNE (Maurice-Louis-Emile), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

TOUSSAINT (Paul-Charles), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

REMY (Charles-Emile-Camille), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

JOUAVILLE (Maurice-Charles), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.

STEFF (Marcel-Jean-Pierre), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

JACQUEMIN (Emile-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MAYOT (Pol-Abel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DUVAUX (Armand-Séraphin-Auguste), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

KLEIN (Jean-Mathias), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

REMY (Pol), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

VILLEMOT (Louis-Claude), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

HERTGEN (Jean-Nicolas-Eugène), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

ROLIN (André-Lucien), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

GENIN (Nicolas-Georges), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

HERRY (Maurice-Georges), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

CHIPOT (Marie-Joseph-Augustin), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

FRICOT (Albert-Théodore-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

LAHAXE (Georges-Jean-Prosper), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

GROSSIER (Roger-Gabriel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

URBAIN (Camille), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

DIDELOT (Victor-Auguste), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ISAAC (Roger-Aimable-Joseph), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

GANAYE (André-Raymond), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LECONTE (Lucien-Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FRUMINET (Constant-Paul), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BOUILLET (Marcel-Eugène), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

SOSE (Joseph), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

GERBIER (René-Roger-André), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAHAYE (Louis-Désiré-Alexandre), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

LAMBOLEZ (Ernest), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

GERARDIN (Marcel-Emile), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

PIDOLLE (Raymond-Louis), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

GUILLEMART (Maurice-René), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BOURG (Henri-Félix), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

MINSTER (Fernand-Lucien), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.

COLIN (Georges-Léon), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

ROCH (Etienne-Marie-Eugène), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

HUCK (André-Georges-Camille), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

JACQUES (Maurice-André), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

JULLIEN (René-Louis), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

LEFEVRE (Emile-Noël), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

PIERRON (Jules), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DEFORGE (Henri-Camille-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MEYER (Pierre-Nicolas), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

RUBEO-LISA (René-Camille), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

DEGOIS (Rémy-Antoine-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

COLLIN (Roger), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

LEDOYEN (René), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

GROVISIER (Robert-Fernand-Victor), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

POIROT (André-Camille-Maurice), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

MASSON (Charles-Jules), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

ANCELIN (Georges), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

MOUGEOLLE (René-Georges), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

COUDERT (Gaston), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

JEANMICHEL (Albert-Auguste-Arsène), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

TOUVENOT (Henri-Albert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

SCHUSTER (Louis-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

CROISE (Maurice-Marie-Marcel), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

PERIN (Raymond-Jules-Ernest), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

THIRIOT (Raymond-Joseph), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

DISEUR (Serge-Auguste-Victor), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

RIMLINGER (Louis), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

ANTON (Jean), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

6e légion « bis » de gendarmerie.

DUBOS (Jean-Félix-Marie), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.

BLAVIER (Louis-Marcel), gendarme; 26 ans de services, 5 campagnes.

MARNAT (André-Jules-Auguste), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

PAULIN (Louis-Léon-Xavier), gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.

FLURY (Roger), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

TOURTEAUX (Robert-Jean-Baptiste), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

FAYON (Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

JORAND (André-Julien), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

GILBERT (Léon-Luce), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

LEBRUN (Emile-Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

BELLEVILLE (René-Marcel), adjudant; 26 ans de services, 1 campagne.

BROCHERET (Alfred), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

FENDELEUR (Paul-Joseph-Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

CESSOU (Francis), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

FENEON (Jean-Marie), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

HOULARD (Louis-Emilien-Robert), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

MERCIER (René-Auguste-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

DAVID (Maurice), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

DOSNE (Lucien-Ambroise), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

MATHIEU (Pierre-Onésime-Alfred), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

ALLARD (Robert-Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

ARLECCHINI (Germain-Emile), gendarme, 23 ans de services, 2 campagnes.

FAUCHARD (Eugène-Gustave), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

DORSON (Robert-Henri), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

PASTE (Janvier-Fernand), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

NOEL (Jean), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

DRUEZ (Raymond-Adrien-Joseph), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

LE TREQUESSER (Fortune-Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BOUVY (Jules-Maurice), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

ROBERT (Marcel-Jules), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

GOEUDEVERT (Paul-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MIRGAIN (Roger-Jean-Ernest), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
COLAS (Georges-Julien), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
RENARD (Marcel-Louis-Auguste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
DOUSSOT (Gaston), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.
AUVRAY (Arthur-Louis), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
GUILLOT (Paul), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
MARTINOT (André-Edouard), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MEDARD (James-Jean-Marie-Hyacinthe), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
DEVAUX (Georges-Paul-Richard), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
HUMBERT (René-Georges-Hippolyte), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
MARTINET (Pierre-Emile), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
DARIDAN (Pierre-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
RICHARD (Maurice-Emile-Ernest), adjudant-chef; 18 ans de services, 4 campagnes.
TILLETTE D'ACHEUX (Barthélémy-Omer-Auguste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.
TSCHIEMBER (André-Christophe), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
ROSÉ (Jules-Ferdinand), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
NOEL (Marc-Paul-Georges), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
LABBANT (Lucien-Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
MARTIN (Etienne), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
DOUNIAU (Edmond-Gustave-Henri), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.
BAILLAUD (Michel-Louis-Julien), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
CHARPENTIER (Cloîaire-Joseph-Alexandre), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.
BRIOT (Gilles-André), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité
CAHART (Pierre-Eugène-Maurice), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
GAULLET (André-Octave), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
FAUGERON (Robert-Michel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
PERROT (Hippolyte-Oscar-Simon), adjudant-chef, 16 ans de services, 3 campagnes.

6e légion « ter » de gendarmerie.

SUREL (Jean-Adrien-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.
BAILLEUL (Georges-Henri), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.
TORRAILLE (Louis-Marceau), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
VAN HAMME (Emile-Charles), gendarme; 22 ans de services, 7 campagnes.
HUCK (Marie-Joseph-François-Georges), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes.
CORROTTE (Raymond), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
KLEIN (Jacques-Aloïse), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
BOUGUET (Adrien-Louis-Marie), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.
SEGHI (Jacques), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
DELAFRENEE (Léon-Louis), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.
BOFFY (Marie-Joseph-Henry-Arthur), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
PEDAUGEZ (Lucien-Zacharie), gendarme; 19 ans de services, 7 campagnes.
FELLMANN (François-Gaspard), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
SOURD (Emile-Henri), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
PRIEUX (Maurice-Louis-Maximin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
SCHUTZ (Pierre), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne
LEFRANC (Jules), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
BRAQUET (Lucien), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.
SCHMITT (Julien-Nicolas), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
BURGART (Paul), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.
DIRING (Albert-Auguste-Arthur), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
KUGELIN (Joseph-Georges), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
HUMBERT (Edmond-Joseph), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.
KIEGER (Auguste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
STRASBACH (Joseph-Xavier), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
HUCK (Ernest), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
VINCENT (Emile-Albert), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
MUNIER (Lucien), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
VICHARD (René), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
AMRHEIN (Charles-Joseph), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
JUNG (Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
MULLER (Auguste), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
MOLINET (Alfred), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.
SIMONIN (Jean-Marie-Auguste), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
HERRBACH (Robert-Emile-Georges), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.
BURGER (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.
REIBEL (Emile-Frédéric-Georges), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.
EHRHARDT (Prosper-Hubert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.
MAIGNAN (Roger), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
SPIESS (Joseph-Edouard), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

7e légion de gendarmerie.

BOUTET (René-Antoine), adjudant; 20 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
BESSON (Pierre-Marius-Victor), gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
DURON (Marcel-Georges), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.
GIRARDOT (Gustave-Célestin), gendarme; 31 ans de services, 1 campagne.
RAVET (Joseph), gendarme; 21 ans de services, 12 campagnes.
REGNAULT (Elie), gendarme; 29 ans de services, 2 campagnes.
GROUSSAC (Arnaud), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes.
SIRE (René-Louis-Marius), gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.
BOURGEON (Fernand), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 7 campagnes.
VINCENT (Gabriel), gendarme; 23 ans de services, 7 campagnes.
GAILLARD (Georges), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.
FLOCARD (Raymond-Eugène-Alexis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
DELIN (Jules-Claude-Marie-Fernand), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.
CHENEL (Lucien), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.
REBILLAT (Emile-Lucien-Marcel) gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
DELIOUX (Louis-Justin), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.
POTIGNON (Joseph), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 3 campagnes.
ROY (Antoine), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.
LESAGE (Adrien-Louis), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
MOCHOT (Paul-Ernest), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
PATRU (Auguste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
THEPENIER (Amédée-Joseph-Henri), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
ROUSSELET (Raymond-Paul), adjudant; 26 ans de services, 1 campagne.
GAILLET (Raymond-Antonin), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
VILLIERS (Maxime), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne
GADONNA (Daniel-Marie), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.
BONNEAU (André-Antonin), gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.
SATIAT (Marcel-Raymond), maréchal des logis chef, 25 ans de services, 1 campagne.
FAVRET (René-Joseph), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.
REMY (Robert-Lucien), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.
LAUDET (Marcel-Jean-Marie), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
PILET (Louis-Léon-Désiré), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
DURAND (Eugène-Louis), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.
MACHAVOINE (Georges), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
REBOUILLAT (Claude-Marcel Gilbert), adjudant, 24 ans de services, 2 campagnes.
PACOT (Antoine), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes
PRET (Jean-Léonard), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
PINAULT (Anthime), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
CHEVALIER (Jules-Lucien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
COLIN (Robert-Jules), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
PIN (André-Claudius), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.
PERROT (Fernand-Roger-Adrien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
RENARD (Paul-Charles-Jules), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.
FORTIER (André-Jules), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
ROCH (Xavier-Alcide), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
VIOLOT (Pierre-Adolphe-Henri), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
JUREDIEU (Claude), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
BELLEVILLE (Roger-Jules), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
PETIT (Lucien), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
MASSEREAU (Aristide-Germain), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
LE CORRE (René), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
MONARD (Albert), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MALLET (Georges), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
DEVENNE (Louis-Marcel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

RESNIER (Marc-Angel), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes

GREMILLET (Pierre-Eugène), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

BOULY (Georges), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

RENAUD (Robert), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LALIAT (Marcel-Aimé), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

LINARD (Marcel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

PLANTUREUX (Paul-Alexandre), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

NEANT (Louis), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

GRESLE (René), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

GUILLAUME (Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagne. A été cité.

ROUX (Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

RIZET (Maurice), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes.

CHALMET (Gustave), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

RAIDRON (André-Lucien), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

COSSOT (Eugène-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

RICHARDIN (Auguste-François-Xavier), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

LEMAUR (Gaston-Marcel), gendarme; 23 ans de services. 1 campagne.

CLAUSS (Edmond-Alfred), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GERARD (Hector-Maurice-Edouard), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

DUMAS (Henri-Armand), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GUERBERT (Maurice-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

MAURICE (Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CHAMPY (Lucien-Emile), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

DUCROCQ (Raymond-Louis), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

MARQUET (Henri-Georges-Emile), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

GUYOT (Gabriel), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.

DESCHAMPS (Claudius), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne

PETIT (Pierre-Emile), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

RENAUD (Benoît), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

BISSETTE (Ferdinand-Paul), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

BARBEROUSSE (Marcel-Camille), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

MASSON (Hubert-Henri-Edmond), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

SCHOLLER (Camille-Victor), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BUISSON (Emilien-Jean), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

LEDEY (Claude), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

BOYER (Georges), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

BOUGAULT (Lucien - Camille), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

PORCHER (Roger-Gilbert), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

LOUET (Hippolyte-Emile), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

ASTIER (Louis-Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CANAUX (Charles-François), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

DESBROSSES (Joanny), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROUX (Marius-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

MOITRIER (René-Henri), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

CORNU (Louis-Marcel), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

VAUTRIN (Raoul - André - Alois), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

GUILLOUX (Yves-Louis-Paul), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

PAGNIER (Marcel-François-Benoît), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

CORNIER (Pierre-Aristide), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

GILLET (Bernard-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

RENAUD (Fernand-Louis), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

TRIBAUDAUT (Gilbert - Charles), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

PROST (Claude), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

LENOIR (André-Marcel), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BASSOLEIL (Charles-René), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

GASTAUD (Marcel-Marie-François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 5 campagnes.

THERY (Gilbert), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

VIGNERON (Antoine), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

JARRAUD (Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

MERIVOT (Yvon-Raymond), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

MAILLET (Léon-Edouard-Lucien), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

PERRIN (Jean-Antoine), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

SCHWARZ (Lucien-Georges), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

PORCHEROT (Raymond), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

MARTIN (Fernand-Louis-Julien), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

MONNOT (Henri), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

7e légion « bis » de gendarmerie.

ROUSSEL (André-Justin-Fernand), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.

CANTENOT (René-Emile), adjudant; 28 ans de services, 2 campagne. A été cité.

TUAILLON (Clément-Paul-Marcel), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

NONNOTTE (Charles), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.

DUBAIL (Alexis-Emile), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

DALMAIS (Jean-Pierre), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

TISSIER (Jean-Marie-Henri), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

JEANMOUGIN (Emile-Alexandre), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

TOURNU (Roger-Samuel), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

BALAY (Charles-Marcel - Emile), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

LIGNEZ (Germain-Gabriel), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

PERRUCHE (Emile-Charles-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GREGOIRE (Jules-Constant), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

COMTE (Roger-Charles-François-Mariel), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

VAUDIN (Paul-Henri-Marguerite), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

JALLEY (Henri-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GOURJU (Paul-Joseph-François), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

PORTIER (Marcel-Alfred), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

DEPOIDS (Armand-Numa), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

RENOUX (René-Paul), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

TEKRE (Lucien), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

MEYER (Albert-Emile), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

RICHARD (Pierre-Armand), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

PHILIPPE (Léon-Arsène), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

STEINECK (Jules-Adolphe-Jean-Baptiste), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

MOURET (Jean-Charles-Désiré), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GASSER (Georges-Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 2 camapgnes.

RONDOT (Georges-Henri), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

TOURNIER (Maurice - Augustin), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

BOISSAUX (François-Jules-Louis-Alfred), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROBELIN (Fernand-Célestin), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

FEVRE (Georges-Alphonse), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

POUX (Georges-Louis-Alexandre), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

THOMAS (Georges-Roger), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

PICHENOT (Georges-Albert), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

FLEUTELOT (René-Alexandre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne. A été cité.

ANTOINE (Bernard), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GRILLOT (Henri-Antoine-Raoul), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ROUSSEL (Pierre-Léon), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

THEVENOT (Arsène-Georges-Antoine), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

VUILLEMARD (Delphin-Auguste-Abel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

JOURDAIN (Marius), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GRANDGIRARD (Marie-Marcel-Just-Maurice), 22 ans de services, 1 campagne.

LAMOTTE (Pierre-Jules), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

DECIZE (Roger-Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

IHRARDIN (Gaston), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

GRIMLER (Emile-Joseph), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

MARCHAL (Georges-Elie), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

DEDOLE (Charles-Henri-Emile), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

BILLOUE (Jean-Marie-Alfred), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

RUELLE (Etienne-Pierre-Louis), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.

PINOT (Jean-Raymond), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.

BIGEY (Maurice-Pierre), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

PRENEY (Joseph-Léon-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

VIENNET (Omer-Marie-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.
JACQUEMIN (Henri), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.
GELAS (Jean-Antoine-Léon), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.
ROBERT (Yves-Marcel), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
GRILLON (François-René), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 2 campagnes.
COMTE (Régis-Aimé-Adolphe), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 1 campagne.

8e légion de gendarmerie.

PONCET (Henri-Albert-René), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.
VALSESIA (Charles-Marius), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
LAGRANGE (Albert), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.
BRIOT (Emile-Pierre), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.
LAVRUT (Eugène-Victor), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
DESGOUTTE (Léon-Augustin), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
DELHOMME (Jean-Antoine), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.
FAURE (Antoine-Louis), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.
ROBERT (Louis), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
DESCHAMPS (Joseph-Claudius), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 1 campagne.
VOILE (Louis-Marius-Emile), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
RUFARD (Maurice-Louis), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
NADAUD (Pierre-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
PETAVY (Alphonse-Gustave), 24 ans de services, 2 campagnes.
LETAUD (Francis-Maurice), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
VAREILLE (André-Louis), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
MURMAND (André-Victorien), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
CONTAMIN (Louis-Victor), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
NEIGE (Henri-Marius), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
FERRANDON (Félix), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
AYMARD (Jean-Antonin-Désiré), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
MARY (Noël-Georges), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.
MONTEIL (Adrien), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.
CHANLON (Joânny), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.
COSTES (Pierre-Henri), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.
ROUSSEL (Georges), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.
CHADEYRON (Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
NAVARON (André), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.
BOLARD (Raoul-Antoine-François), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
TESTON (Marcel-Paul-Marius), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MICHEL (Marc-Marin-Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.
REDON (Ferdinand-Louis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagens.
DEFUIDE (Léon-Marius-Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
MARCONNET (Raymond-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.
CORBES (Marcel-Jean-Joseph), adjudant; 23 ans de services, 1 campagne.
BOURNE (Julien-Antoine), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
BROCARD (Maurice-Prosper), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne. A été cité.
VALETTE (Léonce-Georges-Jean), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
BOULESTEIX (Casimir), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
DARD (Lucien-Henri), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.
RAMILLON (Jean), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
BERNET (Léon-Camille), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
PASCAL (Maurice-Pierre-Félix), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
VEDEL (Raoul-Jules), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
BEREIZIAT (Joseph-Henri-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
JACQUEMIN (Herman-Elisée), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.
VIALLARD (Marius), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne.
RENOM (Edouard-Eugène), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
CARLOD (Marius-Elysée), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
FETAS (Fernand-Eugène), maréchal des logis; 22 ans de services, 2 campagnes.
COUSTEIX (Guillaume), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
FRAISSE (Joseph-Michel), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.
MARY (Léon), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.
SOBOUL (Ferdinand-Victorin), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
CHARTON (Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
PRIVAT (Roger-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
GROS (Félix-Gaston), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.
VIAL (Charles-Ferdinand), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
JARICOT (Jean-Etienne), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.
LAPEYRE (Elie), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
BERNARD (Pierre-François-Georges), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.
SERRE (Fernand-Germain), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

8e légion « bis » de gendarmerie.

ESPENEL (Jacques-Florentin-Augustin), gendarme; 30 ans de services, 4 campagnes.
ROUX (Jean-François-Régis-Albert), gendarme; 28 ans de services, 2 campagnes.
CAMBOU (Marius-Théophile), maréchal des logis; 27 ans de services, 3 campagnes.
VANDORT (Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
GUERRIER (Alexis-Jean), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne.
FELIX (Jean), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.
BARRE (Joseph-Rams-Ernest), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.
VIALLE (Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.
THOMAS (Marcel-Antonin), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
LAFONT (Gaston-Louis), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
MEUNIER (Maurice-Jean-Baptiste), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.
BENET (Raymond), gendarme; 25 ans de services, 4 campagnes.
JONGET (Edouard-Antoine), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.
DURAND (Maurice-Germain), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.
MAILLARD (Alexis), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
GAILLARD (Henri-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
MALLET (Gustave), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
ROSIER (Marie-Lucien-Alphonse), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.
MOREAU (Gustave), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
SAMARD (Jean-Marie-Antoine), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.
CHASSAING (Félix), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes.
LEYRE (Victorien-Louis-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.
TABUTIN (Albert), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
RAYNAUD (Antoine-Annet-Casimir), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.
DEPAQUIS (Pierre-Charles-Marcel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
GODIGNON (Marcel-Louis), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.
PY (Eugène-Marius), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
MAILLARD (Marcel-Paul), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
MONDON (Gilbert-Alexandre), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
TEULADE (Antoine), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.
MAILLET (Louis), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.
CARDAVAUD (Albert-Paul), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.
BELIN (Baptiste-Théodore), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.
NEDELEC (Pierre), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.
BOUGAREL (Louis-Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
PARMENTIER (Marcel), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.
CARLET (Auguste-Marcel), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.
COLLAINE (Louis), gendarme; 19 ans de services, 4 campagnes.
MORANSANNE (Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
BENSON (Harold), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.
PERRON (Célestin-Jean-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
BARRUET (Régis-Auguste-Léon), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
MAUDOUX (Albert-Eugène-Pierre), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
VIALLET (Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
DUPUY (Adolphe-Séraphin), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.
COSTON (René-Jean-Baptiste), adjudant; 21 ans de services, 1 campagne.
MOINARD (Edmond-Antoine), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
PARAN (André-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.
BEAUME (André), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.
GROS (Jean-Baptiste), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.
AUCLAIR (Marcel-Louis), gendarme, 20 ans de services, 2 campagnes.

DUMAS (Ferdinand), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FOURNIER (Alfred-Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

FERRIER (Ernest-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité

DEVIGON (Albert-André), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

FALGHIER (Jean-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes.

VOISIN (Pierre-Armand), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

LEBRAT (Edgar-Jean), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DESFORGES (Edmond), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

COSSE (Daniel), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

CHAPELLE (Marcelin-Julien), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

LAVAUD (Edmond), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

GRIALOU (Elie-Henri-Hippolyte), gendarme; 18 ans de services, 1 campagne.

VERNAUDON (Henri-Lucien), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 1 campagne.

8e légion « ter » de gendarmerie.

RIOTTE (Marcel-René), gendarme; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

ROYANNEZ (Gabriel-Marcel), gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

GOUDET (Aimé-François-Henri), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.

JACQUIER (Pierre-Marie), gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.

GUELAUD (Félix-Victor-Julien), gendarme; 28 ans de services, 3 campagnes.

MACOUIN (Olivier-Victor-Henri), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

PATEAU (Albert-Louis-Henri), gendarme 21 ans de services, 7 campagnes.

NADAUD (Jean), gendarme, 27 ans de services, 3 campagnes.

NOLEAU (Louis-René), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

CESARI (Ange-Marie), gendarme; 26 ans de services, 2 campagnes.

JOBLET (Pierre-Léon-Joseph), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes

BLANC (Robert-Jean-Pierre), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

ALLOMBERT-BLAISE (André), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 2 campagnes.

FLORENTIN (Pierre), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

VITTON (Marcel), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

ONAVE (Henri-Joseph-Pierre), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

CHARDAN (Léopold-Valentin-Hippolyte), gendarme; 22 ans de services, 5 campagnes.

GIRARD (Albert-André), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes.

AYMARD (Georges-Gaston), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

ROUX (Marius-Louis), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne. A été blessé.

BURTIN (Louis), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

PERRIER (René-Maurice), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.

REBERT (Charles-Victor-Rémy), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes

GAVILLET (François-Léon), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes.

EYRAUD (Aimé-Jean-Hippolyte), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

GLISE (Fernand), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

TRIBOULET (Albert-Jubin-Marie), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

FROSSARD (Hector-Marie), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

GIRERD-BLEY (Ambroise-Ferdinand), adjudant; 22 ans de services, 31 campagnes.

JULLIARD (Marius-Emile-François), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

PLACE (Clément-Marius), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

LEVET (Louis-Alfred), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

BLANQUET (Jean), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

MOURETON (Louis-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

FAURE (Félix-François), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

FILHOL (Paul-Marius), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

THESSE (Victor-Henri), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

BOUQUET (Joseph-Prosper), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

ALBRAND (Alexis-Léon-Ferdinand), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne.

PACCOUD (Edmond), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

COTTIN (Félix-Alexandre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

LAMBERT (Victorien), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes.

VIVET (Maurice-Alexis-Eugène), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 5 campagnes.

ASTIER (Franc-Jean), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

JULLIEN (Raymond-Joseph-Ernest), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne.

LAPRE (Marcel-Cyprien-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

BONNEAU (Marc-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.

COSTAZ (Nicolas-Antonin), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

GAUTIER (Henri-Jules-César), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

MERLE (Marcel-Jules-Placide), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

MOREAU (Roland-Léon-Antoine), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MONNIER (Lucien-Aimé), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

DAILLON (Victor), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

MOUGIN (Louis-Marcel), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

FAVET (Ferdinand-Louis), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

TOURTET (Ernest-Antonin-Auguste), gendarme, 21 ans de services, 1 campagne.

TALON (Flavien-Joseph), maréchal des logis che; 21 ans de services, 2 campagnes.

DUBOIS (Marie-Jules-Joseph), adjudant; 21 ans de services, 2 campagnes.

CHARRET (Claudius), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

GALY (Félix-Pierre-Marcel), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

BLAIN (Roger-Alphonse), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

CHEVASSUS-A-L'ANTOINE (Etienne-Auguste), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

KERANFLECH (Pierre-Marie), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

GARCIN (René-Emile), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GORGES (Lucien-Louis), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

DUTTER (Charles), gendarme; 20 ans de services, 4 campagne.

IMBERT (Kléber-Michel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

LOISEAU (André-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

BILLARD (René-Julien), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

PRUNIER (Gilbert-Auguste), gendarme; 17 ans de services, 1 campagne.

9e légion de gendarmerie.

TRACOL (Georges-François), maréchal des logis chef, 25 ans de services, 11 campagnes.

JOURNEE (Jean-Gaston), gendarme; 27 ans de services, 7 campagnes.

BARRET (André-Henri), gendarme; 27 ans de services, 5 campagnes.

DEJEAN (Auguste), gendarme; 22 ans de services, 9 campagnes.

DANIEL (Jean-Louis-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

BRUNO (Jean-Edgard-Antoine), gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.

TOLOSANO (Joseph-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

CROS (Joseph-Raymond), gendarme; 28 ans de services, 1 campagne.

FLORY (Albert-Jean), gendarme; 24 ans de services, 5 campagnes.

DELEPINE (Louis-Henri), adjudant, 26 ans de services, 2 campagnes.

IMBERT (Léon-Marie), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

TOUCAS (Louis-Marius-Jules), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

TESTUD (Josué-Louis-Joseph), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

FAVREAU (René-Gabriel-Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

TRIPOGNEY (Fernand-Paul-Eugène), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MARGARIA (Michel), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GOETZ (Jean-Xavier-Auguste), maréchal des logis-chef, 18 ans de services, 9 campagnes.

TRUC (Augustin-Marius), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne

LIZON-TATI (Georges-Louis-Auguste), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

SIMEON (André-Auguste), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.

CARBLANC (André-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 5 campagnes.

MOUTTET (Antoine-Rosin-Victor), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

LAMBERT (Maurice-Maxime), gendarme, 25 ans de services, 1 campagne.

BROUSSY (Fernand), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne.

GINESTET (Marie-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

Le BRUN (Jean-François-Marie), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

GUILLAUME (Eugène-Louis-Charles-Achille), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

CLEMENT (Joseph-Louis), adjudant; 20 ans de services, 6 campagnes.

SAUTOU (Emilien-Joseph-Clément), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GIORGI (Roch), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

GAUDIN (Ennemond-Auguste-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CROS (Louis), gendarme; 23 ans de services 2 campagnes.

MATHON (Valéry-Maurice), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

GADILHE (Emile-Eugène-Léon), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes

RIQUIER (Marius-Fernand), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

BELLON (Charles-Antoine), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

POMERGUE (Aimé-Pascal-Marie), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

RAFFREAU (Auguste-Louis-Paul-Henri), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

DURAND (Louis), adjudant; 23 ans de services, 2 campagnes.

DISSET (Paul-Louis), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

CARLA (Anselme-Emilien-Olivier), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

REYNAUD (Jean-Marius), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

GIOBA (Marius-Joseph), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

AVINENS (Louis-Noël-Justin), adjudant-chef; 23 ans de services, 1 campagne.

GUILLERMET (Justinien-Ferdinand), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 1 campagne.

VIGNE (Marcel-Joseph), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BAUD (Louis-Gustave-Clément), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

PETTE (Auguste-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROMANET (Louis-Ernest), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

MAURE (René-Joseph-Emile), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

AUVERGNE (Camille-Jules), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BRUNEL (Henri-Julien-Gaston), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

MAURIN (Antoine-Louis), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

GROS (Camille), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

BOUCHON (Maurice-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

REBOUL (Gustave-Clément), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

VERROT (Georges), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

DURAND (Régis-Prosper-Pierre), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

RIVIERE (François-Edmond), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

ECUER (Henri-Jean-Baptiste), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

RAVOUX (Clovis-Alain-Samuel), adjudant-chef; 22 ans de services, 1 campagne.

CAUVIERE (Albert-Antoine), adjudant; 22 ans de services, 1 campagne.

BOSSET (André), gendarme; 21 ans de services; 2 campagnes.

SACCANI (Dino-Abel), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

FREMOND (Jean-Joseph-Louis), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

CULEILL (Jean-Michel-Jacques), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

JOSSERAND (Léon-Irénée), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne

HEBRARD (Jean-Pierre-Marius), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

AIGUES (Jean-Baptiste), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

AUDIN (André-Philibert), gendarme; 27 ans de services, 6 campagnes.

GRANIER (Paul-Vincent-Désiré), maréchal des logis chef; 21 ans de services; 2 campagnes.

POMPONI (Dominique-Sébastien), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

LE GRAND (Gabriel), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

VISISER (Louis-Sylvain), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne. A été cité.

BRUNEL (Joseph-Gaston), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

FARGIER (Gustave-François-Marius), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

SAYROUS (Emile-François-Joseph), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 1 campagne.

BANCELIN (André-Henri), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes.

ASSEMAT (Gérard-Clément), adjudant; 18 ans de services, 4 campagnes.

LAMY (Gaston-Jules), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

SERIGNAC (Henri-Marius), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

PISTRE (Marcel), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

DODU (René-Henri), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

VABRE (André), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

BLANCARDI (Joseph-Jean-Baptiste), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

HENRY (Germain-Charles), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

SERRES (Joseph-Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

ROUANET (Louis), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

GUENIN (Emile-Jean-Baptiste-Raphaël), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

BALUSSOU (Léon-Marius-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

FONTES (Antonin-Frédéric), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

DAGORNE (Roger-Alfred-Marie), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DUCEPT (Roger-Joseph-Valentin), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

BODIN (André-Jean-Raymond), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

GAUVAIN (Henri), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

MALE (Roger-Pierre-Damien), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

PELTIER (Léon-Nestor), adjudant; 20 ans de services, 1 campagne.

DEJARDIN (Abel-André), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

POULET (Marc), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

TAILLAND (Marius-Jean-Auguste), adjudant; 19 ans de services, 1 campagne. A été cité.

JUSTAFRE (Joseph-Jacques-Claude), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

LARTIGAU (Emile), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

GRAZIANI (Simon-Ange), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 1 campagne. A été cité.

CHAMBON (Louis-Ferdinand-Clément), adjudant-chef; 19 ans de services, 2 campagnes.

DECONINCH (Albert-Gustave), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes.

BOURZEIX (Joannès-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

SIMONETTI (Joseph-Augustin), adjudant; 17 ans de services, 1 campagne. A été cité.

9e légion « bis » de gendarmerie.

SALAMERO (Antoine-Alphonse), gendarme; 27 ans de services, 2 campagnes.

VAN BULCK (Achille-Germain), gendarme; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

PASCAL (Georges-Jules-Emmanuel), gendarme, 25 ans de services, 3 campagnes.

PIOCH (Louis-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

POMIE (Georges-Lucien-Henri), gendarme; 26 ans de services, 1 campagne.

BOUSQUET (Léon-Christophe), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

CLUZEL (Ernest-Firmin), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes.

FERRIERES (Henri), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

GUIN (René-Armand), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

CHAUVET (Charles-Noé-Lucien), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

GRAILLE (Jules-Marius), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

PRADES (René-Augustin), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

SAGOT (Louis-Joseph), adjudant; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

FAU (Louis-Fernand), adjudant-chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

ANIORT (Henri-Jules-Joseph), adjudant; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

ROLLIN (Eugène), gendarme; 25 ans de services, 1 campagne.

BRAL (Achille-Auguste), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.

BLACHE (Henri-Jean-François), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 5 campagnes.

WEIBEL (Lucien), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

FRANÇOIS (Irénée-Léopold-Raymond), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

CHIFFE (Marius-Augustin-Alban), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

FORT (Paul-Jules-Félix), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

AUTHIER (Pierre-François), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 1 campagne.

MASSOL (Alfred-Marius), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

DIANCOURT (Henri-Marcel), gendarme; 24 ans de services, 1 campagne.

COMBEMALE (Roger-Jean-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

BRUN (Hebri-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

GRENIER (Henri-Jean), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

CRISTOL (Marius-Jean-Paulin), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

AUJOULAT (Pierre-Marius-Augustin), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

CHALDIVAL (Louis-Gaston-Alphonse), gendarme; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BRUNEL (Roger-Albin), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

GEVAUDAN (Louis-Charles-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

GASTOU (Jean-Jules), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

VIALLA (Emile-Jean-Marius), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

VIALA (Emile-Jean), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

GUIBAL (Marius-Raymond-Clément), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

FLAVIER (Jules-Joseph-Pierre), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

DURAND (Emilien-Antonin-Paul-Aristide), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROBERT (Camille-Paul), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

CABROL (Louis-Joseph), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 1 campagne.

MARINES (Joachim-Théodore-Jules), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CONIL (Léonce-Anselme), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

SAHUQUET (Jean-Joseph-Laurent), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

CABROL (Albert-Casimir-Fortuné), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

JACQUES (Charles-Privat), gendarme; 22 ans de services, 1 campagne.

MONTES (Marius-Félix), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

HOURS (Irénée-Louis-Cyprien), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

PAGES (Sébastien-François), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

MEYNADIER (Emile-Paul), gendarme; 21 ans de services, 1 campagne.

XICOY (André-Ferdinand-Lucien), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

PARIS (Jésus), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

ASTRUC (Joseph-Marcel), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

BERLAN (Marius), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

DONNADIEU (Dieudonné-Roland), gendarme ; 19 ans de services, 1 campagne.

10e légion de gendarmerie.

SIERRA (Marcel-Julien), gendarme; 24 ans de services, 15 campagnes.

BENSETTITI (Salah), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 15 campagnes.

CONTAMIN (Maurice-Lucien), gendarme ; 24 ans de services, 15 campagnes.

KHEDDOUCI (Mohammed), auxiliaire nord-africain; 24 ans de services, 14 campagnes.

SEGURA (José), adjudant; 23 ans de services, 14 campagnes.

ZECH (Arsène), gendarme; 23 ans de services, 14 campagnes.

ANDRE (Paul-Albert-Fernand), gendarme; 24 ans de services, 13 campagnes.

CASTAGNE (Antoine-Vincent), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 15 campagnes.

CASAS (Raphaël), gendarme; 22 ans de services, 14 campagnes.

MINOT (Maurice-Ernest-Constant), gendarme; 21 ans de services, 15 campagnes.

LAPEYRIE (Georges-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.

BIOT (Georges-Frédéric), gendarme; 20 ans de services, 15 campagnes.

AUER (Emile-Florent), gendarme; 21 ans de services, 14 campagnes.

ERISEY (Auguste-Louis), gendarme; 22 ans de services, 13 campagnes.

RICHARD (Antoine-Jean-Bernard), adjudant ; 20 ans de services, 14 campagnes.

GUILLAMON (Albert-Marius), adjudant; 20 ans de services, 14 campagnes.

BOUQUET (Fernand-Marcel), adjudant-chef ; 21 ans de services, 13 campagnes.

MARTRES (Marcel-Prosper), gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.

SECO (Georges-Julien), gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.

CONNAULT (Georges), gendarme; 18 ans de services, 15 campagnes.

ROY (Emile-Norbert), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.

OBIN (Klébert-Marius), gendarme; 19 ans de services, 13 campagnes.

GAYA (Henri), gendarme; 20 ans de services, 11 campagnes.

SCHAFFNER (Edouard-Emile), gendarme; 21 ans de services, 11 campagnes.

BRUMAIRE (Gérard-Ange-Charles), gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.

MAUBAY (André), adjudant; 21 ans de services, 10 campagnes.

VARIN (Maurice-Fernand-Léon), gendarme; 16 ans de services, 15 campagnes.

POTTIER (René-Auguste-Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 15 campagnes.

SALERNO (Jean-Baptiste), gendarme; 19 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

MAUBAY (Jean), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.

ANDREONE (Antoine - Joseph), gendarme; 17 ans de services, 13 campagnes.

CAPDEPONT (Marcel-Lucien), adjudant; 18 ans de services, 12 campagnes.

MERDRIGNAC (Charles - Pierre - Gérard), gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

DURAND (Hervé-Paul), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.

DANTHONY (Camille - Lucien), gendarme; 16 ans de services, 14 campagnes.

BOSCHER (Joseph-Marie-Jacques), gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DAMICO (William), adjudant; 16 ans de services, 13 campagnes.

PIEDOIE (Emile), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 14 campagnes.

MANIER (Marcel-Bruno), gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

RODRIGUEZ (Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.

NAVARRO (Joseph-Parfait), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 13 campagnes.

PICHON (Michel-Gabriel-Marie), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 14 campagnes.

LAMARCADE (Paul - Raymond), adjudant; 17 ans de services, 12 campagnes.

BOUET (Casimir-François-Paul), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 10 campagnes.

LEPORI (François - Raymond), gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.

ARTUPHEL (Marcel - Raymond - Joseph), gendarme; 15 ans de services, 13 campagnes.

BACLET (Henri-Emile-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

ARNAUD (Bienvenu-Louis), gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.

HILLAIRET (Lucien - Armand - Philbert), gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.

GUYON (André), 16 ans de services, 11 campagnes.

RIVIERE (Marceau - Emile - Jean), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

BOISSIER (Marius-Georges), gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes.

LAGARDE (Marcel-Charles), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes.

SERPEAUD (Albert-Clovis), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

BROSSIER (Pierre), gendarme; 21 ans de services, 4 campagnes.

PHILIBERT (Gaston-Joseph), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

PASQUELIN (Marcel - Francis), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

PAYEN (Marius - Léon - Charles), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes.

TOUSSAINT (Marcel - Hippolyte), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.

JUSTE (Gaston - Maurice - Henri), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

CHAMPION (Sylvain-Romain-Louis), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Corse.

SOLACROUP (Marcel), gendarme; 26 ans de services, 14 campagnes.

SANTINI (Jean-Décius), gendarme; 24 ans de services; 12 campagnes.

MARZOPPI (Joseph-Frédéric), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 14 campagnes.

FRATACCI (Nicolas), gendarme; 23 ans de services, 11 campagnes.

NAU (Arsène - Auguste - Adrien); gendarme; 21 ans de services, 9 campagnes.

POLETTI (Jules), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 13 campagnes.

PARAT (Henri-Albert-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 12 campagnes.

POLI (Bernardin-Léandre), gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes.

GUERRINI (Pierre), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 10 campagnes.

JEAN (Alphonse-Louis-François), gendarme; 18 ans de services, 13 campagnes.

PASQUALINI (Alexandre), gendarme; 24 ans de services, 6 campagnes.

MARTINI (Antoine-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 10 campagnes.

DELFIEU (Nestor - Louis - Marius), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.

CHARLIAC (René), adjudant-chef; 15 ans de services, 13 campagnes. A été blessé.

MARCHETTI (Charles - Joseph), gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

DAVID (Paul-Louis), gendarme; 18 ans de services, 12 campagnes.

CATANI (Paul), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

ALLEMAND (André), gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes.

EXIGA (Joseph-Antoine), gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.

AUGUET (Jean), gendarme; 18 ans de services, 11 campagnes.

CHIARI (Adrien), gendarme; 17 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

DANIEL (Paul-Joseph), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.

MARIANI (Paul-Marie), gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.

PASQUET (Marceau-Arthur), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

VILLARET (Paul-Yvon), gendarme; 15 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

GARATTE (Antoine-Pierre), gendarme; 20 ans de services, 8 campagnes.

VOLPEI (Jacques-François), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.

TOMASI (François-Jean), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.

ROUSSEL (Oscar-Bernard), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

BORDIER (Emilien-Alexandre-Jean-Marie), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

ALESSANDRI (Joseph), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

GUIDICELLI (Charles - Xavier), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

PANCRAZI (François), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

SANTINI (Pierre-François), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.

SAVELLI (Fortuné), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

GUIDONI (Joseph), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 7 campagnes.

VIACAVA (François), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.

POLVERELLI (Xavier), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

GUIDICELLI (Pierre - Edmond), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

BOGUENET (Paul-Henri), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

CLEMENT (Marc-Louis), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

PIVERT (Albert-Jean-Paul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

PERNEL (Jean-Paul), gendarme; 15 ans de services, 8 campagnes.

CUCCHI (Ange-François), adjudant; 17 ans de services, 3 campagnes.

Légion de gendarmerie de Tunisie.

BERUEL (Louis-Eugène), gendarme; 23 ans de services, 19 campagnes.

BOUHAFS ABDELHAMID BEN M'BARECK, auxiliaire nord-africain; 19 ans de services, 17 campagnes.

DEBRICON (Gaston-René), gendarme; 20 ans de services, 14 campagnes.

BOUKACEM KADDOUR, auxiliaire nord-africain; 20 ans de services, 13 campagnes.

LEBRE (Léon-Gabriel), gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.

WATRIN (Charles), gendarme; 27 ans de services, 3 campagnes.

BOSSY (Célestin-Joseph-François), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 3 campagnes.

NICKLAUSS (Robert-Paul), adjudant; 17 ans de services, 14 campagnes.

MOKRANI AHMED, auxiliaire nord-africain; 18 ans de services, 12 campagnes.

BENDRIS ABDELKADER, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 11 campagnes.

CORET (Alfred), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.

BOU SAADA MOHAMED, gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.

ROLL (René), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 7 campagnes.

ARMAND (Edouard), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

BRABTI MOULOUD, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 10 campagnes.

LE MOAL (André), gendarme; 18 ans de services, 9 campagnes.

LE BORGNE (Jules-Joseph-Marie), gendarme; 16 ans de services, 11 campagnes.

PELLEGRI (Joseph), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

HENRY (Colbert-Eugène), gendarme; 13 ans de services, 7 campagnes.

GASCON (Louis), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 9 campagnes.

LEPAGE (Marcel-Albert), gendarme; 16 ans de services, 9 campagnes.

RAOUX (Arthur-Pierre-Antoine-Louis), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 4 campagnes.

LECLERC (Marcel-François), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

LE FLOHIC (Marcelin-Victor-Joseph), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

ROQUE (Pierre-Numa), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

CABESSANIS (Roger-Pierre), adjudant; 15 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

MOHAMED BEN ALI BEN ABDELKADER EMAKBI, auxiliaire nord-africain; 16 ans de services, 7 campagnes.

CHARLOT (Georges-Louis), gendarme; 16 ans de services, 5 campagnes.

NERRE (Gustave-Joseph-Henri), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

Légion de gendarmerie du Maroc.

PIBOU (Jules-Marcel), gendarme; 25 ans de services, 15 campagnes.

RAGUIN (Marcel-Raphaël-Louis), gendarme; 23 ans de services, 14 campagnes.

ROUSSEAU (Olivier-Gaston), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 13 campagnes.

ROUCHICHE AKLI BEN AHMED, auxiliaire nord-africain; 19 ans de services, 13 campagnes.

GAUTHIER (Louis-Auguste-Emile), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 12 campagnes.

CASTELLO (Antoine-Raphaël), gendarme; 17 ans de services, 14 campagnes.

BENHAMMOU BOUALEM, auxiliaire nord-africain; 18 ans de services, 11 campagnes.

GENTILLET (Jean-Baptiste), gendarme; 25 ans de services, 5 campagnes.

LATACHE (Fernand-Léon), adjudant; 17 ans de services, 13 campagnes.

ANDRE (Marius-Antoine), gendarme; 19 ans de services, 10 campagnes.

ZERBIB (Victor-Mardochée), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 12 campagnes.

RIBIERE (Jean-René), gendarme; 17 ans de services, 11 campagnes.

BLACHE (Maurice), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 11 campagnes.

PIN (Henri), gendarme; 24 ans de services, 4 campagnes.

MARTIN (André-Jean-Marie), gendarme; 17 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

MEILLIERE (Paul-Eugène), gendarme; 15 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

VIGUIE (Justin-Germain), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 11 campagnes.

GARANDEL (André), gendarme; 18 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

FECHAN (Georges-Louis), gendarme; 20 ans de services, 6 campagnes.

SURYOUS (Bertin-Gilbert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 8 campagnes.

BRUN (Léopold-Alcide), gendarme; 16 ans de services, 10 campagnes.

MONEGER (Léonard-Antoine), gendarme; 22 ans de services, 4 campagnes.

LE BIHAN (François), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 10 campagnes.

POYET (Alexandre-François), gendarme; 16 ans de services, 8 campagnes.

PELOU (Gabriel-Auguste), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

DRESSY (Fernand), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

CLEMENCE (Marcel-Valentin-François), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

BELPEER (Alphonse-Louis), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

DUVILLET (André-François-Xavier-Léon), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes.

BONFILS (Julien-Eugène-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes.

FESSIER (Emile-Albert), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes.

2e légion de gendarmerie d'occupation.

SARRAMAGNA (François), gendarme; 23 ans de services, 12 campagnes.

TOURBEZ (Gaston), gendarme; 29 ans de services, 3 campagnes.

SCHLUMBERGER (Roland-Charles), gendarme; 20 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

ROUYER (René-Maurice), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 4 campagnes.

TOUPANCE (Fernand-Joseph-Achille), gendarme; 23 ans de services, 6 campagnes.

CHANDOLAS (Auguste-Fernand), adjudant; 27 ans de services, 2 campagnes.

DESBOIS (Marius-Pierre-Paulin), gendarme; 25 ans de services, 4 campagnes.

VILMAR (Pierre-Louis), gendarme; 16 ans de services, 13 campagnes.

PIGNIARD (Paul-Henri), gendarme; 26 ans de services, 3 campagnes.

BLIN (Maurice-Jean), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 11 campagnes.

BANOS (Mathieu-Maurice), maréchal des logis chef; 26 ans de services, 3 campagnes.

WILT (Eugène), gendarme; 23 ans de services, 5 campagnes.

NOEL (Fernand-Louis), adjudant; 25 ans de services, 3 campagnes.

DANEL (André-Auguste-Florent), gendarme; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

ARMAND (Augustin), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.

GREGOIRE (Jean-Victor-Théophile), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

BRETON (Pierre-Henri), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

THIRIOT (André-Auguste), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

DERNONCOURT (Alfred), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.

PORTES (Jean-Maurice), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

BAY (Joseph-Georges), adjudant-chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

MARTIN (Jean-Pierre-André), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.

VANHEEGUE (Maurice-Joseph-André), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

REBIERE-POUYADE (André-Gabriel), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

BINET (Louis-Pierre), gendarme; 17 ans de services, 8 campagnes.

SCHAFFNIT (Georges), adjudant; 22 ans de services, 2 campagnes.

AUXELLES (André-Joachim-Lucien-Raymond), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

FOUQUART (Armand), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

DECHAPE (Robert), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 4 campagnes.

EYT (Bernard), adjudant; 17 ans de services, 7 campagnes.

HENRY (Jacques-Marie), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

RACINE (Charles), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

CIANELLI (Jean-Antoine), gendarme; 16 ans de services, 7 campagnes.

FOURAGE (Marcel-Raymond-Alexis-Joseph), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

POTELUNE (Pierre-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.

LE COULS (Yves-Marie), adjudant-chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

SUEUR (Colbert-Arthur), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

ROUGET (Moïse-Ephrem), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

COLAS (Gilbert), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 4 campagnes.

PROUTEAU (Henri), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

LEGENDRE (Joseph-Marie), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

SENECHAL (Léon-Emile-François), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

CARASSOU (Jean-Baptiste), gendarme; 14 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

LEMOINE (René-Ernest-Marie), adjudant-chef; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LE GOFF (Guillaume), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

BESCOND (Francis-Jean-Pierre), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

3e légion de gendarmerie d'occupation.

DEFORGE (Jean-Clovis), adjudant; 25 ans de services, 3 campagnes.

BRANDOUY (Maurice), adjudant; 21 ans de services, 7 campagnes.

BELLAMY (Clément-Henri), gendarme; 20 ans de services, 7 campagnes.

LE FER (Germain-François-Joseph), gendarme; 21 ans de services, 6 campagnes.

LESCOP (Hervé-Marie), maréchal des logis chef; 24 ans de services; 2 campagnes.

MAUREL (Robert-Marius), adjudant; 22 ans de services, 4 campagnes.

MATHIEU (Robert-Julien-Adonis-Gaston), gendarme; 17 ans de services, 9 campagnes.

DUPONT (Marcel-Louis-Désiré), adjudant; 22 ans de services, 4 campagnes.

MATHIS (Auguste-Pierre), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

MAZALAIGUE (Pierre-Marius), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

NOEL (Célestin-Marcel), gendarme; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

ROTGE (Jean-Joseph), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

SAINT-GUILY (Georges-Jean-Gustave), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

COUGET (Célestin-Louis-Bertrand), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

GARDIOL (Albert-Paul-Maxime), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

BIRET (Paul-Victor-Alphonse), adjudant; 21 ans de services; 3 campagnes.

RICOULT (Marcel-Maurice-Louis), gendarme; 17 ans de services, 6 campagnes.

VINEZ (Henri-Alfred), gendarme; 17 ans de services, 2 campagnes.

JAZON (Jean-Marie), gendarme; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

LALUE (Raymond-Emile), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

MONET (Jean-Marie-Victor), gendarme; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

FAUQUEUX (Léon-Hippolyte), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

RENAUDEAU (Henri-Léon-Paul), gendarme; 19 ans de services, 2 campagnes.

DUPONT (Eugène-Noël), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 3 campagnes.

GUILLOU (Henri), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DUBREUCQ (Maurice), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

4e légion de gendarmerie d'occupation.

LE GALL (Jean-Louis-Yvon-Marie), gendarme; 18 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

HOUDAS (Louis-Noë-Simon), adjudant; 24 ans de services, 3 campagnes.

HENRY (Roger), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

BASTOUIL (Hubert-Pierre), adjudant-chef; 24 ans de services, 2 campagnes.

THOMAS (Jean-Georges), gendarme; 24 ans de services, 2 campagnes.

NORMAND (Edmond-Albert), gendarme; 24 ans de services, 3 campagnes.

LARROUQUIS (Jean-Marcel), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

ANGELLIER (André-Georges), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 2 campagnes.

BUSCHE (René-Aloyse), adjudant; 20 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BAUDET (Georges), adjudant; 22 ans de services, 3 campagnes.

PETIT (Fernand-Désiré), maréchal des logis chef; 22 ans de service, 3 campagnes.

NORMAND (Gaston-André), gendarme; 20 ans de services, 5 campagnes.

ROUDOT (Jean-Joseph), adjudant-chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

DUROVERAY (Marcel-Louis), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

DAVID (André-Fernand), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 4 campagnes.

LECLERE (Maurice-Léon), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

LAVOCAT (Carlos-Charles-Paul), maréchal des logis chef; 15 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

BOURDONCLE (Marcelin-Marius), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

DESCHAMPS (André-Charles), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.

DRY (André-Charles), adjudant; 19 ans de services, 3 campagnes.

THOUVENIN (André-Maurice), adjudant-chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

DOUCET (Marcel-Jean-Marie), adjudant; 18 ans de services, 2 campagnes.

LAURENT (Eugène-Pierre), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

1re légion de gendarmerie d'intervention.

LINET (Edouard-Hubert), gendarme; 19 ans de services, 9 campagnes.

CARTERON (Pacifique-Joseph-Emile), gendarme; 22 ans de services, 3 campagnes.

BLANCHAIS (Louis-Robert), adjudant; 24 ans de services, 2 campagnes.

LECOEUVRE (Raymond-Georges-Jean), adjudant; 19 ans de services, 5 campagnes.

CUISINIER (Maurice-Jules), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

MOUNE (Hervé-Arthur-Louis), gendarme; 18 ans de services, 6 campagnes.

GAYRAUD (Louis-Edmond), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 3 campagnes.

GIRARD (Marcel), gendarme; 19 ans de services, 5 campagnes.

DERIET (Henri-Jules), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

ROQUEBERT (Jean-Eugène-Gaston-Emile), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 3 campagnes.

HOUGNON (Robert), adjudant; 16 ans de services, 5 campagnes.

LAMARTINECHE (Gilbert), gendarme; 18 ans de services, 3 campagnes.

Détachement de gendarmerie de Berlin.

DEPOITTE (Arsène-Désiré), adjudant; 25 ans de services, 3 campagnes.

MELCHIOR (Félicien-Henri), adjudant; 20 ans de services, 4 campagnes.

COUILLET (Augustin), adjudant-chef; 17 ans de services, 7 campagnes.

LE GUERNIC (Maurice-Raymond), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LESUEUR (Marcel-Georges-Célestin), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

LABORDE (André-Joseph), adjudant; 17 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Compagnie autonome de gendarmerie de la Sarre.

TERRADE (Roger-Emile-Edmond), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

CHARNIER (Jules-Alphonse), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

MOUILLOT (Alphonse-Albert), gendarme; 23 ans de services, 2 campagnes.

HELDERLE (Paul), gendarme; 18 ans de services, 5 campagnes.

STERN (Henri-Arthur), gendarme; 16 ans de services, 6 campagnes.

MOREAU (Jean-Emile), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 5 campagnes.

BONA (Gaston-Maurice), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

AMIOT (Gérard-Ernest-Eugène), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

DUFOUR (André), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes.

Compagnie autonome de gendarmerie du Palatinat.

MIGUET (Arthur-Raymond), gendarme; 20 ans de services, 13 campagnes.

PERRIN (Henri), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

MANOUVRIER (Auguste-Lucien), gendarme; 26 ans de services, 4 campagnes.

LEVRESSE (Adolphe), gendarme; 16 ans de services, 12 campagnes.

DENIS (Charles), adjudant; 18 ans de services, 10 campagnes.

LE BOISSELIER (Henri-Gustave-Jean), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 3 campagnes.

GAUDILLIERE (François-Marius), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

BOUTEILLER (Marcel-Louis), maréchal des logis; 24 ans de services, 2 campagnes.

MOREL (Raymond-Louis-Alexandre), maréchal des logis chef; 24 ans de services, 3 campagnes.

HARRIS (James), gendarme; 23 ans de services, 3 campagnes.

PINEL (Jean-Marie-Emile), adjudant; 23 ans de services, 3 campagnes.

EVRAD (Charles-Henri), gendarme; 21 ans de services, 2 campagnes.

MAIROT (Louis-Charles), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

GAUTHIER (Georges-Gaston-Désiré), maréchal des logis chef; 23 ans de services, 3 campagnes.

HAUDOIRE (Georges-Albert), gendarme; 22 ans de services, 2 campagnes.

BACHELEY (Maurice-Abel-Jules), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

VALETTE (Roger-Jacques), gendarme; 21 ans de services, 3 campagnes.

BLANCHARD (Edouard), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

BOUTEMY (André-Louis), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 3 campagnes.

LACROUZADE (Pierre-René), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

LEMAIRE (Robert-Jules-Lucien), gendarme; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

DECROS (Joseph-Gabriel-Raoul), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 2 campagnes.

Légion de gendarmerie d'Autriche.

CUVELLIER (Henri-Léon-Joseph), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 2 campagnes.

PERE (Maurice), adjudant-chef; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

HOLDRINET (Pierre), gendarme; 19 ans de services, 3 campagnes.

DERVIN (Pierre-François); maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes.

RAME (René-Emile-Henri), maréchal des logis chef; 22 ans de services, 2 campagnes.

PAYSANT (Léon-Marcel-Alcide), adjudant; 17 ans de services, 6 campagnes.

LARRIEU (Jean), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

GUERIAUD (Jean), gendarme; 20 ans de services, 3 campagnes.

FINE (René-Louis), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

FOURNIER (Fernand-Louis-François), gendarme; 10 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Territoires d'outre-mer.

LELOINCE (Espérance), adjudant; détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 13 campagnes.

CIRE DATI (auxiliaire de 1re classe), détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 15 campagnes.

LACRAMPE (Gaston), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 25 ans de services, 11 campagnes.

POUYANNE (Pierre), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 25 ans de services, 9 campagnes.

MASSIGA TARAORE, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 15 campagnes.

VAZIA (Aimé-Louis), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 26 ans de services, 8 campagnes.

ERNANDES (Savério), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.

DICONNE (Lucien-Henri), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 21 ans de services, 12 campagnes.

SOUROU, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.

GAOUSSOU DIARRA, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 16 campagnes.

SIMBA, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 15 campagnes.

TROADEC (Jean-François-Marie), adjudant, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 22 ans de services, 9 campagnes.

AMIOU BA, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 14 campagnes.

AUCLAIR (Georges), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion; 21 ans de services, 10 campagnes.

SANMARTY (Gabriel-Sébastien), gendarme; détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 11 campagnes.

LAMOU KI, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 15 campagnes.

TAN OULE KEITA, auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.

CHABOUT-COMBAZ (Henri-Emile), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 23 ans de services, 7 campagnes.

HERELLE (Emilien-Sylvain-Emile), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 28 ans de services, 2 campagnes.

BAKARY TARAORE, auxiliaire de 3e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 13 campagnes.

FAMOU KAMARA, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 14 campagnes.

THENADEY (Alfred), gendarme, détachement de gendarmerie du Cameroun; 16 ans de services, 14 campagnes.

MAMADOU KEITA, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

LABO, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 13 campagnes.

TIEMOKO COULIBALY, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 12 campagnes.

BURIEL (Théophile), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 4 campagnes.

GIRARDOT (Henri-Théodule), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 23 ans de services, 5 campagnes.

BASSE (Marcel-Désiré), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 17 ans de services, 12 campagnes.

COINTRE (Gérard-Marcel-Octave), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 21 ans de services, 7 campagnes.

DERICK (Louis-Henri), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

CHOQUET (Eugène-Albert-Ernest), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion; 23 ans de services, 5 campagnes.

MARCHANDON (Louis-Charles), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 18 ans de services, 10 campagnes.

LAIBA MARA, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 11 campagnes.

BAIDANI, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 12 campagnes.

HARTZ (Charles), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 9 campagnes.

FAURE (Elie-Robert), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 17 ans de services, 10 campagnes.

REGY (Yvan), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 18 ans de services, 9 campagnes.

BOUDET (Victor), adjudant, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 24 ans de services, 3 campagnes.

LACROIX (Jean-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guyane; 17 ans de services, 9 campagnes.

GADY (Jean), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 20 ans de services, 6 campagnes.

RHODES (Pierre), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 16 ans de services, 10 campagnes.

HURTUT (Auguste), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes.

BAKARY DIARRA, auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 10 campagnes.

DUCHENE (André-Maurice), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

ROBERT (Tia), auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 7 campagnes.

GRANGEREAU (Marcel-Charles-Eugène), gendarme, prévôté des troupes françaises en Extrême-Orient; 15 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

DUTERTRE (Augustin-Marcel), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 23 ans de services, 3 campagnes.

MONTESSUY (Joseph-François), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 22 ans de services, 3 campagnes.

JOLLIVET (Louis-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 20 ans de services, 6 campagnes.

LUCAS (Mandé), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 6 campagnes.

IRABOA MONIAN, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 17 ans de services, 8 campagnes.

EVENOT (Pierre-Marie), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 5 campagnes.

CAYSSIALS (Emile-Gabriel), gendarme, détachement de gendarmerie de la Martinique; 23 ans de services, 2 campagnes.

ROUQUET (Charles-François-Pierre), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 21 ans de services, 4 campagnes.

DUPONT (Georges-Joseph), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

BLANCHARD (Norbert-Kléber), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 15 ans de services, 9 campagnes.

VEAUX (Lucien), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 20 ans de services, 5 campagnes.

MOR SAMBA, auxiliaire hors classe, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 19 ans de services, 6 campagnes.

GELINARD (Georges-Pierre-Jean), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 18 ans de services, 6 campagnes.

LEPINAY (Marcel-Lucien), adjudant, détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis; 21 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité

JOSSERAND (Adrien), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie des îles Saint-Pierre et Miquelon; 18 ans de services, 6 campagnes.

NICOT (Maurice-Hippolyte), gendarme, détachement de gendarmerie de la Réunion; 16 ans de services, 8 campagnes.

DAVID (Maurice-Franck), adjudant, détachement de gendarmerie de l'Afrique occidentale française et du Togo; 16 ans de services, 8 campagnes.

PUIGDEIVOL (Rachel-Sébastien), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 16 ans de services, 7 campagnes.

KHIAU-MUY, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 21 ans de services, 2 campagnes.

BROSSEAU (André-Victorin-Charles), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie du Cameroun; 20 ans de services, 3 campagnes.

BLAIN (Lucien-Léon-Gabriel), gendarme, détachement de gendarmerie de la Martinique; 21 ans de services, 3 campagnes.

ROSSIGNOL (Roland-Maurice), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 18 ans de services, 5 campagnes.

RIVIERE (Mathurin-Marcel-Marie), maréchal des logis chef, prévôtés des troupes françaises en Extrême-Orient; 20 ans de services, 3 campagnes.

BEGUE (Félix-René), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 20 ans de services, 3 campagnes.

COUSIN (Godefroy-Augustin), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Martinique; 17 ans de services, 6 campagnes.

DELOULE (Laurent-Gaston), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guyane; 19 ans de services, 4 campagnes.

PAPE (André-Jean-Marie), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Réunion; 17 ans de services, 4 campagnes.

ROPERS (Pierre), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 16 ans de services, 7 campagnes.

GUEZNO (Raphaël), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 17 ans de services, 5 campagnes.

POUDEVIGNE (Moïse-Georges), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guyane; 16 ans de services, 6 campagnes.

REMAZEILLES (Jean), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 18 ans de services, 4 campagnes.

GOURGOT (Victor-Paul-François), gendarme, détachement de gendarmerie de l'Afrique équatoriale française; 19 ans de services, 3 campagnes.

TORNES (Marius-Albert-Emile), gendarme, prévôtés des troupes françaises en Extrême-Orient; 18 ans de services, 3 campagnes.

OUDIN (Henri-Auguste), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 17 ans de services, 4 campagnes.

KLOSTER (Louis-Robert), gendarme, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 15 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

LUG-TRAN-VAN, auxiliaire de 2e classe, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 18 ans de services, 4 campagnes.

DEVISY (Georges-Charles), gendarme, détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie; 18 ans de services, 3 campagnes.

GRENIER (Jean-Maurice), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

MAINET (René-Gabriel), gendarme, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

JONCOUR (Pierre-Joseph-Marie), maréchal des logis chef, prévôté des troupes françaises en Extrême-Orient; 16 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

SOC-NGO-VAN, auxiliaire de 1re classe, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 17 ans de services, 4 campagnes.

RIOULT (Léon-Victor), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de l'Indochine; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

FOUGERAY (Clément-Roger-Frédéric), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de la Guadeloupe; 13 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

EVE (Auguste), maréchal des logis chef, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 14 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

MARTIN (André-Henri), adjudant, détachement de gendarmerie de Madagascar et dépendances; 14 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Sous-direction de la gendarmerie.

CARDON (Henri), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 1 campagne.

BLEUX (Tibère-Gilbert), maréchal des logis chef; 25 ans de services, 1 campagne.

LAMOTTE (Paul-Henri-Ovide), adjudant-chef; 21 ans de services, 2 campagnes.

LAPORTE (Gaston-Romain), gendarme; 20 ans de services, 2 campagnes.

DUMAS (Gaston-Germain), adjudant; 18 ans de services, 3 campagnes.

SIMON (Marcel-Joseph), adjudant; 19 ans de services, 2 campagnes.

ALANORE (François-Joseph), maréchal des logis chef; 19 ans de services, 1 campagne.

BOUCHEZ (André-Hippolyte), maréchal des logis chef; 18 ans de services, 2 campagnes.

Centre d'administration de la gendarmerie.

ANNE (Raymond-Eugène-Auguste), maréchal des logis chef; 27 ans de services, 2 campagnes.

BRETON (Elie), gendarme; 25 ans de services, 3 campagnes.

GABARD (Auguste-Eugène), gendarme; 25 ans de services, 2 campagnes.

LEYSSENNE (Edouard-Jean-Baptiste), gendarme; 23 ans de services, 1 campagne.

SALOMON (Roland-Charles), adjudant; 21 ans de services, 3 campagnes.

RIFFARD (Louis-Marie-Auguste), gendarme; 22 ans de services; 2 campagnes.

ROLAND (Marcel-Jules-Marc), maréchal des logis chef; 21 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

LICHTI (Emile-Gustave), gendarme; 19 ans de services, 1 campagne.

BARBAN (Alexandre), adjudant; 20 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

LABOUCARIE (Edouard-Joseph-Louis), maréchal des logis chef; 20 ans de services, 1 campagne.

DURREUIL (André-Georges), gendarme; 20 ans de services, 1 campagne.

POIREY (Raymond-Paul-Ernest), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

TISSERAND (René-Georges), maréchal des logis chef; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

GATINEAU (Emile-Marcel-Pierre), gendarme; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Commandement et inspections de gendarmerie.

DUMONT (Camille-Victor-Maurice), adjudant, inspection de la gendarmerie à Nancy; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

BISCONS (Marceau-Elisée-Laurens), gendarme, inspection de la gendarmerie à Toulouse; 23 ans de services, 1 campagne.

HUET (Emile-Joseph), gendarme, commandement de la gendarmerie de la région parisienne; 20 ans de services, 1 campagne.

DUPUIS (Albert), gendarme, commandement de la gendarmerie de la région parisienne; 19 ans de services, 2 campagnes.

Ecoles.

LEPICIER (Paul-Charles), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 27 ans de services, 1 campagne.

BASSEGUY (Marceau-Louis), adjudant-chef, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers; 24 ans de services, 2 campagnes.

BARDOT (Charles-Fernand), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 21 ans de services, 2 campagnes.

PIVERT (Jean-Marie), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Mamers; 21 ans de services, 2 campagnes.

DUPUY (Joseph-Pierre), maréchal des logis chef; école préparatoire de gendarmerie de Pamiers; 21 ans de services, 1 campagne.

GAUTHE (Louis-Théophile), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 21 ans de services, 1 campagne.

DEZARNAUD (René-Louis), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers; 20 ans de services, 1 campagne.

CANAC (Jean-Louis), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers; 19 ans de services, 2 campagnes.

AMARDEIL (Jean-Baptiste), adjudant, école préparatoire de gendarmerie de Pamiers; 18 ans de services, 2 campagnes.

MARTIN (Henri-Auguste-Joseph), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Mamers; 18 ans de services, 2 campagnes.

JOUVE (Kléber-Louis-Benoît), maréchal des logis chef, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 18 ans de services, 1 campagne.

BARBIER (Raymond-Pierre), gendarme, école préparatoire de gendarmerie de Chaumont; 14 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

CHAPLAULT (Anicet), gendarme, école d'application de gendarmerie; 20 ans de services, 4 campagnes.

EGU (Gilbert-Henri-Jules), adjudant, école d'application de gendarmerie; 21 ans de services, 1 campagne.

LE FLOCH (Jean-Marie), adjudant, école d'application de gendarmerie; 16 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Directions régionales du recrutement et de la statistique.

CASCIANI (Jean), garde, recrutement d'Ajaccio; 16 ans de services, 12 campagnes.

LAPENU (Paul-Robert), maréchal des logis chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région; 17 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

CONCHON (Joseph-Emile), maréchal des logis chef, recrutement d'Oran; 14 ans de services, 12 campagnes.

JACOTEY (Jean-Marie), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 7e région; 25 ans de services, 1 campagne.

CARLIER (Thémir-Georges), gendarme, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région; 24 ans de services, 1 campagne.

LE GALL (Louis), maréchal des logis chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 3e région; 23 ans de services, 2 campagnes.

ROQUELAURE (Gaston-Gustave), gendarme; direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région; 18 ans de services, 5 campagnes.

BOYER (Jean-Antoine), gendarme, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région; 22 ans de services, 1 campagne. A été cité.

SOL (Armand-Louis), garde, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 5e région; 20 ans de services, 1 campagne.

SERVICE DES POUDRES

GIBERT (Joseph-Gabriel), agent de poudrerie principal de 2e classe; 17 années de services, 2 campagnes.

SERVICE DES ESSENCES

SOULIER (Marcel), adjudant-chef; 21 ans de services, 8 campagnes.

HUREL (Jean-Robert-Paul), maréchal des logis chef; 14 ans de services, 13 campagnes.

SEIGNARD (Joseph), adjudant-chef; 16 ans de services, 10 campagnes.

HENRY (Jacques), maréchal des logis chef; 16 ans de services, 10 campagnes.

MATHEY (Alphonse-Joseph-René), adjudant-chef; 16 ans de services, 7 campagnes.

FIGARO (Louis), adjudant-chef; 14 ans de services, 7 campagnes.

DUFETELLE (Henri-Fernand), adjudant-chef; 17 ans de services, 6 campagnes.

LASSALLE (Maurice), brigadier; 14 ans de services, 10 campagnes.

Cadre des agents techniques.

BOUTELOUP (Etienne-Jean), agent technique principal; 18 ans de services, 6 campagnes.

MAFFINI (Gilbert-Marcel), agent technique principal; 21 ans de services, 4 campagnes.

LEONELLI (Horace), agent technique ordinaire; 13 ans de services, 10 campagnes.

CHOLLET (Henri-Ernest), agent technique ordinaire; 16 ans de services, 6 campagnes.

PIQUET (Pierre-Daniel), agent technique principal; 18 ans de services, 5 campagnes.

DAVESNE (Pierre), agent technique ordinaire; 15 ans de services, 7 campagnes.

JUSTICE MILITAIRE

Sous-officiers des tribunaux militaires.

MICHEL (Gervais), adjudant commis greffier; 18 ans de services, 6 campagnes.

LUZINIER (Pierre), adjudant-chef commis greffier; 16 ans de services, 7 campagnes.

BLONDEAUX (Jean), adjudant-chef commis greffier; 18 ans de services, 6 campagnes.

CHAILAN (Georges-Léon), adjudant commis greffier; 16 ans de services, 6 campagnes.

ROCQUIN (Ferdinand), adjudant commis greffier; 17 ans de services, 4 campagnes.

BARBIER (Maurice), adjudant-chef commis greffier; 15 ans de services, 6 campagnes.

PIERRE (Epiphane-Ernest), adjudant-chef huissier appariteur; 17 ans de services, 3 campagnes.

LAPORTE-FAURET (René), adjudant-chef commis greffier; 17 ans de services, 3 campagnes.

MENUAT (Marcel-Serge), adjudant-chef commis greffier; 13 ans de services, 1 campagne.

Sous-officiers des établissements pénitentiaires.

LARRARIGUE (Aimé), sergent surveillant; 19 ans de services, 11 campagnes.

LOYAU (André-Cyrille), sergent-chef surveillant; 19 ans de services, 8 campagnes.

TOMASINI (Ours-François), sergent-chef surveillant; 17 ans de services, 13 campagnes.

VANDURME (François), sergent-major comptable; 15 ans de services, 12 campagnes.

PELGRIN (Sauveur), sergent-chef comptable; 16 ans de services, 11 campagnes.

JORIOZ (Auguste), sergent-chef surveillant; 20 ans de services, 7 campagnes.

BIGNAND (Marcel-Germain), adjudant-chef comptable; 18 ans de services, 10 campagnes.

ADANI (Toussaint), sergent-chef surveillant; 18 ans de services, 9 campagnes.

JEANFAIVRE (Louis-Aristide), sergent surveillant; 17 ans de services, 10 campagnes.

CARTIER (Emile-Albert), sergent-major surveillant; 16 ans de services, 10 campagnes.

AGOSTINI (Dominique), adjudant comptable; 17 ans de services, 9 campagnes.

GAUTIER (Joseph-Marie), sergent-major surveillant; 17 ans de services, 9 campagnes.

POLI (Benvenuto), adjudant-chef comptable; 18 ans de services, 8 campagnes.

MULLER (Georges-Jean-Marie), sergent-chef comptable; 17 ans de services, 7 campagnes.

ENFER (Edgard-Robert-Adrien), adjudant comptable; 17 ans de services, 7 campagnes.

SCHLAUDER (Charles-Henri), sergent-chef surveillant; 18 ans de services, 6 campagnes.

PLE (Georges-Louis-Emile), sergent-major surveillant; 16 ans de services, 7 campagnes.

LAPORTE (Jean-Clovis), sergent-chef surveillant; 21 ans de services, 2 campagnes.

MAFFRE (Osmin-Auguste-Louis), sergent-chef comptable; 17 ans de services, 6 campagnes.

JESTIN (Marcel-Jean), adjudant-chef comptable; 19 ans de services, 4 campagnes.

LAURENT (André), sergent surveillant; 19 ans de services, 3 campagnes.

RABOUILLE (Maurice), sergent-chef comptable; 18 ans de services, 5 campagnes.

ANDRIEU (Jean-Marie), sergent-major surveillant; 19 ans de services, 2 campagnes.

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination du directeur du contrôle du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le Président de la République,

Sur proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948 portant organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées;

Vu le règlement d'administration publique du 28 août 1936 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'aéronautique Ceccaldi (Charles) est nommé, à compter du 1er décembre 1948, directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale au secrétariat d'Etat aux forces armées (air), en remplacement de M. le contrôleur général de 1re classe Hederer, appelé à d'autres fonctions.

Art 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN-MOREAU.

Décret du 6 décembre 1948 portant réintégration dans le corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu le décret validé du 17 février 1948, complété le 24 juillet 1947 portant statut particulier du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique;

Vu le décret du 6 décembre 1947 plaçant M. le contrôleur général de 2e classe Chossat en position « détaché hors cadre » à compter du 1er mai 1946;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 2e classe de l'administration de l'aéronautique Chossat (Georges), en service détaché auprès de la société Air-France, est réintégré, à compter du 1er décembre 1948, dans son corps d'origine, en remplacement numérique de M. le contrôleur général de 1re classe Ceccaldi, nommé directeur du contrôle, du budget et de la comptabilité générale, et placé hors cadres à la date ci-dessus.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN-MOREAU.

Décret du 6 décembre 1948 portant acceptation de démission d'un officier de réserve (armée de terre, infanterie coloniale).

Par décret du 6 décembre 1948, est acceptée, pour compter du 31 juillet 1948, l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant de réserve d'infanterie coloniale Tallet (Pierre-Christian-Hubert).

Liste des emplois équivalant aux emplois supprimés dans les établissements et services du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, relative aux conditions de dégagement des cadres, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

Vu l'article 1er du règlement d'administration publique n° 47-2327 du 12 décembre 1947, modifié par le décret n° 48-1700 du 4 novembre 1948 pris pour l'application de la loi du 3 septembre 1947, modifiée;

Les organisations syndicales consultées,

Arrête:

Art. 1er. — Sont considérés, en application de l'article 1er du règlement d'administration publique du 12 décembre 1947, modifié par le décret n° 48-1700 du 4 novembre 1948, comme équivalant aux emplois supprimés dans les établissements, formations et services du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), les emplois figurant dans chacun des groupes suivants:

Premier groupe.

Aides-commis administratifs.
Agents du cadre complémentaire.
Auxiliaires.
Agents contractuels à salaire industriel, de l'ordre administratif, ayant un coefficient hiérarchique inférieur ou égal à 190.
Employés de bureau recrutés sur contrat (ordonnance 45-1921 du 28 août 1945).

Deuxième groupe.

Commis et agents administratifs.
Agents contractuels à salaire industriel, de l'ordre administratif, ayant un coefficient hiérarchique supérieur à 190 et inférieur ou égal à 280.

Art. 2. — Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 novembre 1948.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) et par délégation:
Le chef de cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

NOTA. — Le présent arrêté, publié en entier, se substitue au texte fragmentaire paru au *Journal officiel* du 4 décembre 1948, page 11787, 2e colonne, et qui donne simplement la liste des emplois équivalant aux emplois supprimés dans les établissements et services du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Personnels civils de la guerre.

Par arrêté du 19 novembre 1948, M. Le Goff (Joseph), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 31 mai 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Loir-et-Cher, à Blois (régularisation).

Par arrêté du 19 novembre 1948, M. Larcan (Jules), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre » est détaché, pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948, en qualité d'employé de bureau dans les services de la direction départementale du ravitaillement général des Landes, à Mont-de-Marsan (régularisation).

Par arrêté du 19 novembre 1948, M. Guilhemsang (Armand), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché pour la période du 1er avril 1946 au 30 avril 1948 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général des Landes, à Mont-de-Marsan (régularisation).

Par arrêté du 19 novembre 1948, M. Breuil (Edouard), commis administratif principal du département de la défense nationale « guerre », est détaché pour la période du 25 août 1946 au 31 juillet 1947 inclus, dans les services de la direction départementale du ravitaillement général de Meurthe-et-Moselle, à Nancy (régularisation).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 6 décembre 1948 portant nomination d'un gouverneur de 3e classe des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Jarre (Charles-Louis-Maurice), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé gouverneur de 3e classe des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 6 décembre 1948 plaçant en position de disponibilité sans traitement un gouverneur des colonies, candidat aux élections au Conseil de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires coloniaux;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Noutary (Jean), gouverneur de 2e classe des colonies, candidat aux élections au Conseil de la République, est placé dans la position de disponibilité sans traitement du 26 octobre 1948, date du dépôt de sa candidature, au 7 novembre 1948 inclus, date de clôture des opérations électorales.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 6 décembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur des colonies à un ancien gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 4 mai 1944 nommant gouverneur de 3e classe des colonies M. Laigret (Christian-Roger-Robert), administrateur en chef des colonies;

Vu le décret du 30 juillet 1947 nommant préfet de la Lozère (3e classe), M. Laigret, gouverneur de 3e classe des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'honorariat du grade de gouverneur des colonies est conféré à M. Laigret (Christian-Roger-Robert), ancien gouverneur de 3e classe des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 6 décembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur des colonies à un gouverneur de 3e classe des colonies en retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 2 septembre 1942 nommant gouverneur de 3e classe des colonies M. Demougeot (Antoine-Marie-Jean), administrateur en chef de colonies;

Vu le décret du 18 avril 1945 admettant, sur sa demande, M. Demougeot à faire valoir ses droits à une pension de retraite;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'honorariat du grade de gouverneur des colonies est conféré à M. Demougeot (Antoine-Marie-Jean), gouverneur de 3e classe des colonies en retraite.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 6 décembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur général à un inspecteur général des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministre et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 14 mai 1946 portant délégation de M. Barthes, inspecteur général des colonies dans les fonctions de haut commissaire, gouverneur général de l'Afrique occidentale française;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Barthes (René-Victor-Marie), inspecteur général de 1re classe des colonies, est nommé gouverneur général honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

VINCENT AURIOL

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 7 décembre 1948 portant reclassement d'un administrateur des colonies.

Par décret en date du 7 décembre 1948, M. Cornilliet (Maurice), administrateur adjoint de 1re classe des colonies, est reclassé à la 3e classe du grade d'administrateur pour compter du 1er juillet 1946.

Ce reclassement prend effet à compter de la date indiquée à l'article 1er ci-dessus, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Décret du 7 décembre 1948 plaçant dans la position de mission en France un géologue des colonies.

Par décret en date du 7 décembre 1948, M. Tessier (Fernand), géologue de 3e classe des colonies, en congé administratif, est placé dans la position de mission en France, pour une période maxima de deux mois à compter du 1er novembre 1948 afin d'étudier au muséum d'histoire naturelle à Paris, en compagnie des spécialistes métropolitains, une collection de fossiles qu'il a ramenée du Sénégal.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 novembre 1948, est engagé, pour compter de la prise de service en qualité d'homme d'équipe stagiaire de 7e classe à l'administration centrale de la France d'outre-mer, le personnel ci-après:

MM. Dubois (Léon), Picard (Roger), Sabiani (André), Furia (Marcel), Kheloufi (Said).

Par arrêté du 6 décembre 1948, l'arrêté n° 690 du 25 avril 1947 maintenant Mlle Fajal (Laurence), sténodactylographe de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer dans la position de service détaché au ministère de la guerre pour une période d'un an à compter du 1er mai 1947 est rapporté.

Mlle Fajal est placée dans la position de service détaché pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mai 1947 pour servir au ministère des forces armées (intendance de Perpignan, annexe des subsistances militaires) en qualité de sténodactylographe.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. de Ferry (Alfred-Louis-Ferréol), archiviste paléographe adjoint de 1re classe à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placé dans la position de détachement pour servir à la direction des archives du haut commissariat de l'Indochine à Saïgon.

Ce détachement prononcé pour une durée de trois ans et demi aura pour point de départ la veille de l'embarquement de l'intéressé.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er décembre 1948, M. Hauchard (Roger), ingénieur principal de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une nouvelle période d'un an, à compter du 13 septembre 1948.

Géologues des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 novembre 1948, M. Robin (Hervé), géologue assistant de 2e classe des colonies, a été placé dans la position de congé hors cadres et sans solde pour une durée de un an, à compter du 15 octobre 1948 pour servir au bureau minier de la France d'outre-mer.

Les retenues auxquelles est astreint M. Robin au profit de la caisse intercoloniale de retraites et la contribution de 11 p. 100 à laquelle est tenu envers ladite caisse le bureau minier de la France d'outre-mer seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1947.

Infirmières coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 novembre 1948, Mlle Mousse (Henriette), infirmière coloniale stagiaire, est titularisée en qualité d'infirmière coloniale de 5e classe pour compter du 2 mars 1948.

Ports et rades des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 18 novembre 1948, ont été rapportées les dispositions de l'arrêté n° 2283 du 31 décembre 1945 en ce qu'elles concernent la nomination de M. Moumy-Marnac au grade de lieutenant de port de 1re classe à titre précaire des ports et rades des colonies.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er décembre 1948, a été acceptée la démission de son emploi offerte par M. Kirschleger (Marcel), ingénieur de 1re classe du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles des colonies.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 8 décembre 1948 nommant pour huit ans le directeur du conservatoire national des arts et métiers.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale et du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu le décret du 22 mai 1920 relatif à l'organisation administrative du conservatoire national des arts et métiers;

Vu le décret du 2 février 1940 chargeant M. Louis Ragey de la direction du conservatoire national des arts et métiers,

Décrète:

Art. 1er. — M. Louis Ragey est nommé, pour une nouvelle période de huit ans, directeur du conservatoire national des arts et métiers, à compter du 1er septembre 1948.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'éducation nationale,

YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

ANDRÉ MORICE.

Administration centrale.

Par arrêté du 7 décembre 1948, Mme Guillien, née Azema (Geneviève), administrateur adjoint à l'administration centrale, est placée pour une période de cinq ans, du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1952, dans la position de détachement et mise à la disposition de M. le maire de Villeurbanne, en qualité de bibliothécaire chef au traitement annuel de 66.000 F.

Education physique.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Pinard (Maurice), professeur d'éducation physique (5e classe, cadre normal, 2e catégorie) est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement et mis à la disposition de M. le ministre des forces armées, en vue d'exercer ses fonctions à l'école militaire préparatoire d'Autun.

Par arrêté du 7 décembre 1948, M. Giraldi (André-Georges), maître d'éducation physique (5e classe, cadre normal, 2e catégorie) est placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, dans la position de détachement et mis à la disposition de M. le ministre des affaires étrangères, en vue d'exercer ses fonctions au Maroc.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Dubreuil, professeur à la faculté des sciences de Nancy, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de mathématiques à la faculté des sciences de Paris (poste créé).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Trillat, professeur à la faculté des sciences de Besançon, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de physique à la faculté des sciences de Paris (poste créé).

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Quelet, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences de chimie à la faculté des sciences de l'université de Paris (poste créé).

Par arrêté du 18 novembre 1948, M. Pierre Moreau, professeur à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, maître de conférences d'éloquence française à la faculté des lettres de l'université de Paris, en remplacement de M. Pintard, nommé professeur.

Par arrêté en date du 1er décembre 1948, M. Couteaux, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, chef de travaux à la faculté des sciences de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, à l'emploi de maître de conférences de zoologie de ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant (poste créé).

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 7 décembre 1948, Mme Simonpoli, née Séta (Marie-Dominique), licenciée ès lettres, titulaire du cadre local tunisien, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur adjoint (1er ordre) avec effet rétroactif du 1er octobre 1941 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date, et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Le détachement de Mme Simonpoli est renouvelé dans les mêmes conditions pour une période d'un an, à compter du 1er octobre 1946.

L'ancienneté totale des services accomplis dans l'enseignement par Mme Simonpoli antérieurement au 1er octobre 1941, est fixée à 1 an 5 mois. En conséquence, elle est rangée à cette date, dans la 4e classe du cadre des professeurs adjoints, avec 1 an 5 mois d'ancienneté.

Mme Simonpoli est nommée, au 1er octobre 1947, professeur licenciée (cadre normal, 2e catégorie); à cette date, elle est reclassée dans la 5e classe de son nouveau cadre, avec une ancienneté de 2 ans 10 mois.

Mme Simonpoli, professeur licenciée, est détachée en Tunisie pour une nouvelle période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 7 décembre 1948, Mlle Fiori (Marie-Antoinette), licenciée d'anglais, titulaire du cadre local tunisien, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint du 1er ordre), avec effet rétroactif du 1er octobre 1942, et détachée à compter de la même date et pour deux périodes de cinq ans, auprès du ministre des affaires étrangères, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Le classement métropolitain de Mlle Fiori est établi comme suit: au 1er octobre 1942, elle est rangée dans la 6e classe du cadre des adjointes d'enseignement, sans ancienneté. Elle est promue, au 1er janvier 1947, de la 6e à la 5e classe de son cadre avec un report d'ancienneté de trois mois.

Par arrêté du 7 décembre 1948, Mlle Barraque (Denise-Marie-Thérèse), licenciée de mathématiques, titulaire du cadre local tunisien, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur adjoint (1er ordre), de 6e classe sans ancienneté, avec effet rétroactif du 1er octobre 1942, et détachée auprès du mi-

nistre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de quatre ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement en Tunisie.

Mlle Barraque est nommée au 1er octobre 1916, professeur titulaire licenciée (cadre normal, 2e catégorie). Elle est à cette date reclassée dans la 6e classe de son nouveau cadre, avec une ancienneté de 3 ans et 8 mois.

Mlle Barraque, professeur licenciée, est détachée à nouveau en Tunisie pendant une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1916.

Par arrêté du 6 octobre 1918, Mme Bonnieux, née Leroy (Hélène), professeur d'allemand précédemment en exercice au lycée Jules-Ferry, à Paris, est détachée auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de cinq ans, à dater rétroactivement du 1er avril 1916, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège de Coblence (Allemagne).

Par arrêté du 7 décembre 1918, M. Martin (Jacques), professeur agrégé d'allemand est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 1917, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 7 décembre 1918, M. Sirel (Eugène), professeur licencié de lettres allemand est maintenu à la disposition du commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1917, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 6 décembre 1918, M. Misller d'Auriol, professeur agrégé des lettres, est maintenu de plein droit en position de détachement du 1er janvier 1939 au 30 novembre 1915 pour exercice d'un mandat parlementaire.

Par arrêté du 6 décembre 1918, M. Thieulle (Jean), professeur licencié, est maintenu à la disposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), pour une période de cinq ans à compter du 1er octobre 1917, en vue d'exercer ses fonctions à l'école des pupilles de l'air à Grenoble.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté en date du 6 décembre 1918, M. Chauvel (Georges), instituteur de 4e classe du département de la Mayenne, est mis, pour une période allant du 15 octobre 1916 au 1er octobre 1918, à la disposition du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, pour exercer les fonctions d'agent contractuel de 2e catégorie à la délégation départementale de la Loire-Inférieure.

Par arrêté du 6 décembre 1918, Mme Garros, née Mandron, institutrice du cadre indochinois, est admise dans le cadre des institutrices du département de la Loire-Inférieure avec effet du 1er janvier 1929 et considérée comme détachée à compter de cette date jusqu'au 1er octobre 1918.

Par arrêté du 6 décembre 1918, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans les centres d'apprentissage de l'académie de Caen-Rouen, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Dubarrat (Jean-Robert).	Landes	C. A. Auberville-la-Campagne (Seine-Inférieure)	1er décembre 1915.
Jounen (Suzanne)	Nord	C. A. Péguy, Rouen	1er octobre 1917.
Mania (Pierre)	Seine-Inférieure	C. A. Auberville-la-Campagne (Seine-Inférieure)	1er octobre 1915.

Par arrêté du 6 décembre 1918, Mme Gentil-Jourdan (Lucette), institutrice de 3e classe du département de l'Isère, est maintenue pour une durée de cinq ans, à compter du 1er décembre 1917, à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour exercer ses fonctions en Tunisie.

Par arrêté du 6 décembre 1918, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Besançon, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Bertacchi (Léon)	Jura	Morez	1er octobre 1917.
Beucler (Charlotte)	Doubs	Audincourt	1er octobre 1917.
Causeret (Edmond)	Haute-Saône	Vesoul	1er octobre 1917.
Faivre (Maurice)	Doubs	Port-sur-Saône	1er octobre 1917.
Guidet (Jeanne)	Haute-Saône	Salins	1er octobre 1917.
Menegain (Albert)	Doubs	Besançon-Duras	1er octobre 1917.
Rous (Rémy)	Doubs	Montbéliard	1er octobre 1917.
Vandel (Germaine)	Jura	Pontarlier	1er octobre 1917.

Par arrêté du 6 décembre 1918, M. Giraud (Claude), instituteur de 3e classe du département de Vaucluse, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1917 à la disposition du préfet de Vaucluse pour exercer ses fonctions d'instituteur au sanatorium départemental de Roquefraîche, à Lauris (Vaucluse).

Par arrêté du 7 décembre 1918, M. Chaudagne, instituteur de 5e classe du département de l'Allier, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 1er octobre 1916 à la disposition du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique pour exercer ses fonctions à l'Institut national d'études de travail et d'orientation professionnelle.

Par arrêté du 6 décembre 1918, M. Cabal (Maurice), instituteur de 6e classe du département du Tarn, est mis pour une durée de cinq ans à compter du 16 octobre 1911 à la disposition du ministre de l'industrie et du commerce pour exercer ses fonctions de moniteur d'instructions générales au centre d'apprentissage de jeunes mineurs de Cagnac-les-Mines (Tarn).

Par arrêté du 7 décembre 1918, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Toulouse, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT D'ORIGINE	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Adisson (Jean-Marcel)	Loiret	C. A. de Saint-Pé-de-Bigorre	1er décembre 1916.
Carrat (Raoul-Louis)	Haute-Garonne	C. A. de Saint-Martin-du-Touch	1er octobre 1916.
Claustre, née Balry (Lucienne)	Ariège	C. A. de Luchon, 7, cours des Quinconces	1er septembre 1916.
Claverie, née Racine (Marie)	Haute-Garonne	C. A. de Tarbes, 19, cours Gambetta	1er octobre 1916.
Duffaut (André)	Gers	C. A. de Toulouse, 4, rue de Belfort	1er septembre 1916.
Durand (Fernand)	Tarn	C. A. de Saint-Pé-de-Bigorre	1er octobre 1916.
Durandeau, née Garon (Juliette)	Haute-Garonne	C. A. Lamartine, à Toulouse	1er mars 1917.
Fourcadier (Louis)	Aveyron	C. A. de Montcalm, à Millau	1er octobre 1917.
Guidicelli (Pierre)	Corse	C. A. Le Sidobre, à Castres	1er septembre 1917.
Joffres (Simone)	Ariège	C. A. F.-Camel, à Saint-Girons	1er octobre 1916.
Lamotthe (Albert)	Haute-Garonne	Inspection principale de l'enseignement technique, à Toulouse.	1er octobre 1916.
Milhou, née Lamarque (Jeanne)	Orne	C. A. de Luchon, 7, cours des Quinconces	12 octobre 1915.
Pedoussaut, née Pages (Odette)	Haute-Garonne	C. A. de Toulouse, 4, rue de Belfort	1er mars 1917.
Roubiro (Aventin)	Haute-Garonne	C. A. de Toulouse, 32, rue Valade	1er octobre 1916.
Viel (Abel)	Lère	C. A. de Toulouse, 43, rue Frigac	1er octobre 1916.
Vige (Louis)	Haute-Garonne	C. A. de Toulouse, 79, route d'Espagne	1er octobre 1915.
Vigneaux, née Bonnerey (Marcelle)	Hérault	C. A. de Toulouse, 79, route d'Espagne	1er mars 1917.

Enseignement technique.

Par arrêté du 6 décembre 1948, M. Buisson (Albert), inspecteur général de l'enseignement technique, directeur de l'enseignement technique par intérim, est placé en position de détachement pour exercer les fonctions de directeur de l'enseignement technique à dater du 16 avril 1948.

Par arrêté du 7 décembre 1948, Mlle Pruvost (Suzanne), adjointe d'économat des écoles nationales d'enseignement technique (cadre unique, 2e ordre, 2e classe) est maintenue en service détaché à la disposition de l'inspection principale de l'enseignement technique à Rennes, en vue de continuer à exercer ses fonctions au centre d'apprentissage du bâtiment à Nantes, pour une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 48-1858 du 3 décembre 1948 ouvrant à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale les bureaux de douanes des aéroports de Bâle-Mulhouse (Haut-Rhin), Bordeaux-Mérignac (Gironde), Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes), Cherbourg-Maupertus (Manche), Lille-Lesquin (Nord), Lyon-Bron (Rhône), Nice-le-Var (Alpes-Maritimes), Strasbourg-Entzheim (Bas-Rhin) et Perpignan-Llabanère (Pyrénées-Orientales).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural, et notamment l'article 56;

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu la loi du 31 décembre 1938 (art. 109) portant fixation du budget général de l'exercice 1939;

Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le code rural du 21 juin 1898;

Vu le décret du 11 juin 1905 relatif à l'importation et au transit des animaux;

Vu le décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu le décret du 5 avril 1947 modifiant le décret du 14 mai 1920 relatif à l'importation des animaux vivants et le décret du 17 juin 1938 relatif au contrôle sanitaire des produits de pêche importés;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1932 relatif aux frais de visite sanitaire des animaux et des viandes à la frontière;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1946 fixant les tarifs des vacations et frais de déplacements des vétérinaires inspecteurs à la frontière,

Décrète:

Art. 1er. — Les bureaux de douanes des aéroports de Bâle-Mulhouse (Haut-Rhin), Bordeaux-Mérignac (Gironde), Cannes-Mandelieu (Alpes-Maritimes), Cherbourg-Maupertus (Manche), Lille-Lesquin (Nord), Lyon-Bron (Rhône), Nice-le-Var (Alpes-Maritimes), Strasbourg-Entzheim (Bas-Rhin), Perpignan-Llabanère (Pyrénées-Orientales) sont ouverts à l'importation et au transit des animaux et des produits d'origine animale admissibles en France après vérification de leur état sanitaire.

Art. 2. — La visite sanitaire exigée pour l'importation et le transit des animaux et des produits d'origine animale aura lieu exclusivement sur la demande et aux frais des importateurs ou transitaires dans les conditions fixées par l'arrêté du 9 septembre 1932 et conformément au tarif des vacations prévu par l'arrêté du 17 janvier 1946.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret n° 48-1859 du 6 décembre 1948 portant approbation d'une disposition statutaire, par application de l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et modifiant dans ses articles 97 à 112 les dispositions en vigueur en matière de détachement, et notamment l'article 99 (3°) de ce texte;

Vu les statuts du Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France, dont le siège est à Paris;

Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 4 février 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la disposition insérée à l'article 2 des statuts du Syndicat national du commerce en gros des vins, cidres, spiritueux et liqueurs de France, ainsi conçue:

« La nomination aux emplois d'agents chargés de la répression des fraudes (inspecteurs et inspecteurs principaux) est prononcée avec l'approbation du Gouvernement ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret n° 48-1860 du 6 décembre 1948 portant approbation d'une disposition statutaire, par application de l'article 99 (3°) de la loi du 19 octobre 1946.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires et modifiant dans ses articles 97 à 112 les dispositions en vigueur en matière de détachement, et notamment l'article 99 (3°) de ce texte;

Vu les statuts de la confédération nationale de la production française des vins doux naturels et vins de liqueurs à appellation d'origine contrôlée, dont le siège est à Perpignan, déposés le 13 mars 1938 à la mairie de Perpignan;

Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 3 juillet 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la disposition insérée à l'article 4 des statuts de la Confédération nationale de la production française des vins doux naturels et vins de liqueurs à appellation d'origine contrôlée ainsi conçue:

« La nomination aux emplois d'agents chargés de la répression des fraudes (inspecteurs et inspecteurs principaux) est prononcée avec l'approbation du Gouvernement ».

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 7 décembre 1948, est autorisé pour une période de cinq ans, à compter du 23 décembre 1947, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour le service forestier marocain, de M. Le Chatellier (Xavier), inspecteur des eaux et forêts.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 48-1857 du 6 décembre 1948 portant attribution d'une indemnité aux membres du comité du contentieux prévu par la loi du 9 avril 1947.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au commerce, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944, ensemble la loi du 26 avril 1946, modifiée par les lois des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948 maintenant en vigueur et modifiant la loi du 29 juillet 1943 réglant le contrôle et la répression des infractions en matière de répartition des produits industriels;

Vu le décret du 1er août 1947 portant fixation de la composition et du fonctionnement du comité du contentieux prévu par la loi du 9 avril 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour chaque séance du comité du contentieux, il est attribué au président de séance, au vice-président de l'assemblée plénière et aux membres non fonctionnaires, une indemnité fixée aux taux ci-après:

500 F pour le président de séance;
400 F pour le vice-président et les membres non fonctionnaires.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet du 1er janvier 1948 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative).
JEAN BIONDI.

Décret du 7 décembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction de la ligne à 90 kV Aube-Falaise avec les postes et organes annexes.

Par décret en date du 7 décembre 1948, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de la ligne à 90 kV Aube (Orne) à Falaise (Calvados) avec les postes et organes annexes.

Les dispositions des articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938, relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France seront applicable aux travaux énumérés ci-dessus.

Décret du 7 décembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de construction des lignes à 60 kV de Péage-de-Vizille-Rioupéroux et Péage-de-Vizille-Pariset, avec les postes et organes annexes.

Par décret en date du 7 décembre 1948, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de construction des lignes à 60 kV Péage-de-Vizille-Rioupéroux et Péage-de-Vizille-Pariset avec les postes et organes annexes.

Les dispositions des articles 18 et 19 du décret du 17 juin 1938 relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France seront applicables aux travaux énumérés ci-dessus.

Conseil de l'ordre du Mérite commercial.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu le décret du 27 mai 1939, instituant l'ordre du mérite commercial, modifié par les décrets des 16 janvier et 5 décembre 1947 et du 24 novembre 1948;

Vu notamment l'article 10 fixant la composition du conseil de l'ordre,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre du conseil de l'ordre, M. Brault (Pierre), chef du cabinet du secrétaire d'Etat.

Art. 2. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1948.

JULES-JULIEN.

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 novembre 1948: page 11407, 3e colonne, 78e ligne, au lieu de: « M. Lefebvre (Jean), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 4 novembre 1948. Il percevra, en cette qualité, un traitement de 447.000 F », lire: « M. Lefebvre (Jean), administrateur civil de 3e classe, 3e échelon, est nommé administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 4 novembre 1948. Il percevra, en cette qualité, un traitement de 477.000 F ».

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 6 décembre 1948 portant exclusion de l'ordre du Mérite maritime.

Par arrêté en date du 6 décembre 1948, est exclu de l'ordre du Mérite maritime pour compter du 25 février 1948:

M. Caharel (Jean-Baptiste), capitaine de pêche (Saint-Malo, 35099), chevalier du Mérite maritime du 13 janvier 1938, promu officier du 16 février 1946.

Décret du 7 décembre 1948 portant nomination de deux professeurs d'hydrographie et d'un professeur mécanicien de la marine marchande.

Par décret du 7 décembre 1948, sont nommés dans le corps des professeurs de la marine marchande pour compter du 1er novembre 1948:

Au grade de professeur d'hydrographie de 1re classe.

M. Pouget (P.-B.), lieutenant de vaisseau, port d'immatriculation Toulon, avec une ancienneté reportée au 1er novembre 1946.

M. Léopold Léger (J.-E.-A.-M.), lieutenant de vaisseau, port d'immatriculation Toulon, avec une ancienneté reportée au 1er novembre 1946.

Au grade de professeur mécanicien de 1re classe.

M. Personnic (R.-E.-L.), ingénieur mécanicien de 1re classe, port d'immatriculation Cherbourg, avec une ancienneté reportée au 1er novembre 1946.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret n° 48-1861 du 8 décembre 1948 déterminant des modalités provisoires d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures au commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au commerce,

Vu les articles 6 et 7 du livre II du code du travail, modifiés par la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures et par le décret du 14 juin 1938;

Vu les décrets des 31 mars 1937 et 31 décembre 1938 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures au commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1947 (p. 12122) relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières;

Sur les observations présentées par les organisations patronales et les organisations syndicales d'employés intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre provisoire, pendant une période d'un an à compter du 1er décembre 1948, les établissements ou parties d'établissements visés à l'article 1er du décret du 31 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires devront adopter une des modalités ci-après de répartition hebdomadaire des heures de travail:

1° Répartition égale entre cinq jours ouvrables de la durée hebdomadaire de présence, la deuxième journée de repos précédant ou suivant le jour de repos hebdomadaire;

2° Répartition inégale entre les jours ouvrables, afin de permettre le repos collectif du samedi après-midi en plus du jour de repos hebdomadaire;

3° Répartition égale sur six jours ouvrables de la durée de présence, limitée aux cas suivants:

a) Pendant une période de deux semaines au cours du mois de décembre;

b) Pendant une période de treize semaines au maximum par an dans les stations thermales, balnéaires, climatiques ou touristiques au cours de la saison.

La liste des localités dans lesquelles cette dérogation sera applicable, ainsi que la durée de la saison seront fixées par arrêté du préfet, après avis des organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées.

Dans les deux cas visés ci-dessus, les heures de travail accomplies pendant la journée ou la demi-journée habituellement chômée donneront lieu soit à un repos compensateur en dehors du mois de décembre ou de la saison, soit à une majoration de salaire qui ne pourra être inférieure à 25 p. 100.

Le cas échéant, des accords entre organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées préciseront les modalités d'application des dispositions prévues à l'alinéa précédent;

c) Pendant des périodes fixées par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale pris après consultation des organisations syndicales d'employeurs et d'employés. Ces arrêtés préciseront la nature de l'activité des établissements ou groupes d'établissements intéressés, la région, le département ou la localité où s'appliquent les dérogations, ainsi que la durée pendant laquelle celles-ci sont accordées.

Dans ce dernier cas, les heures de travail accomplies au titre des dérogations donneront lieu, soit à un repos compensateur, soit à une majoration de salaire qui ne pourra être inférieure à 25 p. 100.

Art. 2. — Des arrêtés du ministre du travail et de la sécurité sociale préciseront, le cas échéant, les conditions d'application du présent décret.

Art. 3. — Toutes dispositions contraires à celles du présent décret sont suspendues pendant la durée d'application de celui-ci.

Art. 4. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et le secrétaire d'Etat au commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 décembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Approbation des statuts d'une société mutualiste.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 1er décembre 1948, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste ci-après: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C. A. S.), du centre l'Angers, n° 49-191, à Angers (Maine-et-Loire).

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale, en date du 1er décembre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de la Loupe, n° 28-27, à la Loupe (Eure-et-Loir), avec la société mutualiste dite: Société de secours mutuels et de prévoyance de la Loupe, n° 28-39, à la Loupe (Eure-et-Loir).

Approbation et enregistrement des statuts du comité de coordination des œuvres sociales des Alpes-Maritimes.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale et, notamment, l'article 23,

Arrête:

Art. 1er. — Sont approuvés, tels qu'ils sont annexés au présent arrêté, les statuts de l'union créée entre la caisse primaire de sécurité sociale des Alpes-Maritimes et la caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes.

L'union prend le nom de « Comité de coordination des œuvres sociales des Alpes-Maritimes ».

Elle est enregistrée sous le numéro 06-U.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 décembre 1948.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale:
Le directeur général de la sécurité sociale,
PIERRE LAROQUE.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 26 novembre 1948 portant nomination, à titre posthume, dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 26 novembre 1948, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 26 novembre 1948 portant que la nomination ci-après est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé à titre posthume:

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

M. Pelletier (Pierre-Jean), agent du service de déminage du ministère de la reconstruction. Cité à l'ordre de la Nation le 26 novembre 1948.

Coefficients d'adaptation départementaux du bordereau général des prix forfaitaires.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de Loir-et-Cher, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er décembre 1946 au 30 juin 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 3 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département des Basses-Pyrénées, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er décembre 1946 au 31 décembre 1947.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de l'Hérault, affectés des coefficients annexés audit arrêté, aplicables du 1er décembre 1946 au 31 mai 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de l'Isère, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er décembre 1946 au 29 février 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département des Deux-Sèvres, affectés des coefficients annexés audit arrêté, aplicables du 1er janvier 1948 au 29 février 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département d'Ille-et-Vilaine, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er janvier 1948 au 30 juin 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de Maine-et-Loire, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er juin 1948 au 30 juin 1948.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 novembre 1948, les prix du bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis, sont pour l'ensemble du département du Rhône, affectés des coefficients annexés audit arrêté, applicables du 1er mars 1948 au 31 mai 1948.

NOTA. — Les coefficients visés dans lesdits arrêtés sont diffusés par les soins du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et tenus à la disposition des utilisateurs au siège de chaque délégation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des départements intéressés.

Déclaration d'urgence des travaux de reconstruction.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, parmi les opérations prévues aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes suivantes:

Andelot (Haute-Marne) (arrêté du 20 octobre 1948);

Cherbourg (Manche) (arrêté du 20 octobre 1948);

Couvonges (Meuse) (arrêté du 20 octobre 1948);

Larrivoire (Jura) (arrêté du 20 octobre 1948);

Niederschaffolsheim (Bas-Rhin) (arrêté du 20 octobre 1948);
Péronne (Somme) (arrêté du 20 octobre 1948);
Saint-Michel-surTernoise (Pas-de-Calais) (arrêté du 20 octobre 1948);
Vacherauville (Meuse) (arrêté du 20 octobre 1948);
Valcourt (Haute-Marne) (arrêté du 20 octobre 1948);
Angers (Maine-et-Loire) (arrêté du 27 octobre 1948);
Courmangoux (Ain) (arrêté du 27 octobre 1948);
Cuissiat (Ain) (arrêté du 27 octobre 1948);
Donges (Loire-Inférieure) (arrêté du 27 octobre 1948);
Embermenil (Meurthe-et-Moselle) (arrêté du 27 octobre 1948);
Mohon (Ardennes) (arrêté du 27 octobre 1948);
Montebourg (Manche) (arrêté du 27 octobre 1948);
Mouzon (Ardennes) (arrêté du 27 octobre 1948);
Poisoux (Jura) (arrêté du 27 octobre 1948);
Poix-Terron (Ardennes), arrêté du 27 octobre 1948);
Pontoise (Seine-et-Marne) (arrêté du 27 octobre 1948);
Pressiat (Ain) (arrêté du 27 octobre 1948);
Revin (Ardennes) (arrêté du 27 octobre 1948);
Soissons (Aisne) (arrêté du 27 octobre 1948);
Stainville (Meuse) (arrêté du 27 octobre 1948);
Tellancourt (Meurthe-et-Moselle) (arrêté du 27 octobre 1948);
Anctoville (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Bourguebus (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Bréville-les-Monts (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Cahagnes (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Chartres (Eure-et-Loir) (arrêté du 8 novembre 1948);
Colombelles (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Dozulé (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Fontenay-le-Marmion (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Frontignan (Hérault) (arrêté du 8 novembre 1948);
Giberville (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Hottot-les-Bagues (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Jurques (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Lingèvres (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Merville-Franceville (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Mézidon (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Moult (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Nantes (Loire-Inférieure) (arrêté du 8 novembre 1948);
Pont-l'Evêque (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Port-en-Bressin (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Saint-André-sur-Orne (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Saint-Contest (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Saint-Germain-d'Ectot (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Sept-Vents (Calvados) (arrêté du 8 novembre 1948);
Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) (arrêté du 15 novembre 1948),

sont déclarées urgentes les opérations qui font l'objet de l'application de l'article 10 de la loi des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, modifiée notamment par l'ordonnance du 8 septembre 1945.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 3 décembre portant nominations dans l'ordre de la santé publique.

Par décret du 3 décembre 1948, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique:

Au grade de chevalier.

Mme Berger (Pierrette), sage-femme, hameau du Vars-Chindrieux (Savoie).

M. le docteur Blanc (Paul), professeur à la faculté de médecine et de pharmacie à Toulouse (Haute-Garonne).

M. le docteur Caujolle (Fernand), professeur à la faculté de médecine de Toulouse (Haute-Garonne).

Mme Goudounèche (Marthe), supérieure de l'hôpital de Turpan, à Toulouse (Haute-Garonne)

Mme Pariset (Maria) (mère Marie), supérieure de l'hôpital de la Grave, à Toulouse (Haute-Garonne).

Mme Riquier (Mathilde), boulevard de Clocheville, à Boulogne-sur-Mer.

Décret du 7 décembre 1948 autorisant la commission administrative de l'hospice de Barbentane à accepter un legs.

Par décret du 7 décembre 1948, la commission administrative de l'hospice de Barbentane est autorisée à accepter le legs d'une propriété rurale consenti à cet établissement par la demoiselle Vidal (Marguerite-Augustine).

Décret n° 48-1729 portant fixation des conditions de création, d'installation et de fonctionnement des dispensaires antituberculeux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1948, page 11124:

Article 1er, 1°, compléter de la façon suivante: « dans les conditions prévues à l'article 16 ».

Article 6, 4e alinéa, au lieu de: « par le préfet, après avis du médecin de dispensaire et du phtisiologue départemental visés à l'article 4 », lire: « par le préfet, après avis du médecin des dispensaires et du phtisiologue départemental visés à l'article 4 et sur proposition du directeur départemental de la santé »; au lieu de: « sous réserve de l'agrément du préfet, en ce qui concerne les assistantes sociales et infirmières », lire: « sous réserve de l'agrément du préfet et après avis du directeur départemental de la santé, en ce qui concerne les assistantes sociales et infirmières ».

Article 7, 1er alinéa, au lieu de: « pourvue d'un certificat ou d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par les articles 2 et 16 de la loi du 8 avril 1946 », lire: « pourvue d'un certificat ou d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par la loi du 8 avril 1946 article 13 ».

Article 8, 1er alinéa, au lieu de: « pourvues d'un certificat ou d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par les articles 5 et 13 de la loi du 8 avril 1946 », lire: « pourvues d'un certificat ou d'une autorisation délivrée dans les conditions prévues par les lois des 15 juillet 1943 et 8 avril 1946 (art. 5 et 13) ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 9 décembre 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution de Mme Peyroles tendant à modifier les dispositions du règlement relatives à la procédure de discussion d'urgence. (N° 5678.)

2. — Discussion du projet de loi portant modification des statuts de la Banque d'Algérie et approbation d'une convention passée entre le gouvernement général de l'Algérie et la Banque de l'Algérie. (Nos 5595-5729. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

3. — Discussion des propositions de loi de MM. Charles Lussy, Pierre Villon et de Raulin-Laboureur sur le statut et les droits des combattants volontaires de la résistance. (Nos 124-232-609-788. — M. Roger Roucaute, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française. (Nos 5299-5356. — M. Senghor, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi portant statut des centres d'apprentissage. (Nos 4182-5268-5285-5397. — M. Mazier, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la titularisation des instituteurs et institutrices intérimaires ayant quatre ans de service sans entraîner la nomination définitive à un poste. (Nos 119-832. — M. Doyen, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de loi de M. Garandy et plusieurs de ses collègues tendant à donner un statut au personnel auxiliaire de l'enseignement primaire. (Nos 688-2464-5710. — Mme Lempereur, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi portant création du « Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique ». (Nos 1052-3822-5197. — M. Viatte, rapporteur.)

9. — Suite de la discussion des propositions de loi: 1° de M. Lenormand et plusieurs de ses collègues tendant à supprimer le cumul des fermages, à remettre en exploitation les terres incultes et à favoriser l'exploitation familiale; 2° de M. Halbout et plusieurs de ses collègues tendant à permettre l'établissement des jeunes foyers d'agriculture en empêchant le cumul des exploitations (Nos 926-2650-8465. — M. Lucas, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi de M. Biondi et plusieurs de ses collègues instituant, à titre exceptionnel, pour les personnes ayant pris une part active à la résistance, des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics. (Nos 570-4752-5182-5723. — M. Henri Bouret, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi et des propositions de loi de MM. Atroldi et André Denis et de la proposition de résolution de M. Degoutte relatifs aux usines automobiles Berliet. (Nos 300-265-1455-3395-2966-2284-2690-4108-4834. — M. André Denis, rapporteur.)

12. — Suite de la discussion des propositions de loi de MM. Meck, Minjoz, Jacques Bardoux, Frédéric-Dupont, Maurice Violette, Gosset, Joseph Denais, Gozard et des propositions de résolution de MM. Meck, Raymond Guyot et Mendès-France relatives au sort des rentiers viagers (I. — Dispositions concernant les rentes viagères constituées en vertu d'un contrat moyennant l'aliénation d'un bien autre qu'une somme d'argent ou comme charge d'un legs.) (Nos 313-1229-2699-2749-2765-3364-4205-4501-5585-312-2957-4044-5168-5693. — M. Delahoutre, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de loi de M. Schaff tendant à l'introduction dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle des textes législatifs et réglementaires modifiant ou complétant l'ordonnance du 6 décembre 1843 relative aux cimetières. (Nos 544-3573. — M. René Kuehn, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de résolution de MM. Hugues, Médecin et Olmi tendant à inviter le Gouvernement à assurer le financement d'un programme d'assainissement, d'équipement rural et d'équipement scolaire des territoires recouvrés rattachés aux Alpes-Maritimes. (Nos 5001-5398. — M. Virgile Barel, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du jeudi 9 décembre 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Cayeux, jusques et y compris M. Charpin.

Tribunes. — Depuis M. Monteil (André), jusques et y compris M. Mudry.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 9 décembre 1948.

N° 5420. — Projet de loi portant relèvement des pensions de sapeurs-pompiers (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 5663. — Rapport supplémentaire par M. Bas, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi relative à la taxe spéciale destinée à la direction de la répression des fraudes pour assurer la surveillance des vins à appellation d'origine « Vins d'Alsace ».

N° 5664 (1). — Proposition de loi de M. Maurice Schumann concernant la servitude de *non ædificandi* et l'expropriation des terrains de 1re zone militaire ceinturant la ville de Lille (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5675. — Projet de loi portant ouverture de crédits au ministère de l'agriculture en addition aux crédits ouverts par la loi du 14 septembre 1948 (renvoyé à la commission des finances).

N° 5688. — Proposition de loi de M. Segelle relative à l'adoption et à la légitimation adoptive (renvoyée à la commission de la justice).

N° 5695. — Rapport par M. Lareppe, au nom de la commission de la reconstruction, sur les propositions de loi tendant à compléter l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

N° 5696. — Rapport par M. Lareppe, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de loi relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.

N° 5697. — Rapport par M. Farine, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi de M. Southon, conseiller de la République, tendant à mettre à la disposition du ministre de l'éducation nationale un contingent de décorations en faveur des prisonniers et déportés qui ont au cours de leur captivité rendu des services à l'éducation nationale.

N° 5701. — Avis de M. Jean Cayeux, au nom de la commission de la famille, sur la proposition de loi relative à l'autonomie de gestion des caisses d'allocations familiales.

N° 5703. — Proposition de loi de M. le général Joinville (Alfred Malleret) tendant à prendre en faveur de certaines catégories de jeunes gens de la première fraction de la classe 1948 des mesures d'allégement à leurs obligations militaires (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 5704. — Proposition de loi de M. Albert Masson tendant à déterminer un statut des centres d'apprentissage (renvoyée à la commission du travail).

N° 5705. — Proposition de loi de M. Auguet tendant à abaisser à cinquante-cinq ans l'âge exigé des rentiers viagers de l'Etat susceptibles de bénéficier des majorations prévues par la loi du 4 mai 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5706. — Proposition de résolution de M. Barrachin tendant à instituer une commission permanente d'instruction des demandes en autorisation de poursuites (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 5708 — Proposition de résolution de M. Marius Cartier tendant à autoriser les départs séparés des conjoints d'une famille se rendant en vacances et utilisant les billets de la Société nationale des chemins de fer français pour congés payés (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 5709 (1). — Rapport par M. Poumadère, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de résolution tendant à décoordonner la ligne Port-Sainte-Marie-Riscle et le tronçon Auch-Tarbes et à établir sur ces lignes un service d'autorails.

N° 5710. — Rapport supplémentaire par Mme Lempereur au nom de la commission de l'éducation nationale sur la proposition de loi tendant à donner un statut au personnel auxiliaire de l'enseignement primaire.

N° 5713. — Proposition de loi de Mme Roca concernant les allocations prénatales (renvoyée à la commission du travail).

N° 5726. — Projet de loi concernant la prescription en matière pénale (renvoyé à la commission de la justice).

N° 5728. — Projet de loi tendant à simplifier la procédure du vote du budget général de l'exercice 1949 et relatif aux économies budgétaires (renvoyé à la commission des finances).

N° 5736 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

N° 5738. — Proposition de résolution de M. Peytel tendant à prendre des dispositions nécessaires au redressement économique, à l'égard de l'automobile et des carburants (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 5739. — Rapport par Mme Peyroles au nom de la commission du suffrage universel sur les propositions de résolution tendant à modifier les dispositions du règlement relatives à la procédure de discussion d'urgence.

N° 5740. — Projet de loi relatif aux contrats d'amodiation de carrière (renvoyé à la commission de la justice).

N° 5743. — Rapport par M. Lucas au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi transmise par le Conseil de la République tendant à proroger les délais impartis aux sociétés coopératives agricoles pour le dépôt de leur demande d'agrément et la mise à jour de leurs statuts.

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions

Séance du mardi 7 décembre 1948.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Barrachin, Benmiquier, Bour, Bouxom, Chastellain, Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Desson, Dominjon, Dreyfus-Schmidt, Dumas (Joseph), Ginestet, Gosset, Hussel, Jeanmot, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Llante, Lucas, Mazuez, André Mercier (Oise), Péron (Yves), Mme Peyroles, MM. Racnette, Charles Schauffler, Viard, Pierre Villon.

Suppléants. — MM. Bichet (de M. Reille-Soult); Capitant (de M. Edouard Bonnefous); Mme Germaine Degrond (de M. Jaquet); MM. Flévez (de M. Jacques Duclos); Hénault (de M. Lecacheux); Minjoz (de M. Leenhardt); Musmeaux (de M. Girard); Rigaudie (de M. Valentino); Rincent (de Mme Lempereur); Thamier (de M. Dumet).

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 7 décembre 1948.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Binot, Chevallier (Jacques) (Alger), Clemenceau (Michel), Gaillard, Gosset, Halbout, Jaquet, Métayer, Mutter (André), Scherer, Serre.

Excusés. — MM. Grimaud, Jaquet, Marin (Louis), Raymond-Laurent.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. de Barral, Paul Benoit, le colonel Ginas, Yvon Gouet, Emile Kahn, Jean-Albert Sorel, Vavasseur.

Excusé. — M. Viala.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Arthaud, Aumeran (général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Benchennouf, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Cayeux (Jean-Lambert), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Fonlupt-Esperaber, Gorse, Hulin-Desgrées, Jouve (Géraud), Lapie (Pierre-Olivier), Le Bail, Marin (Louis), Mutter (André), Pourtalet, Rosenblatt, Scherer, Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux, N...

Excusés. — MM. de Moustier, Rivet, Aragon, Letourneau, Raymond-Laurent.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Cerclier, Chambetron, Chaze, Mme Degrond, MM. Denis (André) (Dordogne), Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Doyen, Errecart, Gazier, Mme Ginollin, MM. Girardot, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt, Mauroux, Michel, Palewski, Poimbœuf, Ramonet, Viffard.

Excusés. — MM. Xavier Bouvier, Christiaens, Duforest.

Suppléant. — Mlle José Dupuy (de M. Solinhac).

Commission de l'agriculture.

1re *séance du mercredi 8 décembre 1948.*

Présents. — MM. Bas, Baurens, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Delcos, Durroux, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Lalle, Lamarque-Cando, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Terpend, Valay, Vée, Vuillaume.

Suppléants. — MM. Becquet (de M. Monin), Dixmier (de M. Sourbet), Garcia (de M. Zunino), Roulon (de M. Legendre), Toublanc (de M. de Baudry d'Asson).

Assistait en outre à la séance. — M. Dufos du Rau, rapporteur pour avis de la commission de la justice et de législation.

2e *séance du mercredi 8 décembre 1948.*

Présents. — MM. Bas, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Lalle, Lamarque-Cando, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Terpend, Valay, Vée, Vuillaume.

Suppléants. — MM. Boutavent (de M. Lucien Lambert), Genest (de M. Zunino), Manceau (de M. Djemad), Ricou (de M. Baurens), Temple (de M. Monin).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Archidice, Arnal, Bartolini, Bas, Billat, Bougrain, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Capdeville, Caron, Clostermann, Coulibaly Ouezzin, Dassonville, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mlle Dupuis (José), (Seine), MM. Evrard, Forcinal, Froment, Girardot, Gosnat, Gresa (Jacques), Jacquinot, Joinville (Général) (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Lécrivain-Servoz, Le Troquer (André), Manceau, Maroselli, Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Mezerna, Michelet, Monjaret, Monteil (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Roucaute (Roger) (Ardèche), Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tillon (Charles), Tourné, Pierre Villon.

Excusés. — MM. Capdeville, Forcinal.

Suppléant. — M. Paul Palewski (de M. Michelet).

Commission de l'éducation nationale.

1re *séance du mercredi 8 décembre 1948.*

Présents. — MM. Airoldi, Bèche, Billères, Calas, Cayol, Mme Charbonnel, M. Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Guillou (Louis) (Finistère), Hamon (Marcel), Kir, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Masson (Albert) (Loire), Rincent, Mlle Rumeau, M. Viatte.

Excusé. — M. Binot.

Suppléants. — MM. Signor (de M. Césaire); Thiriet (de M. Gau); Devemy (de Mlle Lamblin); Caron (de M. Simonnet); Ribeyre (de M. Petit [Guy] [Basses-Pyrénées]).

Assistait en outre à la séance. — M. Mazier, rapporteur pour avis de la commission du travail et de la sécurité sociale.

2e *séance du mercredi 8 décembre 1948.*

Présents. — MM. Airoldi, Bèche, Billères, Calas, Césaire, Mme Charbonnel, MM. Deixonne, Diallo (Yacine), Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Garaudy, Geoffre (de), Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), MM. Hamon (Marcel), Kir, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Marin (Louis), Masson (Albert) (Loire), Rincent, Mlle Rumeau, MM. Simonnet, Viatte.

Excusé. — M. Binot.

Suppléants. — MM. Signor (de M. Césaire); Ribeyre (de M. Petit [Guy] [Basses-Pyrénées]).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Arnal, Arthaud, Barbier, Barrot, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Fauvel, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Mme Hertzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Maillocheau, Mazuez, Mehaignerie, Jean Meunier (Indre-et-Loire), Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mme Rabaté, M. Regaudie, Mme Roca, MM. Roclore, Savard, Segelle, Thamier, Vergès.

Suppléants. — Mme Denise Bastide (de M. Bissol), Mme Poinso-Chapuis (de M. Roques).

Dans sa séance du mercredi 8 décembre 1948, la commission de la famille, de la population et de la santé publique a nommé M. Roclore président, en remplacement de M. Dubois (René-Emile).

Commission des finances.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Blocquaux, Buron, Christiaens, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Dupuy (Marc), Faure (Edgar), Gabelle, Garcia, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guillant (André), Guyon (Jean-Raymond), Krieger (Alfred), Laniel, Mendès-France, Meunier (Pierre), Paumier, Prigent (Robert), Ramette, Ribeyre, Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut.

Assistait en outre à la séance. — M. Emile-Louis Lambert.

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Benchennouf, Borra, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Chevallier (Fernand) (Alger), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Fonupt-Esperaber, Ginestet, Guyomard, Halbout, Ihuel, Kuehn (René), L'Huillier (Waldeck), Mondon, Mont, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Rencurel, Schaff, Serre, Mme Sportisse, M. Wagner.

Excusés. — MM. d'Aragon, Bouret.

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Bentafeb), M. Draveny (de M. Hussel), M. Darou (de M. Jaquet), M. Djemad (de M. Marty).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Berger, Bourbon, Chamant, Chautard, Citerne, Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Kriegel-Valrimont, Llante, Minjoz, Mondon, Moro-Giafferri (de), Péron (Yves), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Mme Rabaté, M. Rollin (Louis), Mme Schell, M. Toujas.

Excusé. — M. Silvandre.

Suppléants. — M. Jean Masson (de M. Badie), M. Halbout (de M. Charpin), M. Ricou (de M. Damas), M. Delcos (de M. Galy-Gasparrou), M. Vée (de M. Lamine-Gueye), M. Auban (de M. Mabrut), M. Taillade (de M. Roques), M. Tanguy Prigent (de M. Sissoko), M. Errecart (de M. Tinaud), M. Reeb (de M. Valentino), M. Blocquaux (de M. Wasmer).

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Barbier, Barthélémy, Beauquier, Benoist (Charles), Bianchini, Billat, Bour, Couston, Dutard, Faraud, Frédet (Maurice), Geoffre (de), Hulin, Lamarque-Cando, Midol, Môquet, Morand, Penoy, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Verneyras.

Excusés. — MM. Bouret (Henri), Livry-Level, Martel (Louis).

Suppléants. — MM. Reeb (de M. Allonneau); Guitton (de M. Véry); Durroux (de M. Damas).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Auban, Cherrier, Darou, Devemy, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Dufour, Fagon (Yves), Guillou (Louis) (Finistère), Hulin, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Mouton, Poirot (Maurice), Récy (de).

Excusés. — MM. Forcinal, Aubry, Pierre-Grouès et Touchard.

Suppléant. — M. Caron (de M. Douala).

Commission de la production industrielle.

Séances du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Bèche, Boccagny, Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Charlot (Jean), Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Durroux, Fievez, Finet, Furaud, Gavini, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Louvel, Mallez, Maton, Michel, Mudry, Peyrat, Peytel, Poulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, M. Sion.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — Brault, Brillouet, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Darou, Devemy, Dézarnaulds, Fouyet, Garet, Gautier, Gouge, Greffier, Guiguen, Guitton, Halbout, Henneguelle, Kuehn (René), Lareppe, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Midol, Mme Nautré, MM. Nisse, Poirot (Maurice), Schmitt (René), (Manche), Siefriedt, Thiriet, Triboulet.

Excusés. — MM. Godin, Livry-Level, Raymond-Laurent.

Dans sa séance du mercredi 8 décembre 1948, la commission de la reconstruction et des dommages de guerre a nommé M. Chevallier (Pierre) (Loiret), vice-président, en remplacement de M. Petit (Eugène-Claudius).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Aujoulat, Benoist (Charles), Max Brusset, Caillavet, Defferre, Diallo Yacine, Dumas (Joseph), Duveau, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Juglas, Laurelli, Lisette, Martine, Ramarony, Reille-Soult, Senghor, Temple, Thibault, Villard.

Excusés. — MM. Audeguil, Hugues (André) (Seine), Noël (André) (Puy-de-Dôme), Silvandre.

Suppléants. — MM. Besset (de M. Albert Masson); Biscarlet (de M. Lozeray); Bayron (de M. Malbrant); Anxionnaz (de M. Tony Révillon); Apithy (de M. Aku); Toujas (de M. Mamadou Konaté); M. Peyrat (de M. Césaire); Mme Boutard (de M. Mamba Sano).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 9 décembre 1948, à dix heures (local de la commission des finances):

Projet de loi (n° 5723) tendant à simplifier la procédure de vote du budget général de l'exercice 1949 et relatif aux économies budgétaires. — M. le rapporteur général.

Audition de M. Henri Queuille, président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et de M. Maurice-Petsche, secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le jeudi 9 décembre 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 251):

Suite de l'examen de la proposition de résolution de M. Charles Benoist tendant à inviter le Gouvernement à rapporter le décret n° 48-1816 fixant la date de l'élection des représentants du territoire de Madagascar à l'Assemblée de l'Union française.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le vendredi 10 décembre 1948, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

Suite de l'examen du rapport de M. Gérard Yée.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission du ravitaillement, prévue pour le jeudi 9 décembre 1948, est annulée et reportée à une date qui sera fixée ultérieurement.

Convocation de bureau.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra le 3e bureau, le vendredi 10 décembre 1948, à dix-sept heures (local du 3e bureau):

Vérification des pouvoirs de M. Gourdon, élu en remplacement de M. Béchard, démissionnaire.

Réunions de commissions du jeudi 9 décembre 1948.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures trente. — Local n° 211.

Commission de demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (n° 3139, 3635, 4233, 5271), à seize heures. — Local du 4e bureau.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission de la réforme administrative, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des territoires d'outre-mer, à dix heures trente. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 261.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Année 1948. — DEUXIÈME PARTIE DE LA SESSION

Ordre du jour du jeudi 9 décembre 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination d'un membre du conseil supérieur de la sécurité sociale.

2. — Nomination d'un membre de la commission supérieure des allocations familiales.

3. — Vérification de pouvoirs *(suite)*.

Premier bureau.

Département d'Alger (1er collège) (M. Courrière, rapporteur).

Quatrième bureau.

Département de la Meuse (M. Abel-Durand, rapporteur).

4. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 44 assurant aux chômeurs involontaires des indemnités ou des allocations. (Nos II-3 et II-12, année 1948. — M. Dassaud, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. de Villoutreys, jusques et y compris M. Bardon-Damarzid.

Tribunes. — Depuis M. de Bardonnèche, jusques et y compris M. Cassagne.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 9 décembre 1948.

N° 12 (1). — Rapport de M. Dassaud sur le projet de loi tendant à ratifier la convention assurant aux chômeurs involontaires des indemnités.

N° 23. — Rapport de M. Jean Berthoin sur le projet de loi portant ouverture de crédits d'exercices clos et d'exercices périmés.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de la République le 8 décembre 1948.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE D'ACTION DÉMOCRATIQUE ET RÉPUBLICAINE

(57 membres au lieu de 56.)

Ajouter le nom de M. Gaston Fourrier.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. André (Louis), Bardon-Damarzid, Brousse (Martial), Calonne (Nestor), Clerc, Cordier (Henri), Descomps (Paul-Emile), Durieux, Franceschi, Gadoin, Hoeffel, Laffargue (Georges), Lemaire (Marcel), Loison, Longchambon, Méric, Pajot (Hubert), Pascaud, Rochereau, Siaut, Tamzali (Abdennour), Walker (Maurice).

Excusé. — M. Charles-Cros.

Délégués. — M. André (Louis) (de M. Patenôtre).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — M. Berlioz, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Colonna, Coty (René), Gasser, Gatuing, Jacques-Desirée, Lassagne, Lelant, Lemaire, Léonetti, Moulet (Marius), Ernest Pezet, Pinton, Plaisant (Marcel), Pujol, Southon, Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), M. Torrès (Henry).

Excusés. — MM. Brizard, Carcassonne, Pernot, Viple.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Bataille, Brune (Charles), Capelle, Champeix, Coulnaud, David (Léon), Delorme, Doussot (Jean), Dulin, Durand (Jean), Durieux, Félice (de), Ferrant, Fournier (Bénigne), Gravier (Robert), Hoeffel, Le Goff, Le Léannec, Naveau, Pontbriand (de), Primet, Restat, Ternynck, Tucci.

Excusés. — MM. Brettes, Marty (Pierre), Pinvidic, Saint-Cyr.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Alric, Barré (Henri), Bolvin-Champeaux, Bousch, Chalamon, Chochoy, Clerc, Corniglion-Molinier (général), Franceschi, Gaspard, Gouyon (Jean de), Kalb, Lafay (Bernard), Lionel-Pélerin, Madelin (Michel), Piales, Pic, Reynouard, Rogier, Rotinat, Rupied, Séné, Vanrullen.

Excusé. — Général Petit.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Bertaud, Canivez, Chapalain, Mme Delabie, MM. Delalande, Héline, Lafforgue, Lassagne, Lelant, Madoumier, Maire (Georges), Maupeou (de), M'Bodje (Mamadou), Monichon, Morel (Charles), Ou Rabah (Abdelmadjid), Radius, Robert (Paul).

Excusés. — MM. Cozzano, Maurice.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Blaka Boda, Bonnefous (Raymond), Boudet (Pierre), Mme Brossolette (Gilberte Pierre-), MM. Coulnaud, Delthil, Lafay (Bernard), Le Basser, Loccia, Malécot, Mathieu, Molle (Marcel), Paget (Alfred), Raincourt (de), Teiller (Gabriel).

Excusés. — MM. Plait, Reveillaud, Varlot, Vourc'h.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Béchir Sow, Charles-Cros, Coupigny, Cozzano, David (Léon), René Depreux, Doucouré (Amadou), Dronne, Durand-Réville, Mme Eboué, MM. Grassard, Ignacio-Pinto (Louis), Lagarrosse, M'Bodje (Mamadou), Razac, Romani, Rucart (Marc), Mme Vialle (Jane), M. Yver (Michel).

Excusée. — Mme Crémieux.

Suppléant. — M. Aubé (de M. Gautier [Julien]).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Bolifraud, Chazette, Chevalier (Robert), Félice (de), Geoffroy (Jean), Gilbert (Jules), Mme Girault, MM. Hamon (Léo), Jozeau-Marigné, Kalb, Maire (Georges), Molle (Marcel).

Excusés. — MM. Beauvais, Carcassonne, Chariet (Gaston), Courrière, La Gontrie, Minvielle, Georges Pernot, Mme Roche (Marie), M. Souquière.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Baratgin, Brune (Charles), Coty (René), Dronne, Fléchet, Maroger (Jean), Montalembert (de), Muscatelli, Rabouin, Mme Roche (Marie), MM. Schwartz, Socé (Ousmane), Southon, Torrès (Henry).

Suppléants. — M. Dulin (de M. Borgeaud), M. Léo Hamon (de M. Grimal), M. Primet (de M. Martel).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — M. Abel-Durand, Aubé (Robert), Boulangé, Darmanthe, Dassaud, Driant, Fournier (Roger), Laurent-Thouverey, Leccia, Le Goff, Paget (Alfred), Raincourt (de), Tharradin, Zussy.

Suppléant. — M. Zussy (de M. Doussot).

Erratum

au Journal officiel (lois et décrets) *du mercredi 8 décembre 1948.*

Page 11946, 1re colonne: porter *excusé* M. Bolifraud aux 1re et 2e séances du mardi 7 décembre 1948 de la commission des finances.

Convocation de commission.

Deuxième additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la reconstruction et des dommages de guerre le jeudi 9 décembre 1948, à dix heures trente (local n° 213):

Désignation de deux commissaires pour représenter le Conseil de la République au conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

Annulation de convocation de commission.

La réunion de la commission du ravitaillement, prévue pour le jeudi 9 décembre 1948, à quatorze heures (local n° 214), est annulée.

Réunions du jeudi 9 décembre 1948.

Commission des moyens de communication et des transports, à neuf heures trente. — Local n° 202.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures trente. — Local n° 213.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le samedi 18 décembre 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 12 décembre 1948, au secrétariat du service sténographique du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard, Paris:

a) Les candidats de Paris, tous les jours de quinze heures trente à seize heures trente (à l'exception des samedis, dimanches et lundis);

b) Les candidats de province, le vendredi 17 décembre de quinze heures trente à dix huit heures trente;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 24 janvier 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au directeur du service sténographique du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard, Paris (métro: Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 9 décembre 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricoles au Cameroun. (Nos 293, 379 et 451, année 1948. — M. Savary, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. le général Chevance-Bertin et des membres du groupe du rassemblement républicain pour le progrès économique et social de l'Union française, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'assemblée de l'Union française pour avis, en ce qui la concerne, du projet de loi portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. (N° 443, année 1948. — M. Chevance-Bertin, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 9 décembre 1948.

N° 435 (1). — Rectificatif à la proposition de résolution (n° 17, année 1948) de M. Donnat tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « Code du travail » dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis.

N° 436. — Rectificatif à la proposition de résolution (n° 182, année 1948) de M. Thévenin tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « Code du travail » en Nouvelle-Calédonie et dépendances.

N° 437. — Rectificatif à la proposition de résolution (n° 16, année 1948) de M. Lombardo tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « Code du travail » à Madagascar.

N° 438. — Rectificatif à la proposition de résolution (n° 183, année 1948) de M. Thévenin tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi instituant un « Code du travail » dans les établissements français d'Océanie.

N° 442. — Proposition de résolution de M. Alduy tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à créer une commission provisoire destinée à jeter les fondements d'une politique du cinéma à l'échelle de l'Union française.

N° 444. — Proposition de M. Ahmed Kotoko tendant à inviter le Gouvernement à intervenir auprès du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française afin:

1° D'assurer d'une manière équitable la répartition des crédits « Plan »;

2° De tenir compte dans l'examen du plan décennal du Tchad de la situation particulière de ce territoire;

3° De considérer dans ses études la voie d'évacuation de la Bénoué comme essentielle à la vie du Tchad.

N° 451. — Deuxième rapport de M. Savary sur la demande d'avis (n° 293, année 1948) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret relatif à la représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricoles au Cameroun.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française, le 8 décembre 1948.

N° 454. — Rapport de M. Chevance-Bertin, sur la proposition (n° 443, année 1948) de M. Chevance-Bertin, tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française, pour avis en ce qui la concerne, du projet de loi portant fixation du budget de dépenses militaires pour l'exercice 1949.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 8 décembre 1948, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. René Laurin et Daber, membres de la commission des affaires politiques et administratives, en remplacement de M. Polycarpe et de M. Delorme.

M. Daber, membre de la commission de la défense de l'Union française, en remplacement de M. Schleiter.

M. Viniger, membre de la commission des affaires économiques, en remplacement de M. Renault.

M. Viniger, membre de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, en remplacement de M. Renault.

MM. Rosfelder et Abdesselam, membre de la commission du règlement et de la comptabilité, en remplacement de MM. Baretaud et Delrme.

M. Fourcade, membre de la commission d'instruction, en remplacement de M. Schleiter.

Commission des affaires sociales.

Séance du mardi 7 décembre 1948.

Présents. — MM. Begarra, Borrey, Chassiot, Cianfarani, Cortinchi, Estèbe, Giard, Ibrahim (Babikir), Lapart, Mlle Le Ber, Mme Malroux, M. Nignan, Mme Emilienne Moreau, MM. Périer, Thevenin, Zinsou.

Excusés. — M. Baretaud, Mmes Bertrand, Caffot, MM. Corval, Donnat, Darlan, R. Moreux, Razac, Sousate.

Suppléants. — Bidet (de M. Camprasse), Mlle Le Ber (de M. Catrice), M. Chassiot (de M. Carroné), M. Nignan (de M. Coulibaly), M Borrey (de M. Touré).

Commission d'instruction.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Begarra, Savary.

Suppléants. — MM. Begarra (de M. Bourgarel), Jousselin (de M. Alfred Bour).

Commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Séance du mercredi 8 décembre 1948.

Présents. — MM. Abdesselam, Ahmed Kotoko, Belabed, Boysson (de), Boluix-Basset, Alfred Bour, Giard, Jousselin, Junillon, Juge, Mériglier, Nignan, Piéri.

Excusés. — M. Antonini, Mme Bory, MM. Cortinchi, Ebede, Savi de Tove, Touré (Momo).

Suppléants. — MM. de Boysson (de M. Darboussier), Mériglier (de M. Arnault), Junillon (de M. Chekkal Dao), Piéri (de M. Bourgarel), Ahmed Kotoko (de M. Chevance-Bertin), Giard (de M. Michard-Pelissier), Abdesselam (de M. Fourcade), Alfred Bour (de M. Griaule), Nignan (de Mme Lafon).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 10 décembre 1948, à seize heures trente (local n° 120):

I. — Projet de rapport de M. Schmitt sur la proposition (n° 178, année 1948) de M. Boussenot, tendant à inviter le Gouvernement à doter le territoire des Comores de tous les moyens d'ordre économique et administratif nécessaires à son équipement.

II. — Accords commerciaux franco-espagnols.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le jeudi 9 décembre 1948, à la fin de la séance, jusqu'à vingt heures et de vingt et une heures à vingt-trois heures (local n° 219):

Examen du code du travail.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 9 décembre 1948, à quatorze heures trente (local n° 217):

Examen de l'avis à donner sur le projet de décret concernant la représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricole au Cameroun (n° 293, année 1948).

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mardi 14 décembre 1948, à quinze heures (local n° 213):

I. — Proposition (n° 219, année 1948) relative à la réalisation d'une politique de l'habitat d'outre-mer. — Rapport de M. Léon.

II. — Les œuvres du plan dans les territoires côtiers de l'Afrique occidentale française, du Cameroun et de l'Afrique équatoriale française. Propositions au sujet des insuffisances de moyens de réalisation. — Exposé de M. Jacobson comme suite à son voyage d'information.

III. — Questions diverses.

Commission d'instruction.

Réunion du mardi 7 décembre 1948.

Faute de quorum, les votes pour la nomination des rapporteurs des demandes en autorisation de poursuite (nos 421 et 422, année 1948) contre des membres de l'Assemblée de l'Union française ont été reportés à une date ultérieure.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil

Ravitaillement.

Avis aux importateurs de viande de porc en provenance des territoires de l'Afrique du Nord.

(Annulant l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 22 juin 1948.)

Dès parution du présent avis, l'importation dans la métropole de porcs en provenance des territoires de l'Afrique du Nord n'est autorisée qu'à destination exclusivement des départements suivants:

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse, Hérault, Moselle, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Seine, Rhône, Var.

Par ailleurs, la cession de ces viandes de porc importées, soit en carcasses, soit en morceaux, devra s'effectuer à un prix correspondant à leur prix de revient et, en tout état de cause, au maximum aux tarifs fixés par la réglementation en vigueur (cours normal ou taxation) pour la vente des viandes de porcs métropolitains en qualité correspondante dans le département destinataire.

Les importateurs intéressés par ces opérations sont invités dès maintenant, à souscrire auprès de la direction du ravitaillement général du ou des départements précités, sur lesquels ils comptent diriger ces marchandises, une convention portant engagement de livraison aux conditions énumérées ci-dessus.

L'attention des importateurs est attirée sur le fait que le ravitaillement général se réserve le droit de se porter acquéreur de tout contingent de viande de porc importé contrairement aux dispositions prévues dans cet avis.

Présidence du conseil (ravitaillement) et ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de conserves de poisson en provenance du Portugal.

(Poste 26 de l'accord franco-portugais du 1er juin 1948.)

Comme suite à l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 3 juillet 1948, il est procédé à une importation de conserves de sardines à l'huile d'arachide ou d'olive en provenance du Portugal dans les conditions suivantes:

1° Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 28 décembre 1948, à dix-sept heures trente, dernier délai;

2° Les demandes devront porter sur 20 tonnes au moins en poids brut pour net (c'est-à-dire poids des boîtes sans clefs ni caisses);

3° Elles seront accompagnées d'une notice détaillée précisant, pour chaque catégorie, les tonnages brut pour net offerts, ainsi que les formats exactement définis, le nombre de boîtes dans chaque format, la nature de l'huile et le prix de chaque article proposé;

4° Les renseignements à fournir sur la fiche de prix devront être très exactement donnés, en particulier en ce qui concerne les prix unitaires (à la boîte et par article), exprimés en francs français, franco frontière française (ou caf. port français) et wagon départ frontière française ou port français. Ce dernier prix comprendra la marge d'importateur, tous les frais et taxes compris (frais de dédouanement, taxes de production et transaction);

5° Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées accompagnées de la confirmation du vendeur spécifiant les tonnages et prix offerts et la campagne de fabrication, ainsi que le délai de livraison probable;

6° Les importateurs seront tenus, lors du dépôt de leur demande de licence, de justifier du versement préalable à l'office des changes (agence comptable) d'un cautionnement, ou de produire une caution bancaire, pour un montant de 5 p. 100 de la valeur de la marchandise faisant l'objet de la demande d'autorisation d'importation (valeur franco frontière). Seront acceptées également les attestations délivrées par les banques intermédiaires agréées certifiant le versement à leur caisse dudit cautionnement pour le compte de l'office des changes. Le versement du cautionnement ou l'attestation de la caution bancaire dont il s'agit devra être certifié par l'office des changes (agence comptable) ou par la banque agréée, sur le premier exemplaire blanc de la demande AC, dans le cadre réservé à l'avis du ministère responsable.

La mainlevée du cautionnement ou de la caution bancaire sera délivrée par l'office des changes:

Pour les demandes de licence refusées, dès la notification à l'intéressé de l'avis de refus;

Pour les demandes de licence acceptées, à la demande des services du ravitaillement, après exécution totale du marché par l'importateur dans les délais prévus. En cas d'inexécution totale ou partielle, l'office des changes pourra conserver la totalité ou une partie du cautionnement ou faire appel totalement ou partiellement à la caution, et l'intéressé pourra se voir exclu des futures importations;

7° La marchandise offerte s'entend de première qualité, saine loyale et marchande, emballages perdus, et répondant aux normes de l'institut portugais des conserves de poisson. Les boîtes seront illustrées à la marque et au nom du fabricant. Le moule de poisson sera au plus égal à 8/10 pour une boîte 1/4 club 30;

8° Les importateurs seront avisés que la marchandise sera répartie par les services du ravitaillement qui devront être tenu informés par eux de l'entrée en France des marchandises au fur et à mesure de leur passage à la frontière ou de leur arrivée au port;

9° A l'appui des demandes d'autorisation d'importation et aux fins d'examen préalable, deux boîtes échantillons identifiables devront parvenir à la direction des industries et commerces de l'alimentation, bureau des conserves, 25, rue d'Astorg, Paris (8e).

En outre il est précisé que:

1° Les chargements devront être effectués par les ports de Setubal, Lisbonne ou Porto, à l'exclusion de la côte Sud du Portugal;

2° Aucune attribution de devises ne sera faite au titre des frais d'acheminement de la marchandise depuis son achat FOB;

3° Afin de permettre de comparer valablement les offres, les calculs des prix de revient devront être uniformément effectués sur la base de 10,50 F pour l'escudo (cours moyen).

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de paille à destination de la Suisse.

Les exportateurs sont invités à déposer leurs demandes d'autorisation d'exportation, accompagnées d'une facture *pro forma*, à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris, dès publication du présent avis. Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Il sera attribué à chaque intéressé un contingent d'exportation de 100 tonnes de paille sous réserve du dépôt au ministère de l'agriculture (service des relations extérieures, 4e bureau, 78, rue de Varenne, Paris [7e]) d'un extrait du registre du commerce certifiant que le commerce des pailles et fourrages figure parmi les activités commerciales par lui déclarées, à moins que cette formalité n'ait été accomplie en exécution des avis aux exportateurs de paille publiés au *Journal officiel* des 19 juin et 14 juillet 1948.

Une nouvelle autorisation d'exportation de 100 tonnes, sur dépôt dans la forme réglementaire d'un nouveau dossier à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), pourra être délivrée jusqu'à épuisement du contingent total disponible à l'exportation, dès justification de la réalisation de l'exportation par notification au ministère de l'agriculture (service des relations extérieures, 1er bureau) des numéros des wagons, du tonnage correspondant et du nom de l'acheteur suisse.

Cette attribution pourra être portée à 300 tonnes pour les exportateurs qui auront réalisé des expéditions au moins égales à 500 tonnes de paille depuis le 1er juillet 1948.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers l'Espagne.

Il est ouvert à destination de l'Espagne les contingents de bois suivants:

Sciages de pin maritime: 15.000 tonnes (bois de caisserie).

Les demandes d'autorisation d'exportation devront être déposées, au plus tard le 3 janvier 1949, à dix-sept heures trente, à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e).

Ces demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées:

1° D'une copie du contrat passé avec l'acheteur étranger donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° De deux factures *pro forma* rappelant cette spécification;

3° D'un certificat délivré depuis moins de trois mois par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis des textes régissant le matériau bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée.

Avis aux exportateurs de chevaux, mules et mulets à destination de l'Espagne.

Il est ouvert, à destination de l'Espagne, un contingent d'exportation de:

Chevaux reproducteurs;
Chevaux de trait;
Mules et mulets,

en exécution de l'accord du 8 mai 1948 et des décisions de la commission mixte franco-espagnole du 23 octobre 1948.

Les exportateurs devront adresser leur demande d'autorisation d'exportation à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), dès publication du présent avis.

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Elles devront être accompagnées des documents ci-après:

1° Un certificat de la chambre syndicale du commerce de chevaux de France attestant que le demandeur est titulaire de la carte professionnelle de marchand de chevaux (cette pièce ne sera pas exigée des coopératives);

2° Une copie certifiée conforme du contrat passé avec l'acheteur espagnol;

3° Une photographie de la licence d'importation délivrée par les autorités espagnoles;

4° Un certificat d'une banque attestant qu'un accréditif irrévocable a été ouvert au nom du demandeur.

Il ne sera donné aucune suite aux demandes non accompagnées des documents prévus ci-dessus.

L'exportation des chevaux reproducteurs est réservée à l'union nationale d'importation et d'exportation d'animaux, 6, rue Halévy, Paris.

Avis aux importateurs de boyaux en provenance de Turquie.

Les importateurs sont informés qu'un crédit de 25 millions de francs est ouvert en vue de l'importation de boyaux en provenance de Turquie (poste 14 du programme d'importation).

Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, avant le 3 janvier 1949, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Les importations de l'espèce sont exclusivement réservées aux boyaudiers et saladonniers.

Avis aux importateurs de produits en provenance des Pays-Bas.

Comme suite à l'avis aux importateurs paru au *Journal officiel* du 12 août 1948, le régime d'importation des produits ci-après, en provenance des Pays-Bas est fixé comme suit:

A. — Produits importés par groupement.

Poste 23. — Produits du petit lait: groupement national d'achat des tourteaux.

B. — Produits importés sous licences individuelles.

Poste 46. — Semences d'avoine de printemps.
Poste 47. — Semences d'orge de printemps.

Les demandes d'autorisation d'importation des produits repris aux postes 46 et 47 devront être présentées à l'office des changes, sous-direction des licences et autorisations commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e) avant le 30 décembre, à dix-sept heures trente, dernier délai. Les importations sont réservées, d'une part, aux coopératives, d'autre part, aux producteurs graniers sélectionneurs pour lesquels il sera tenu compte des contrats de multiplication souscrits au cours de la campagne 1947-1948.

Avis aux importateurs d'animaux vivants en provenance des Pays-Bas et des Indes néerlandaises.

Comme suite à l'avis publié au *Journal officiel* du 12 août 1948, les importateurs sont informés que l'importation des animaux vivants repris ci-après, sera réalisée par l'Union nationale d'exportation et d'importation d'animaux, 6, rue Halévy, Paris (9e):

Numéro de poste.	
1	Etalons reproducteurs.
2	Juments poulinières.
5	Taurillons.
6	Taureaux.
7	Vaches laitières et génisses.
8	Béliers reproducteurs.
9	Brebis reproductrices.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif à la mise en vente par l'Imprimerie nationale d'une brochure intitulée « Plan de la réforme fiscale ».

L'Imprimerie nationale met en vente un ouvrage intitulé « Plan de la réforme fiscale », rédigé par M. J.-R. Guyon, député de la Gironde, président de la commission des finances à l'Assemblée nationale.

Cette brochure qui comprend, outre la « Contribution à la réforme fiscale » précédemment publiée, diverses études sur les systèmes fiscaux en France et à l'étranger, l'incidence de l'impôt, la fraude fiscale, l'impôt sur le capital, la réforme des impôts et des finances locales, le projet du Gouvernement, etc., est mise en vente aux conditions ci-après:

L'exemplaire pris au bureau de vente, 27, rue de la Convention, Paris (15e), et 19, rue Scribe, Paris (9e), ... 250 F.
Franco par poste..... 280
(c/c postal n° 139-71, Paris).

Tableau de la production et du mouvement des alcools à la fin du mois d'août 1948.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1948:

Page 11671, colonne 1947-1948, ligne Total de la production des bouilleurs et distillateurs de profession (A), au lieu de: « 1.704.923 », lire: « 1.709.923 ».

Page 11676, colonne 1948, ligne Total du stock (J), au lieu de: « 2.058.122 », lire: « 2.058.422 »; Renvoi n° 7, marcs de pommes et poires, au lieu de: « 12.462 », lire: « 12.612 ».

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

ETUDES et ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
CARCASSONNE, 3, AVENUE DU MARÉCHAL-FOCH
Registre du commerce : Carcassonne n° 9308.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a racheté en Bourse 57 obligations 5 1/2 0/0 1948.
En conséquence, le tirage au sort a porté sur 77 obligations dont les numéros suivent.

Liste numérique des 77 obligations 5 1/2 0/0 1948 sorties au premier tirage d'amortissement effectué le 30 novembre 1948.

508 à 584.

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er janvier 1949.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 25 février* 1948.)

DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE D'ALLEVARD

6e tirage de l'emprunt de 850.000 *F*

Liste des 9 obligations sorties au tirage du 1er décembre 1948, remboursables au pair le 1er novembre 1948.

139 325 351 370 421 422 423 424 425

Titres sortis au précédent tirage et non présentés au remboursement.

7 295 291 327 407 409 386

21e tirage de l'emprunt de 678.500 *F*

Liste des 60 obligations sorties au tirage du 1er mai 1948, remboursables au pair le 1er juin 1948.

5	8	31	34	60	85	97	125
130	135	206	214	241	255	284	287
289	317	436	458	511	537	600	602
652	663	668	694	727	729	740	758
766	831	870	877	882	902	987	994
1.010	1.029	1.033	1.034	1.079	1.110	1.122	1.182
1.183	1.211	1.218	1.229	1.292	1.297	1.317	1.322
1.335	1.340	1.020	688				

Titres sortis au précédent tirage et non présentés au remboursement.

397	438	395	1.174	235	536	544	550
558	1.156	1.347	164	234	380	562	565
579	894	929	1.068	1.117	1.157	1.224	

20e tirage de l'emprunt de 293.000 *F*

Liste des 24 obligations sorties au tirage du 1er mars 1948, remboursables au pair le 1er avril 1948.

38	39	101	108	126	131	155	177	194	226
232	251	256	381	383	391	434	444	491	497
514	526	530	548						

Titres sortis au précédent tirage et non présentés au remboursement.

93 219 166 263 293 378 269 273 302 372 419 465 466 519 543

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

Société des forces hydrauliques de la Selves.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).
SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE :
RUE JEAN FIEYRE, A BRIVE (CORRÈZE)

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1942, de 5.000 F nominal, sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 350 obligations représentant la première tranche, dont le remboursement était prévu au 15 décembre 1948 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.
L'amortissement antérieur a été effectué par voie de rachats en Bourse.

SOCIETE ANONYME DES DOCKS DE BLOIS

(Docks de Blois, Docks de la Beauce et Docks de la Sarthe réunis.)

CAPITAL : 14 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : BLOIS, 16, AVENUE GAMBETTA

1° Emprunt obligataire 6 0/0 1928 Etablissements Fournier de 500 F nominal (titres mauves).

A. — *Liste des 204 obligations en circulation, sorties au tirage du 25 mai 1948, remboursables à partir du 1er janvier 1949.*

12	16	18	28	100	102	122	167
207	217	276	281	287	297	313	314
320	322	323	326	410	433	434	435
436	440	466	467	469	471	478	482
504	505	519	540	553	560	576	577
581	622	623	630	650	684	725	729
763	779	781	786	790	793	794	795
807	815	852	901	902	910	919	923
931	945	947	1.007	1.017	1.020	1.027	1.060
1.073	1.091	1.115	1.119	1.132	1.133	1.134	1.135
1.138	1.159	1.184	1.185	1.249	1.285	1.305	1.307
1.310	1.320	1.329	1.359	1.360	1.370	1.395	1.400
1.406	1.431	1.457	1.479	1.501	1.514	1.521	1.546
1.547	1.557	1.558	1.571	1.584	1.595	1.596	1.599
1.647	1.660	1.666	1.669	1.670	1.701	1.715	1.729
1.743	1.744	1.751	1.769	1.779	1.789	1.815	1.817
1.818	1.819	1.822	1.832	1.848	1.856	1.862	1.867
1.869	1.871	1.874	1.877	1.906	1.988	2.020	2.045
2.057	2.070	2.077	2.079	2.105	2.111	2.115	2.116
2.118	2.120	2.122	2.124	2.130	2.131	2.150	2.154
2.159	2.160	2.201	2.221	2.230	2.231	2.268	2.286
2.302	2.336	2.339	2.344	2.412	2.428	2.429	2.468
2.480	2.482	2.507	2.508	2.517	2.542	2.579	2.581
2.588	2.612	2.644	2.656	2.663	2.667	2.717	2.775
2.781	2.787	2.796	2.806	2.828	2.830	2.852	2.870
2.890	2.909	2.933	2.956.				

B. — *Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.*

25	26	30	32	33	35	36	38
39	40	41	43	44	96	99	140
141	142	146	147	153	198	279	296
294	308	314	329	348	361	370	377
398	446	448	451	452	464	485	514
570	808	817	860	874	883	916	918
946	949	953	989	998	1.012	1.115	1.173
1.182	1.228	1.229	1.247	1.274	1.293	1.297	1.317
1.327	1.334	1.346	1.355	1.380	1.397	1.437	1.438
1.454	1.460	1.461	1.466	1.486	1.529	1.548	1.556
1.585	1.591	1.592	1.597	1.681	1.686	1.692	1.731
1.759	1.786	1.797	1.798	1.804	1.809	1.811	1.828
1.830	1.836	1.837	1.861	1.863	1.864	1.878	1.879
1.894	1.897	1.900	1.901	1.903	1.913	1.973	1.979
2.044	2.060	2.075	2.078	2.102	2.103	2.107	2.111
2.126	2.136	2.139	2.151	2.155	2.178	2.210	2.224
2.236	2.242	2.251	2.258	2.269	2.276	2.303	2.304
2.309	2.374	2.398	2.405	2.414	2.436	2.437	2.444
2.441	2.531	2.585	2.587	2.593	2.600	2.611	2.611
2.638	2.646	2.666	2.686	2.728	2.731	2.735	2.736
2.737	2.743	2.744	2.749	2.837	2.863	2.880	2.883
2.955	2.992	2.995.					

2° Emprunt obligataire 5 0/0 Docks de Blois de 1.000 F nominal (titres verts).

A. — *Liste des 162 obligations en circulation, sorties au tirage du 25 mai 1948 et remboursables à partir du 15 janvier 1949.*

52	63	69	72	83	95	99	103
110	121	151	154	163	184	178	190
191	219	224	257	282	295	315	339
340	361	364	374	391	394	400	428
433	437	446	459	462	477	522	526
545	608	613	613	672	687	689	699
704	706	728	741	756	767	778	787
788	795	824	832	833	869	874	876
943	963	965	1.063	1.076	1.086	1.087	1.098
1.109	1.111	1.149	1.160	1.163	1.169	1.177	1.253
1.295	1.302	1.304	1.306	1.337	1.352	1.363	1.368
1.372	1.374	1.398	1.433	1.437	1.447	1.459	1.530
1.536	1.548	1.594	1.648	1.662	1.665	1.680	1.702
1.703	1.709	1.736	1.742	1.749	1.752	1.756	1.768
1.771	1.782	1.787	1.792	1.800	1.812	1.835	1.836
1.847	1.891	1.902	1.906	1.909	1.915	1.951	1.958
1.965	1.968	2.024	2.029	2.034	2.038	2.039	2.051
2.052	2.099	2.125	2.131	2.133	2.134	2.141	2.160
2.169	2.193	2.232	2.238	2.239	2.253	2.255	2.282
2.300	2.331	2.333	2.357	2.380	2.392	2.421	2.457
2.841	2.495.						

B. — *Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.*

29	35	53	61	66	70	74	100
106	109	111	115	142	146	195	211
212	214	222	226	227	379	380	387
405	424	425	426	465	490	491	492
521	542	611	649	652	653	657	680
681	700	707	719	721	730	731	732
737	759	761	762	770	775	785	797
825	949	999	1.005	1.013	1.016	1.018	1.022
1.045	1.057	1.060	1.064	1.080	1.216	1.219	1.254

1.273 1.280 1.300 1.341 1.373 1.381 1.406 1.438
1.441 1.454 1.455 1.464 1.485 1.489 1.491 1.508
1.550 1.555 1.579 1.595 1.598 1.627 1.634 1.635
1.683 1.685 1.708 1.786 1.874 1.8.4 1.895 1.904
1.907 1.924 1.929 1.955 2.015 2.040 2.089 2.090
2.091 2.290 2.292 2.293 2.329 2.352 2.354 2.355
2.371 2.399 2.430 2.435 2.452 2.462 2.465 2.488
2.490.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

18, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

Société hydroélectrique du Quercy.

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 80.000.000 DE FRANCS

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

SIÈGE SOCIAL: 7, RUE LOGELBACH, PARIS

R. C.: Seine 312763.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1943, de 5.000 F nominal, sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 400 obligations représentant la quatrième tranche, dont le remboursement était prévu au 1er janvier 1949 et que, en conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à un tirage.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DES TITRES

23, RUE DE LONDRES, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 276148 B.

AVIS TRES IMPORTANT

Lorsque trois zéros figurent dans la colonne de fin de série, ils indiquent l'unité de mille immédiatement supérieure à celle du début de la série :

Exemple : 981 à 000
Signifie : 981 à 1.000 inclus.

Est 2 1/2 0/0.

Liste des 4.520 titres sortis au tirage du 25 octobre 1948 et remboursables à 470,2 F à partir du 1er janvier 1949.

621 à 640	53.741 à 760	98.561 à 580
661 à 680	54.701 à 720	98.801 à 820
981 à 000	55.061 à 080	99.641 à 660
3.861 à 880	55.261 à 280	99.721 à 740
5.241 à 260	56.141 à 160	100.041 à 060
7.581 à 600	56.681 à 700	101.201 à 220
8.721 à 740	56.721 à 740	101.641 à 660
8.861 à 880	58.021 à 040	102.941 à 960
9.381 à 400	60.641 à 660	103.401 à 420
10.021 à 040	62.781 à 800	104.041 à 060
10.961 à 980	64.541 à 560	104.921 à 940
13.801 à 820	65.461 à 480	105.381 à 400
17.721 à 740	68.461 à 480	106.501 à 520
23.841 à 860	69.221 à 240	107.181 à 200
25.881 à 900	72.041 à 060	107.261 à 280
26.121 à 140	72.881 à 900	109.921 à 940
26.541 à 560	73.641 à 660	110.881 à 900
28.821 à 840	74.421 à 440	111.921 à 940
29.401 à 420	76.501 à 520	112.281 à 300
35.341 à 360	77.761 à 780	112.821 à 840
35.601 à 620	78.781 à 800	115.421 à 440
36.341 à 360	80.221 à 240	117.641 à 660
42.021 à 040	82.841 à 860	117.761 à 780
44.301 à 320	84.821 à 840	118.561 à 580
44.641 à 660	85.241 à 260	122.261 à 280
45.321 à 340	85.421 à 440	122.381 à 400
45.821 à 840	85.541 à 560	122.881 à 900
46.181 à 200	88.521 à 540	123.141 à 160
49.421 à 440	94.161 à 180	123.621 à 640
51.121 à 140	94.401 à 420	124.901 à 920
51.321 à 340	95.161 à 180	125.221 à 240
51.421 à 440	96.161 à 180	127.001 à 020
52.501 à 520	96.921 à 940	128.001 à 020
		128.761 à 780
129.021 à 040	177.261 à 280	248.521 à 540
130.541 à 560	178.061 à 080	252.461 à 480
130.801 à 820	178.281 à 300	252.921 à 940
130.881 à 900	181.541 à 560	254.301 à 320
131.801 à 820	184.381 à 400	255.861 à 880
133.281 à 400	192.061 à 080	256.021 à 040
136.101 à 120	195.041 à 060	256.401 à 420
136.541 à 560	195.481 à 500	256.481 à 500
136.621 à 640	195.721 à 740	259.021 à 040
137.421 à 440	199.301 à 320	261.501 à 520
138.521 à 540	202.601 à 620	261.721 à 740
141.621 à 640	204.341 à 360	262.381 à 400
141.921 à 940	204.441 à 460	262.761 à 780
142.401 à 420	204.821 à 840	263.481 à 500
142.981 à 000	204.941 à 960	263.961 à 980
143.921 à 940	207.901 à 920	265.641 à 660
145.161 à 180	208.501 à 520	265.781 à 800
145.661 à 680	209.661 à 680	266.781 à 800
146.141 à 160	212.001 à 020	266.821 à 840
146.741 à 760	214.541 à 560	267.781 à 800
147.221 à 240	214.661 à 680	269.201 à 220
151.061 à 080	216.601 à 620	269.761 à 780
151.401 à 420	217.261 à 280	270.061 à 080
151.641 à 660	218.361 à 380	271.981 à 000
153.541 à 560	219.601 à 620	273.441 à 460
153.981 à 000	221.701 à 720	273.621 à 640
154.121 à 140	223.481 à 500	274.221 à 240
157.941 à 960	224.081 à 100	276.541 à 560
158.621 à 640	226.681 à 700	277.281 à 300
159.121 à 140	226.721 à 740	279.541 à 560
159.341 à 360	226.781 à 800	280.121 à 140
159.661 à 680	231.101 à 120	281.981 à 000
161.381 à 400	232.201 à 220	282.501 à 520
162.481 à 500	233.961 à 980	282.661 à 680
165.421 à 440	236.281 à 300	284.701 à 720
170.141 à 160	236.341 à 360	284.761 à 780
172.061 à 080	237.021 à 040	285.701 à 720
173.181 à 200	242.741 à 760	285.721 à 740
174.621 à 640	243.401 à 420	287.861 à 880
175.341 à 360	245.761 à 780	289.061 à 080
175.461 à 480	246.881 à 900	289.361 à 380
176.741 à 760	246.961 à 980	289.781 à 800
899.401 à 500	1.079.401 à 500	1.332.301 à 400
960.201 à 300	1.088.201 à 300	1.341.901 à 000
910.901 à 000	1.090.801 à 900	1.352.201 à 300
918.001 à 100	1.101.601 à 700	1.353.501 à 600
937.601 à 700	1.106.801 à 900	1.356.601 à 700
939.301 à 400	1.107.001 à 100	1.360.701 à 800
944.101 à 200	1.118.701 à 800	1.367.101 à 200
945.001 à 100	1.121.301 à 400	1.372.201 à 200
945.101 à 200	1.124.201 à 300	1.373.301 à 400
945.701 à 800	1.125.101 à 200	1.375.401 à 500
955.001 à 100	1.134.701 à 800	1.383.101 à 200
960.701 à 800	1.195.201 à 300	1.384.901 à 000
968.201 à 300	1.196.801 à 900	1.389.501 à 600
971.401 à 500	1.197.101 à 200	1.390.501 à 600
971.601 à 700	1.199.301 à 400	1.393.001 à 100
974.001 à 100	1.206.801 à 900	1.399.101 à 200
979.801 à 900	1.213.201 à 300	1.409.401 à 500
982.201 à 300	1.217.901 à 900	1.418.301 à 400
988.501 à 600	1.236.801 à 900	1.420.601 à 700
991.601 à 700	1.246.301 à 400	1.431.901 à 000
993.701 à 800	1.246.601 à 700	1.433.901 à 000
994.601 à 700	1.248.401 à 500	1.439.401 à 500
998.901 à 000	1.270.901 à 000	1.439.601 à 700
1.001.001 à 100	1.260.001 à 100	1.441.301 à 400
1.001.701 à 800	1.268.601 à 700	1.443.501 à 600
1.007.201 à 300	1.271.401 à 500	1.447.801 à 900
1.015.801 à 900	1.276.901 à 600	1.448.001 à 100
1.025.501 à 600	1.278.401 à 200	1.464.901 à 000
1.025.901 à 000	1.294.701 à 800	1.468.601 à 700
1.026.801 à 900	1.298.801 à 900	1.472.201 à 300
1.035.301 à 400	1.302.401 à 500	1.476.301 à 400
1.042.401 à 500	1.308.801 à 900	1.480.701 à 800
1.049.601 à 700	1.309.201 à 300	1.486.801 à 900
1.056.301 à 400	1.310.601 à 700	1.489.001 à 100
1.066.901 à 000	1.319.101 à 200	1.494.901 à 000
1.067.301 à 400	1.319.401 à 500	1.500.401 à 500
1.078.701 à 800		1.505.201 à 300

Lyon 5 0/0.

Liste des 26.400 titres sortis au tirage du 25 octobre 1948 et remboursables à 469 F à partir du 1er janvier 1949.

1.901 à 000	324.601 à 100	621.401 à 500
4.401 à 500	348.401 à 500	624.301 à 400
6.301 à 400	348.701 à 800	630.601 à 700
13.201 à 300	351.001 à 100	639.401 à 500
18.801 à 900	353.301 à 400	641.001 à 100
23.101 à 200	354.601 à 700	641.701 à 800
25.401 à 500	357.201 à 300	642.901 à 000
26.101 à 200	363.401 à 500	647.401 à 500
29.501 à 600	363.501 à 600	648.201 à 300
31.101 à 200	366.701 à 800	659.801 à 900
35.201 à 300	369.901 à 000	667.701 à 800
39.501 à 600	381.201 à 200	668.601 à 700
40.401 à 500	386.801 à 900	671.901 à 000
44.801 à 900	389.301 à 400	674.901 à 900
63.901 à 000	418.901 à 600	683.901 à 000
71.801 à 900	424.101 à 200	685.701 à 800
78.001 à 100	437.301 à 400	689.501 à 600
91.501 à 600	439.201 à 400	691.401 à 500
96.301 à 400	443.001 à 100	692.601 à 700
99.501 à 600	461.201 à 300	695.901 à 000
111.601 à 700	477.501 à 600	697.201 à 300
112.601 à 700	482.401 à 500	704.301 à 400
115.401 à 500	484.101 à 200	705.301 à 400
128.001 à 100	485.001 à 100	713.001 à 100
134.201 à 300	489.501 à 600	714.401 à 200
136.301 à 400	489.601 à 700	714.701 à 800
138.001 à 100	493.001 à 100	715.501 à 600
143.101 à 200	505.801 à 900	718.601 à 700
149.001 à 100	506.301 à 400	720.201 à 300
150.301 à 400	516.401 à 200	724.001 à 100
161.501 à 600	517.901 à 000	733.901 à 000
161.801 à 900	520.601 à 700	735.201 à 300
164.001 à 100	526.101 à 200	736.601 à 700
170.901 à 000	529.501 à 600	737.101 à 200
171.101 à 200	530.301 à 400	739.401 à 500
172.401 à 500	537.701 à 800	747.201 à 300
179.501 à 600	540.801 à 900	748.001 à 100
210.301 à 400	541.201 à 300	753.401 à 500
234.801 à 900	555.801 à 900	755.801 à 900
239.001 à 100	560.001 à 100	765.101 à 200
246.001 à 100	562.901 à 000	781.101 à 200
247.701 à 800	563.401 à 500	789.101 à 200
266.201 à 300	577.301 à 400	799.301 à 400
278.801 à 900	581.101 à 200	802.701 à 800
283.901 à 900	586.401 à 500	816.901 à 000
287.901 à 000	588.201 à 300	818.301 à 400
306.901 à 000	603.801 à 900	820.701 à 800
307.301 à 400	605.401 à 500	834.201 à 300
315.301 à 400	607.801 à 900	867.801 à 900
320.201 à 300	613.201 à 300	872.501 à 600
323.301 à 900	615.301 à 400	885.501 à 600
		897.601 à 700

Bourbonnais 3 0/0.

Liste des 10.936 titres sortis au tirage du 25 octobre 1948 et remboursables à 435,5 F à partir du 1er janvier 1949.

5.201 à 300	136.501 à 600	262.501 à 600
9.001 à 100	143.301 à 400	272.501 à 600
9.501 à 600	143.801 à 900	277.501 à 600
10.501 à 600	144.501 à 552	278.801 à 900
12.001 à 100	146.861 à 900	281.101 à 200
12.201 à 300	148.062 à 100	284.601 à 700
14.042 à 100	149.201 à 300	288.001 à 100
18.201 à 300	154.401 à 500	290.601 à 700
20.801 à 900	159.001 à 100	291.198 à 200
21.730 à 800	162.614 à 700	294.201 à 300
31.901 à 000	163.601 à 700	306.386 à 400
34.701 à 800	165.401 à 100	309.301 à 400
37.701 à 800	172.601 à 700	312.101 à 200
43.101 à 200	179.401 à 500	322.601 à 700
49.301 à 400	183.001 à 100	323.601 à 700
50.801 à 900	190.601 à 700	323.701 à 800
52.001 à 100	192.365 à 400	324.367 à 500
55.101 à 200	194.801 à 900	321.801 à 884
55.801 à 900	197.101 à 200	326.801 à 900
57.701 à 704	200.001 à 100	229.301 à 400
71.101 à 200	203.801 à 900	332.301 à 400
78.501 à 600	206.101 à 200	339.501 à 600
82.901 à 000	210.401 à 500	343.201 à 300
83.501 à 600	211.801 à 900	349.301 à 400
84.901 à 000	214.601 à 700	351.701 à 800
90.601 à 700	215.301 à 400	353.601 à 700
93.301 à 400	225.301 à 400	354.301 à 300
95.301 à 400	225.401 à 500	356.601 à 100
96.701 à 800	230.401 à 500	361.089 à 100
100.301 à 400	232.080 à 100	361.801 à 900
113.201 à 240	234.201 à 300	372.701 à 800
114.801 à 900	240.401 à 500	373.701 à 800
117.001 à 100	241.701 à 800	373.928 à 000
118.001 à 100	242.401 à 500	381.901 à 000
121.201 à 300	245.901 à 961	384.501 à 600
125.521 à 600	246.001 à 049	385.045 à 100
126.101 à 200	251.701 à 800	389.501 à 600
127.601 à 700	252.001 à 100	393.601 à 700
133.101 à 200	256.301 à 400	395.901 à 400
134.601 à 700		396.401 à 500

Dieuze 3 0/0.

Liste des 181 titres sortis au tirage du 25 octobre 1948 et remboursables à 428 F à partir du 1er janvier 1949.

13	267	621	1.050
16	287	696	1.096
55	314	736	1.174
75	335	798	1.177
122	374	820	1.184
167	453	862	1.220
223	459	867	1.291
228	461	909	1.346
231	586	966	1.380
252	604	978	1.384
262	609	1.038	1.403

1.448	2.540	3.615	4.753
1.472	2.558	3.726	4.789
1.498	2.567	3.774	4.810
1.524	2.673	3.813	4.838
1.556	2.698	3.849	4.843
1.604	2.861	3.854	4.863
1.616	2.869	3.860	4.906
1.653	2.872	3.920	4.934
1.654	2.898	3.939	4.942
1.679	2.940	3.953	4.946
1.718	2.955	3.975	5.059
1.768	2.999	3.982	5.073
1.793	3.001	4.040	5.095
1.948	3.010	4.043	5.099
1.969	3.057	4.071	5.104
1.988	3.067	4.094	5.162
1.995	3.069	4.096	5.187
1.996	3.200	4.106	5.188
2.007	3.225	4.151	5.256
2.054	3.234	4.154	5.276
2.056	3.298	4.196	5.288
2.113	3.321	4.208	5.334
2.167	3.324	4.219	5.377
2.169	3.342	4.232	5.381
2.181	3.344	4.280	5.402
2.197	3.404	4.353	5.472
2.230	3.409	4.396	5.482
2.237	3.416	4.406	5.514
2.299	3.460	4.417	5.686
2.314	3.462	4.442	5.708
2.367	3.534	4.551	5.740
2.385	3.565	4.581	5.815
2.398	3.605	4.673	5.822
2.441	3.611	4.747	5.848
2.452			

Genève 3 0/0 1855.

Liste des 2.328 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 434,4 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

591 à 600	24.221 à 230	46.051 à 060
751 à 760	24.461 à 470	46.321 à 330
971 à 980	24 531 à 540	46.811 à 820
1.111 à 120	25.021 à 030	47.001 à 010
1.271 à 280	25.441 à 450	47.151 à 160
1.851 à 860	25.521 à 540	47.691 à 700
2.151 à 160	26.481 à 490	48.101 à 110
2.171 à 180	26.591 à 600	48.351 à 360
4.581 à 590	27.541 à 550	48.491 à 500
4.611 à 620	27.821 à 830	48.861 à 870
5.041 à 050	28.081 à 090	49.741 à 750
6.101 à 110	28.331 à 340	49.801 à 810
6.181 à 190	28.521 à 530	49.821 à 830
6.401 à 410	29.651 à 660	49.831 à 840
7.671 à 680	29.941 à 950	50.271 à 280
8.201 à 210	30.021 à 030	50.361 à 370
8.851 à 860	30.161 à 170	50.381 à 390
9.061 à 070	30.561 à 570	50.611 à 620
9.281 à 290	31.791 à 800	50.641 à 650
9.321 à 330	32.101 à 110	50.721 à 730
9.641 à 650	32.821 à 830	50.751 à 760
9.821 à 830	33.361 à 370	51.881 à 890
10.351 à 360	33.371 à 380	52.871 à 880
10.791 à 800	33.571 à 580	53.401 à 410
11.061 à 070	33.871 à 880	53.661 à 670
11.711 à 720	34.311 à 320	53.861 à 870
11.801 à 810	34.421 à 430	53.901 à 910
11.831 à 840	34.641 à 650	54.131 à 140
12.171 à 180	35.331 à 340	54.691 à 700
13.391 à 400	36.061 à 070	54.791 à 800
13.741 à 750	37.271 à 280	55.281 à 290
13.781 à 790	37.651 à 660	55.451 à 460
14.581 à 590	37.711 à 720	56.101 à 110
15.101 à 110	38.621 à 630	56.121 à 130
15.171 à 180	39.141 à 150	56.331 à 390
15.691 à 700	39.161 à 170	56.501 à 510
16.111 à 120	39.331 à 390	57.721 à 730
16.251 à 260	39.471 à 480	58.341 à 350
17.751 à 760	41.011 à 020	59.061 à 070
17.771 à 780	41.121 à 130	59.131 à 140
18.021 à 030	41.421 à 430	59.691 à 700
18.081 à 090	41.711 à 720	59.951 à 960
18.511 à 520	41.726 à 730	60.021 à 030
19.111 à 120	41.971 à 980	60.831 à 840
19.121 à 130	42.051 à 060	61.631 à 640
19.381 à 390	42.211 à 220	61.971 à 980
19.391 à 400	42.731 à 740	61.991 à 000
19.751 à 760	42.831 à 840	63.031 à 040
19.991 à 000	42.841 à 850	63.121 à 130
20.131 à 140	43.061 à 070	63.281 à 290
21.011 à 020	43.281 à 290	63.501 à 510
21.121 à 130	43.841 à 850	64.011 à 020
21.461 à 470	43.911 à 920	64.721 à 730
21.921 à 930	43.971 à 980	64.911 à 920
22.581 à 590	44.141 à 150	65.031 à 040
22.991 à 000	44.301 à 310	65.241 à 250
23.361 à 370	44.881 à 890	66.321 à 330
23.631 à 640	45.801 à 810	66.511 à 520
23.831 à 840	45.901 à 910	66.531 à 540
66.671 à 680	73.641 à 650	81.461 à 470
66.971 à 980	74.031 à 040	82.141 à 150
67.301 à 310	74.881 à 890	83.261 à 270
67.741 à 750	75.511 à 520	83.381 à 390
68.871 à 880	75.581 à 590	83.521 à 530
69.191 à 200	75.981 à 990	83.661 à 670
70.111 à 120	76.061 à 070	83.691 à 700
70.231 à 310	76.501 à 510	83.731 à 740
70.731 à 740	76.975 à 980	84.821 à 830
71.441 à 450	77.081 à 090	84.871 à 880
71.831 à 840	78.121 à 130	84.971 à 980
72.481 à 490	78.171 à 180	85.181 à 190
72.521 à 530	78.361 à 370	85.251 à 260
72.951 à 960	78.971 à 980	85.861 à 870
73.061 à 070	79.031 à 040	86.001 à 010
73.251 à 260	79.541 à 550	86.051 à 060
73.281 à 290	79.631 à 640	86.711 à 720
73.381 à 390	79.941 à 950	86.851 à 860
73.521 à 530	80.881 à 890	87.451 à 460

Genève 3 0/0 1857.

Liste des 1.453 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 428,8 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

88.481 à 490	105.791 à 800	122.321 à 330
89.281 à 290	105.871 à 880	122.711 à 720
89.311 à 320	106.001 à 010	123.781 à 790
90.021 à 030	106.121 à 130	123.901 à 910
90.111 à 120	107.111 à 120	124.601 à 610
90.131 à 140	107.461 à 470	124.691 à 700
90.351 à 360	107.471 à 480	125.011 à 020
90.371 à 380	108.441 à 450	125.241 à 260
90.581 à 590	108.891 à 900	125.601 à 610
90.641 à 650	108.931 à 940	126.401 à 410
91.001 à 010	109.181 à 190	126.491 à 500
91.461 à 470	109.281 à 290	127.301 à 310
91.631 à 640	109.401 à 410	127.991 à 000
91.941 à 950	110.361 à 370	128.011 à 020
92.341 à 350	110.621 à 630	128.131 à 140
92.461 à 470	110.841 à 850	128.401 à 410
93.021 à 030	110.961 à 970	128.621 à 630
93.411 à 420	111.051 à 060	128.721 à 730
93.801 à 810	111.471 à 480	129.001 à 010
93.831 à 840	111.601 à 610	129.211 à 220
94.001 à 010	112.291 à 300	129.331 à 340
94.301 à 310	112.601 à 610	129.681 à 690
94.351 à 360	112.611 à 620	129.991 à 000
94.951 à 960	112.641 à 650	130.411 à 420
95.051 à 060	114.051 à 060	130.431 à 440
95.601 à 610	114.061 à 070	130.471 à 480
97.421 à 430	114.151 à 160	131.211 à 220
97.731 à 740	114.621 à 630	131.651 à 660
97.831 à 840	114.691 à 700	132.141 à 150
98.581 à 590	114.881 à 890	132.651 à 657
98.911 à 920	115.211 à 220	133.191 à 200
99.271 à 280	115.361 à 370	133.331 à 340
99.311 à 350	115.491 à 500	133.811 à 820
99.851 à 860	115.731 à 740	135.751 à 760
100.031 à 040	116.181 à 190	136.391 à 400
100.391 à 400	116.231 à 240	136.431 à 440
100.681 à 690	117.171 à 180	136.661 à 670
101.391 à 400	117.621 à 630	136.801 à 810
101.681 à 690	117.991 à 000	138.131 à 140
102.101 à 110	118.271 à 280	138.641 à 650
102.941 à 950	118.231 à 340	138 661 à 670
103.371 à 380	118.811 à 820	139.571 à 580
103.461 à 470	119.221 à 230	139.901 à 910
103.711 à 720	119.401 à 410	140.061 à 070
104.201 à 210	119.541 à 550	140.721 à 730
104.561 à 570	119.941 à 950	141.561 à 570
104.581 à 590	119.971 à 980	141.591 à 600
105.231 à 240	120.421 à 430	141.861 à 870
105.271 à 280	121.951 à 960	

Landes 3 0/0 (1re série).

Liste des 21 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 471,4 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

11 à 020 — 51 à 060 — 390.

Landes 3 0/0 (2e série).

Liste des 17 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 456,6 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

71 à 080 — 162 à 168

Rhône et Loire 3 0/0.

Liste des 1.702 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 440 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

8.801 à 900	30.701 à 800	44.201 à 300
11.801 à 900	31.301 à 400	44.801 à 900
12.701 à 800	38.601 à 700	46.701 à 800
23.001 à 100	42.701 à 800	50.401 à 200
26.106 à 197	43.001 à 100	53.001 à 100
28.901 à 000	43.801 à 900	59.801 à 900

Rhône et Loire 4 0/0.

Liste des 3.582 *titres sortis au tirage du* 25 *octobre* 1948 *et remboursables à* 587,5 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

2.401 à 500	38.101 à 200	77.301 à 400
6.301 à 400	40.001 à 017	78.701 à 800
8.801 à 900	46.201 à 300	80.401 à 500
11.879 à 900	48.701 à 800	82.401 à 500
12.201 à 300	49.601 à 700	84.001 à 100
12.301 à 400	50.801 à 900	86.301 à 400
12.501 à 600	51.901 à 000	88.501 à 600
15.193 à 200	54.301 à 400	89.201 à 229
22.301 à 400	68.001 à 100	92.101 à 200
25.701 à 799	71.101 à 500	94.201 à 300
28.001 à 100	71.901 à 000	96.801 à 807
29.301 à 400	74.201 à 256	96.857 à 900
34.501 à 600	74.801 à 900	99.001 à 100
35.701 à 800	75.501 à 600	

Ardennes 3 0/0.

Liste des 11.484 *titres sortis au tirage du* 8 *novembre* 1948 *et remboursables à* 435 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

1.601 à 700	176.701 à 800	310.501 à 600
12.301 à 400	178.601 à 700	315.101 à 200
37.601 à 700	180.001 à 100	316.701 à 800
40.701 à 800	181.401 à 500	319.401 à 500
42.101 à 200	186.201 à 300	322.001 à 100
42.201 à 300	187.501 à 600	330.301 à 400
45.301 à 400	189.101 à 200	338.401 à 500
45.498 à 500	189.301 à 400	341.801 à 900
46.501 à 600	190.701 à 800	346.601 à 700
48.501 à 600	193.601 à 700	347.871 à 900
49.501 à 600	195.701 à 800	350.701 à 800
50.501 à 600	202.201 à 300	353.401 à 500
53.301 à 400	204.843 à 900	356.401 à 500
67.001 à 100	207.501 à 600	363.601 à 700
70.101 à 200	208.101 à 200	368.601 à 700
70.901 à 000	209.075 à 100	370.801 à 900
79.401 à 500	212.201 à 300	375.876 à 900
79.701 à 800	219.101 à 200	376.845 à 900
88.401 à 500	224.601 à 700	382.901 à 000
89.401 à 500	225.801 à 900	383.101 à 134
89.801 à 900	226.891 à 900	383.201 à 300
92.901 à 000	231.101 à 200	384.001 à 100
95.701 à 800	233.101 à 200	386.101 à 200
100.101 à 200	241.501 à 600	392.201 à 300
100.201 à 300	244.201 à 300	400.001 à 100
100.501 à 600	244.401 à 500	405.401 à 500
102.901 à 000	245.601 à 700	405.599 à 600
106.901 à 971	250.301 à 400	406.701 à 800
111.201 à 300	251.401 à 500	412.701 à 800
111.801 à 900	256.401 à 500	415.422 à 500
114.901 à 000	257.401 à 500	415.601 à 700
120.501 à 600	264.601 à 700	422.601 à 700
130.801 à 900	272.701 à 800	422.943 à 000
138.901 à 000	274.901 à 000	423.701 à 800
148.601 à 700	277.601 à 700	426.801 à 900
162.440 à 500	282.401 à 500	446.201 à 300
164.801 à 900	289 001 à 100	447.059 à 100
165.001 à 100	290.701 à 800	450.401 à 500
165.301 à 400	291.201 à 300	450.801 à 880
165.901 à 964	301.601 à 665	450.901 à 000
168.501 à 600	309.701 à 800	452.401 à 500

Grand Central 3 0/0.

Liste des 7.074 *titres sortis au tirage du* 8 *novembre* 1948 *et remboursables à* 434 *F à partir du* 1er *janvier* 1949.

1.501 à 600	96.701 à 800	195.899 à 900
13.389 à 400	101 501 à 600	196.901 à 000
15.201 à 300	124.201 à 300	200.001 à 100
22.341 à 400	128.301 à 400	203.301 à 400
23.701 à 800	133.901 à 000	209.401 à 500
24.670 à 700	135.515 à 600	209.901 à 000
31.602 à 700	138.384 à 400	211.301 à 400
35.401 à 500	139.155 à 200	218.501 à 600
36.501 à 600	140.901 à 000	226.201 à 300
40.901 à 000	141.301 à 400	228.901 à 000
41.101 à 150	149.101 à 200	237.301 à 400
46.301 à 400	150.901 à 000	238.101 à 200
49.501 à 600	153.101 à 104	241.001 à 100
54.901 à 900	154.401 à 500	247.601 à 700
54.901 à 000	156.101 à 200	249.501 à 600
55.201 à 400	156.201 à 300	249.601 à 700
55.601 à 700	158.201 à 300	251.701 à 800
60.201 à 300	160.801 à 900	256.701 à 800
60.501 à 600	163.001 à 100	263.101 à 200
62.401 à 500	169.401 à 500	274.801 à 900
66.501 à 600	173.601 à 700	286.401 à 500
70.106 à 200	180.201 à 300	286.501 à 558
79.401 à 500	186.601 à 700	288.801 à 900
79.801 à 900	186.801 à 900	289.901 à 000
88.301 à 400	191.501 à 600	291.301 à 400
96.233 à 300	193.707 à 800	298.001 à 100

Liste récapitulative des séries comprenant des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (500 F)							
16.801 à 900	Janvier 1946	110.001 à 400	Juillet 1946	262.401 à 800	Juillet 1945	324.801 à 000	Juillet 1946
16.916 à 943	Juillet 1946	135.201 à 600	Juillet 1945	296.801 à 000	Juillet 1946	325.001 à 200	Juillet 1946
22.001 à 400	Janvier 1946	148.001 à 400	Juillet 1945	297.001 à 200	Juillet 1946	332.001 à 072	Juillet 1945
30.801 à 000	Janvier 1946	178.401 à 800	Juillet 1946	322.001 à 400	Janvier 1946	332.073 à 400	Janvier 1946
31.001 à 200	Janvier 1946	184.001 à 400	Janvier 1946	322.801 à 000	Janvier 1946	338.401 à 800	Juillet 1946
92.001 à 400	Juillet 1946	243.601 à 999	Juillet 1945	323.001 à 200	Janvier 1946		
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (2.000 F)							
1.801 à 900	Janvier 1946	256.701 à 800	Juillet 1945	410.601 à 700	Janvier 1946	597.701 à 800	Juillet 1945
19.901 à 000	Juillet 1945	260.401 à 500	Janvier 1946	426.301 à 400	Juillet 1946	612.501 à 600	Janvier 1946
33.901 à 999	Janvier 1946	262.501 à 600	Juillet 1946	434.001 à 100	Juillet 1946	631.401 à 500	Juillet 1946
45.601 à 700	Janvier 1946	264.501 à 600	Janvier 1946	439.801 à 900	Juillet 1946	634.501 à 600	Juillet 1945
74.701 à 800	Janvier 1946	264.901 à 999	Janvier 1946	442.101 à 200	Juillet 1945	724.701 à 800	Janvier 1946
79.101 à 200	Juillet 1946	266.601 à 700	Juillet 1945	443.501 à 600	Juillet 1946	731.901 à 999	Juillet 1946
83.701 à 800	Janvier 1946	288.301 à 400	Janvier 1946	446.601 à 700	Juillet 1945	735.801 à 900	Juillet 1946
84.301 à 400	Janvier 1946	298.901 à 000	Juillet 1946	451.001 à 100	Janvier 1946	748.501 à 600	Juillet 1945
89.501 à 600	Juillet 1945	337.301 à 400	Juillet 1946	452.201 à 300	Juillet 1946	760.701 à 800	Juillet 1946
93.001 à 100	Juillet 1946	361.301 à 400	Juillet 1946	454.301 à 400	Juillet 1946	774.301 à 400	Juillet 1945
93.801 à 900	Juillet 1946	364.001 à 100	Juillet 1946	454.901 à 999	Juillet 1946	777.201 à 300	Janvier 1946
103.501 à 600	Janvier 1946	368.101 à 200	Janvier 1946	455.001 à 100	Juillet 1946	796.201 à 300	Juillet 1945
142.901 à 999	Juillet 1946	372.801 à 900	Juillet 1946	459.201 à 300	Juillet 1946	797.601 à 700	Juillet 1945
162.401 à 500	Juillet 1946	379.301 à 400	Janvier 1946	462.101 à 200	Juillet 1945	810.201 à 300	Juillet 1946
181.001 à 100	Janvier 1946	380.701 à 800	Juillet 1946	468.501 à 600	Juillet 1945	812.901 à 999	Juillet 1945
201.301 à 400	Juillet 1946	383.501 à 600	Juillet 1946	480.901 à 999	Juillet 1945	824.801 à 900	Juillet 1945
222.201 à 300	Juillet 1945	393.701 à 800	Janvier 1946	487.101 à 200	Janvier 1946	826.801 à 900	Juillet 1945
239.901 à 999	Juillet 1946	396.901 à 000	Juillet 1945	488.701 à 800	Juillet 1946	831.501 à 600	Janvier 1946
244.601 à 700	Juillet 1946	406.901 à 999	Janvier 1946	513.701 à 800	Juillet 1946	832.501 à 600	Juillet 1946
244.901 à 000	Janvier 1946	407.727 à 800	Janvier 1946	520.101 à 200	Juillet 1946	835.001 à 100	Janvier 1946
251.201 à 300	Janvier 1946	408.001 à 100	Juillet 1945	559.601 à 700	Janvier 1946	857.701 à 800	Janvier 1946
						860.501 à 600	Janvier 1946
S. N. C. F. 3 1/2 0/0 1943 (10.000 F)							
1.401 à 420	Janvier 1945	116.361 à 380	Juillet 1945	167.501 à 520	Juillet 1946	192.241 à 260	Janvier 1946
2.001 à 020	Janvier 1946	129.721 à 740	Janvier 1945	167.541 à 560	Janvier 1945	194.281 à 300	Juillet 1946
4.641 à 660	Juillet 1945	135.081 à 100	Juillet 1946	168.341 à 360	Janvier 1946	218.321 à 340	Juillet 1946
9.941 à 960	Juillet 1946	136.701 à 720	Juillet 1946	169.021 à 040	Janvier 1945	219.501 à 520	Janvier 1946
10.361 à 380	Janvier 1946	137.601 à 620	Juillet 1946	169.261 à 280	Janvier 1946	220.081 à 100	Juillet 1946
21.361 à 380	Janvier 1946	138.081 à 100	Juillet 1945	173.941 à 960	Juillet 1946	220.301 à 320	Juillet 1946
24.641 à 660	Juillet 1946	138.721 à 740	Juillet 1945	178.261 à 280	Juillet 1945	220.461 à 480	Janvier 1945
26.621 à 640	Janvier 1945	143.981 à 999	Juillet 1945	180.661 à 680	Juillet 1945	220.841 à 860	Janvier 1945
27.881 à 900	Juillet 1946	145.001 à 020	Janvier 1945	182.601 à 620	Juillet 1945	220.881 à 900	Juillet 1946
32.201 à 220	Janvier 1946	145.701 à 720	Juillet 1946	183.141 à 160	Juillet 1946	228.761 à 780	Juillet 1945
37.461 à 480	Janvier 1946	146.421 à 440	Janvier 1946	185.801 à 820	Juillet 1945	231.081 à 100	Janvier 1945
38.321 à 340	Juillet 1945	146.981 à 000	Juillet 1946	186.821 à 840	Janvier 1946	234.281 à 300	Juillet 1946
45.221 à 240	Juillet 1946	152.421 à 140	Juillet 1945	191.341 à 360	Juillet 1946	236.541 à 560	Juillet 1946
64.001 à 020	Juillet 1946						
Est 2 1/2 0/0							
21 à 040	Janvier 1948	9.901 à 920	Janvier 1948	17.761 à 780	Juillet 1948	28.521 à 540	Juillet 1947
541 à 560	Juillet 1948	9.961 à 980	Juillet 1943	17.821 à 840	Janvier 1948	28.541 à 560	Janvier 1948
821 à 840	Juillet 1925	9.981 à 000	Janvier 1948	17.961 à 980	Janvier 1941	28.701 à 720	Juillet 1946
861 à 880	Juillet 1946	10.421 à 440	Juillet 1942	18.221 à 240	Juillet 1948	28.741 à 760	Juillet 1944
4.061 à 080	Juillet 1948	10.441 à 460	Janvier 1947	18.561 à 580	Janvier 1945	28.841 à 860	Juillet 1948
4.081 à 100	Janvier 1946	10.481 à 500	Juillet 1948	18.941 à 960	Juillet 1948	29.961 à 980	Juillet 1933
4.261 à 280	Janvier 1946	10.521 à 540	Juillet 1943	18.961 à 980	Juillet 1935	30.041 à 060	Juillet 1948
4.661 à 680	Juillet 1947	10.601 à 620	Janvier 1943	19.641 à 660	Janvier 1944	30.101 à 120	Janvier 1947
4.681 à 700	Juillet 1945	10.881 à 900	Juillet 1947	20.021 à 040	Janvier 1942	30.321 à 340	Janvier 1948
2.221 à 240	Janvier 1936	11.341 à 360	Janvier 1945	20.161 à 180	Janvier 1945	30.641 à 660	Janvier 1937
2.321 à 340	Juillet 1946	11.721 à 740	Janvier 1945	20.881 à 900	Janvier 1941	30.721 à 740	Janvier 1947
2.701 à 720	Juillet 1947	11.861 à 880	Janvier 1941	20.961 à 980	Juillet 1947	30.761 à 780	Juillet 1948
3.221 à 240	Juillet 1943	11.961 à 980	Juillet 1946	21.341 à 360	Juillet 1948	30.801 à 820	Janvier 1947
3.301 à 320	Janvier 1947	12.841 à 860	Janvier 1948	21.401 à 420	Janvier 1946	30.821 à 840	Juillet 1947
3.381 à 400	Janvier 1948	12.921 à 940	Janvier 1948	21.441 à 460	Juillet 1948	30.881 à 900	Janvier 1945
3.761 à 780	Juillet 1948	12.981 à 999	Janvier 1944	21.501 à 520	Janvier 1948	30.921 à 940	Juillet 1944
3.821 à 840	Janvier 1948	13.101 à 120	Juillet 1948	22.381 à 400	Juillet 1948	31.061 à 080	Janvier 1945
4.341 à 360	Juillet 1947	13.401 à 420	Juillet 1948	22.541 à 560	Janvier 1944	31.621 à 640	Janvier 1948
4.421 à 440	Janvier 1948	13.561 à 580	Juillet 1944	22.561 à 580	Juillet 1947	31.681 à 700	Janvier 1948
4.761 à 780	Janvier 1932	13.581 à 600	Janvier 1947	22.581 à 600	Janvier 1946	31.721 à 740	Janvier 1945
5.261 à 280	Juillet 1945	13.621 à 640	Juillet 1942	22.741 à 760	Janvier 1946	31.861 à 880	Juillet 1948
5.421 à 440	Janvier 1947	13.981 à 999	Juillet 1947	22.781 à 800	Juillet 1948	32.081 à 100	Juillet 1946
5.441 à 460	Juillet 1943	14.081 à 100	Janvier 1948	23.481 à 500	Janvier 1948	32.141 à 160	Janvier 1941
5.841 à 860	Juillet 1946	14.261 à 280	Juillet 1946	23 581 à 600	Juillet 1943	32.381 à 400	Juillet 1942
5.961 à 980	Juillet 1947	15.161 à 180	Janvier 1945	23.681 à 700	Juillet 1948	32.421 à 440	Juillet 1923
6.021 à 040	Juillet 1946	15.221 à 240	Janvier 1948	23.921 à 940	Janvier 1946	32.441 à 460	Juillet 1948
6.381 à 400	Janvier 1924	15.681 à 700	Juillet 1948	24.321 à 340	Juillet 1945	32.461 à 480	Juillet 1947
6.781 à 800	Juillet 1943	16.061 à 080	Janvier 1947	24.401 à 420	Juillet 1948	32.681 à 700	Juillet 1948
6.881 à 900	Juillet 1945	16.161 à 180	Juillet 1947	24.941 à 960	Juillet 1948	32.761 à 780	Janvier 1938
6.921 à 940	Juillet 1945	16.701 à 720	Juillet 1947	25 301 à 320	Janvier 1946	32.941 à 960	Juillet 1947
7.061 à 080	Janvier 1945	16.721 à 740	Juillet 1946	25 941 à 960	Juillet 1948	33.401 à 420	Juillet 1946
7.161 à 180	Juillet 1948	17.221 à 240	Janvier 1948	26.521 à 540	Juillet 1948	33.481 à 500	Juillet 1948
7.521 à 540	Janvier 1948	17.441 à 460	Juillet 1948	28.161 à 180	Janvier 1947	34.101 à 120	Janvier 1940
8.281 à 300	Janvier 1938	17.571	Janvier 1932	28.361 à 380	Juillet 1943	34.141 à 160	Juillet 1943
8.641 à 660	Juillet 1948	17.581 à 600	Janvier 1945	28.421 à 440	Janvier 1937	34.201 à 220	Juillet 1938
8.981 à 000	Janvier 1948	17.661 à 680	Janvier 1946	28.481 à 500	Janvier 1946		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
34.221 à 240	Janvier 1945	53.941 à 960	Janvier 1948	71.061 à 080	Janvier 1948	93.601 à 620	Janvier 1945
34.461 à 480	Janvier 1948	54.041 à 060	Janvier 1948	71.421 à 440	Janvier 1952	93.721 à 740	Juillet 1944
34.661 à 680	Juillet 1932	54.181 à 200	Janvier 1943	71.561 à 580	Juillet 1948	93.781 à 800	Juillet 1945
34.781 à 800	Janvier 1947	54.281 à 300	Juillet 1944	72.021 à 040	Janvier 1948	93.901 à 920	Juillet 1943
35.141 à 160	Janvier 1946	54.421 à 440	Janvier 1946	72.141 à 160	Janvier 1948	94.041 à 060	Juillet 1942
35.261 à 280	Janvier 1941	55.001 à 020	Juillet 1947	72.281 à 300	Janvier 1946	94.201 à 220	Juillet 1941
35.421 à 440	Janvier 1946	55.021 à 040	Juillet 1932	72.541 à 560	Janvier 1947	94.341 à 360	Juillet 1945
35.441 à 460	Janvier 1942	55.461 à 480	Juillet 1948	73.601 à 620	Janvier 1948	94.481 à 500	Janvier 1944
35.701 à 720	Juillet 1943	55.521 à 540	Janvier 1948	74.741 à 760	Janvier 1947	95.001 à 020	Janvier 1948
35.801 à 820	Juillet 1947	55.801 à 820	Juillet 1940	74.881 à 900	Janvier 1948	95.061 à 080	Janvier 1947
36.061 à 080	Janvier 1942	56.001 à 020	Juillet 1948	74.941 à 960	Juillet 1948	95.281 à 300	Juillet 1948
36.301 à 320	Juillet 1945	56.281 à 300	Janvier 1945	75.321 à 340	Janvier 1948	95.621 à 640	Juillet 1947
36.561 à 580	Janvier 1945	56.361 à 380	Janvier 1948	75.381 à 400	Juillet 1944	96.201 à 220	Janvier 1942
36.741 à 760	Janvier 1946	56.401 à 420	Juillet 1948	75.401 à 420	Janvier 1948	96.361 à 380	Juillet 1929
36.921 à 940	Juillet 1934	56.561 à 580	Juillet 1948	75.821 à 840	Janvier 1945	96.381 à 400	Juillet 1924
37.041 à 060	Janvier 1945	57.001 à 020	Juillet 1941	76.421 à 440	Janvier 1946	96.981 à 999	Janvier 1945
37.101 à 120	Janvier 1945	57.201 à 220	Juillet 1948	76.821 à 840	Juillet 1935	97.641 à 660	Janvier 1947
37.761 à 780	Juillet 1948	57.301 à 320	Juillet 1947	76.841 à 860	Juillet 1947	98.481 à 500	Janvier 1944
38.681 à 700	Juillet 1947	57.621 à 640	Juillet 1946	76.861 à 880	Juillet 1947	98.621 à 640	Janvier 1948
38.721 à 740	Janvier 1948	57.641 à 660	Janvier 1943	76.881 à 900	Juillet 1947	98.701 à 720	Janvier 1946
39.641 à 660	Juillet 1944	58.181 à 200	Juillet 1945	76.941 à 960	Janvier 1947	99.081 à 100	Juillet 1947
40.101 à 120	Janvier 1948	58.321 à 340	Juillet 1947	77.541 à 560	Juillet 1948	99.441 à 460	Juillet 1944
40.201 à 220	Juillet 1942	58.461 à 480	Juillet 1947	77.601 à 620	Juillet 1948	99.541 à 560	Juillet 1948
40.521 à 540	Janvier 1944	58.581 à 600	Janvier 1944	77.741 à 760	Janvier 1948	99.681 à 700	Juillet 1929
40.861 à 880	Juillet 1942	59.081 à 100	Juillet 1945	77.781 à 800	Janvier 1944	99.861 à 880	Janvier 1942
40.941 à 960	Juillet 1948	59.121 à 140	Juillet 1947	78.001 à 020	Juillet 1941	99.941 à 999	Juillet 1946
41.061 à 080	Janvier 1948	59.361 à 380	Juillet 1944	78.261 à 280	Juillet 1948	100.321 à 340	Juillet 1948
41.581 à 600	Juillet 1945	59.401 à 420	Janvier 1938	78.901 à 920	Janvier 1947	100.721 à 740	Juillet 1948
41.701 à 720	Janvier 1947	59.421 à 440	Janvier 1940	78.921 à 940	Janvier 1947	101.141 à 160	Janvier 1948
41.761 à 780	Janvier 1948	59.841 à 860	Janvier 1945	78.941 à 960	Juillet 1948	101.161 à 180	Juillet 1945
42.221 à 240	Juillet 1948	59.861 à 880	Janvier 1948	79.321 à 340	Janvier 1948	101.301 à 320	Juillet 1946
42.481 à 500	Juillet 1945	59.961 à 980	Juillet 1948	79.361 à 380	Juillet 1924	101.361 à 380	Juillet 1945
42.501 à 520	Janvier 1948	60.301 à 320	Juillet 1948	79.421 à 440	Juillet 1948	103.261 à 280	Juillet 1931
42.861 à 880	Juillet 1948	60.361 à 380	Janvier 1947	79.541 à 560	Juillet 1943	103.361 à 380	Janvier 1947
43.421 à 440	Juillet 1943	60.601 à 620	Janvier 1946	79.621 à 640	Janvier 1947	103.841 à 860	Juillet 1940
43.821 à 840	Juillet 1946	60.621 à 640	Juillet 1948	79.901 à 920	Janvier 1943	104.441 à 460	Juillet 1947
44.021 à 040	Juillet 1944	61.281 à 300	Janvier 1941	80.041 à 060	Janvier 1948	104.521 à 540	Juillet 1941
44.581 à 600	Juillet 1925	61.361 à 380	Juillet 1940	80.101 à 120	Janvier 1948	104.781 à 800	Juillet 1948
44.841 à 860	Juillet 1946	61.481 à 500	Janvier 1946	80.181 à 200	Janvier 1947	104.861 à 880	Juillet 1948
44.861 à 880	Juillet 1948	61.521 à 540	Janvier 1940	80.881 à 900	Juillet 1947	105.221 à 240	Janvier 1948
45.081 à 100	Juillet 1927	61.881 à 900	Juillet 1944	80.941 à 960	Juillet 1944	105.481 à 500	Juillet 1947
45.281 à 300	Janvier 1948	61.921 à 940	Juillet 1948	81.021 à 040	Janvier 1943	105.521 à 540	Janvier 1948
45.341 à 360	Juillet 1941	62.021 à 040	Janvier 1948	81.201 à 220	Janvier 1944	105.741 à 760	Juillet 1940
45.381 à 400	Janvier 1946	62.281 à 300	Juillet 1947	81.361 à 380	Juillet 1947	105.761 à 780	Janvier 1946
45.441 à 460	Juillet 1947	62.541 à 560	Janvier 1946	81.441 à 460	Juillet 1948	105.781 à 800	Janvier 1947
46.081 à 100	Janvier 1948	62.581 à 600	Janvier 1948	81.661 à 680	Juillet 1944	106.161 à 180	Juillet 1946
46.761 à 780	Juillet 1948	62.801 à 820	Janvier 1948	81.761 à 780	Juillet 1946	106.701 à 720	Juillet 1945
46.781 à 800	Juillet 1947	62.841 à 860	Juillet 1943	82.301 à 320	Janvier 1945	106.761 à 780	Juillet 1947
46.821 à 840	Janvier 1929	63.381 à 400	Janvier 1939	82.481 à 500	Juillet 1946	106.921 à 940	Janvier 1921
46.881 à 900	Janvier 1948	63.661 à 680	Juillet 1947	82.621 à 640	Janvier 1941	107.581 à 600	Janvier 1942
46.921 à 940	Juillet 1945	63.701 à 720	Juillet 1946	82.681 à 700	Juillet 1947	107.681 à 700	Juillet 1947
46.941 à 960	Janvier 1945	63.941 à 960	Juillet 1946	82.921 à 940	Janvier 1947	107.721 à 740	Juillet 1941
47.161 à 180	Janvier 1947	64.081 à 100	Juillet 1948	83.061 à 080	Juillet 1945	107.801 à 820	Janvier 1941
47.281 à 300	Janvier 1945	64.281 à 300	Janvier 1943	83.261 à 280	Juillet 1948	108.201 à 220	Juillet 1945
47.661 à 680	Juillet 1943	64.301 à 320	Janvier 1947	83.321 à 340	Juillet 1946	108.601 à 620	Janvier 1947
47.681 à 700	Juillet 1948	65.081 à 100	Juillet 1946	83.481 à 500	Juillet 1948	108.921 à 940	Juillet 1945
47.721 à 740	Juillet 1942	65.341 à 360	Janvier 1948	83.981 à 000	Juillet 1948	109.041 à 060	Juillet 1947
47.761 à 780	Janvier 1938	65.381 à 400	Janvier 1942	84.241 à 260	Janvier 1944	109.441 à 460	Juillet 1947
47.861 à 880	Juillet 1940	65.681 à 700	Juillet 1948	84.261 à 280	Janvier 1948	109.641 à 660	Juillet 1943
48.341 à 360	Juillet 1947	65.761 à 780	Juillet 1944	84.301 à 320	Janvier 1948	109.661 à 680	Janvier 1948
48.661 à 680	Juillet 1948	65.821 à 840	Janvier 1946	84.321 à 340	Juillet 1944	110.141 à 160	Janvier 1947
48.801 à 820	Janvier 1948	65.881 à 900	Juillet 1948	84.861 à 880	Juillet 1947	110.221 à 240	Janvier 1946
49.081 à 100	Juillet 1948	66.121 à 140	Janvier 1948	85.061 à 080	Janvier 1943	110.601 à 620	Janvier 1922
49.501 à 520	Juillet 1946	66.341 à 360	Juillet 1942	85.081 à 100	Juillet 1945	110.901 à 920	Janvier 1947
49.701 à 720	Janvier 1947	66.541 à 560	Juillet 1942	85.521 à 540	Juillet 1941	111.061 à 080	Janvier 1947
49.981 à 999	Juillet 1947	66.581 à 600	Juillet 1938	85.641 à 660	Janvier 1947	111.141 à 160	Juillet 1948
50.261 à 280	Juillet 1944	66.681 à 700	Juillet 1947	86.121 à 140	Juillet 1942	111.481 à 500	Juillet 1947
50.381 à 400	Juillet 1943	67.121 à 140	Juillet 1947	86.261 à 280	Juillet 1945	111.561 à 580	Juillet 1945
50.621 à 640	Juillet 1948	67.201 à 220	Janvier 1947	86.561 à 580	Juillet 1947	111.681 à 700	Juillet 1947
50.921 à 940	Juillet 1946	67.341 à 360	Janvier 1945	86.721 à 740	Janvier 1944	111.861 à 880	Janvier 1939
50.941 à 960	Janvier 1929	67.461 à 480	Juillet 1919	86.881 à 900	Janvier 1942	112.481 à 500	Juillet 1947
51.141 à 160	Juillet 1948	67.481 à 500	Juillet 1942	87.121 à 140	Janvier 1947	112.561 à 580	Janvier 1942
51.161 à 180	Janvier 1945	67.681 à 700	Janvier 1944	87.241 à 260	Juillet 1948	112.661 à 680	Juillet 1942
51.341 à 360	Juillet 1939	67.741 à 760	Janvier 1948	87.321 à 340	Janvier 1945	112.781 à 800	Janvier 1948
51.441 à 460	Juillet 1947	67.881 à 900	Janvier 1947	87.621 à 640	Juillet 1945	113.101 à 120	Janvier 1947
51.661 à 680	Juillet 1948	68.041 à 060	Juillet 1946	88.001 à 020	Juillet 1948	113.161 à 180	Janvier 1947
51.901 à 920	Juillet 1948	68.141 à 160	Juillet 1939	88.181 à 200	Janvier 1922	113.201 à 220	Janvier 1941
52.081 à 100	Juillet 1946	68.181 à 200	Juillet 1945	89.021 à 040	Janvier 1944	113.721 à 740	Juillet 1948
52.141 à 160	Janvier 1948	68.921 à 940	Juillet 1948	89.401 à 420	Juillet 1946	113.741 à 760	Janvier 1947
52.241 à 260	Janvier 1947	69.001 à 020	Janvier 1947	89.601 à 620	Janvier 1947	113.841 à 860	Janvier 1943
52.421 à 440	Juillet 1935	69.101 à 120	Juillet 1946	89.861 à 880	Janvier 1939	113.901 à 920	Juillet 1948
52.481 à 500	Janvier 1942	69.361 à 380	Juillet 1944	90.121 à 140	Juillet 1947	113.921 à 940	Juillet 1947
52.581 à 600	Janvier 1944	69.441 à 460	Juillet 1948	90.681 à 700	Juillet 1945	114.241 à 260	Janvier 1948
52.661 à 680	Juillet 1945	69.701 à 720	Juillet 1946	90.821 à 840	Juillet 1946	114.421 à 440	Janvier 1948
52.821 à 840	Juillet 1945	69.981 à 999	Janvier 1934	91.221 à 240	Juillet 1944	114.541 à 560	Juillet 1944
53.281 à 300	Janvier 1933	70.141 à 160	Juillet 1939	91.381 à 400	Juillet 1946	114.921 à 940	Janvier 1943
53.301 à 320	Janvier 1938	70.181 à 200	Juillet 1948	91.841 à 860	Janvier 1948	115.241 à 260	Juillet 1946
53.501 à 520	Juillet 1948	70.261 à 280	Juillet 1947	92.041 à 060	Janvier 1946	115.261 à 280	Juillet 1947
53.661 à 680	Juillet 1948	70.761 à 780	Juillet 1945	92.401 à 420	Juillet 1945	115.281 à 300	Janvier 1945
53.701 à 720	Juillet 1946	70.801 à 820	Juillet 1947	92.541 à 560	Juillet 1948	115.321 à 340	Janvier 1948
53.761 à 780	Janvier 1947	70.981 à 999	Juillet 1944	92.821 à 840	Juillet 1946	115.381 à 400	Juillet 1948
53.841 à 860	Juillet 1948	71.021 à 040	Janvier 1948	93.361 à 380	Janvier 1943	115.401 à 420	Juillet 1948
				93.401 à 420	Janvier 1946	115.441 à 460	Juillet 1942

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
116.021 à 040	Juillet 1940	134.861 à 880	Juillet 1948	163.941 à 960	Juillet 1946	192.121 à 140	Juillet 1943
116.081 à 100	Juillet 1948	134.901 à 920	Janvier 1944	164.121 à 140	Janvier 1948	192.381 à 400	Juillet 1946
116.201 à 220	Juillet 1948	135.001 à 020	Juillet 1943	164.741 à 760	Janvier 1947	192.421 à 440	Janvier 1947
116.281 à 300	Janvier 1948	135.641 à 660	Juillet 1934	164.881 à 900	Juillet 1943	192.441 à 460	Juillet 1947
116.521 à 540	Janvier 1928	136.001 à 020	Janvier 1946	165.021 à 040	Janvier 1948	192.481 à 500	Juillet 1948
116.641 à 660	Juillet 1946	136.341 à 360	Juillet 1946	166.221 à 240	Janvier 1946	192.581 à 600	Juillet 1946
116.661 à 680	Juillet 1944	136.421 à 440	Janvier 1943	166.321 à 340	Janvier 1945	192.701 à 720	Janvier 1941
116.961 à 980	Janvier 1943	136.461 à 480	Juillet 1946	166.581 à 600	Janvier 1941	193.081 à 100	Juillet 1948
116.981 à 999	Juillet 1932	136.641 à 660	Juillet 1935	166.641 à 660	Juillet 1941	193.641 à 660	Juillet 1948
117.121 à 140	Juillet 1946	136.721 à 740	Janvier 1946	166.901 à 920	Janvier 1944	193.661 à 680	Juillet 1945
117.201 à 220	Janvier 1948	137.161 à 180	Janvier 1947	167.181 à 200	Juillet 1944	193.821 à 840	Janvier 1948
117.661 à 680	Juillet 1947	137.681 à 700	Janvier 1943	167.281 à 300	Janvier 1945	194.181 à 200	Juillet 1947
118.001 à 020	Juillet 1948	137.821 à 840	Juillet 1946	167.321 à 340	Juillet 1941	194.221 à 240	Juillet 1948
118.081 à 100	Juillet 1944	137.901 à 920	Janvier 1946	167.341 à 360	Janvier 1946	194.261 à 280	Juillet 1947
118.241 à 260	Juillet 1947	138.501 à 520	Janvier 1948	167.521 à 540	Juillet 1941	194.881 à 900	Juillet 1946
118.461 à 480	Juillet 1946	138.741 à 760	Janvier 1943	168.221 à 240	Janvier 1944	195.001 à 020	Juillet 1943
118.721 à 740	Janvier 1945	139.281 à 300	Juillet 1948	168.541 à 560	Janvier 1948	196.761 à 780	Janvier 1945
118.921 à 940	Janvier 1943	139.341 à 360	Juillet 1931	168.641 à 660	Juillet 1948	197.001 à 020	Juillet 1946
119.141 à 160	Janvier 1947	139.461 à 480	Juillet 1947	168.721 à 740	Juillet 1946	197.221 à 240	Juillet 1948
119.181 à 200	Juillet 1947	139.621 à 640	Janvier 1948	168.861 à 880	Janvier 1947	197.701 à 720	Janvier 1948
119.821 à 840	Janvier 1946	139.761 à 780	Janvier 1947	169.061 à 080	Juillet 1919	197.901 à 920	Juillet 1946
119.921 à 940	Janvier 1941	139.801 à 820	Janvier 1948	169.701 à 720	Juillet 1948	198.021 à 040	Juillet 1948
120.221 à 240	Juillet 1948	140.161 à 180	Juillet 1944	170.221 à 240	Juillet 1948	198.081 à 100	Juillet 1948
120.261 à 280	Janvier 1935	140.221 à 240	Janvier 1944	170.401 à 420	Juillet 1937	198.161 à 180	Janvier 1945
120.301 à 320	Juillet 1946	140.321 à 340	Janvier 1948	170.721 à 740	Juillet 1948	198.601 à 620	Juillet 1946
120.401 à 420	Juillet 1948	142.781 à 800	Janvier 1947	171.461 à 480	Juillet 1944	198.821 à 840	Juillet 1947
120.521 à 540	Juillet 1947	143.001 à 020	Janvier 1948	171.701 à 720	Juillet 1946	199.041 à 060	Juillet 1948
120.601 à 620	Janvier 1931	143.041 à 060	Janvier 1947	171.981 à 999	Juillet 1941	199.421 à 440	Juillet 1947
120.641 à 660	Juillet 1945	143.061 à 080	Janvier 1946	172.721 à 740	Juillet 1948	199.461 à 480	Juillet 1940
120.741 à 760	Juillet 1946	143.221 à 240	Janvier 1943	172.841 à 860	Janvier 1943	199.481 à 500	Janvier 1948
120.761 à 780	Juillet 1948	143.661 à 680	Juillet 1946	172.921 à 940	Janvier 1935	200.341 à 360	Juillet 1945
120.821 à 840	Janvier 1948	143.861 à 880	Janvier 1947	173.741 à 760	Janvier 1947	200.401 à 420	Juillet 1941
121.241 à 260	Juillet 1947	143.881 à 900	Juillet 1944	173.961 à 980	Juillet 1948	200.841 à 860	Juillet 1947
121.681 à 700	Juillet 1946	144.041 à 060	Janvier 1948	173.981 à 000	Juillet 1948	201.441 à 460	Juillet 1944
121.801 à 820	Janvier 1948	144.261 à 280	Juillet 1948	174.021 à 040	Juillet 1945	201.461 à 480	Juillet 1947
122.021 à 040	Janvier 1936	144.321 à 340	Juillet 1942	174.221 à 240	Janvier 1948	201.601 à 620	Juillet 1942
122.061 à 080	Janvier 1944	144.361 à 380	Juillet 1946	174.381 à 400	Juillet 1940	201.621 à 640	Juillet 1947
122.141 à 160	Juillet 1948	144.541 à 560	Juillet 1947	174.721 à 740	Janvier 1948	201.641 à 660	Juillet 1946
122.281 à 300	Juillet 1948	144.701 à 720	Juillet 1945	175.001 à 020	Janvier 1947	202.141 à 160	Janvier 1948
122.361 à 380	Juillet 1944	144.761 à 780	Janvier 1944	175.761 à 780	Juillet 1941	202.421 à 440	Janvier 1947
122.481 à 500	Juillet 1948	145.061 à 080	Juillet 1945	175.901 à 920	Juillet 1948	202.441 à 460	Janvier 1947
122.561 à 580	Janvier 1946	145.101 à 120	Juillet 1945	176.641 à 660	Janvier 1948	202.581 à 600	Janvier 1946
122.601 à 620	Juillet 1942	145.201 à 220	Juillet 1947	176.781 à 800	Juillet 1948	202.741 à 760	Janvier 1946
122.621 à 640	Juillet 1936	145.261 à 280	Juillet 1942	177.121 à 140	Janvier 1947	203.081 à 100	Janvier 1933
123.001 à 020	Juillet 1937	145.381 à 400	Janvier 1946	177.141 à 160	Janvier 1948	203.321 à 340	Juillet 1944
123.341 à 360	Juillet 1946	146.101 à 120	Juillet 1948	177.181 à 200	Janvier 1948	203.341 à 360	Janvier 1945
123.641 à 660	Juillet 1947	146.381 à 400	Janvier 1948	177.681 à 700	Janvier 1946	203.421 à 440	Janvier 1948
123.661 à 680	Janvier 1948	147.601 à 620	Juillet 1948	178.461 à 480	Juillet 1947	203.601 à 620	Juillet 1948
123.701 à 720	Juillet 1947	147.661 à 680	Janvier 1944	178.901 à 920	Juillet 1948	203.661 à 680	Juillet 1946
123.741 à 760	Janvier 1947	148.181 à 200	Janvier 1948	179.161 à 180	Juillet 1948	203.721 à 740	Juillet 1928
123.881 à 900	Juillet 1940	148.361 à 380	Janvier 1947	179.181 à 200	Janvier 1946	203.821 à 840	Janvier 1946
124.501 à 520	Juillet 1945	149.501 à 520	Janvier 1948	179.881 à 900	Janvier 1946	203.841 à 860	Juillet 1948
124.601 à 620	Janvier 1946	150.061 à 080	Janvier 1948	180.101 à 200	Janvier 1947	203.941 à 960	Janvier 1948
124.681 à 700	Juillet 1947	150.621 à 640	Juillet 1943	180.441 à 460	Janvier 1948	204.101 à 120	Juillet 1944
124.781 à 800	Juillet 1945	150.781 à 800	Juillet 1943	180.601 à 620	Janvier 1947	204.301 à 320	Juillet 1926
125.001 à 020	Janvier 1943	150.821 à 840	Juillet 1947	181.501 à 520	Juillet 1946	204.461 à 480	Janvier 1948
125.021 à 040	Janvier 1945	151.241 à 260	Juillet 1945	181.601 à 620	Juillet 1947	204.741 à 760	Juillet 1947
125.041 à 060	Janvier 1945	152.081 à 100	Juillet 1946	181.681 à 700	Juillet 1944	206.001 à 020	Janvier 1944
125.241 à 260	Janvier 1944	152.161 à 180	Juillet 1947	182.001 à 020	Juillet 1948	208.341 à 360	Janvier 1948
125.361 à 380	Juillet 1948	152.201 à 220	Juillet 1936	182.021 à 040	Juillet 1948	208.541 à 560	Janvier 1946
125.421 à 440	Janvier 1944	152.221 à 240	Juillet 1946	182.301 à 320	Janvier 1947	208.701 à 720	Janvier 1948
125.721 à 740	Juillet 1947	152.261 à 280	Juillet 1939	182.421 à 440	Juillet 1948	208.741 à 760	Juillet 1943
126.081 à 100	Janvier 1947	152.441 à 460	Janvier 1947	182.821 à 840	Juillet 1943	208.781 à 800	Juillet 1946
126.101 à 120	Juillet 1947	152.661 à 680	Janvier 1947	183.001 à 020	Juillet 1947	208.801 à 820	Janvier 1947
126.241 à 260	Janvier 1944	152.781 à 800	Janvier 1946	183.081 à 100	Janvier 1946	209.001 à 020	Juillet 1947
126.261 à 280	Janvier 1936	155.221 à 240	Juillet 1947	183.121 à 140	Janvier 1947	209.041 à 060	Juillet 1922
126.521 à 540	Juillet 1946	155.261 à 280	Janvier 1948	183.341 à 360	Juillet 1942	209.121 à 140	Juillet 1945
126.561 à 580	Juillet 1948	156.081 à 100	Juillet 1948	183.681 à 700	Juillet 1948	209.461 à 480	Janvier 1948
126.921 à 940	Juillet 1948	156.301 à 320	Juillet 1946	184.441 à 460	Juillet 1948	209.521 à 540	Janvier 1944
127.141 à 160	Juillet 1947	157.021 à 040	Juillet 1941	184.661 à 680	Janvier 1924	209.881 à 900	Janvier 1948
127.281 à 300	Juillet 1948	157.541 à 560	Juillet 1948	184.961 à 980	Janvier 1946	209.921 à 940	Juillet 1943
127.601 à 620	Janvier 1948	157.921 à 940	Janvier 1944	185.541 à 560	Juillet 1948	210.261 à 280	Juillet 1947
127.701 à 720	Janvier 1923	158.321 à 340	Juillet 1947	185.741 à 760	Janvier 1946	210.421 à 440	Juillet 1948
127.741 à 760	Juillet 1947	158.361 à 380	Juillet 1948	185.901 à 920	Juillet 1946	212.161 à 180	Janvier 1946
127.761 à 780	Juillet 1948	158.501 à 520	Janvier 1942	185.921 à 940	Juillet 1947	212.701 à 720	Juillet 1947
127.861 à 880	Janvier 1947	158.801 à 820	Juillet 1942	186.061 à 080	Juillet 1947	213.301 à 320	Juillet 1945
127.941 à 960	Janvier 1947	158.961 à 980	Janvier 1946	186.621 à 640	Juillet 1943	213.521 à 540	Janvier 1948
128.501 à 520	Janvier 1947	159.301 à 320	Janvier 1944	187.061 à 080	Juillet 1947	213.821 à 840	Juillet 1946
128.541 à 560	Juillet 1943	159.361 à 380	Janvier 1948	187.401 à 420	Juillet 1948	214.221 à 240	Juillet 1947
129.441 à 460	Juillet 1947	159.581 à 600	Janvier 1945	187.921 à 940	Janvier 1946	214.261 à 280	Janvier 1946
129.481 à 500	Janvier 1946	159.801 à 820	Juillet 1948	187.941 à 960	Juillet 1941	214.621 à 640	Juillet 1946
129.841 à 860	Janvier 1945	159.921 à 940	Juillet 1947	188.341 à 360	Juillet 1946	216.521 à 540	Janvier 1947
130.101 à 120	Juillet 1946	159.961 à 980	Juillet 1947	188.701 à 720	Janvier 1943	216.621 à 640	Juillet 1944
130.701 à 720	Juillet 1947	162.561 à 580	Juillet 1947	188.981 à 000	Juillet 1948	217.221 à 240	Janvier 1948
130.941 à 960	Juillet 1947	162.621 à 640	Juillet 1946	189.241 à 260	Janvier 1940	217.801 à 820	Janvier 1946
131.741 à 760	Juillet 1946	162.641 à 660	Janvier 1947	190.001 à 020	Juillet 1943	218.981 à 999	Janvier 1945
132.821 à 840	Janvier 1947	162.761 à 780	Juillet 1939	190.321 à 340	Juillet 1948	219.201 à 220	Juillet 1946
133.241 à 260	Juillet 1948	162.941 à 960	Janvier 1948	190.541 à 560	Juillet 1948	219.261 à 280	Juillet 1946
134.001 à 020	Juillet 1947	163.041 à 060	Juillet 1936	190.721 à 740	Juillet 1948	219.521 à 540	Janvier 1947
134.061 à 080	Juillet 1947	163.103	Juillet 1932	190.761 à 780	Juillet 1948	219.981 à 000	Janvier 1948
134.501 à 520	Juillet 1943	163.241 à 260	Juillet 1942	190.801 à 820	Janvier 1941	220.161 à 180	Juillet 1941
134.681 à 700	Janvier 1940	163.581 à 600	Janvier 1945	190.941 à 960	Janvier 1946	220.221 à 240	Janvier 1945
134.781 à 800	Juillet 1947	163.821 à 840	Juillet 1945	191.101 à 120	Janvier 1948	220.301 à 320	Janvier 1946
		163.901 à 920	Juillet 1947			220.321 à 340	Juillet 1942

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
220.561 à 580	Janvier 1940	230.601 à 620	Juillet 1946	259.161 à 180	Janvier 1945	280.081 à 100	Juillet 1943
220.621 à 640	Janvier 1948	230.701 à 720	Janvier 1948	261.121 à 140	Janvier 1945	280.341 à 360	Janvier 1948
220.641 à 660	Juillet 1948	231.341 à 360	Juillet 1948	264.541 à 560	Juillet 1937	280.601 à 620	Janvier 1945
220.661 à 680	Juillet 1947	231.541 à 560	Juillet 1948	265.501 à 520	Juillet 1945	280.701 à 720	Janvier 1945
220.861 à 880	Juillet 1945	232.641 à 660	Juillet 1948	265.581 à 600	Juillet 1948	281.001 à 020	Janvier 1944
220.941 à 960	Juillet 1948	232.801 à 820	Juillet 1948	267.761 à 780	Janvier 1948	281.261 à 280	Juillet 1948
221.621 à 640	Juillet 1948	233.681 à 700	Janvier 1947	267.941 à 960	Juillet 1943	281.341 à 360	Juillet 1946
221.861 à 880	Janvier 1948	235.601 à 020	Janvier 1947	268.101 à 120	Juillet 1946	281.401 à 420	Janvier 1946
221.881 à 900	Juillet 1948	236.301 à 320	Janvier 1947	269.301 à 320	Janvier 1944	281.581 à 600	Juillet 1946
221.981 à 000	Juillet 1948	236.801 à 820	Janvier 1946	270.861 à 880	Juillet 1947	281.681 à 700	Juillet 1942
222.241 à 260	Janvier 1948	237.061 à 080	Juillet 1946	271.081 à 100	Juillet 1948	281.861 à 880	Janvier 1948
226.061 à 080	Janvier 1947	237.081 à 100	Janvier 1946	273.341 à 360	Juillet 1948	281.921 à 940	Juillet 1948
228.281 à 300	Juillet 1942	237.581 à 600	Janvier 1940	274.501 à 520	Juillet 1945	282.141 à 160	Janvier 1948
228.301 à 320	Juillet 1946	237.741 à 760	Juillet 1944	274.861 à 880	Janvier 1946	282.341 à 360	Janvier 1948
228.341 à 360	Janvier 1947	239.961 à 980	Janvier 1944	274.921 à 940	Janvier 1946	282.421 à 440	Janvier 1945
228.401 à 420	Juillet 1948	241.321 à 340	Janvier 1944	275.241 à 260	Juillet 1948	282.581 à 600	Juillet 1946
228.461 à 480	Juillet 1942	241.261 à 280	Janvier 1944	275.361 à 380	Juillet 1944	282.601 à 620	Janvier 1948
228.521 à 540	Juillet 1947	245.141 à 160	Juillet 1946	275.941 à 960	Janvier 1946	282.881 à 900	Janvier 1947
228.541 à 560	Janvier 1945	245.401 à 420	Juillet 1942	276.041 à 060	Janvier 1947	283.621 à 640	Janvier 1948
228.561 à 580	Juillet 1946	245.561 à 580	Juillet 1946	276.381 à 400	Juillet 1948	286.061 à 080	Janvier 1947
228.581 à 600	Janvier 1948	245.721 à 740	Janvier 1946	276.481 à 500	Juillet 1948	286.261 à 280	Janvier 1941
229.501 à 520	Juillet 1947	245.841 à 860	Janvier 1943	276.901 à 920	Juillet 1947	286.581 à 600	Janvier 1947
229.581 à 600	Janvier 1948	245.961 à 980	Janvier 1947	277.361 à 380	Juillet 1947	287.361 à 380	Juillet 1945
229.601 à 620	Janvier 1936	246.021 à 040	Juillet 1944	278.021 à 040	Juillet 1947	288.281 à 300	Juillet 1948
230.101 à 120	Janvier 1948	256.841 à 860	Janvier 1945	278.081 à 100	Juillet 1946	289.181 à 200	Juillet 1946
230.501 à 520	Juillet 1946	258.861 à 880	Janvier 1945	278.161 à 180	Juillet 1948	289.261 à 280	Janvier 1948
230.561 à 580	Juillet 1948	259.041 à 060	Janvier 1945	278.201 à 220	Juillet 1945	289.521 à 540	Juillet 1945
				279.161 à 180	Janvier 1944	289.961 à 980	Juillet 1948

Lyon 5 0/0.

301 à 400	Juillet 1940	40.901 à 000	Juillet 1947	82.401 à 500	Janvier 1948	126.001 à 100	Janvier 1941
501 à 600	Juillet 1947	41.401 à 500	Juillet 1947	83.301 à 400	Janvier 1939	126.701 à 800	Juillet 1948
701 à 800	Janvier 1943	42.901 à 999	Janvier 1946	83.501 à 600	Juillet 1946	127.101 à 200	Juillet 1942
1.701 à 800	Janvier 1934	43.001 à 100	Juillet 1946	83.901 à 999	Juillet 1943	127.401 à 500	Janvier 1948
2.001 à 100	Juillet 1941	43.601 à 700	Juillet 1945	86.001 à 100	Janvier 1946	127.601 à 700	Janvier 1945
2.501 à 600	Janvier 1947	44.001 à 100	Juillet 1946	87.101 à 200	Juillet 1948	128.401 à 500	Juillet 1946
2.901 à 999	Janvier 1939	44.701 à 800	Juillet 1948	87.301 à 400	Janvier 1942	129.101 à 200	Janvier 1942
5.401 à 500	Janvier 1944	47.201 à 300	Juillet 1948	87.401 à 500	Juillet 1947	129.301 à 400	Janvier 1945
5.701 à 800	Janvier 1942	47.401 à 500	Janvier 1946	88.401 à 500	Janvier 1944	130.001 à 100	Juillet 1942
6.201 à 300	Juillet 1947	49.801 à 900	Juillet 1947	88.801 à 900	Juillet 1945	130.401 à 500	Juillet 1944
7.201 à 300	Janvier 1947	51.201 à 300	Janvier 1947	89.001 à 100	Janvier 1941	132.101 à 200	Juillet 1950
7.401 à 500	Juillet 1946	51.401 à 500	Janvier 1942	89.201 à 300	Janvier 1947	132.201 à 300	Janvier 1945
8.601 à 700	Juillet 1947	51.501 à 600	Janvier 1947	89.501 à 600	Janvier 1945	132.901 à 000	Juillet 1948
8.901 à 999	Juillet 1946	51.901 à 000	Juillet 1946	91.601 à 700	Juillet 1944	133.001 à 100	Janvier 1925
9.201 à 300	Juillet 1936	52.101 à 200	Juillet 1943	91.701 à 800	Janvier 1947	133.101 à 200	Janvier 1948
9.701 à 800	Janvier 1946	53.901 à 999	Juillet 1944	93.501 à 600	Juillet 1948	133.201 à 300	Juillet 1947
10.701 à 800	Juillet 1948	54.801 à 900	Janvier 1946	93.701 à 800	Juillet 1946	133.801 à 900	Juillet 1945
11.101 à 200	Janvier 1942	56.001 à 100	Juillet 1947	94.201 à 300	Janvier 1946	135.701 à 800	Juillet 1946
11.501 à 600	Janvier 1947	56.301 à 400	Juillet 1945	94.601 à 700	Janvier 1940	138.101 à 200	Juillet 1940
12.201 à 300	Janvier 1942	56.601 à 700	Juillet 1944	94.801 à 900	Juillet 1947	138.701 à 800	Juillet 1948
12.301 à 400	Janvier 1934	57.701 à 800	Juillet 1945	94.901 à 000	Juillet 1947	139.701 à 800	Juillet 1946
12.401 à 500	Janvier 1941	58.501 à 600	Janvier 1944	95.001 à 100	Juillet 1941	141.201 à 300	Janvier 1947
13.001 à 100	Juillet 1946	58.601 à 700	Janvier 1945	97.001 à 100	Janvier 1947	141.701 à 800	Juillet 1946
13.101 à 200	Juillet 1948	59.201 à 300	Juillet 1943	97.301 à 400	Janvier 1935	141.801 à 900	Juillet 1946
13.301 à 400	Janvier 1946	59.701 à 800	Juillet 1945	97.801 à 900	Janvier 1947	142.801 à 900	Janvier 1944
15.601 à 700	Janvier 1942	59.901 à 999	Juillet 1947	98.001 à 100	Janvier 1947	143.401 à 500	Janvier 1946
16.301 à 400	Juillet 1941	60.501 à 600	Juillet 1945	98.701 à 800	Janvier 1947	145.601 à 700	Janvier 1943
18.401 à 500	Janvier 1946	62.401 à 500	Janvier 1947	99.401 à 500	Juillet 1946	146.401 à 500	Janvier 1946
18.501 à 600	Juillet 1941	62.801 à 900	Janvier 1942	99.701 à 800	Juillet 1945	147.501 à 600	Janvier 1937
19.201 à 300	Janvier 1948	62.901 à 999	Janvier 1945	100.101 à 200	Juillet 1946	147.701 à 800	Juillet 1948
19.801 à 900	Juillet 1943	63.101 à 200	Janvier 1948	100.201 à 300	Janvier 1945	148.001 à 100	Juillet 1947
20.601 à 700	Juillet 1941	64.201 à 300	Janvier 1947	101.401 à 500	Janvier 1945	148.901 à 999	Janvier 1943
21.601 à 700	Janvier 1948	64.601 à 700	Juillet 1948	101.501 à 600	Juillet 1948	149.401 à 500	Juillet 1945
21.801 à 900	Juillet 1942	65.801 à 900	Juillet 1947	105.901 à 999	Janvier 1945	149.501 à 600	Janvier 1944
22.001 à 100	Juillet 1948	66.101 à 200	Janvier 1948	107.601 à 700	Janvier 1937	149.601 à 700	Juillet 1947
22.701 à 800	Juillet 1942	66.401 à 500	Janvier 1945	108.201 à 400	Janvier 1947	149.901 à 999	Janvier 1945
23.001 à 100	Janvier 1943	67.601 à 700	Janvier 1942	110.101 à 200	Juillet 1945	150.401 à 500	Janvier 1948
23.601 à 700	Juillet 1948	68.801 à 900	Juillet 1945	110.401 à 500	Juillet 1948	150.501 à 600	Juillet 1944
26.901 à 000	Janvier 1948	69.001 à 100	Janvier 1946	111.701 à 800	Juillet 1946	150.601 à 700	Juillet 1947
28.001 à 100	Juillet 1948	69.101 à 200	Juillet 1947	112.201 à 300	Juillet 1945	150.901 à 999	Janvier 1945
28.701 à 800	Janvier 1948	69.601 à 700	Juillet 1943	112.401 à 500	Janvier 1946	151.101 à 200	Janvier 1941
30.801 à 900	Juillet 1947	70.701 à 800	Janvier 1935	113.701 à 800	Janvier 1944	151.301 à 400	Janvier 1943
31.401 à 500	Juillet 1948	70.801 à 900	Janvier 1943	114.201 à 300	Janvier 1948	151.701 à 800	Juillet 1944
32.801 à 900	Juillet 1947	71.001 à 100	Juillet 1943	114.301 à 400	Juillet 1945	152.201 à 300	Janvier 1946
32.901 à 999	Janvier 1943	71.101 à 200	Juillet 1945	114.701 à 800	Juillet 1946	152.301 à 400	Janvier 1946
33.401 à 500	Juillet 1945	72.101 à 200	Juillet 1946	114.901 à 000	Juillet 1948	152.601 à 700	Juillet 1941
34.201 à 300	Juillet 1945	73.001 à 100	Janvier 1948	115.201 à 300	Juillet 1947	153.701 à 800	Juillet 1942
34.301 à 400	Janvier 1947	73.201 à 300	Janvier 1948	116.101 à 200	Juillet 1940	154.001 à 100	Janvier 1948
35.101 à 200	Juillet 1945	73.501 à 600	Janvier 1948	116.301 à 400	Janvier 1947	154.701 à 800	Janvier 1947
36.301 à 400	Juillet 1947	74.501 à 600	Juillet 1948	117.801 à 900	Janvier 1944	155.001 à 100	Janvier 1945
36.701 à 800	Juillet 1943	74.601 à 700	Janvier 1948	119.301 à 400	Janvier 1943	156.101 à 200	Juillet 1939
37.301 à 400	Janvier 1943	74.801 à 900	Juillet 1948	119.501 à 600	Janvier 1948	157.301 à 400	Janvier 1946
37.501 à 600	Janvier 1945	75.601 à 700	Janvier 1938	120.601 à 700	Juillet 1943	157.901 à 999	Juillet 1934
37.601 à 700	Juillet 1944	75.801 à 900	Juillet 1945	121.401 à 500	Janvier 1944	158.101 à 200	Janvier 1947
37.901 à 000	Janvier 1948	75.901 à 000	Janvier 1948	122.801 à 900	Janvier 1943	158.701 à 800	Juillet 1946
38.201 à 300	Juillet 1941	77.001 à 100	Juillet 1948	123.101 à 200	Juillet 1948	159.101 à 200	Juillet 1944
38.301 à 400	Juillet 1947	77.701 à 800	Juillet 1948	123.201 à 300	Juillet 1948	159.401 à 500	Juillet 1934
39.001 à 100	Janvier 1947	78.301 à 400	Juillet 1943	124.701 à 800	Janvier 1947	159.501 à 600	Juillet 1943
40.001 à 100	Juillet 1946	78.701 à 800	Juillet 1946	125.001 à 100	Juillet 1948	160.201 à 300	Janvier 1947
40.201 à 300	Juillet 1947	78.801 à 900	Janvier 1948	125.401 à 500	Juillet 1946	161.101 à 200	Juillet 1945
40.701 à 800	Juillet 1946	80.501 à 600	Janvier 1945	125.801 à 900	Juillet 1944	161.201 à 300	Juillet 1948
		81.001 à 100	Juillet 1943				

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
161 301 à 400	Janvier 1946	229.701 à 800	Juillet 1948	299.801 à 900	Janvier 1943	361.601 à 700	Juillet 1945
162.701 à 800	Janvier 1948	230.001 à 100	Janvier 1942	299.901 à 999	Janvier 1934	361.901 à 000	Janvier 1946
163.001 à 100	Juillet 1945	230.101 à 200	Juillet 1946	301.101 à 200	Juillet 1948	362.001 à 100	Janvier 1940
163.401 à 500	Juillet 1942	230.201 à 300	Juillet 1947	301.801 à 900	Juillet 1945	362.801 à 900	Juillet 1937
163.801 à 900	Janvier 1948	230.501 à 600	Juillet 1947	302.801 à 900	Juillet 1931	363.001 à 100	Janvier 1942
164.301 à 400	Juillet 1946	230.801 à 900	Juillet 1948	303.001 à 100	Juillet 1946	363.201 à 300	Janvier 1947
164.501 à 600	Janvier 1943	231.301 à 400	Juillet 1948	303.601 à 700	Juillet 1948	363.801 à 900	Janvier 1948
165.001 à 100	Juillet 1947	231.601 à 700	Juillet 1946	303.801 à 900	Juillet 1948	363.901 à 000	Janvier 1947
165.901 à 999	Juillet 1940	233.301 à 400	Janvier 1946	304.601 à 700	Janvier 1947	364.301 à 400	Janvier 1943
166.401 à 500	Juillet 1945	233.801 à 900	Juillet 1946	305.201 à 300	Juillet 1946	364.701 à 800	Janvier 1945
168.401 à 500	Janvier 1944	234.001 à 100	Janvier 1947	305.901 à 000	Janvier 1946	365.101 à 200	Juillet 1947
169.101 à 200	Janvier 1947	231.901 à 999	Juillet 1945	309.201 à 300	Juillet 1945	366.001 à 100	Janvier 1948
169.301 à 400	Juillet 1948	235.401 à 500	Janvier 1941	311.201 à 300	Juillet 1948	366.101 à 200	Janvier 1948
169.801 à 900	Juillet 1947	236.201 à 300	Juillet 1939	311.401 à 500	Juillet 1947	367.701 à 800	Janvier 1946
171.701 à 800	Juillet 1944	236.801 à 900	Juillet 1948	312.001 à 100	Janvier 1946	368.501 à 600	Janvier 1944
172.801 à 900	Janvier 1942	237.001 à 100	Juillet 1948	312.101 à 200	Janvier 1948	369.301 à 400	Juillet 1937
174.301 à 400	Juillet 1947	238.401 à 500	Janvier 1942	312.401 à 500	Janvier 1943	370.501 à 600	Juillet 1947
174.901 à 999	Janvier 1941	239.201 à 300	Juillet 1942	312.501 à 600	Juillet 1947	371.901 à 999	Janvier 1946
176.001 à 100	Juillet 1948	239.301 à 400	Juillet 1943	312.701 à 800	Juillet 1947	374.601 à 700	Juillet 1947
176.801 à 900	Janvier 1947	240.501 à 600	Janvier 1941	312.901 à 000	Juillet 1948	374.701 à 800	Janvier 1943
177.501 à 600	Janvier 1948	240.901 à 000	Juillet 1948	313.201 à 300	Juillet 1947	375.501 à 600	Janvier 1948
177.701 à 800	Juillet 1943	242.201 à 300	Janvier 1948	313.301 à 400	Juillet 1943	376.301 à 400	Janvier 1942
179.101 à 200	Juillet 1945	242.901 à 000	Janvier 1947	313.401 à 500	Juillet 1945	376.501 à 600	Juillet 1944
179.401 à 500	Janvier 1944	243.301 à 400	Juillet 1948	313.801 à 900	Janvier 1946	377.201 à 300	Janvier 1946
180.201 à 300	Juillet 1946	244.001 à 100	Janvier 1947	313.901 à 999	Juillet 1944	377.801 à 900	Juillet 1942
181.001 à 100	Juillet 1946	246.301 à 400	Juillet 1931	314.301 à 400	Juillet 1944	378.301 à 400	Juillet 1948
182.701 à 800	Janvier 1945	246.601 à 700	Janvier 1945	314.901 à 999	Janvier 1944	378.401 à 500	Janvier 1948
183.501 à 600	Juillet 1943	247.001 à 100	Juillet 1941	315.201 à 300	Janvier 1948	378.801 à 900	Janvier 1941
186.701 à 800	Juillet 1947	247.901 à 999	Juillet 1946	315.801 à 900	Juillet 1947	378.901 à 999	Janvier 1943
186.901 à 000	Janvier 1948	248.401 à 500	Juillet 1945	317.101 à 200	Janvier 1940	379.001 à 100	Juillet 1946
187.401 à 500	Janvier 1948	249.501 à 600	Juillet 1946	317.901 à 999	Juillet 1945	379.701 à 800	Juillet 1943
188.501 à 600	Juillet 1940	249.701 à 800	Juillet 1948	319.201 à 300	Janvier 1946	380.201 à 300	Janvier 1944
188.901 à 999	Juillet 1946	251.801 à 900	Juillet 1948	319.701 à 800	Juillet 1948	380.301 à 400	Juillet 1943
189.201 à 300	Juillet 1947	251.901 à 000	Juillet 1947	320.101 à 200	Janvier 1947	380.401 à 500	Juillet 1944
189.701 à 800	Juillet 1948	252.501 à 600	Juillet 1947	320.501 à 600	Juillet 1946	380.501 à 600	Janvier 1947
190.001 à 100	Janvier 1942	252.901 à 999	Juillet 1943	320.901 à 999	Janvier 1947	380.601 à 700	Juillet 1948
190.301 à 400	Juillet 1943	254.301 à 400	Juillet 1948	321.001 à 100	Juillet 1941	381.801 à 900	Janvier 1948
190.901 à 999	Juillet 1941	254.501 à 600	Juillet 1947	322.101 à 200	Juillet 1945	382.001 à 100	Janvier 1943
191.601 à 700	Janvier 1944	255.001 à 100	Janvier 1946	322.201 à 300	Juillet 1948	382.101 à 200	Juillet 1945
192.401 à 500	Janvier 1946	255.701 à 800	Juillet 1947	322.401 à 500	Juillet 1948	382.301 à 400	Janvier 1948
193.301 à 400	Juillet 1945	255.901 à 000	Janvier 1948	322.501 à 600	Janvier 1948	383.501 à 600	Juillet 1946
194.101 à 200	Janvier 1934	258.501 à 600	Janvier 1945	323.401 à 500	Janvier 1943	383.601 à 700	Juillet 1946
194.501 à 600	Juillet 1946	261.101 à 200	Janvier 1948	324.001 à 100	Janvier 1945	383.801 à 900	Janvier 1946
195.901 à 000	Janvier 1946	261.901 à 000	Juillet 1948	326.801 à 900	Janvier 1944	384.001 à 100	Juillet 1948
196.201 à 300	Juillet 1945	262.701 à 800	Juillet 1944	327.501 à 600	Juillet 1945	384.801 à 900	Janvier 1945
196.601 à 700	Juillet 1945	263.401 à 500	Janvier 1945	328.401 à 500	Janvier 1946	386.501 à 600	Juillet 1948
199.201 à 300	Janvier 1946	264.001 à 100	Juillet 1945	329.701 à 800	Janvier 1948	387.301 à 400	Juillet 1944
199.901 à 999	Janvier 1945	261.301 à 400	Juillet 1947	330.401 à 500	Juillet 1948	388.901 à 999	Janvier 1944
200.901 à 000	Juillet 1948	264.901 à 999	Juillet 1941	330.901 à 999	Juillet 1946	389.101 à 200	Janvier 1939
201.001 à 100	Juillet 1948	272.501 à 600	Janvier 1946	331.701 à 800	Janvier 1948	389.401 à 500	Janvier 1948
201.501 à 600	Juillet 1946	272.601 à 700	Juillet 1946	333.001 à 100	Janvier 1938	391.801 à 900	Juillet 1913
201.601 à 700	Juillet 1945	272.801 à 900	Juillet 1948	335.501 à 600	Janvier 1945	392.201 à 300	Janvier 1948
201.901 à 999	Juillet 1943	272.901 à 999	Janvier 1947	336.001 à 100	Janvier 1943	392.401 à 500	Janvier 1945
202.501 à 600	Janvier 1946	273.401 à 500	Juillet 1947	336.401 à 500	Janvier 1946	393.701 à 800	Juillet 1948
202.801 à 900	Juillet 1944	274.101 à 200	Juillet 1948	338.001 à 100	Janvier 1948	394.401 à 500	Janvier 1946
203.001 à 100	Janvier 1948	274.901 à 999	Juillet 1946	338.301 à 400	Janvier 1929	394.501 à 600	Juillet 1946
203.101 à 200	Janvier 1948	276.201 à 300	Janvier 1941	338.801 à 900	Juillet 1948	395.201 à 300	Janvier 1937
203.501 à 300	Juillet 1944	277.101 à 200	Juillet 1945	339.701 à 800	Janvier 1946	396.201 à 300	Janvier 1945
204.001 à 100	Juillet 1945	278.701 à 800	Janvier 1948	340.201 à 300	Janvier 1948	398.201 à 300	Juillet 1943
204.201 à 300	Janvier 1947	279.601 à 700	Janvier 1948	340.901 à 999	Janvier 1942	398.301 à 400	Janvier 1946
205.401 à 500	Janvier 1947	280.601 à 700	Janvier 1943	341.401 à 500	Juillet 1944	398.901 à 999	Janvier 1947
205.501 à 600	Janvier 1944	281.301 à 400	Janvier 1948	342.801 à 900	Juillet 1948	399.201 à 300	Janvier 1933
206.101 à 200	Juillet 1947	282.301 à 400	Juillet 1947	343.201 à 300	Juillet 1948	399.401 à 500	Juillet 1944
208.001 à 100	Janvier 1943	283.301 à 400	Juillet 1945	343.701 à 800	Juillet 1941	402.901 à 999	Juillet 1944
209.101 à 200	Janvier 1945	283.501 à 600	Juillet 1946	344.501 à 600	Janvier 1939	403.501 à 600	Juillet 1943
209.501 à 600	Juillet 1945	284.301 à 400	Juillet 1947	344.801 à 900	Juillet 1941	403.901 à 000	Juillet 1948
209.701 à 800	Janvier 1942	284.701 à 800	Janvier 1945	345.601 à 700	Juillet 1940	404.501 à 600	Janvier 1943
209.901 à 000	Janvier 1948	284.901 à 999	Janvier 1947	345.901 à 000	Juillet 1947	404.601 à 700	Juillet 1943
210.001 à 100	Juillet 1945	285.101 à 200	Janvier 1948	346.201 à 300	Janvier 1946	404.901 à 999	Janvier 1947
212.001 à 100	Janvier 1948	287.401 à 500	Janvier 1948	346.801 à 900	Juillet 1946	405.401 à 500	Janvier 1943
212.501 à 600	Juillet 1947	287.601 à 700	Janvier 1948	347.901 à 999	Juillet 1937	406.201 à 300	Janvier 1945
212.601 à 700	Janvier 1945	287.701 à 800	Juillet 1942	348.501 à 600	Janvier 1940	406.301 à 400	Juillet 1948
212.701 à 800	Juillet 1943	288.401 à 500	Janvier 1947	348.801 à 900	Janvier 1947	406.501 à 600	Janvier 1946
212.901 à 999	Juillet 1944	289.401 à 500	Janvier 1938	349.701 à 800	Janvier 1942	406.601 à 700	Janvier 1942
213.201 à 300	Janvier 1948	290.401 à 500	Janvier 1942	350.201 à 300	Juillet 1947	406.701 à 800	Juillet 1944
214.201 à 300	Janvier 1938	291.401 à 500	Janvier 1934	350.301 à 400	Janvier 1944	408.401 à 500	Juillet 1947
216.601 à 700	Janvier 1948	292.901 à 999	Janvier 1947	350.501 à 600	Juillet 1933	409.501 à 600	Juillet 1942
216.901 à 999	Juillet 1944	293.401 à 200	Juillet 1948	350.701 à 800	Janvier 1948	410.401 à 500	Janvier 1947
217.001 à 100	Juillet 1948	294.001 à 100	Janvier 1936	351.201 à 300	Janvier 1947	410.901 à 999	Juillet 1947
217.701 à 800	Juillet 1941	294.201 à 300	Janvier 1947	351.701 à 800	Janvier 1944	411.001 à 100	Janvier 1947
218.701 à 800	Juillet 1931	294.701 à 800	Juillet 1942	352.801 à 900	Juillet 1939	411.201 à 300	Juillet 1947
220.801 à 900	Janvier 1942	294.801 à 900	Juillet 1947	353.001 à 100	Janvier 1945	411.401 à 500	Janvier 1945
221.001 à 100	Janvier 1946	294.901 à 999	Juillet 1946	353.401 à 500	Janvier 1948	411.801 à 900	Janvier 1941
221.601 à 700	Juillet 1946	295.001 à 100	Janvier 1941	355.301 à 400	Juillet 1944	412.901 à 000	Juillet 1947
221.701 à 800	Janvier 1948	295.301 à 400	Janvier 1944	355.401 à 500	Juillet 1948	413.701 à 800	Juillet 1947
222.701 à 800	Janvier 1947	295.501 à 600	Janvier 1947	355.501 à 600	Janvier 1946	414.101 à 200	Janvier 1947
224.501 à 600	Juillet 1947	295.801 à 900	Janvier 1941	358.001 à 100	Janvier 1948	414.201 à 300	Juillet 1947
225.001 à 100	Juillet 1948	296.401 à 500	Janvier 1946	358.201 à 300	Juillet 1945	414.401 à 500	Janvier 1945
225.101 à 200	Juillet 1946	297.001 à 100	Juillet 1947	358.601 à 700	Janvier 1947	415.201 à 300	Janvier 1947
225.201 à 300	Janvier 1948	297.501 à 600	Juillet 1948	360.401 à 500	Juillet 1945	415.301 à 400	Juillet 1945
226.301 à 400	Janvier 1945	297.601 à 700	Juillet 1944	360.501 à 600	Janvier 1943	416.401 à 500	Janvier 1944
227.401 à 500	Janvier 1942	298.401 à 500	Janvier 1945	360.901 à 000	Janvier 1946	416.501 à 600	Janvier 1944
227.501 à 600	Juillet 1941	299.101 à 200	Janvier 1939	361.501 à 600	Juillet 1946	417.001 à 100	Juillet 1946
228.001 à 100	Janvier 1948						

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
417.201 à 300	Juillet 1948	468.101 à 200	Janvier 1947	531.301 à 400	Janvier 1940	586.701 à 800	Juillet 1945
417.801 à 900	Juillet 1944	468.301 à 400	Juillet 1932	532.001 à 100	Juillet 1948	587.701 à 800	Juillet 1948
418.201 à 300	Juillet 1942	468.701 à 800	Janvier 1947	532.801 à 900	Janvier 1948	587.801 à 900	Juillet 1946
418.501 à 600	Juillet 1948	469.301 à 400	Juillet 1945	533.101 à 200	Janvier 1947	587.901 à 999	Janvier 1939
419.201 à 300	Janvier 1943	470.101 à 200	Janvier 1948	533.201 à 300	Janvier 1947	588.001 à 100	Janvier 1945
419.801 à 900	Janvier 1945	470.201 à 300	Juillet 1939	533.401 à 500	Juillet 1947	588.101 à 200	Juillet 1948
420.101 à 200	Juillet 1947	470.401 à 500	Juillet 1948	534.001 à 100	Janvier 1947	588.601 à 700	Janvier 1947
420.201 à 400	Juillet 1948	471.401 à 500	Juillet 1948	534.501 à 600	Juillet 1943	588.901 à 000	Janvier 1946
421.301 à 400	Juillet 1943	472.101 à 200	Janvier 1943	534.801 à 900	Juillet 1938	589.401 à 500	Juillet 1946
423.601 à 700	Juillet 1947	472.801 à 900	Juillet 1945	536.101 à 200	Janvier 1943	589.601 à 700	Janvier 1943
424.201 à 300	Janvier 1948	472.901 à 000	Juillet 1948	537.101 à 200	Janvier 1946	590.601 à 700	Janvier 1941
424.801 à 900	Janvier 1946	474.901 à 000	Juillet 1948	537.801 à 900	Janvier 1948	591.701 à 800	Juillet 1948
425.601 à 700	Janvier 1948	475.401 à 500	Janvier 1947	537.901 à 000	Juillet 1948	591.901 à 999	Juillet 1946
426.701 à 800	Juillet 1934	475.601 à 700	Janvier 1943	538.201 à 300	Janvier 1948	592.501 à 600	Juillet 1948
427.201 à 300	Janvier 1948	476.601 à 700	Janvier 1941	539.001 à 100	Juillet 1940	593.201 à 300	Janvier 1948
428.201 à 300	Juillet 1948	477.201 à 300	Juillet 1940	539.201 à 300	Juillet 1944	593.701 à 800	Janvier 1947
428.301 à 400	Janvier 1942	478.501 à 600	Juillet 1940	539.301 à 400	Juillet 1946	594.801 à 900	Janvier 1948
428.501 à 600	Juillet 1946	479.001 à 100	Juillet 1947	539.601 à 700	Juillet 1948	595.601 à 700	Juillet 1946
428.701 à 800	Janvier 1947	479.501 à 600	Janvier 1947	539.701 à 800	Janvier 1945	597.901 à 999	Janvier 1941
428.901 à 999	Janvier 1945	480.201 à 300	Juillet 1942	539.901 à 999	Janvier 1947	598.401 à 500	Juillet 1947
429.101 à 200	Juillet 1945	480.701 à 800	Juillet 1946	540.301 à 400	Juillet 1942	599.201 à 300	Juillet 1946
429.401 à 500	Juillet 1939	480.801 à 900	Janvier 1946	540.501 à 600	Janvier 1941	600.401 à 500	Janvier 1948
430.301 à 400	Janvier 1945	480.901 à 999	Janvier 1947	541.001 à 100	Juillet 1943	601.501 à 600	Janvier 1942
430.601 à 700	Janvier 1943	481.001 à 100	Janvier 1946	541.501 à 600	Juillet 1948	601.801 à 900	Janvier 1940
430.901 à 999	Juillet 1941	482.201 à 300	Juillet 1948	543.001 à 100	Juillet 1940	602.101 à 200	Janvier 1948
431.101 à 200	Juillet 1948	485.601 à 700	Janvier 1948	543.201 à 300	Juillet 1939	603.201 à 300	Juillet 1946
431.201 à 300	Juillet 1945	486.101 à 200	Juillet 1948	544.301 à 400	Juillet 1948	604.901 à 999	Janvier 1943
431.401 à 500	Juillet 1948	486.901 à 000	Juillet 1948	544.401 à 500	Juillet 1944	605.301 à 400	Janvier 1944
431.701 à 800	Juillet 1948	489.101 à 200	Janvier 1933	544.801 à 900	Janvier 1946	605.701 à 800	Juillet 1946
432.301 à 400	Janvier 1930	490.101 à 200	Juillet 1945	545.101 à 200	Janvier 1947	605.901 à 999	Juillet 1946
432.501 à 600	Juillet 1941	490.401 à 500	Juillet 1942	546.701 à 800	Juillet 1945	606.301 à 400	Janvier 1948
432.901 à 999	Janvier 1941	490.501 à 600	Janvier 1947	547.401 à 500	Janvier 1948	606.801 à 900	Juillet 1948
433.401 à 500	Juillet 1948	491.901 à 999	Juillet 1947	547.501 à 600	Juillet 1948	607.201 à 300	Juillet 1948
433.601 à 700	Janvier 1947	492.301 à 400	Juillet 1944	547.901 à 000	Janvier 1946	607.401 à 500	Juillet 1945
435.401 à 500	Juillet 1935	493.901 à 999	Juillet 1942	548.501 à 600	Juillet 1942	608.001 à 100	Juillet 1947
435.601 à 700	Juillet 1945	494.001 à 100	Janvier 1947	548.601 à 700	Janvier 1946	608.501 à 600	Janvier 1930
435.801 à 900	Janvier 1945	494.801 à 900	Janvier 1931	548.701 à 800	Juillet 1945	609.101 à 200	Juillet 1942
436.501 à 600	Juillet 1945	495.701 à 800	Juillet 1941	549.201 à 300	Juillet 1945	609.301 à 400	Juillet 1941
436.901 à 999	Janvier 1945	496.401 à 500	Juillet 1947	550.001 à 100	Janvier 1947	610.101 à 200	Juillet 1946
437.001 à 100	Janvier 1948	496.801 à 900	Janvier 1940	550.201 à 300	Juillet 1944	610.201 à 300	Janvier 1947
438.101 à 200	Juillet 1946	497.201 à 300	Juillet 1948	550.601 à 700	Janvier 1947	610.701 à 800	Janvier 1948
438.801 à 900	Juillet 1947	497.401 à 500	Janvier 1943	551.301 à 400	Juillet 1944	611.901 à 100	Janvier 1945
439.701 à 800	Janvier 1948	497.801 à 900	Juillet 1948	551.801 à 900	Juillet 1947	611.601 à 700	Janvier 1947
439.901 à 000	Janvier 1947	498.001 à 100	Janvier 1948	552.801 à 900	Juillet 1948	611.801 à 900	Janvier 1945
440.401 à 500	Juillet 1947	498.501 à 600	Juillet 1948	553.501 à 600	Juillet 1947	612.401 à 500	Juillet 1934
441.101 à 200	Juillet 1941	498.601 à 700	Janvier 1947	554.501 à 600	Juillet 1948	614.401 à 500	Janvier 1939
441.501 à 600	Juillet 1944	498.801 à 900	Janvier 1945	554.901 à 999	Janvier 1946	614.901 à 999	Janvier 1926
441.901 à 999	Juillet 1946	500.001 à 100	Juillet 1948	556.101 à 200	Janvier 1947	615.001 à 100	Janvier 1939
443.401 à 500	Juillet 1943	501.301 à 400	Janvier 1948	557.401 à 500	Janvier 1944	615.101 à 200	Janvier 1939
444.901 à 000	Juillet 1948	503.301 à 400	Janvier 1946	558.201 à 300	Janvier 1946	615.401 à 500	Janvier 1947
445.301 à 400	Janvier 1945	504.201 à 300	Juillet 1944	559.401 à 500	Juillet 1947	616.701 à 800	Janvier 1941
445.801 à 900	Juillet 1947	504.401 à 500	Juillet 1944	559.601 à 700	Janvier 1942	617.201 à 300	Janvier 1946
446.101 à 200	Juillet 1948	505.001 à 100	Juillet 1946	559.701 à 800	Juillet 1944	618.401 à 500	Juillet 1944
446.601 à 700	Janvier 1946	506.101 à 200	Janvier 1943	559.801 à 900	Janvier 1944	619.801 à 900	Juillet 1946
447.001 à 100	Juillet 1945	507.401 à 500	Juillet 1942	560.901 à 999	Janvier 1944	619.901 à 999	Janvier 1942
447.501 à 600	Juillet 1945	507.501 à 600	Juillet 1947	561.501 à 600	Janvier 1941	620.201 à 300	Juillet 1946
447.601 à 700	Juillet 1947	507.701 à 800	Juillet 1945	561.601 à 700	Juillet 1948	620.401 à 500	Janvier 1947
447.701 à 800	Juillet 1947	508.101 à 200	Janvier 1948	562.101 à 200	Janvier 1945	624.501 à 600	Juillet 1946
448.401 à 500	Juillet 1938	508.201 à 300	Janvier 1942	562.301 à 400	Juillet 1946	624.601 à 700	Juillet 1945
448.701 à 800	Janvier 1945	508.801 à 900	Janvier 1942	562.401 à 500	Janvier 1947	624.701 à 800	Juillet 1941
448.801 à 900	Juillet 1948	509.801 à 900	Juillet 1940	563.601 à 100	Janvier 1939	625.201 à 300	Janvier 1947
450.301 à 400	Juillet 1943	510.501 à 600	Janvier 1941	563.801 à 900	Janvier 1947	627.301 à 400	Juillet 1948
451.601 à 700	Juillet 1948	510.901 à 000	Janvier 1948	563.901 à 999	Janvier 1942	630.101 à 200	Juillet 1938
452.101 à 200	Juillet 1948	512.501 à 600	Janvier 1948	564.801 à 900	Juillet 1942	630.701 à 800	Janvier 1945
452.301 à 400	Janvier 1941	512.701 à 800	Janvier 1946	564.901 à 000	Janvier 1947	630.901 à 000	Janvier 1948
452.501 à 600	Janvier 1946	513.101 à 200	Juillet 1947	565.201 à 300	Juillet 1945	631.101 à 200	Janvier 1945
453.401 à 500	Janvier 1943	513.301 à 400	Janvier 1947	565.401 à 500	Juillet 1946	631.401 à 500	Juillet 1945
454.101 à 200	Janvier 1946	513.401 à 500	Juillet 1943	566.701 à 800	Juillet 1944	631.601 à 700	Janvier 1943
454.701 à 800	Juillet 1944	513.901 à 999	Janvier 1944	567.401 à 500	Juillet 1948	632.001 à 100	Janvier 1947
456.601 à 700	Juillet 1942	514.101 à 200	Juillet 1947	568.301 à 400	Janvier 1945	634.001 à 100	Juillet 1945
456.701 à 800	Juillet 1942	515.001 à 100	Juillet 1945	570.001 à 100	Juillet 1932	636.201 à 300	Janvier 1946
456.901 à 999	Juillet 1945	515.201 à 300	Juillet 1948	570.601 à 700	Janvier 1946	636.701 à 800	Janvier 1945
457.701 à 800	Janvier 1948	515.701 à 800	Juillet 1941	571.001 à 100	Janvier 1948	638.001 à 100	Juillet 1940
458.401 à 500	Janvier 1947	516.601 à 700	Juillet 1946	571.801 à 900	Janvier 1947	639.001 à 100	Juillet 1946
460.101 à 200	Juillet 1941	516.701 à 800	Juillet 1943	572.601 à 700	Juillet 1943	639.101 à 200	Juillet 1946
460.401 à 500	Janvier 1943	517.401 à 500	Janvier 1943	573.301 à 400	Juillet 1945	639.301 à 400	Juillet 1940
460.801 à 900	Janvier 1946	517.601 à 700	Juillet 1947	573.901 à 999	Janvier 1947	639.901 à 000	Janvier 1948
461.401 à 500	Janvier 1946	518.501 à 600	Juillet 1943	574.501 à 600	Janvier 1947	640.701 à 800	Janvier 1947
462.001 à 100	Juillet 1948	518.801 à 900	Juillet 1946	574.701 à 800	Juillet 1946	643.701 à 800	Janvier 1946
462.101 à 200	Janvier 1946	519.101 à 200	Juillet 1947	575.201 à 300	Juillet 1946	645.801 à 900	Janvier 1940
462.201 à 300	Juillet 1941	520.201 à 300	Juillet 1942	576.701 à 800	Janvier 1947	647.501 à 600	Janvier 1948
462.401 à 500	Janvier 1942	521.501 à 600	Janvier 1946	577.601 à 700	Juillet 1948	648.701 à 800	Janvier 1947
462.601 à 700	Juillet 1941	522.801 à 900	Janvier 1941	578.001 à 100	Janvier 1948	649.001 à 100	Janvier 1944
463.301 à 400	Juillet 1944	524.101 à 200	Janvier 1942	578.201 à 300	Juillet 1944	649.401 à 500	Juillet 1945
463.501 à 600	Janvier 1948	524.301 à 400	Janvier 1948	578.901 à 999	Juillet 1941	649.501 à 600	Janvier 1945
463.601 à 700	Juillet 1947	525.101 à 200	Janvier 1947	579.201 à 300	Janvier 1943	650.901 à 000	Juillet 1945
464.501 à 600	Juillet 1948	526.201 à 300	Juillet 1948	581.001 à 100	Juillet 1937	651.501 à 600	Juillet 1945
464.901 à 999	Juillet 1947	527.601 à 700	Juillet 1944	581.201 à 300	Juillet 1944	651.601 à 700	Janvier 1945
465.201 à 300	Juillet 1948	528.501 à 600	Janvier 1946	583.001 à 100	Janvier 1948	651.801 à 900	Janvier 1947
465.501 à 600	Juillet 1948	528.601 à 700	Juillet 1948	583.201 à 300	Juillet 1948	652.501 à 600	Janvier 1947
465.701 à 800	Juillet 1946	528.801 à 900	Juillet 1948	583.901 à 999	Juillet 1944	652.701 à 800	Juillet 1944
465.901 à 999	Janvier 1947	529.901 à 999	Juillet 1943	584.001 à 100	Janvier 1944	652.901 à 999	Janvier 1944
467.101 à 200	Janvier 1947	530.601 à 700	Juillet 1948	584.501 à 600	Janvier 1943		
467.601 à 700	Juillet 1947						

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
654.301 à 400	Juillet 1948
654.401 à 500	Janvier 1948
655.201 à 300	Juillet 1948
655.801 à 900	Juillet 1947
656.101 à 200	Janvier 1947
656.401 à 500	Janvier 1943
670.801 à 900	Juillet 1948
671.301 à 400	Juillet 1948
679.101 à 200	Juillet 1948
684.801 à 900	Juillet 1943
685.101 à 200	Janvier 1948
685.601 à 700	Janvier 1947
685.901 à 999	Janvier 1946
687.501 à 600	Janvier 1947
688.301 à 400	Juillet 1947
689.401 à 500	Janvier 1945
691.601 à 100	Janvier 1947
692.701 à 800	Janvier 1942
692.801 à 900	Juillet 1940
694.501 à 600	Juillet 1942
695.101 à 200	Juillet 1943
695.301 à 400	Janvier 1943
696.501 à 600	Janvier 1947
696.701 à 800	Janvier 1948
696.801 à 900	Juillet 1943
697.301 à 400	Juillet 1947
697.401 à 500	Janvier 1941
697.801 à 900	Janvier 1945
697.901 à 999	Janvier 1945
699.401 à 500	Juillet 1946
700.001 à 100	Juillet 1948
700.101 à 200	Juillet 1947
700.601 à 700	Janvier 1935
700.901 à 000	Juillet 1948
701.401 à 500	Janvier 1946
702.601 à 700	Janvier 1947
702.801 à 900	Janvier 1948
704.101 à 200	Juillet 1946
704.801 à 900	Janvier 1945
705.601 à 700	Juillet 1948
705.801 à 900	Janvier 1946
706.401 à 500	Juillet 1948
707.301 à 400	Janvier 1930
708.201 à 300	Janvier 1943
708.401 à 500	Janvier 1946
708.801 à 900	Janvier 1941
710.201 à 300	Janvier 1947
714.001 à 100	Juillet 1947
714.901 à 999	Janvier 1946
715.601 à 700	Juillet 1948
715.701 à 800	Janvier 1945
716.201 à 300	Janvier 1945
716.801 à 900	Juillet 1945
716.901 à 999	Juillet 1946
717.001 à 100	Juillet 1948
717.501 à 600	Juillet 1947
718.001 à 100	Juillet 1937
719.501 à 600	Juillet 1948
719.801 à 900	Janvier 1946
719.901 à 999	Janvier 1947
720.301 à 400	Janvier 1945
720.801 à 900	Juillet 1947
721.001 à 100	Juillet 1948
721.101 à 200	Juillet 1948
722.201 à 300	Juillet 1946
722.401 à 500	Juillet 1944
722.501 à 600	Janvier 1944
722.601 à 700	Juillet 1948
722.901 à 999	Janvier 1945
723.601 à 700	Juillet 1948
724.501 à 600	Juillet 1948
725.501 à 600	Juillet 1946
725.701 à 800	Juillet 1946
726.801 à 900	Janvier 1948
727.001 à 100	Janvier 1945
727.701 à 800	Janvier 1946
728.601 à 700	Juillet 1945
729.301 à 400	Janvier 1947
730.301 à 400	Juillet 1931
731.501 à 600	Juillet 1948
731.801 à 900	Juillet 1947
732.601 à 700	Janvier 1947
734.301 à 400	Janvier 1947
734.401 à 500	Juillet 1947
734.701 à 800	Juillet 1947
736.201 à 300	Janvier 1930
737.001 à 100	Juillet 1946
738.201 à 300	Janvier 1947
738.301 à 400	Janvier 1948
739.201 à 300	Juillet 1946
739.301 à 400	Janvier 1926
739.701 à 800	Juillet 1948
742.801 à 900	Janvier 1947
743.501 à 600	Janvier 1948
744.101 à 200	Juillet 1942
744.201 à 300	Janvier 1946
744.901 à 000	Juillet 1946
747.001 à 100	Juillet 1948
748.101 à 200	Janvier 1946
748.201 à 300	Janvier 1947
748.601 à 700	Janvier 1948
749.401 à 500	Juillet 1946
749.801 à 900	Janvier 1942
750.501 à 600	Juillet 1948
751.701 à 800	Juillet 1947
751.801 à 900	Janvier 1943
751.901 à 999	Juillet 1944
752.101 à 200	Juillet 1948
752.701 à 800	Janvier 1947
753.801 à 900	Janvier 1943
754.101 à 200	Janvier 1947
755.501 à 600	Janvier 1930
756.001 à 100	Juillet 1944
756.901 à 000	Juillet 1943
757.001 à 100	Janvier 1942
757.401 à 500	Janvier 1948
757.701 à 800	Juillet 1944
758.501 à 600	Janvier 1944
758.801 à 900	Janvier 1946
759.101 à 200	Janvier 1940
760.001 à 100	Juillet 1943
760.401 à 500	Juillet 1946
761.301 à 400	Juillet 1948
762.201 à 300	Janvier 1948
762.701 à 800	Juillet 1941
763.701 à 800	Janvier 1937
764.301 à 400	Janvier 1946
764.901 à 999	Janvier 1946
766.201 à 300	Juillet 1942
766.501 à 600	Juillet 1946
766.601 à 700	Janvier 1948
767.101 à 200	Janvier 1947
767.201 à 300	Janvier 1948
767.301 à 400	Juillet 1948
767.701 à 800	Janvier 1944
768.201 à 300	Janvier 1945
768.601 à 700	Juillet 1946
768.801 à 900	Janvier 1944
771.301 à 400	Janvier 1941
771.801 à 900	Janvier 1948
772.001 à 100	Juillet 1941
772.101 à 200	Janvier 1942
772.501 à 600	Janvier 1947
772.801 à 900	Juillet 1947
773.801 à 900	Juillet 1940
774.201 à 300	Juillet 1948
774.501 à 600	Janvier 1946
774.801 à 900	Juillet 1948
775.101 à 200	Janvier 1947
775.501 à 600	Janvier 1948
775.701 à 800	Janvier 1932
776.101 à 200	Juillet 1940
776.701 à 800	Janvier 1946
777.101 à 200	Juillet 1946
778.101 à 200	Juillet 1947
778.601 à 700	Juillet 1944
778.701 à 800	Juillet 1938
780.101 à 200	Juillet 1941
782.001 à 100	Janvier 1944
782.701 à 800	Juillet 1944
784.301 à 400	Juillet 1941
784.601 à 700	Janvier 1946
785.301 à 400	Juillet 1945
785.901 à 999	Janvier 1946
786.001 à 100	Juillet 1947
786.201 à 300	Juillet 1948
786.301 à 400	Janvier 1946
786.501 à 600	Janvier 1947
787.001 à 100	Janvier 1946
787.501 à 600	Janvier 1944
792.201 à 300	Juillet 1946
792.701 à 800	Janvier 1947
792.901 à 999	Janvier 1939
793.001 à 100	Juillet 1938
793.201 à 300	Janvier 1942
793.701 à 800	Juillet 1932
793.901 à 000	Juillet 1948
794.001 à 100	Janvier 1948
794.501 à 600	Janvier 1936
794.601 à 700	Janvier 1941
794.701 à 800	Janvier 1946
795.901 à 000	Janvier 1948
796.201 à 300	Juillet 1931
796.701 à 800	Janvier 1946
797.101 à 200	Juillet 1946
797.901 à 999	Janvier 1947
798.301 à 400	Juillet 1948
798.401 à 500	Janvier 1943
799.401 à 500	Juillet 1943
799.501 à 600	Janvier 1943
800.801 à 900	Janvier 1943
800.901 à 999	Juillet 1946
801.601 à 700	Juillet 1944
801.701 à 800	Juillet 1948
802.401 à 500	Juillet 1933
803.801 à 900	Janvier 1946
804.001 à 100	Juillet 1933
805.001 à 100	Janvier 1943
805.101 à 200	Janvier 1941
805.401 à 500	Janvier 1943
807.301 à 400	Juillet 1945
807.501 à 600	Janvier 1946
807.701 à 800	Janvier 1946
808.101 à 200	Juillet 1946
808.901 à 999	Janvier 1943
809.101 à 200	Juillet 1946
809.501 à 600	Juillet 1943
810.701 à 800	Juillet 1943
811.801 à 900	Janvier 1948
812.001 à 100	Janvier 1948
813.201 à 300	Juillet 1944
813.901 à 000	Janvier 1948
814.401 à 500	Janvier 1946
814.601 à 700	Janvier 1944
815.601 à 700	Janvier 1934
817.301 à 400	Janvier 1948
818.601 à 700	Janvier 1943
818.701 à 800	Janvier 1948
819.401 à 500	Janvier 1946
820.001 à 100	Juillet 1940
820.101 à 200	Juillet 1948
822.101 à 200	Juillet 1948
822.901 à 000	Juillet 1948
824.001 à 100	Janvier 1940
824.501 à 600	Janvier 1942
824.701 à 800	Janvier 1944
826.401 à 500	Janvier 1929
828.801 à 900	Juillet 1947
828.901 à 999	Juillet 1945
829.501 à 600	Juillet 1946
829.901 à 999	Janvier 1946
830.301 à 400	Juillet 1945
830.701 à 800	Juillet 1945
830.801 à 900	Juillet 1947
831.001 à 100	Juillet 1945
831.101 à 200	Janvier 1942
831.201 à 300	Janvier 1945
831.801 à 900	Janvier 1945
831.901 à 999	Juillet 1945
832.001 à 100	Juillet 1935
832.501 à 600	Janvier 1943
833.701 à 800	Janvier 1947
833.901 à 999	Juillet 1945
834.701 à 800	Juillet 1943
836.001 à 100	Janvier 1945
836.101 à 200	Janvier 1946
836.601 à 700	Juillet 1942
837.301 à 400	Janvier 1934
838.201 à 300	Juillet 1943
840.101 à 200	Janvier 1946
841.601 à 700	Juillet 1948
842.901 à 000	Juillet 1947
843.301 à 400	Juillet 1941
843.901 à 000	Juillet 1947
850.401 à 500	Janvier 1947
850.801 à 900	Janvier 1948
851.401 à 500	Juillet 1948
851.501 à 600	Janvier 1947
852.901 à 000	Juillet 1948
853.801 à 900	Juillet 1946
854.201 à 300	Janvier 1946
854.701 à 800	Juillet 1944
854.901 à 999	Janvier 1946
856.401 à 500	Juillet 1948
856.701 à 800	Janvier 1948
858.101 à 200	Janvier 1948
859.601 à 700	Janvier 1948
859.801 à 900	Juillet 1946
860.801 à 900	Janvier 1942
861.801 à 900	Janvier 1948
863.301 à 400	Janvier 1945
863.801 à 900	Juillet 1940
864.401 à 500	Juillet 1947
865.001 à 100	Juillet 1944
865.901 à 999	Janvier 1938
866.201 à 300	Janvier 1947
866.801 à 900	Janvier 1941
867.901 à 999	Juillet 1939
868.401 à 500	Juillet 1947
870.101 à 200	Janvier 1931
870.201 à 300	Juillet 1945
870.801 à 900	Janvier 1946
871.101 à 200	Juillet 1946
871.601 à 700	Janvier 1944
871.701 à 800	Juillet 1946
871.901 à 999	Janvier 1946
872.401 à 500	Janvier 1946
872.901 à 000	Juillet 1948
873.601 à 700	Janvier 1944
873.701 à 800	Janvier 1945
873.801 à 900	Juillet 1941
874.101 à 200	Juillet 1943
881.101 à 200	Juillet 1948
885.301 à 400	Juillet 1947
886.401 à 500	Janvier 1947
887.601 à 700	Juillet 1944
887.801 à 900	Juillet 1946
888.301 à 400	Juillet 1947
889.101 à 200	Janvier 1948
889.601 à 700	Juillet 1947
889.801 à 900	Janvier 1948
894.201 à 300	Juillet 1948
894.301 à 400	Janvier 1941
894.901 à 000	Juillet 1948
895.701 à 800	Janvier 1946
896.301 à 400	Juillet 1943
896.401 à 500	Juillet 1938
897.801 à 900	Juillet 1945
898.301 à 400	Juillet 1947
900.401 à 500	Juillet 1947
903.101 à 200	Janvier 1947
903.701 à 800	Janvier 1942
903.801 à 900	Janvier 1944
904.001 à 100	Juillet 1946
904.201 à 300	Janvier 1948
905.801 à 900	Janvier 1946
906.301 à 400	Juillet 1947
906.401 à 500	Janvier 1947
908.001 à 100	Janvier 1948
908.501 à 600	Janvier 1947
908.701 à 800	Juillet 1947
910.001 à 100	Juillet 1945
911.101 à 200	Janvier 1947
911.601 à 700	Juillet 1948
913.401 à 500	Janvier 1947
915.101 à 200	Juillet 1947
915.901 à 999	Juillet 1946
916.301 à 400	Janvier 1946
916.401 à 500	Juillet 1946
916.601 à 700	Juillet 1947
916.701 à 800	Juillet 1946
917.901 à 999	Janvier 1945
919.301 à 400	Juillet 1948
924.101 à 200	Juillet 1946
924.701 à 800	Juillet 1933
925.101 à 200	Janvier 1948
925.201 à 300	Janvier 1947
926.001 à 100	Juillet 1947
927.601 à 700	Janvier 1948
927.701 à 800	Janvier 1940
928.201 à 300	Janvier 1945
928.401 à 500	Janvier 1941
928.901 à 999	Janvier 1935
929.101 à 200	Janvier 1941
930.201 à 300	Janvier 1948
930.301 à 400	Juillet 1947
930.401 à 500	Juillet 1942
930.501 à 600	Juillet 1946
931.501 à 600	Janvier 1948
931.601 à 700	Juillet 1946
931.701 à 800	Juillet 1944
932.501 à 600	Juillet 1944
935.201 à 300	Juillet 1945
937.001 à 100	Juillet 1948
937.901 à 999	Janvier 1944
939.201 à 300	Juillet 1947
944.901 à 000	Juillet 1948
945.601 à 700	Juillet 1946
946.701 à 800	Janvier 1947
947.201 à 300	Juillet 1946
948.501 à 600	Juillet 1939
949.101 à 200	Janvier 1943
949.301 à 400	Juillet 1946
949.701 à 800	Janvier 1945
949.801 à 900	Janvier 1948
950.801 à 900	Janvier 1948
952.601 à 700	Janvier 1947
952.801 à 900	Janvier 1948
952.901 à 999	Janvier 1942
953.201 à 300	Juillet 1941
954.001 à 100	Janvier 1946

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
954.801 à 900	Janvier 1948	1.002.601 à 700	Janvier 1948	1.074.001 à 100	Janvier 1946	1.129.401 à 500	Juillet 1946
955.401 à 500	Juillet 1948	1.003.201 à 300	Juillet 1945	1.074.101 à 200	Juillet 1944	1.130.501 à 600	Janvier 1940
955.701 à 800	Juillet 1943	1.003.801 à 900	Juillet 1948	1.075.201 à 300	Juillet 1947	1.131.001 à 100	Juillet 1946
955.801 à 900	Janvier 1946	1.005.401 à 500	Janvier 1943	1.075.401 à 500	Juillet 1944	1.131.401 à 500	Juillet 1944
955.901 à 000	Janvier 1948	1.005.501 à 600	Janvier 1948	1.075.501 à 600	Juillet 1942	1.135.201 à 300	Janvier 1943
956.201 à 300	Janvier 1943	1.006.901 à 999	Juillet 1945	1.076.001 à 100	Juillet 1947	1.135.801 à 900	Juillet 1948
957.101 à 200	Janvier 1948	1.007.401 à 500	Janvier 1943	1.078.401 à 500	Juillet 1947	1.137.101 à 200	Juillet 1945
959.101 à 200	Janvier 1946	1.009.501 à 600	Juillet 1943	1.080.501 à 600	Juillet 1948	1.137.301 à 400	Janvier 1944
959.301 à 400	Juillet 1948	1.009.601 à 700	Janvier 1938	1.083.101 à 200	Juillet 1947	1.137.601 à 700	Juillet 1942
959.401 à 500	Juillet 1941	1.013.301 à 400	Juillet 1945	1.083.401 à 500	Janvier 1946	1.138.001 à 100	Juillet 1945
960.000	Janvier 1932	1.013.801 à 900	Juillet 1943	1.084.801 à 900	Janvier 1948	1.138.201 à 300	Juillet 1942
961.401 à 500	Juillet 1948	1.015.501 à 600	Juillet 1945	1.085.701 à 800	Juillet 1943	1.138.301 à 400	Juillet 1948
963.101 à 200	Juillet 1948	1.016.801 à 900	Janvier 1946	1.087.001 à 100	Janvier 1948	1.138.401 à 500	Juillet 1948
963.401 à 500	Juillet 1945	1.017.701 à 800	Janvier 1944	1.087.701 à 800	Juillet 1945	1.138.701 à 800	Juillet 1948
963.901 à 999	Juillet 1945	1.019.101 à 200	Janvier 1946	1.087.801 à 900	Janvier 1938	1.138.901 à 999	Juillet 1932
965.001 à 100	Juillet 1946	1.019.301 à 400	Janvier 1948	1.088.101 à 200	Janvier 1948	1.139.201 à 300	Juillet 1948
965.401 à 500	Juillet 1947	1.021.101 à 200	Janvier 1940	1.091.901 à 999	Juillet 1944	1.141.501 à 600	Janvier 1937
965.701 à 800	Janvier 1943	1.021.901 à 999	Juillet 1946	1.094.501 à 600	Janvier 1940	1.141.701 à 800	Janvier 1947
965.901 à 999	Juillet 1944	1.022.201 à 300	Juillet 1947	1.095.001 à 100	Juillet 1940	1.141.901 à 000	Juillet 1948
967.201 à 300	Janvier 1941	1.023.501 à 600	Juillet 1948	1.096.801 à 900	Janvier 1946	1.154.001 à 100	Juillet 1948
967.801 à 900	Janvier 1943	1.024.201 à 300	Juillet 1948	1.098.601 à 700	Janvier 1948	1.159.201 à 300	Juillet 1948
967.901 à 000	Juillet 1948	1.025.001 à 100	Juillet 1944	1.098.701 à 800	Janvier 1943	1.163.501 à 600	Juillet 1948
969.601 à 700	Janvier 1946	1.026.301 à 400	Juillet 1933	1.099.101 à 200	Janvier 1945	1.168.701 à 800	Janvier 1948
971.201 à 300	Janvier 1947	1.027.401 à 500	Janvier 1948	1.100.101 à 200	Janvier 1934	1.171.401 à 500	Janvier 1947
972.901 à 999	Janvier 1944	1.028.201 à 300	Janvier 1948	1.100.301 à 400	Juillet 1942	1.172.301 à 400	Juillet 1944
973.001 à 100	Janvier 1946	1.030.701 à 800	Juillet 1946	1.101.501 à 600	Janvier 1944	1.172.501 à 600	Janvier 1946
974.201 à 300	Juillet 1947	1.040.801 à 900	Juillet 1948	1.101.801 à 900	Janvier 1947	1.174.001 à 100	Juillet 1944
974.301 à 400	Juillet 1946	1.041.101 à 200	Janvier 1944	1.102.201 à 300	Janvier 1948	1.174.601 à 700	Juillet 1947
974.701 à 800	Janvier 1946	1.042.201 à 300	Juillet 1948	1.103.101 à 200	Janvier 1948	1.174.901 à 999	Juillet 1947
977.001 à 100	Juillet 1947	1.042.501 à 600	Janvier 1947	1.103.501 à 600	Janvier 1947	1.175.401 à 500	Janvier 1944
978.001 à 100	Janvier 1947	1.043.701 à 800	Juillet 1939	1.103.801 à 900	Juillet 1948	1.175.501 à 600	Juillet 1939
978.101 à 200	Juillet 1944	1.043.901 à 999	Juillet 1944	1.104.201 à 300	Janvier 1948	1.176.001 à 100	Juillet 1936
978.201 à 300	Janvier 1948	1.046.101 à 200	Janvier 1946	1.104.801 à 900	Janvier 1948	1.176.701 à 800	Janvier 1948
978.501 à 600	Janvier 1945	1.046.501 à 600	Janvier 1945	1.104.901 à 999	Janvier 1947	1.178.001 à 100	Janvier 1940
979.601 à 700	Janvier 1945	1.047.801 à 900	Janvier 1948	1.105.101 à 200	Janvier 1946	1.178.201 à 300	Janvier 1948
980.001 à 100	Juillet 1940	1.049.101 à 200	Janvier 1948	1.105.401 à 500	Juillet 1945	1.178.501 à 600	Juillet 1948
980.101 à 200	Juillet 1946	1.049.201 à 400	Janvier 1948	1.107.201 à 400	Juillet 1940	1.179.001 à 100	Juillet 1943
980.801 à 900	Janvier 1936	1.051.801 à 900	Juillet 1946	1.107.401 à 500	Juillet 1941	1.180.501 à 600	Juillet 1948
981.201 à 300	Juillet 1945	1.051.901 à 999	Juillet 1947	1.108.001 à 100	Janvier 1947	1.182.101 à 200	Juillet 1948
981.801 à 900	Janvier 1947	1.052.301 à 400	Juillet 1947	1.109.401 à 500	Janvier 1946	1.185.901 à 000	Juillet 1948
982.001 à 100	Janvier 1948	1.052.501 à 600	Juillet 1948	1.109.501 à 600	Juillet 1945	1.188.101 à 200	Juillet 1937
982.801 à 900	Janvier 1946	1.053.201 à 300	Juillet 1944	1.109.801 à 900	Janvier 1948	1.188.201 à 300	Janvier 1946
982.901 à 999	Janvier 1944	1.053.701 à 800	Juillet 1947	1.110.201 à 300	Juillet 1947	1.188.901 à 000	Janvier 1947
983.401 à 500	Janvier 1945	1.054.001 à 100	Janvier 1947	1.110.301 à 400	Janvier 1948	1.189.001 à 100	Janvier 1947
984.401 à 500	Janvier 1948	1.054.101 à 200	Janvier 1944	1.113.501 à 600	Janvier 1947	1.190.001 à 100	Janvier 1946
988.701 à 800	Juillet 1948	1.054.601 à 700	Juillet 1947	1.114.201 à 300	Janvier 1948	1.190.801 à 900	Juillet 1943
989.201 à 300	Juillet 1948	1.054.801 à 900	Juillet 1943	1.115.001 à 100	Janvier 1946	1.192.001 à 100	Juillet 1948
990.901 à 000	Juillet 1947	1.055.001 à 100	Janvier 1945	1.115.301 à 400	Juillet 1947	1.194.601 à 700	Juillet 1948
991.501 à 600	Janvier 1946	1.055.301 à 400	Janvier 1947	1.115.901 à 999	Juillet 1947	1.195.301 à 400	Janvier 1946
993.201 à 300	Juillet 1942	1.055.401 à 500	Juillet 1941	1.116.201 à 300	Juillet 1947	1.196.001 à 100	Janvier 1948
993.301 à 400	Janvier 1946	1.055.601 à 700	Janvier 1945	1.116.501 à 600	Janvier 1942	1.196.101 à 200	Janvier 1947
993.601 à 700	Janvier 1947	1.056.801 à 900	Juillet 1943	1.117.501 à 600	Janvier 1946	1.197.301 à 400	Janvier 1947
994.101 à 200	Janvier 1948	1.058.401 à 500	Juillet 1944	1.118.301 à 400	Janvier 1941	1.198.401 à 500	Janvier 1940
995.001 à 100	Juillet 1941	1.060.701 à 800	Juillet 1947	1.120.701 à 800	Juillet 1945	1.199.001 à 100	Janvier 1942
995.101 à 200	Janvier 1943	1.061.101 à 200	Janvier 1947	1.121.001 à 100	Janvier 1948	1.200.401 à 500	Janvier 1948
995.301 à 400	Juillet 1945	1.062.201 à 300	Janvier 1946	1.121.801 à 900	Janvier 1946	1.201.101 à 200	Janvier 1946
996.801 à 900	Juillet 1941	1.062.401 à 500	Janvier 1945	1.123.501 à 600	Juillet 1942	1.201.701 à 800	Juillet 1946
997.201 à 300	Juillet 1933	1.064.101 à 200	Juillet 1948	1.123.801 à 900	Juillet 1937	1.202.201 à 300	Janvier 1946
997.601 à 700	Janvier 1943	1.068.601 à 700	Juillet 1948	1.124.001 à 100	Janvier 1948	1.203.001 à 100	Juillet 1948
998.101 à 200	Juillet 1946	1.069.501 à 600	Juillet 1946	1.124.601 à 700	Janvier 1948	1.306.801 à 900	Janvier 1948
998.201 à 300	Juillet 1942	1.071.001 à 100	Janvier 1932	1.125.501 à 600	Juillet 1948	1.307.701 à 800	Janvier 1948
999.101 à 200	Juillet 1934	1.072.101 à 200	Janvier 1946	1.126.401 à 500	Janvier 1934	1.307.901 à 000	Janvier 1948
999.901 à 000	Juillet 1946	1.072.301 à 400	Janvier 1946	1.126.801 à 900	Janvier 1943	1.309.101 à 200	Janvier 1948
1.001.101 à 200	Juillet 1947	1.072.601 à 700	Juillet 1947	1.127.001 à 100	Juillet 1941	1.311.501 à 600	Janvier 1948
1.002.301 à 400	Juillet 1945	1.072.801 à 900	Juillet 1945	1.127.801 à 900	Juillet 1946	1.313.301 à 400	Juillet 1943
1.002.601 à 700	Janvier 1948	1.073.501 à 600	Juillet 1946	1.128.201 à 300	Juillet 1948		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
Bourbonnais 3 0/0.									
301 à 400	1939	8.301 à 400	1928	14.501 à 600	1948	23.801 à 900	1946	29.701 à 800	1942
460 à 500	1941	8.987 à 000	1942	15.001 à 100	1940	24.501 à 600	1947	30.601 à 700	1940
1.501 à 600	1943	10.601 à 700	1939	15.201 à 300	1948	24.601 à 700	1945	31.601 à 700	1942
2.601 à 700	1947	10.801 à 900	1942	15.801 à 900	1941	24.701 à 800	1940	31.701 à 800	1943
2.701 à 726	1946	11.201 à 300	»	16.162 à 200	1946	24.801 à 900	1946	32.001 à 100	1948
3.501 à 600	1947	11.301 à 307	1948	16.401 à 500	1943	25.001 à 100	1947	32.101 à 200	1946
3.835 à 898	1948	11.406 à 460	1945	16.501 à 578	1940	25.801 à 900	1944	33.001 à 100	»
4.301 à 400	1947	11.701 à 800	»	16.582 à 598	»	25.901 à 000	1948	33.701 à 800	1947
4.601 à 700	1945	11.801 à 900	1944	16.607 à 700	1943	26.101 à 200	1940	33.801 à 900	1944
4.922 à 999	1944	12.101 à 200	1943	17.401 à 500	1945	26.201 à 278	1944	34.501 à 600	1946
5.125 à 200	1942	12.401 à 500	1944	18.501 à 600	1941	26.279 à 300	1945	34.801 à 900	1947
5.501 à 600	1944	12.501 à 600	1946	18.601 à 700	1946	26.801 à 900	1944	34.901 à 968	1942
5.701 à 800	1942	12.601 à 700	1942	19.701 à 800	1945	27.101 à 200	1943	35.201 à 220	1943
6.001 à 100	1937	12.901 à 000	1948	20.301 à 400	1936	27.601 à 700	1947	36.201 à 300	1944
6.401 à 500	1947	13.001 à 100	1945	21.001 à 100	1940	28.001 à 100	1944	37.101 à 200	1945
7.501 à 600	1933	13.401 à 500	1935	21.801 à 900	1938	28.101 à 200	1943	37.501 à 600	1928
7.801 à 900	1943	13.501 à 600	1945	22.201 à 300	1941	29.425 à 500	1942	37.601 à 700	1939
8.001 à 100	1941	13.701 à 800	1938	23.101 à 200	1947	29.501 à 600	1943	37.801 à 900	1943
8.101 à 200	1935	14.201 à 278	1948	23.601 à 700	1942	29.601 à 700	1946		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
38.301 à 400	1948	76.801 à 900	1941	115.001 à 100	1940	152.101 à 200	1947	193.001 à 100	1948
38.701 à 800	1947	77.011 à 100	1942	115.101 à 200	1946	152.201 à 300	1945	193.201 à 275	1944
38.901 à 999	1946	77.201 à 289	1941	115.201 à 300	1942	152.301 à 400	1940	193.501 à 600	1947
39.101 à 500	1948	77.501 à 600	1944	115.501 à 600	1944	153.301 à 400	1941	194.101 à 200	1943
39.901 à 999	1947	77.601 à 700	1945	115.701 à 800	1940	153.801 à 900	1936	194.201 à 300	1944
41.501 à 600	1948	77.901 à 000	1947	116.001 à 100	1945	153.950 à 000	1947	194.401 à 500	»
41.901 à 000	1944	78.201 à 300	1948	116.101 à 200	1946	154.101 à 200	1941	194.601 à 700	1945
42.201 à 300	1946	78.301 à 400	1944	116.501 à 600	»	154.801 à 900	1947	195.101 à 200	1944
42.901 à 000	»	78.867 à 900	»	116.701 à 800	1943	154.901 à 999	1943	195.701 à 739	1946
43.301 à 400	1945	78.901 à 999	1943	116.901 à 000	1948	155.001 à 100	1939	196.001 à 100	1947
43.601 à 700	1948	79.001 à 100	1941	117.101 à 200	1947	155.201 à 300	1942	196.701 à 800	1935
43.701 à 723	1947	79.101 à 200	1947	119.101 à 192	»	155.701 à 800	1945	197.301 à 400	1946
43.924 à 000	1948	79.301 à 400	»	120.001 à 100	1944	155.801 à 900	1942	197.501 à 600	1941
44.001 à 100	1942	79.801 à 900	1946	120.601 à 700	1942	156.001 à 100	1938	198.501 à 600	1943
44.701 à 800	1948	79.901 à 000	1947	120.901 à 999	1947	156.401 à 500	1945	198.601 à 700	1947
44.801 à 900	1937	80.901 à 999	1942	121.401 à 489	1946	156.701 à 800	1947	199.401 à 500	1930
44.901 à 999	1938	81.101 à 200	1940	121.601 à 656	1945	156.801 à 900	1937	200.201 à 300	1946
46.801 à 900	1947	81.501 à 600	1945	122.340 à 400	1948	157.427 à 500	1948	200.701 à 800	1947
47.001 à 100	1946	81.801 à 900	1948	122.501 à 600	1934	159.401 à 500	»	201.101 à 200	1945
47.201 à 300	1941	82.701 à 800	1930	122.801 à 900	1941	159.701 à 800	1946	201.501 à 600	1940
48.201 à 300	1937	83.101 à 200	1941	123.777 à 800	»	160.623 à 685	1938	201.701 à 800	1948
48.301 à 400	1943	83.201 à 300	1939	123.801 à 900	1944	161.157 à 200	1946	201.901 à 999	1943
49.001 à 100	1947	83.301 à 400	1945	124.201 à 300	»	161.301 à 320	1942	202.001 à 100	1944
49.101 à 200	1937	83.401 à 500	1939	125.201 à 300	1948	161.312 à 400	»	202.117 à 200	»
49.701 à 800	1947	83.601 à 700	1947	125.601 à 687	1944	161.401 à 500	1946	202.201 à 300	1948
50.951 à 000	»	83.801 à 900	1948	125.801 à 900	1946	161.601 à 700	1943	203.010 à 100	1943
51.201 à 300	1944	84.101 à 200	1946	126.001 à 100	1942	162.701 à 800	1945	204.643 à 700	1942
51.401 à 500	1943	84.501 à 600	1945	127.301 à 400	1948	163.001 à 100	1946	205.001 à 050	1938
51.701 à 800	1947	85.101 à 200	»	128.001 à 074	1941	163.901 à 999	1945	205.151 à 200	1948
51.901 à 999	1943	85.267 à 300	1942	128.075 à 100	1942	164.001 à 100	1946	205.401 à 500	1945
52.101 à 200	1944	85.582 à 600	1943	128.601 à 700	1948	164.401 à 500	1947	205.901 à 000	1947
52.301 à 400	1930	85.708 à 794	1948	128.801 à 900	1940	164.701 à 800	1936	206.001 à 100	1941
52.401 à 500	1945	85.801 à 900	1944	129.001 à 100	1941	164.801 à 900	1947	207.001 à 100	1943
52.501 à 600	1948	85.901 à 000	1943	129.301 à 400	1946	165.801 à 900	1943	207.101 à 152	1946
52.601 à 700	1942	86.501 à 600	1946	130.201 à 300	1945	166.001 à 100	»	207.353 à 400	1943
52.901 à 999	1947	87.001 à 100	1937	130.501 à 600	1946	166.501 à 600	1939	207.801 à 882	1945
53.701 à 800	1941	87.101 à 200	1945	130.601 à 700	1945	167.701 à 800	1947	208.401 à 500	1941
53.901 à 999	1940	87.201 à 300	1946	131.401 à 500	1942	167.901 à 999	1940	208.901 à 999	1943
54.101 à 200	1948	87.601 à 700	1944	132.001 à 100	1945	168.201 à 300	1944	209.801 à 900	1947
54.576 à 600	1943	87.701 à 800	1947	132.201 à 300	1937	169.101 à 200	1923	210.301 à 400	1944
54.601 à 700	1945	89.301 à 400	1946	132.397 à 400	1948	170.001 à 100	1947	210.501 à 600	1946
54.701 à 800	1934	89.701 à 800	1925	132.601 à 700	1940	172.701 à 800	1937	210.601 à 700	1948
54.901 à 999	1945	90.458 à 500	1942	132.701 à 800	1946	172.801 à 900	1940	211.001 à 028	1937
55.201 à 400	1940	90.901 à 999	»	133.601 à 700	1942	173.301 à 400	1942	211.401 à 500	1939
55.901 à 999	1944	91.201 à 300	1941	134.401 à 500	1948	173.801 à 900	1931	211.601 à 700	1945
56.201 à 300	1942	91.301 à 400	1932	135.101 à 200	1930	174.001 à 100	1937	211.701 à 800	1944
56.801 à 900	1948	91.801 à 876	1944	135.324 à 400	1941	174.501 à 600	1942	212.401 à 500	1946
57.201 à 300	1926	91.913 à 999	1935	135.401 à 500	»	174.601 à 700	1932	212.501 à 600	1941
57.301 à 400	1939	92.401 à 495	1920	135.701 à 800	1946	174.701 à 800	1946	212.601 à 700	1935
57.501 à 600	1942	92.496 à 500	1948	135.901 à 954	»	175.301 à 400	1948	213.001 à 100	1947
57.601 à 700	1947	92.601 à 700	1942	135.955 à 000	1948	176.401 à 477	1945	213.101 à 200	»
57.801 à 893	1941	92.701 à 735	1948	136.201 à 300	1947	177.101 à 200	1940	213.201 à 300	1925
58.001 à 100	1938	92.901 à 999	1942	136.401 à 500	1940	177.476 à 500	1948	213.301 à 400	1946
58.101 à 200	1946	93.401 à 500	1945	136.901 à 999	1943	177.817 à 900	1922	214.101 à 200	»
58.401 à 500	1944	94.301 à 400	1939	137.001 à 100	1941	177.901 à 999	1947	214.801 à 900	1948
58.901 à 000	1945	94.601 à 700	1944	138.101 à 200	1944	178.501 à 600	»	215.101 à 200	1947
59.801 à 900	1948	95.001 à 100	1943	138.301 à 400	»	178.801 à 900	1946	215.601 à 700	1946
59.901 à 999	1946	95.801 à 900	1921	138.401 à 500	1943	178.901 à 000	1948	215.701 à 800	1920
60.001 à 100	»	96.101 à 200	1940	138.701 à 800	»	179.001 à 100	1945	216.101 à 200	1946
61.001 à 100	1939	98.501 à 600	1935	138 901 à 999	1947	179.317 à 400	1942	216.201 à 300	1948
61.601 à 700	1941	99.001 à 100	1943	139.001 à 100	1945	179.701 à 800	1940	216.701 à 800	»
62.501 à 600	1938	99.101 à 200	1934	139.801 à 900	1941	179.801 à 900	1941	217.201 à 300	1941
62.801 à 900	1949	99.401 à 500	1945	139.901 à 999	1924	180.201 à 300	1946	217.301 à 400	1937
63.601 à 700	1939	99.501 à 600	1946	140.201 à 300	1943	180.611 à 700	1944	217.701 à 800	1947
63.801 à 900	1940	101.201 à 300	1930	140.801 à 900	»	180.701 à 800	1947	217.901 à 999	1935
64.001 à 100	1948	101.501 à 600	1934	141.001 à 100	1945	181.201 à 300	1948	218.511 à 600	1942
64.601 à 700	1944	101.801 à 900	1948	141.921 à 999	1941	182.201 à 209	1944	219.885 à 900	»
65.001 à 100	»	102.201 à 300	1941	142.001 à 100	»	182.501 à 600	1930	220.101 à 200	1944
65.301 à 400	1926	102.601 à 700	1946	142.101 à 200	1947	182.901 à 865	1940	220.201 à 300	1948
66.501 à 600	1939	103.601 à 700	1947	142.201 à 300	1936	182.866 à 900	1942	221.401 à 500	1945
66.703 à 800	1946	104.901 à 999	1936	142.301 à 400	1941	182.976 à 999	1941	222.601 à 700	1929
66.901 à 000	1945	105.201 à 300	1942	142.901 à 999	1939	184.201 à 300	1947	223.401 à 500	1947
67.101 à 200	»	105.701 à 800	1948	143.201 à 300	»	184.501 à 600	1948	223.601 à 700	1946
68.001 à 100	1940	107.001 à 100	1947	143.701 à 800	1946	184.601 à 700	»	223.701 à 800	»
68.201 à 300	1933	107.749 à 800	1940	145.001 à 100	»	184.701 à 800	1938	224.601 à 700	»
68.301 à 400	1948	107.901 à 999	1943	145.601 à 700	1940	184.901 à 000	1948	224.701 à 800	1948
68.901 à 000	»	108.001 à 075	1948	145.701 à 800	1933	185.001 à 100	1939	224.901 à 999	1941
69.501 à 600	1940	108.501 à 530	»	146.001 à 100	1948	185.101 à 200	1943	225.001 à 100	1942
70.501 à 600	1948	108.701 à 800	1945	146.401 à 500	1947	185.701 à 800	1945	225.101 à 200	1948
71.301 à 400	1941	109.301 à 400	1948	146.901 à 000	1941	186.001 à 073	1946	225.601 à 700	1922
71.701 à 755	1948	109.401 à 500	1946	147.001 à 100	1945	186.401 à 500	1948	225.801 à 900	1939
71.763 à 800	»	109.601 à 700	1943	147.561 à 600	1948	187.301 à 400	1944	226.201 à 300	1945
71.801 à 900	»	110.401 à 500	1939	148.501 à 600	1942	188.801 à 900	1946	226.401 à 500	1948
72.001 à 100	1940	110.501 à 600	1948	148.901 à 999	»	189.001 à 100	1944	226.501 à 600	1940
72.701 à 800	1943	110.601 à 700	1947	149.025 à 100	1934	189.901 à 000	1948	226.701 à 800	1944
72.901 à 999	1941	111.001 à 100	1944	149.101 à 200	1944	190.101 à 200	1943	227.601 à 700	1947
73.301 à 400	1947	111.801 à 900	»	149.301 à 400	1930	190.401 à 500	»	227.814 à 900	1941
73.501 à 600	1941	111.901 à 999	»	149.401 à 500	1944	190.701 à 800	1940	227.901 à 999	1943
73.601 à 700	1944	112.101 à 200	1940	150.201 à 300	1948	191.401 à 499	1944	228.001 à 100	1946
73.901 à 999	1943	112.501 à 600	1938	150.301 à 400	1941	191.801 à 900	1942	228.801 à 900	1944
74.301 à 387	1942	112.601 à 700	1948	150.601 à 700	1945	192.201 à 300	1945	229.252 à 300	1943
75.456 à 500	1936	113.501 à 600	1947	151.001 à 100	1948	192.901 à 999	»	229.601 à 617	»
75.801 à 900	1940	113.901 à 000	1933	151.301 à 400	1945				
76.022 à 100	1942	114.901 à 999	1941						
76.101 à 200	1946								

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement
229.618 à 700	1946	252.501 à 600	1945	274.901 à 999	1940	297.201 à 300	1943	321.501 à 600	1944
230.501 à 600	1938	253.101 à 200	»	275.652 à 700	1946	298.301 à 400	1948	321.801 à 900	1941
230.901 à 999	1941	253.701 à 800	»	276.001 à 100	1948	299.101 à 200	1947	321.901 à 999	1945
231.201 à 400	1946	255.101 à 200	1947	276.576 à 600	1946	299.301 à 400	1943	322.201 à 300	1941
231.401 à 500	1947	255.301 à 400	1940	278.001 à 100	1943	299.601 à 655	1946	322.861 à 900	1944
232.101 à 200	1946	255.401 à 500	1944	279.037 à 100	1942	300.101 à 200	1940	323.501 à 600	1942
233.201 à 300	1929	255.801 à 900	»	279.301 à 400	1947	301.401 à 500	1948	325.001 à 100	1947
233.501 à 600	1946	255.901 à 999	1945	279.501 à 600	1944	301.901 à 929	1947	325.631 à 700	1943
234.801 à 900	1941	256.101 à 200	1946	279.701 à 800	»	302.101 à 200	»	326.101 à 300	»
235.301 à 400	1944	256.501 à 584	1947	279.801 à 900	1946	302.201 à 300	1944	326.701 à 800	1939
235.701 à 800	1943	256.585 à 599	1948	280.201 à 300	1942	302.401 à 500	1945	326.901 à 999	1943
236.008 à 100	1940	256.801 à 900	1944	280.423 à 500	1938	302.801 à 900	1921	327.601 à 700	1947
237.001 à 100	1942	257.501 à 600	1943	280.501 à 600	1935	302.901 à 999	1941	327.701 à 800	1934
237.901 à 000	1948	257.801 à 900	1940	281.610 à 698	1944	303.101 à 200	1945	328.201 à 300	1944
238.001 à 100	1946	258.001 à 100	1945	281.901 à 999	1936	303.501 à 600	1946	328.501 à 600	1942
238.201 à 300	1937	259.501 à 600	1947	282.101 à 200	1945	303.601 à 700	1941	329.001 à 100	1945
238.521 à 571	1943	259.901 à 999	1944	282.301 à 400	1924	303.801 à 900	1948	329.561 à 600	1940
238.579 à 600	»	260.001 à 100	1941	282.401 à 500	1947	304.201 à 300	1937	330.601 à 644	1913
238.801 à 900	1945	261.201 à 300	1939	284.901 à 999	1940	307.001 à 100	1943	330.645 à 700	1944
239.001 à 100	1947	264.701 à 800	1942	285.201 à 300	1943	307.201 à 300	1948	330.901 à 999	1945
239.101 à 200	1944	262.001 à 100	1946	285.301 à 400	1941	307.801 à 900	1946	331.001 à 100	1946
239.601 à 700	1948	262.101 à 500	1922	286.034 à 100	1942	308.409 à 500	»	331.101 à 200	1938
239.925 à 999	1942	262.801 à 900	1945	286.201 à 300	1941	308.501 à 600	1939	331.501 à 600	1943
240.501 à 600	1943	262.901 à 000	1948	286.601 à 700	1944	309.012 à 100	1934	333.001 à 100	1944
240.901 à 999	1946	263.001 à 100	1947	286.701 à 800	1948	309.101 à 200	1922	333.101 à 200	1942
241.501 à 600	1921	263.101 à 200	1948	287.201 à 300	»	309.701 à 800	1944	333.201 à 300	1946
241.899 et 900	1946	263.901 à 920	»	288.101 à 200	1944	309.801 à 900	1936	333.821 à 900	1945
242.001 à 100	1939	264.101 à 200	1942	288.501 à 600	1942	310.501 à 600	1945	334.115 à 200	1947
243.001 à 100	1947	264.201 à 300	1945	289.008 à 100	1947	311.101 à 200	1944	334.501 à 551	1940
243.301 à 400	1945	266.301 à 400	1946	289.301 à 400	1928	311.201 à 300	1947	334.701 à 800	1926
243.401 à 500	1938	266.628 à 700	1945	289.501 à 600	1940	311.301 à 400	1945	334.901 à 999	1945
244.001 à 100	1948	267.601 à 700	1948	289.701 à 800	1942	312.101 à 500	1939	335.801 à 900	1938
244.401 à 500	1945	268.001 à 100	1943	290.101 à 200	1943	312.501 à 600	»	336.301 à 600	1945
244.601 à 700	1937	268.201 à 300	1948	290.501 à 600	1941	313.001 à 100	1943	336.403 à 500	1948
245.401 à 436	1943	268.501 à 600	1924	291.234 à 500	1942	313.301 à 335	1929	336.701 à 800	1946
245.701 à 800	1935	268.616 à 700	1946	292.415 à 500	»	313.701 à 800	1942	337.401 à 500	1943
246.301 à 400	1940	268.955 à 999	1942	292.801 à 900	1943	314.901 à 000	1944	337.901 à 999	1947
246.901 à 999	1947	269.001 à 100	1947	293.131 à 200	1948	315.001 à 100	1946	338.101 à 200	»
247.101 à 200	1936	269.301 à 400	»	293.701 à 800	1939	315.701 à 800	1947	338.301 à 400	1948
247.401 à 500	1948	269.401 à 500	1944	293.801 à 900	1941	315.801 à 900	1948	338.801 à 900	1946
247.501 à 600	1944	269.901 à 999	1933	294.601 à 700	1945	315.901 à 999	1941	338.901 à 000	1945
248.201 à 300	1943	270.801 à 900	1942	294.930 à 999	1944	316.301 à 339	1942	339.101 à 200	1946
250.001 à 100	1945	271.301 à 400	1946	295.301 à 400	1926	316.601 à 700	1940	340.001 à 100	1948
250.701 à 800	1947	271.701 à 800	1938	295.801 à 900	1947	318.101 à 200	1948	340.501 à 600	1943
251.101 à 200	1942	272.001 à 100	»	296.101 à 200	1944	318.201 à 300	1947	341.101 à 200	1939
251.201 à 300	1947	272.301 à 400	1941	296.401 à 500	1940	320.301 à 400	1943	341.201 à 280	1944
252.201 à 243	1939	272.801 à 900	1943	296.501 à 600	1948	320.701 à 800	1941	341.901 à 000	1945
252.301 à 400	1948	273.314 à 400	»	297.001 à 100	»	321.101 à 200	1939	342.201 à 300	1943

Dieuze 3 0/0.

1.137	1940	2.141	1948	3.329	1948	5.075	1946	5.224	1946
1.138	1943	2.290	1947	3.412	1947	5.167	1948	5.476	1947
1.211	1948	2.291	1948	3.519	1948	5.205	1947	5.478	»
1.424	»	2.294	1947	4.605	1944	5.212	1946	5.666	1944
1.591	»	2.639	1948	4.816	1947	5.218	1945	5.690	1946
1.791	»	2.796	1945	4.817	1946	5.220	1948	5.692	1945

Genève 3 0/0 1855.

1 à 010	1945	3.051 à 060	1946	5.851 à 860	1948	9.241 à 250	1948	12.391 à 400	1944
71 à 080	1934	3.061 à 070	1930	5.861 à 870	1947	9.299 à 300	1939	12.531 à 540	1948
81 à 090	1944	3.161 à 170	1944	5.881 à 890	1946	9.581 à 590	1946	12.711 à 720	1945
131 à 140	»	3.341 à 350	1939	6.031 à 040	1948	9.791 à 800	1948	12.811 à 820	1942
221 à 230	1948	3.461 à 470	1946	6.311 à 350	1944	9.881 à 850	1939	12.821 à 830	1928
231 à 240	»	3.591 à 600	1947	6.421 à 440	1941	9.921 à 930	1942	12.831 à 840	1940
301 à 310	1946	3.611 à 620	1943	6.581 à 590	1946	10.000	»	12.841 à 850	1946
331 à 340	1948	3.721 à 730	1947	6.711 à 720	1948	10.031 à 040	1947	12.871 à 880	»
361 à 370	1947	3.781 à 790	1948	6.731 à 740	»	10.061 à 070	»	13.101 à 110	»
391 à 400	1946	3.821 à 830	1947	6.811 à 820	1940	10.151 à 160	»	13.221 à 230	»
631 à 640	1935	3.881 à 890	1938	6.911 à 920	1944	10.231 à 240	1948	13.251 à 260	1943
961 à 970	1945	4.041 à 050	»	6.931 à 940	1929	10.311 à 320	»	13.361 à 370	»
4.081 à 090	1948	4.111 à 120	1946	7.121 à 130	1948	10.321 à 330	»	13.461 à 470	1947
4.181 à 190	»	4.221 à 230	1942	7.201 à 210	1938	10.641 à 650	»	13.551 à 560	1948
1.201 à 210	1944	4.411 à 420	1948	7.761 à 770	1946	10.711 à 720	1940	14.171 à 180	»
1.361 à 370	1946	4.571 à 580	1944	8.081 à 090	1948	10.741 à 750	1941	14.191 à 200	1941
1.551 à 560	»	4.641 à 650	»	8.151 à 160	1945	10.751 à 760	1947	14.371 à 380	1948
1.621 à 630	1947	4.651 à 660	1946	8.161 à 170	1944	10.841 à 850	»	14.421 à 430	»
1.631 à 640	1948	4.661 à 670	1944	8.261	1940	10.861 à 870	1946	14.771 à 780	»
1.761 à 770	1947	4.721 à 730	1947	8.401 à 410	1947	11.001 à 010	1948	15.081 à 090	»
1.881 à 890	1946	4.871 à 880	1943	8.471 à 480	1948	11.011 à 020	1945	15.091 à 100	1929
2.161 à 170	1947	4.881 à 890	1947	8.481 à 490	1941	11.431 à 440	1947	15.241 à 250	1946
2.271 à 280	1928	5.221 à 230	1948	8.501 à 510	1947	11.461 à 470	1942	15.601 à 610	1947
2.391 à 400	1948	5.281 à 290	»	8.521 à 530	1941	11.531 à 540	1946	15.671 à 680	1940
2.431 à 440	1932	5.451 à 460	1945	8.561 à 570	1947	11.651 à 660	1948	15.801 à 810	1944
2.701 à 710	1947	5.491 à 500	1948	8.621 à 630	»	11.721 à 730	1944	15.871 à 880	1929
2.731 à 740	»	5.521 à 530	1947	8.651 à 660	»	11.771 à 780	1947	15.941 à 950	1919
2.861 à 870	1934	5.631 à 640	1942	8.801 à 810	1944	11.951 à 960	»	16.011 à 020	1948
2.971 à 980	1947	5.661 à 670	1943	9.161 à 170	1940	12.021 à 030	1944	16.081 à 090	1947
2.991 à 999	1943	5.671 à 680	1946	9.191 à 200	»	12.191 à 200	1945	16.351 à 360	1948
3.001 à 010	1947	5.771 à 780	»	9.211 à 220	1942	12.261 à 270	1947		
3.041 à 050	1945								

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
16.391 à 400	1935	26.641 à 650	1946	34.561 à 570	1944	45.141 à 150	1944	55.631 à 640	1948
16.621 à 630	1945	26.781 à 790	1947	34.671 à 680	»	45.281 à 290	1932	55.731 à 735	1945
16.721 à 730	1943	26.891 à 900	»	34.751 à 760	1948	45.321 à 330	1947	55.901 à 910	1947
16.761 à 770	1946	26.901 à 910	1935	34.861 à 870	1936	45.471 à 480	1945	55.971 à 980	»
16.871 à 880	1931	27.071 à 080	1948	34.941 à 950	1943	45.481 à 490	1932	55.981 à 990	1945
16.971 à 980	1947	27.141 à 150	1947	34.951 à 960	1946	45.631 à 640	1944	56.161 à 170	1948
17.011 à 020	1941	27.211 à 220	1945	35.131 à 140	1947	45.681 à 690	1945	56.221 à 230	1945
17.201 à 210	1943	27.301 à 310	1946	35.171 à 180	1934	45.881 à 890	1947	56.301 à 310	1937
17.211 à 220	1946	27.331 à 340	1929	35.501 à 510	1945	46.021 à 030	»	56.321 à 330	1935
17.261 à 270	1933	27.381 à 390	1948	35.581 à 590	1947	46.031 à 040	»	56.341 à 350	1948
17.281 à 290	1941	27.391 à 400	1945	35.691 à 700	1948	46.041 à 050	»	56.411 à 420	1940
17.331 à 340	1944	27.401 à 410	1946	35.761 à 770	1944	46.171 à 180	1942	56.531 à 540	1944
17.581 à 590	1948	27.521 à 530	1936	35.891 à 900	»	46.271 à 280	1947	56.581 à 590	1936
17.711 à 720	1946	27.531 à 540	1948	35.971 à 980	1948	46.391 à 310	»	56.681 à 690	1947
17.911 à 920	1939	27.641 à 650	1948	36.031 à 040	1942	46.411 à 420	1941	56.821 à 830	1940
17.971 à 980	1944	27.751 à 760	1945	36.081 à 090	1945	46.121 à 430	1947	56.871 à 880	1943
18.041 à 050	»	27.911 à 920	1941	36.191 à 200	1941	46.631 à 640	1942	57.091 à 100	1948
18.061 à 070	1946	27.951 à 960	1948	36.211 à 220	1945	46.841 à 850	1947	57.101 à 110	1930
18.191 à 110	1945	28.051 à 060	1947	36.241 à 250	»	46.911 à 920	1946	57.181 à 190	1944
18.141 à 150	1942	28.071 à 080	1941	36.501 à 510	»	47.131 à 140	1948	57.191 à 200	1948
18.201 à 210	1948	28.171 à 180	1943	36.711 à 720	1948	47.221 à 230	1942	57.481 à 490	»
18.311 à 320	»	28.281 à 290	1948	36.731 à 740	1927	47.261 à 270	1948	57.511 à 520	1947
18.351 à 360	1941	28.541 à 550	1944	36.741 à 750	1941	47.291 à 300	1930	57.691 à 700	1943
18.621 à 630	1948	28.581 à 590	1945	36.811 à 820	1948	47.461 à 470	1948	57.811 à 820	1947
18.751 à 760	»	28.591 à 600	1948	36.921 à 930	1947	47.661 à 670	1946	57.821 à 830	1943
18.971 à 980	1928	28.671 à 680	1941	37.101 à 110	1945	47.851 à 860	1941	57.921 à 930	1947
18.981 à 990	1948	28.781 à 790	1943	37.111 à 120	1948	47.891 à 900	1947	57.941 à 950	1948
19.001 à 010	1945	28.821 à 830	1946	37.201 à 210	»	48.211 à 220	1946	58.061 à 070	1944
19.091 à 100	1948	28.871 à 880	1948	37.401 à 410	1947	48.321 à 330	1939	58.101 à 110	1947
19.161 à 170	»	28.891 à 900	»	37.681 à 690	»	48.411 à 420	1947	58.141 à 150	»
19.341 à 350	1936	29.011 à 020	1935	37.811 à 820	1946	48.511 à 520	1948	58.151 à 160	1948
19.431 à 440	1947	29.151 à 160	1946	37.881 à 890	1944	48.571 à 580	»	58.191 à 200	»
19.601 à 610	»	29.261 à 270	»	38.241 à 250	1948	48.611 à 620	»	58.401 à 410	1943
19.711 à 720	1948	29.321 à 330	1947	38.311 à 320	»	48.661 à 670	1947	58.411 à 420	1941
19.771 à 780	1943	29.451 à 460	1943	38.321 à 330	1946	48.831 à 840	1946	58.551 à 560	1947
19.781 à 790	1944	29.601 à 610	1948	38.531 à 540	1948	48.921 à 930	1947	58.611 à 620	1945
19.811 à 820	»	29.641 à 650	1946	38.571 à 580	»	48.951 à 960	1943	58.801 à 810	1947
19.831 à 840	1945	29.671 à 680	1948	38.581 à 590	1924	48.981 à 990	1945	58.881 à 890	1948
20.321 à 330	1944	29.721 à 730	1935	38.671 à 680	1948	49.161 à 170	1947	59.041 à 050	1947
20.401 à 410	1943	29.971 à 980	1944	38.781 à 790	1936	49.201 à 210	1940	59.551 à 560	1944
20.411 à 420	1948	30.051 à 060	1945	38.791 à 800	1947	49.231 à 240	1942	59.632 à 640	1946
20.471 à 480	1943	30.091 à 100	1948	38.841 à 850	»	49.251 à 260	1947	59.671 à 680	1947
20.641 à 650	1948	30.141 à 150	»	38.861 à 870	1940	49.631 à 640	1944	59.751 à 760	1944
20.651 à 660	1937	30.181 à 190	1946	39.000	1936	49.671 à 680	1940	59.791 à 800	1945
20.701 à 710	1948	30.295 à 300	1947	39.061 à 070	1941	49.681 à 690	1941	59.881 à 890	1948
20.811 à 820	1946	30.311 à 320	1942	39.201 à 210	1948	50.061 à 070	1948	59.891 à 900	1942
20.881 à 890	1939	30.551 à 560	1945	39.261 à 270	1936	50.151 à 160	»	59.991 à 000	1948
21.181 à 190	1947	30.581 à 590	1948	39.421 à 430	1943	50.351 à 360	1941	60.221 à 230	1939
21.601 à 610	1948	30.851 à 860	»	39.501 à 510	1929	50.431 à 440	1947	60.281 à 290	1948
21.611 à 620	1939	30.961 à 970	1933	39.671 à 680	1939	50.461 à 470	1946	60.411 à 420	»
21.862 à 863	1948	31.041 à 050	1915	39.721 à 730	1948	50.471 à 480	1942	60.451 à 460	1944
21.961 à 970	»	31.211 à 220	1948	40.031 à 040	»	50.491 à 500	1947	60.491 à 500	1948
22.161 à 170	1943	31.231 à 240	1941	40.241 à 250	1944	50.511 à 520	1946	60.841 à 850	1945
22.201 à 210	1947	31.391 à 400	1947	40.291 à 300	1945	50.551 à 560	1932	60.931 à 940	1947
22.311 à 320	1948	31.431 à 440	1942	40.471 à 480	1944	50.621 à 630	1942	61.091 à 100	1948
22.341 à 350	»	31.511 à 520	1945	40.521 à 530	1929	51.131 à 140	»	61.181 à 190	1946
22.371 à 380	1946	31.561 à 570	1947	40.601 à 610	1947	51.151 à 160	1931	61.281 à 290	1948
22.401 à 410	1948	31.711 à 720	»	40.641 à 650	1944	51.241 à 250	»	61.521 à 530	1944
22.431 à 440	1947	31.741 à 750	»	41.111 à 120	1946	51.281 à 290	1948	61.581 à 590	1948
22.621 à 630	1934	31.761 à 770	1943	41.241 à 250	1935	51.461 à 470	»	61.651 à 660	1932
22.761 à 770	1948	31.871 à 880	1945	41.581 à 590	1926	51.541 à 550	1942	61.681 à 690	1947
22.941 à 950	1944	31.991 à 000	1947	42.021 à 030	1945	51.551 à 560	1946	61.771 à 780	1942
23.121 à 130	»	32.181 à 190	»	42.161 à 170	1941	51.711 à 720	1947	61.881 à 890	1947
23.161 à 170	1943	32.231 à 240	1945	42.171 à 180	1940	51.891 à 900	1937	61.891 à 900	»
23.191 à 200	1945	32.481 à 490	1930	42.181 à 190	1947	51.911 à 920	1941	62.071 à 080	1934
23.311 à 320	»	32.541 à 550	1945	42.421 à 430	»	51.951 à 960	1945	62.081 à 090	1948
23.321 à 330	1941	32.561 à 570	1933	42.451 à 460	1940	52.021 à 030	1941	62.131 à 140	»
23.421 à 430	»	32.581 à 590	1948	42.701 à 710	1945	52.081 à 090	1947	62.221 à 230	1945
23.461 à 470	1948	32.731 à 740	1946	42.721 à 730	1946	52.161 à 170	1948	62.271 à 280	1947
23.731 à 740	1943	32.771 à 780	1938	42.891 à 900	1944	52.271 à 280	»	62.311 à 320	1932
23.861 à 870	1947	33.031 à 040	1947	42.921 à 930	1946	52.371 à 380	1947	62.401 à 410	1939
23.971 à 980	1944	33.121 à 130	1918	43.091 à 100	1947	52.421 à 430	»	62.701 à 710	1944
23.981 à 990	1947	33.211 à 220	1942	43.161 à 170	1944	52.621 à 630	1931	62.721 à 730	1933
24.041 à 050	1948	33.221 à 230	1948	43.181 à 190	1946	52.651 à 660	1948	62.781 à 790	1944
24.051 à 060	1943	33.301 à 310	1943	43.211 à 220	1947	52.771 à 780	»	62.841 à 850	1940
24.101 à 110	1937	33.381 à 390	1947	43.241 à 250	1943	52.911 à 920	1941	62.891 à 900	1946
24.141 à 150	1944	33.401 à 410.	»	43.291 à 300	1946	52.921 à 930	1948	63.101 à 110	1947
24.281 à 290	1930	33.411 à 420	1946	43.351 à 360	»	53.041 à 050	1947	63.171 à 180	»
24.371 à 380	1948	33.721 à 730	1948	43.491 à 500	1948	53.181 à 190	»	63.391 à 400	1948
24.621 à 630	»	33.801 à 810	1941	43.591 à 600	1933	53.331 à 340	1948	63.431 à 440	1944
24.631 à 640	1946	34.011 à 020	1932	43.611 à 620	1947	53.451 à 460	1943	63.511 à 520	1948
24.833 à 840	1943	34.041 à 050	1941	43.751 à 760	1945	53.831 à 840	1931	63.601 à 610	1945
25.221 à 230	»	34.051 à 060	1946	43.981 à 990	1948	53.941 à 950	1948	63.781 à 790	1943
25.561 à 570	1946	34.071 à 080	1948	44.071 à 080	1944	54.191 à 200	1944	63.918 à 920	1930
25.631 à 640	»	34.161 à 170	1947	44.401 à 410	1941	54.211 à 220	1943	63.921 à 930	1948
25.721 à 730	1942	34.231 à 240	1948	44.411 à 420	1946	54.221 à 230	1946	63.931 à 940	1944
25.761 à 770	1948	34.261 à 270	»	44.641 à 650	1948	54.481 à 490	1944	64.041 à 050	1948
25.821 à 830	1946	34.281 à 290	1946	44.711 à 720	1945	54.631 à 640	1945	64.111 à 120	1943
25.921 à 930	1929	34.291 à 300	1943	44.921 à 930	1948	54.711 à 720	1947	64.141 à 150	1945
26.001 à 010	1933	34.321 à 330	1944	44.971 à 980	1943	55.051 à 060	»	64.271 à 280	1937
26.061 à 070	1942	34.401 à 410	1943	45.051 à 060	1946	55.181 à 190	1948	64.461 à 470	1939
26.161 à 170	1947	34.501 à 510	1947	45.091 à 100	1945	55.331 à 340	1943	64.601 à 610	1948
26.221 à 230	1945	34.521 à 530	1944	45.101 à 110	1931	55.441 à 450	1946		
26.311 à 320	1948	34.541 à 550	1930						

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
64.611 à 620	1945	69.111 à 120	1934	74.191 à 200	1948	78.201 à 210	1947	82.891 à 900	1941
65.001 à 010	1946	69.311 à 320	1948	74.331 à 340	1939	78.381 à 390	1932	83.141 à 150	1943
65.041 à 050	1944	69.441 à 450	1947	74.381 à 390	1943	78.441 à 450	1948	83.201 à 210	1946
65.141 à 150	1946	69.641 à 650	1931	74.521 à 530	1944	78.511 à 520	1940	83.391 à 400	1947
65.191 à 200	1943	69.691 à 700	1944	74.561 à 570	1945	78.691 à 700	»	83.501 à 510	1944
65.201	1940	69.701 à 710	1932	74.751 à 760	1948	78.711 à 720	1948	83.541 à 550	1930
65.221 à 240	1945	69.761 à 770	1948	74.791 à 800	»	78.861 à 870	1947	84.041 à 050	1944
65.261 à 270	1944	69.861 à 870	1934	74.871 à 880	»	78.891 à 900	1948	84.141 à 150	1948
65.461 à 470	1947	69.921 à 930	1944	75.071 à 080	1944	79.011 à 020	1942	84.151 à 160	1945
65.571 à 580	1940	69.941 à 950	»	75.091 à 100	1947	79.021 à 030	1939	84.161 à 170	1930
65.631 à 640	1945	70.041 à 050	1945	75.101 à 110	1948	79.081 à 090	1947	84.271 à 280	1947
65.841 à 850	1944	70.151 à 160	1946	75.331 à 340	»	79.111 à 120	1948	84.441 à 450	»
65.921 à 930	1945	70.211 à 220	1945	75.351 à 360	1941	79.271 à 280	1945	84.451 à 460	»
66.361 à 370	1942	70.291 à 300	1948	75.391 à 400	1948	79.291 à 300	1947	84.591 à 600	1933
66.451 à 460	1946	70.341 à 350	»	75.781 à 790	1945	79.331 à 340	1942	84.601 à 610	1948
66.571 à 580	1948	70.511 à 520	1945	75.801 à 810	1943	79.501 à 510	1948	84.671 à 680	1946
66.711 à 720	»	70.721 à 730	1948	75.821 à 830	1947	79.571 à 580	1939	84.741 à 750	1945
66.811 à 820	1945	70.791 à 800	1945	75.861 à 870	1945	79.601 à 610	1948	84.801 à 810	1948
66.861 à 870	1940	70.851 à 860	1944	75.891 à 900	1947	79.901 à 910	1942	84.891 à 900	1942
67.011 à 020	1946	70.911 à 920	1948	75.921 à 930	1943	80.181 à 190	1947	85.051 à 060	1947
67.081 à 090	1947	70.991 à 999	1945	76.121 à 130	1934	80.301 à 310	1946	85.081 à 090	1948
67.211 à 220	1948	71.011 à 020	1948	76.241 à 250	1948	80.371 à 380	1941	85.151 à 160	1946
67.241 à 250	1944	71.041 à 050	1944	76.261 à 270	1938	80.401 à 410	1948	85.161 à 170	»
67.251 à 260	1945	71.071 à 080	1942	76.301 à 310	1948	80.421 à 430	1947	85.501 à 510	1947
67.341 à 350	1946	71.101 à 110	1943	76.341 à 350	1946	80.511 à 520	1939	85.571 à 580	1945
67.441 à 450	1947	71.111 à 120	1948	76.421 à 430	1941	80.521 à 530	1948	85.771 à 780	1948
67.491 à 500	1930	71.131 à 140	1943	76.451 à 460	1924	80.711 à 720	1941	85.801 à 810	»
67.521 à 530	»	71.181 à 190	1946	76.721 à 730	1948	80.771 à 780	»	86.021 à 030	1947
67.641 à 650	1947	71.411 à 420	1947	76.841 à 850	1944	81.131 à 140	1944	86.131 à 140	1946
67.761 à 770	1946	71.691 à 700	1938	76.851 à 860	1946	81.191 à 200	1931	86.181 à 190	1929
67.871 à 880	»	71.721 à 730	1942	77.021 à 030	»	81.231 à 240	1947	86.691 à 700	1946
67.921 à 930	1948	71.731 à 740	»	77.051 à 060	1934	81.321 à 330	1948	86.701 à 710	1948
68.081 à 090	1946	71.991 à 999	1931	77.091 à 100	1944	81.451 à 460	1936	86.731 à 740	1942
68.111 à 120	1948	72.021 à 030	1947	77.201 à 210	1936	81.951 à 960	1945	86.771 à 780	1948
68.291 à 300	1934	72.031 à 040	1945	77.341 à 350	»	81.981 à 990	»	86.821 à 830	1946
68.351 à 360	1948	72.101 à 110	1948	77.411 à 420	1945	82.071 à 080	1945	86.911 à 920	1947
68.391 à 400	1935	72.431 à 440	»	77.431 à 440	1946	82.111 à 120	1944	86.931 à 940	1948
68.481 à 490	1939	72.591 à 600	1935	77.461 à 470	1948	82.191 à 200	»	86.961 à 970	1944
68.521 à 530	1948	72.671 à 680	1948	77.471 à 480	1947	82.211 à 220	1936	87.001 à 010	1946
68.551 à 560	1946	72.771 à 780	1946	77.631 à 640	1944	82.231 à 240	1942	87.071 à 080	1948
68.631 à 640	1942	73.021 à 030	1948	77.721 à 730	1931	82.391 à 400	1928	87.231 à 240	»
68.641 à 650	1947	73.351 à 360	1943	77.821 à 830	1941	82.401 à 410	1940	87.251 à 260	1946
68.651 à 660	1931	73.761 à 770	1944	78.031 à 040	1948	82.431 à 440	1943	87.381 à 390	1948
68.731 à 740	1940	74.041 à 050	1928	78.101 à 110	1946	82.581 à 590	1948	87.491 à 500	1940
69.091 à 100	1947	74.101 à 110	1933	78.151 à 160	1943	82.591 à 600	»	87.671 à 680	1948

Genève 3 0/0 1857.

87.761 à 770	1945	91.041 à 050	1946	96.121 à 130	1943	100.501 à 510	1947	104.141 à 150	1947
87.771 à 780	1946	91.051 à 060	1947	96.271 à 280	1944	100.571 à 580	1937	104.311 à 320	1948
87.821 à 830	1947	91.081 à 090	1940	96.471 à 480	1948	100.661 à 670	1948	104.421 à 430	»
87.852 à 860	1942	91.101 à 110	1947	96.711 à 720	»	100.811 à 820	1942	104.611 à 620	»
87.941 à 950	1941	91.151 à 160	1948	96.791 à 800	1946	100.951 à 960	1947	104.681 à 690	1944
87.991 à 999	1944	91.361 à 370	1943	96.811 à 820	1948	101.071 à 080	1948	104.711 à 720	1948
88.011 à 020	1947	91.381 à 390	1938	96.841 à 850	»	101.131 à 140	1944	104.721 à 730	»
88.021 à 030	1948	91.411 à 420	1948	97.021 à 030	1947	101.161 à 170	1946	104.851 à 860	1940
88.191 à 200	1947	91.681 à 690	1947	97.401 à 410	1948	101.321 à 330	1943	105.001 à 010	1948
88.221 à 230	1944	91.871 à 880	1943	98.001 à 010	1947	101.351 à 360	1947	105.111 à 120	1947
88.281 à 290	1946	91.901 à 910	1940	98.141 à 150	»	101.461 à 470	1944	105.171 à 180	1948
88.341 à 350	1948	92.081 à 090	1948	98.151 à 160	»	101.491 à 500	1947	105.201 à 219	1943
88.391 à 400	1944	92.211 à 220	1930	98.161 à 170	1948	101.641 à 650	1932	105.211 à 220	1942
88.411 à 420	1941	92.221 à 230	1939	98.221 à 230	1946	101.721 à 730	1947	105.221 à 230	1939
88.581 à 590	1944	92.271 à 280	1938	98.301 à 310	1947	101.851 à 860	1940	105.331 à 340	1946
88.931 à 940	1948	92.301 à 310	1928	98.491 à 500	1948	102.011 à 020	1946	105.341 à 350	1948
88.941 à 950	1945	92.311 à 320	1945	98.501 à 510	»	102.091 à 100	1944	105.381 à 390	1937
88.961 à 970	1946	92.321 à 330	1948	98.531 à 540	1945	102.111 à 120	1941	105.431 à 440	1944
88.981 à 990	»	92.421 à 430	1944	98.561 à 570	1940	102.211 à 220	1947	105.456 à 460	1946
89.011 à 020	»	92.501 à 510	1945	98.601 à 610	1948	102.221 à 230	1946	105.471 à 480	»
89.111 à 120	1948	92.531 à 540	1942	98.651 à 660	»	102.251 à 260	»	105.551 à 560	»
89.151 à 160	»	92.601 à 610	1948	98.741 à 750	1947	102.331 à 340	1948	105.581 à 590	1940
89.351 à 360	1943	92.621 à 630	1946	98.831 à 840	1948	102.391 à 400	1939	105.601 à 610	1944
89.381 à 390	1942	92.791 à 800	1944	98.921 à 930	»	102.431 à 440	1948	105.801 à 810	1935
89.541 à 550	1945	92.841 à 850	1930	98.941 à 950	»	102.461 à 470	1940	105.831 à 840	1943
89.561 à 570	1946	92.861 à 870	1943	99.181 à 190	1946	102.491 à 500	1942	106.152 à 160	1946
89.601 à 610	1948	92.971 à 980	1947	99.221 à 230	1937	102.511 à 520	1948	106.361 à 370	1942
89.701 à 710	1946	93.121 à 130	1944	99.281 à 290	1948	102.551 à 560	1947	106.521 à 530	1948
89.731 à 740	1948	93.151 à 160	1948	99.291 à 300	1940	102.591 à 600	1937	106.581 à 590	1946
89.901 à 910	1943	93.231 à 240	1946	99.491 à 500	1947	102.671 à 680	1943	106.901 à 910	1947
89.911 à 920	1939	93.351 à 360	1948	99.521 à 530	1929	102.701 à 710	1935	106.961 à 970	1945
89.951 à 960	1930	93.441 à 450	1945	99.641 à 650	1948	102.871 à 880	1941	107.231 à 240	1946
90.101 à 110	1940	93.891 à 900	1948	99.661 à 670	»	103.611 à 620	1934	107.321 à 330	1948
90.161 à 170	1944	94.131 à 140	1936	99.671 à 680	1947	103.421 à 430	1945	107.361 à 370	1946
90.171 à 180	1948	94.481 à 490	1947	99.861 à 870	1944	103.431 à 440	1943	107.741 à 750	»
90.341 à 350	1940	94.501 à 510	1946	99.911 à 920	1948	103.471 à 480	1946	107.801 à 810	1943
90.451 à 460	1947	94.531 à 540	1948	99.951 à 960	1946	103.527 à 530	1947	107.941 à 950	1948
90.611 à 620	1938	94.541 à 550	1944	99.981 à 990	1943	103.541 à 550	1948	108.071 à 080	1947
90.671 à 680	1946	94.671 à 680	1943	100.101 à 103	1948	103.641 à 650	1936	108.111 à 120	1946
90.691 à 700	1947	94.741 à 750	1947	100.201 à 210	1944	103.891 à 900	1943	108.151 à 160	1944
90.801 à 810	1948	94.861 à 810	1946	100.371 à 380	1948	103.901 à 910	1947	108.171 à 180	1941
90.821 à 830	»	94.961 à 970	1943	100.421 à 430	»	103.941 à 950	»	108.259 et 260	1947
90.841 à 850	1947	95.401 à 410	1948	100.441 à 450	1939	104.041 à 050	»	108.321 à 330	1944
90.981 à 990	1929	95.901 à 910	»	100.491 à 500	1942	104.071 à 080	1948		
91.031 à 040	1947	96.081 à 090	1940						

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
108.251 à 260	1946	114.021 à 030	1948	123.121 à 130	1948	129.431 à 440	1947	135.411 à 120	1937
108.601 à 610	»	114.101 à 110	1940	123.171 à 180	»	129.521 à 530	1948	135.631 à 640	1948
108.811 à 850	1947	114.141 à 150	1917	123.531 à 540	»	129.551 à 560	1932	135.641 à 650	1942
108.961 à 970	1944	114.251 à 360	1945	123.631 à 640	»	129.581 à 590	1940	135.691 à 700	1941
109.131 à 140	1939	114.951 à 960	1946	123.691 à 700	1942	129.781 à 790	1948	135.731 à 740	1948
109.211 à 220	1948	114.971 à 980	1948	123.731 à 740	1940	129.801 à 810	1944	135.741 à 750	»
109.271 à 280	1947	115.081 à 090	1930	123.831 à 840	1948	129.821 à 830	1934	135.871 à 880	1947
109.311 à 320	1946	115.121 à 130	1946	123.851 à 860	1947	129.901 à 910	1933	135.891 à 900	1948
109.561 à 570	1948	115.721 à 730	1947	124.031 à 100	1945	129.971 à 980	1945	135.911 à 920	1947
109.571 à 580	1941	116.391 à 400	1942	124.141 à 150	1937	130.021 à 030	1947	136.099 à 100	»
109.591 à 600	1946	116.491 à 500	1946	124.201 à 210	1948	130.041 à 050	1945	136.241 à 250	1948
109.631 à 640	1942	116.591 à 600	1944	124.451 à 460	1947	130.151 à 160	»	136.271 à 280	1945
109.681 à 690	1945	116.771 à 780	1946	124.651 à 660	1948	130.231 à 240	1943	136.411 à 420	1946
109.711 à 720	1947	117.561 à 570	1939	124.831 à 840	1947	130.351 à 360	1932	136.631 à 640	1942
109.801 à 810	1940	117.661 à 670	1936	125.001 à 010	1948	130.611 à 620	1945	136.671 à 680	1944
109.881 à 890	1939	117.771 à 780	1945	125.051 à 060	1944	130.641 à 650	1948	136.741 à 750	1947
109.951 à 960	1948	117.951 à 960	1948	125.171 à 180	1946	130.775 à 780	»	136.781 à 790	»
110.061 à 070	1947	118.031 à 040	1942	125.291 à 300	1948	130.951 à 960	1945	136.921 à 930	1944
110.101 à 110	1946	118.061 à 070	»	125.471 à 480	1946	131.011 à 020	1948	137.261 à 270	1928
110.171 à 180	1944	118.311 à 320	1946	125.621 à 630	»	131.041 à 050	1943	137.341 à 350	1935
110.211 à 220	1946	118.521 à 530	1947	125.681 à 690	1947	131.051 à 060	1944	137.451 à 460	1947
110.231 à 240	1940	118.601 à 610	1943	125.761 à 770	1934	131.061 à 070	1947	137.641 à 650	1941
110.261 à 270	1945	118.731 à 740	»	125.941 à 950	1937	131.091 à 100	1948	137.651 à 660	1917
110.301 à 310	1948	119.121 à 130	1948	126.031 à 040	1939	131.281 à 290	»	137.891 à 900	1946
110.571 à 580	1945	119.181 à 190	1944	126.081 à 090	1938	131.561 à 570	1929	137.921 à 930	1947
110.721 à 730	1916	119.271 à 280	1946	126.211 à 220	1947	131.931 à 940	1930	137.931 à 940	1948
110.831 à 840	1942	119.411 à 420	1948	126.361 à 370	1948	131.961 à 970	1942	138.031 à 040	1942
110.851 à 860	1948	119.441 à 450	»	126.541 à 550	»	132.031 à 040	1948	138.051 à 060	1945
110.941 à 950	1947	119.511 à 520	1946	126.721 à 730	1947	132.281 à 290	»	138.251 à 260	1948
110.971 à 980	»	119.591 à 600	1947	126.791 à 800	1935	132.471 à 480	1945	138.311 à 320	1946
110.981 à 990	1948	119.621 à 630	1948	126.801 à 810	1945	132.511 à 520	1948	138.591 à 600	1948
111.031 à 040	1947	119.811 à 820	1940	126.861 à 870	1932	132.711 à 720	»	138.671 à 680	»
111.101 à 110	1948	119.841 à 850	1945	126.941 à 950	1942	132.821 à 830	1945	138.861 à 870	1947
111.231 à 240	1946	120.031 à 040	1944	127.131 à 140	1948	132.971 à 980	1946	138.971 à 980	1943
111.241 à 250	1938	120.069 et 100	1945	127.141 à 150	»	133.051 à 060	1947	139.121 à 130	1944
111.261 à 270	1941	120.371 à 380	1941	127.181 à 190	1944	133.141 à 150	1935	139.201 à 210	1947
111.521 à 530	1943	120.381 à 390	1948	127.211 à 220	1938	133.231 à 240	1947	139.231 à 240	1948
111.731 à 740	1941	120.591 à 609	1947	127.231 à 240	1944	133.441 à 450	1944	139.291 à 300	1947
111.831 à 840	1947	120.701 à 710	1945	127.271 à 280	1945	133.481 à 490	1942	139.301 à 310	1939
111.951 à 960	1945	120.759 et 760	1947	127.321 à 330	1940	138.611 à 620	1948	139.461 à 470	1947
112.201 à 210	1948	120.771 à 780	1946	127.341 à 350	1947	133.651 à 660	1947	139.481 à 490	1946
112.301 à 310	1946	120.921 à 930	1945	127.431 à 440	1941	133.821 à 830	1943	139.591 à 600	1947
112.421 à 430	1947	121.091 à 100	1937	127.501 à 510	1947	133.881 à 890	1948	139.771 à 780	1939
112.501 à 510	1948	121.131 à 140	1943	127.841 à 850	1940	133.951 à 960	1947	139.791 à 800	1943
112.531 à 540	1935	121.351 à 360	1945	128.101 à 110	1914	134.071 à 080	»	139.921 à 930	1930
112.561 à 570	1945	121.431 à 440	1947	128.161 à 170	1947	134.171 à 180	1945	140.141 à 150	1944
112.591 à 600	1948	121.611 à 620	1940	128.481 à 490	1935	134.191 à 200	1948	140.251 à 260	1945
112.651 à 660	1940	121.621 à 630	1946	128.511 à 550	1945	134.271 à 280	1942	140.271 à 280	»
112.801 à 810	1947	121.661 à 670	1942	128.831 à 840	1947	134.491 à 500	1944	140.331 à 340	1945
112.901 à 910	1948	121.681 à 690	1948	128.911 à 920	1943	134.841 à 850	1940	140.601 à 610	1931
113.260	»	122.291 à 300	1947	129.021 à 030	1945	134.921 à 930	1942	140.851 à 860	1939
113.271 à 280	1938	122.591 à 600	1942	129.121 à 130	1944	134.951 à 960	1944	140.871 à 880	1946
113.531 à 540	1948	122.751 à 760	1946	129.241 à 250	1945	135.041 à 050	1948	141.111 à 120	1935
113.701 à 710	1947	122.761 à 770	1947	129.261 à 270	1936	135.071 à 080	1941	141.391 à 400	1932
				129.291 à 300	1944	135.091 à 100	1948	142.161 à 170	1946

Rhône et Loire 3 0/0

901 à 999	1937	11.101 à 200	1939	22.201 à 300	1944	29.801 à 900	1948	40.001 à 100	1947
1.001 à 100	1948	11.201 à 300	1948	22.601 à 653	1946	30.101 à 200	1937	41.201 à 300	1946
2.201 à 300	1940	12.201 à 300	1928	22.654 à 700	1948	31.401 à 500	1948	41.301 à 400	1948
2.301 à 400	1944	12.901 à 000	1948	23.801 à 900	1945	31.501 à 600	1947	41.601 à 700	1942
3.138 à 200	1947	13.401 à 500	1945	24.401 à 500	1926	32.801 à 900	1948	42.101 à 200	1945
3.201 à 300	1941	13.701 à 800	1947	24.701 à 800	1946	32.901 à 999	1941	42.601 à 700	1943
3.317 à 400	1947	14.101 à 200	1923	24.801 à 900	»	33.601 à 700	1938	44.527 à 600	1935
3.401 à 500	1943	14.232 à 300	1942	25.001 à 100	1943	34.202 à 300	1945	45.708 à 800	1946
3.801 à 900	1938	15.201 à 300	1945	25.201 à 300	1933	35.001 à 100	1944	46.501 à 600	1943
4.001 à 100	1947	16.001 à 100	1943	25.701 à 800	1945	35.401 à 500	1947	47.601 à 700	1946
4.701 à 800	1946	16.201 à 264	1941	25.801 à 900	1942	35.501 à 600	1942	47.801 à 900	1944
4.901 à 000	1948	17.501 à 600	1943	25.966 à 999	1946	36.101 à 200	1948	48.201 à 300	1946
5.307 à 598	1942	18.301 à 400	1926	26.401 à 500	»	36.701 à 800	1947	48.601 à 700	1940
6.101 à 200	1946	18.701 à 800	1946	27.201 à 300	»	36.801 à 900	1942	49.301 à 400	1948
6.701 à 800	1948	19.069 à 100	1948	27.301 à 400	1945	37.001 à 100	1944	49.498 à 500	1947
7.001 à 100	»	19.201 à 300	1939	27.966 à 999	1942	38.501 à 600	1928	49.601 à 700	1941
7.301 à 400	1934	19.902 à 999	1942	29.001 à 100	1945	38.801 à 900	1946	50.701 à 800	1943
7.901 à 999	1946	20.901 à 999	1936	29.101 à 200	1946	39.101 à 200	»	50.801 à 900	1947
8.501 à 600	1940	21.035 à 100	1944	29.301 à 400	1942	39.201 à 300	1935	51.001 à 100	1948
9.101 à 200	1947	21.301 à 400	1943	29.501 à 600	1945	39.501 à 600	1942	51.101 à 200	»
9.201 à 300	1943	21.811 à 900	1945	29.601 à 700	1942	39.901 à 999	1947		

Rhône et Loire 4 0/0.

1 à 100	1928	5.401 à 500	1948	9.401 à 500	1932	14.901 à 999	1942	18.601 à 700	1944
601 à 700	1947	5.501 à 600	1942	10.201 à 300	1939	16.201 à 300	1945	18.801 à 900	1940
1.201 à 300	1938	6.201 à 300	1948	10.601 à 700	1942	16.401 à 500	1943	20.101 à 200	1948
1.601 à 663	1947	6.525 à 600	1940	10.701 à 800	1943	16.501 à 600	»	20.401 à 500	1946
1.901 à 999	1938	7.401 à 500	1947	11.401 à 500	1947	17.101 à 191	1947	20.601 à 700	1929
2.701 à 800	1947	7.901 à 976	1948	11.701 à 800	1945	17.501 à 529	1936	20.901 à 999	1945
2.901 à 993	1944	8.101 à 200	1942	11.801 à 805	1930	17.601 à 700	1944	23.101 à 200	1947
3.101 à 200	1947	8.401 à 500	1947	12.401 à 500	1948	17.801 à 883	1943	23.301 à 370	1946
4.301 à 378	»	8.501 à 600	1948	12.601 à 700	»	17.907 à 999	1924	23.601 à 709	»
4.701 à 800	1946	9.001 à 100	1945	13.201 à 300	1942	18.201 à 277	1946	23.805 à 900	1945
5.001 à 100	1940	9.201 à 300	1942	14.701 à 800	1941	18.401 à 500	1944		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
21.101 à 200	1946	40.401 à 500	1944	55.501 à 600	1940	71.601 à 700	1941	94.001 à 100	1945
24.301 à 400	»	40.601 à 700	1932	56.501 à 600	1942	72.101 à 165	1944	94.201 à 295	1948
24.701 à 800	1943	40.701 à 800	1946	57.001 à 100	1946	72.301 à 400	1948	94.831 à 900	»
24.801 à 829	1948	41.101 à 200	1943	57.301 à 400	1947	72.701 à 800	1943	92.001 à 100	1945
24.863 à 900	»	41.301 à 400	1937	57.601 à 700	1922	73.001 à 100	1944	92.201 à 285	1947
24.901 à 999	1944	41.401 à 500	1942	58.201 à 300	1944	73.101 à 200	1945	93.601 à 700	1945
25.101 à 200	1937	41.601 à 700	1945	58.801 à 900	1946	73.315 à 400	»	93.897 à 900	1946
25.601 à 700	1947	41.901 à 999	1938	59.101 à 200	1926	74.101 à 200	1946	94.301 à 400	1940
26.319 à 400	1942	42.401 à 500	1943	59.701 à 800	1944	75.101 à 200	1943	94.901 à 000	1948
26.401 à 500	1944	43.301 à 400	»	60.001 à 100	1943	75.701 à 800	1944	95.101 à 200	1943
26.501 à 600	1940	44.101 à 200	1934	60.701 à 800	1929	75.901 à 999	1946	95.201 à 300	1946
27.912 à 980	1948	44.501 à 600	1944	60.801 à 900	1946	76.301 à 400	1948	95.301 à 400	1941
28.801 à 900	1945	44.701 à 800	1941	61.101 à 500	1948	77.001 à 100	1936	95.501 à 600	1944
29.001 à 100	1934	45.001 à 100	1946	61.601 à 700	1947	77.201 à 300	1942	95.901 à 000	1947
29.901 à 000	1947	45.201 à 300	1945	62.101 à 200	1948	77.501 à 600	1946	96.501 à 600	1945
30.001 à 100	»	45.501 à 600	1940	62.563 à 600	»	78.601 à 700	1940	96.601 à 700	1946
30.801 à 900	1948	46.401 à 500	1943	62.701 à 800	1946	79.001 à 100	1947	96.701 à 800	1942
30.901 à 999	1937	46.901 à 999	1944	62.801 à 900	1947	79.234 à 300	1944	96.901 à 999	1945
31.301 à 400	1945	47.001 à 018	1946	63.001 à 100	1948	79.701 à 800	1946	97.001 à 100	1943
31.401 à 500	1948	47.301 à 400	1941	63.401 à 500	»	80.501 à 600	1942	97.201 à 300	1948
31.501 à 600	1945	47.401 à 500	1945	63.901 à 999	1938	80.601 à 700	1948	98.501 à 600	1947
32.301 à 400	»	47.601 à 700	1933	64.501 à 600	1948	80.801 à 900	1945	98.701 à 800	1938
33.901 à 999	»	48.081 à 100	1947	64.601 à 700	1946	80.901 à 999	1946	98.901 à 999	1946
34.301 à 400	1944	48.201 à 300	1946	64.901 à 931	1948	81.201 à 300	»	99.201 à 300	1947
34.901 à 999	1946	48.389 à 400	1942	65.021 à 100	1943	81.301 à 400	1944	99.301 à 400	»
35.301 à 400	1938	49.001 à 100	»	65.101 à 118	1946	81.401 à 500	1946	99.601 à 700	1940
35.601 à 700	1941	49.301 à 400	1939	65.301 à 400	1945	83.101 à 200	1948	99.701 à 800	1939
35.901 à 999	1945	49.701 à 800	1941	65.922 à 000	»	84.201 à 300	»	99.801 à 900	1947
36.501 à 600	1939	50.201 à 300	»	66.001 à 100	1942	85.001 à 100	1944	100.201 à 300	1944
36.901 à 000	1947	50.701 à 800	1946	66.101 à 200	»	85.601 à 700	1942	100.401 à 500	»
37.001 à 100	1941	52.001 à 100	1943	66.201 à 300	»	86.801 à 900	1945	100.601 à 700	»
37.101 à 200	1920	52.101 à 200	1948	67.901 à 000	1948	87.101 à 200	1944	100.801 à 900	»
37.501 à 600	1945	52.201 à 300	1943	68.101 à 132	1938	87.601 à 700	»	101.001 à 100	1926
38.501 à 600	1942	52.501 à 600	»	68.234 à 300	1944	88.308 à 400	1947	101.101 à 200	1941
39.201 à 300	1943	52.601 à 700	»	68.801 à 900	1948	88.401 à 500	1933	101.201 à 300	1948
39.301 à 400	1947	53.528 à 600	1936	68.901 à 999	1944	89.401 à 500	1943	101.501 à 600	1934
39.401 à 500	1948	54.401 à 500	1937	69.001 à 100	1948	89.901 à 999	1947	101.801 à 900	1943
39.701 à 800	1946	54.719 à 800	1947	69.301 à 400	1938	90.142 à 177	1943	102.032 à 100	1946
40.101 à 200	»	54.801 à 900	1940	70.601 à 700	1948	90.301 à 400	1941	102.201 à 300	1947
40.201 à 300	»	55.101 à 209	1947	71.001 à 100	1923	90.601 à 700	»		

Ardennes 3 0/0.

201 à 300	1945	21.101 à 200	1943	41.901 à 999	1930	62.601 à 700	1948	87.701 à 800	1946
1.701 à 800	»	21.201 à 300	»	42.501 à 600	1942	63.801 à 900	1946	88.260 à 300	1944
1.901 à 999	1939	21.601 à 700	1947	42.601 à 700	1948	64.001 à 100	1948	88.301 à 400	1947
2.201 à 300	1944	22.101 à 200	1945	42.701 à 800	»	64.101 à 200	1944	88.501 à 600	1921
2.401 à 500	1941	22.201 à 300	1942	43.001 à 100	1946	64.701 à 800	1947	88.701 à 800	1947
2.601 à 700	»	22.601 à 700	1945	43.101 à 200	1919	64.801 à 900	1941	89.001 à 100	1946
2.901 à 999	1943	22.801 à 900	1947	43.801 à 900	1941	64.901 à 999	1919	89.512 à 600	1944
3.501 à 600	1926	22.901 à 999	1946	44.201 à 300	»	65.301 à 400	1947	90.001 à 100	1940
4.101 à 200	1945	23.055 à 100	1947	44.901 à 999	1944	65.701 à 800	1942	90.101 à 200	1925
4.301 à 400	»	23.101 à 200	1948	45.501 à 600	1942	65.801 à 900	1935	90.201 à 300	1947
4.801 à 900	1946	23.201 à 300	1946	46.401 à 500	1947	66.701 à 800	1943	90.401 à 500	1942
4.901 à 999	1930	23.601 à 700	1944	47.101 à 200	1945	67.201 à 300	1948	90.701 à 800	1936
5.901 à 999	1941	23.814 à 900	1945	47.801 à 900	»	67.401 à 500	1939	90.801 à 900	1938
6.601 à 700	1938	24.101 à 200	1943	48.101 à 500	1943	68.101 à 200	1941	92.701 à 800	1945
6.801 à 900	1944	24.501 à 600	1933	48.801 à 900	1931	68.501 à 600	1948	92.801 à 900	»
7.301 à 400	1943	24.901 à 999	1937	49.301 à 400	1948	69.301 à 400	»	93.201 à 300	1939
7.601 à 700	1944	25.001 à 100	1948	51.201 à 300	1944	70.201 à 300	1942	93.601 à 700	1944
7.801 à 900	1943	25.401 à 500	1940	51.701 à 800	1947	71.401 à 500	1944	94.001 à 100	1948
7.901 à 000	1948	27.101 à 200	1934	51.801 à 900	1934	71.801 à 900	1943	94.101 à 500	1945
8.001 à 100	1947	27.401 à 500	1947	52.001 à 100	»	72.401 à 500	1945	94.601 à 700	1944
8.601 à 700	1941	27.601 à 700	1939	53.001 à 063	1943	73.001 à 100	1942	94.801 à 900	1948
8.701 à 805	1948	27.701 à 800	1943	53.901 à 999	1946	73.101 à 200	1939	94.901 à 000	»
8.801 à 900	1937	28.901 à 999	1944	54.101 à 200	1944	73.801 à 900	1943	95.101 à 200	1942
9.201 à 300	1935	29.001 à 100	1945	54.901 à 999	1942	73.901 à 999	1926	95.601 à 700	1941
9.701 à 800	1930	29.701 à 800	1944	55.901 à 999	1932	74.001 à 100	1947	95.901 à 000	1944
10.001 à 100	1945	29.801 à 900	1946	56.001 à 100	1943	74.501 à 600	1946	96.501 à 600	1940
10.501 à 600	1941	31.501 à 600	1926	56.401 à 500	1948	75.301 à 400	1940	97.201 à 300	1944
10.601 à 700	1948	31.601 à 700	1945	57.101 à 200	1945	76.301 à 400	1947	97.301 à 400	1940
11.324 à 380	1947	31.740 à 800	1944	57.401 à 500	1944	77.701 à 800	1938	97.801 à 900	1941
11.401 à 500	1948	32.101 à 200	1946	57.501 à 600	1939	78.001 à 100	1921	97.901 à 999	1931
12.101 à 200	1946	32.201 à 300	1940	57.601 à 700	1935	78.201 à 300	1943	98.301 à 400	1937
12.601 à 700	1947	32.601 à 700	1942	57.901 à 999	1938	79.801 à 900	1932	98.501 à 600	1947
13.001 à 100	1946	33.001 à 100	1947	58.301 à 400	1946	79.901 à 992	1924	98.821 à 888	1945
13.101 à 200	1945	33.101 à 200	1946	58.601 à 700	1928	80.601 à 700	1928	99.101 à 200	1944
14.101 à 200	1944	33.701 à 800	1942	59.001 à 100	1948	80.701 à 783	1944	99.201 à 300	1946
14.501 à 600	1941	34.201 à 300	1941	59.201 à 300	1946	80.801 à 900	1947	99.401 à 500	1937
14.901 à 000	1944	34.501 à 600	1942	59.501 à 600	1941	80.901 à 999	1939	99.701 à 800	1929
15.101 à 200	1948	34.801 à 900	1940	59.601 à 700	1947	81.001 à 100	1943	100.401 à 500	1948
16.401 à 500	1939	34.901 à 999	1925	59.101 à 200	1946	81.901 à 999	1930	100.601 à 700	1942
16.601 à 700	1941	35.701 à 800	1939	60.301 à 400	»	82.619 à 700	1948	100.701 à 800	1948
17.101 à 200	1946	36.901 à 000	1946	60.501 à 600	1927	83.301 à 400	1926	101.501 à 600	1947
17.201 à 300	1928	37.001 à 100	1941	60.601 à 700	1943	83.901 à 999	1945	101.601 à 700	1946
18.601 à 700	1940	37.501 à 600	1935	60.701 à 800	1947	85.001 à 100	1927	102.201 à 300	1945
19.601 à 700	1947	37.701 à 800	1938	60.801 à 900	1948	85.401 à 500	1945	103.001 à 100	1939
19.701 à 800	1945	39.901 à 000	1947	61.401 à 500	1945	86.142 à 200	1937	104.401 à 500	1945
19.801 à 900	1935	40.201 à 300	1939	61.573 à 600	1943	86.601 à 700	1947	105.301 à 400	1941
20.601 à 700	1948	40.301 à 400	1933	61.601 à 700	1947	87.301 à 400	1946	105.569 à 500	1945
20.701 à 800	1941	40.401 à 500	1940	62.001 à 100	1942	87.401 à 500	1947	106.601 à 700	1943
20.901 à 999	1947	40.901 à 999	1942	62.301 à 400	»	87.501 à 600	1948	106.801 à 900	»
21.001 à 100	1948	41.301 à 400	1940						

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
107.101 à 200	1943
107.201 à 300	1948
107.201 à 400	1941
108.001 à 100	1946
108.201 à 300	»
108.701 à 800	1938
108.901 à 999	1940
109.001 à 100	1925
110.101 à 200	1943
111.401 à 500	1946
112.001 à 100	1947
112.763 à 765	1948
112.901 à 999	1942
116.001 à 100	1943
116.101 à 200	1937
116.901 à 999	»
117.401 à 500	1946
117.501 à 600	1948
118.301 à 400	»
118.501 à 600	1944
119.001 à 071	1948
119.201 à 300	1947
119.501 à 600	1914
121.376 à 400	1948
121.901 à 999	1946
123.701 à 800	1939
124.101 à 200	1919
124.301 à 400	1939
124.801 à 900	1947
124.901 à 999	»
125.501 à 600	1945
126.201 à 300	1941
127.201 à 300	1944
129.001 à 100	1941
129.401 à 500	1945
129.901 à 999	1942
130.401 à 500	1933
130.601 à 700	1918
130.901 à 999	1946
131.001 à 100	1947
132.301 à 400	1945
132.401 à 500	1948
133.301 à 400	1946
133.901 à 999	1945
134.301 à 400	1939
134.501 à 600	1929
134.638 à 700	1943
134.701 à 800	1938
134.801 à 900	1948
135.201 à 400	1944
135.801 à 900	1945
136.101 à 200	1947
136.301 à 400	1948
136.501 à 600	1945
136.801 à 900	1924
137.101 à 200	1946
137.401 à 500	1945
137.801 à 900	1942
137.901 à 939	1943
137.940 à 000	1948
139.101 à 200	1944
139.301 à 400	1941
139.501 à 600	1947
141.201 à 300	1919
141.401 à 500	1936
141.801 à 900	1938
142.101 à 200	1948
142.201 à 300	1942
143.101 à 200	1945
143.501 à 600	1947
143.601 à 700	1944
143.901 à 999	1947
144.801 à 900	1946
145.001 à 100	1940
145.910 à 999	1922
148.201 à 300	1945
148.401 à 500	1943
149.901 à 999	1942
150.301 à 400	1948
150.401 à 500	1943
150.701 à 800	1931
150.901 à 999	1944
151.101 à 200	1948
151.201 à 300	1940
151.401 à 500	1932
152.001 à 100	1947
152.301 à 400	»
152.801 à 900	»
153.201 à 300	1943
153.901 à 000	1948
154.001 à 100	1940
154.701 à 800	1941
154.901 à 999	1944
155.001 à 100	1947
155.301 à 400	1935
157.301 à 400	1943
157.401 à 500	1932
158.001 à 100	1942
158.301 à 400	1937
159.001 à 100	1943
159.201 à 300	1939
159.401 à 500	1943
159.601 à 700	1947
160.027 à 100	1948
160.401 à 500	1945
161.301 à 400	1944
161.401 à 500	1941
162.001 à 100	1943
162.501 à 600	1942
163.101 à 200	1946
163.501 à 600	1942
163.801 à 900	1947
164.901 à 999	1942
165.801 à 900	»
166.701 à 800	1947
166.901 à 999	»
167.501 à 600	»
167.601 à 700	1948
168.623 à 700	1941
168.801 à 900	1940
169.201 à 300	1946
169.601 à 700	1942
170.101 à 200	1948
170.501 à 600	1942
171.101 à 200	1940
171.501 à 600	1946
171.701 à 800	1932
173.301 à 400	1948
175.001 à 100	1944
175.401 à 500	1948
176.201 à 300	1947
176.401 à 500	1944
177.001 à 100	1943
177.701 à 800	1946
177.801 à 900	1948
177.901 à 999	1939
178.401 à 500	1940
178.501 à 600	1948
178.901 à 999	1940
179.501 à 600	1941
180.601 à 700	1946
180.701 à 800	»
181.001 à 100	1940
181.101 à 200	1948
182.401 à 500	»
183.001 à 160	1946
183.201 à 300	1947
183.501 à 600	1943
183.755 à 770	1919
183.801 à 900	1943
184.101 à 200	1941
184.901 à 999	1924
185.001 à 100	1941
187.101 à 200	1937
187.301 à 400	1945
187.901 à 999	1944
188.101 à 200	»
188.301 à 400	1937
188.801 à 900	1939
188.901 à 999	1940
189.801 à 900	1947
190.101 à 200	1939
191.001 à 100	1947
191.401 à 500	1945
192.101 à 200	1940
192.401 à 500	1946
192.501 à 600	1942
192.601 à 700	1945
193.001 à 100	»
193.301 à 400	1942
193.901 à 999	1937
194.301 à 400	1944
194.601 à 700	1946
195.601 à 700	»
196.001 à 100	1945
196.901 à 000	1948
197.101 à 200	1929
197.201 à 300	1939
197.901 à 999	1938
198.001 à 100	1940
198.701 à 800	1943
198.801 à 900	1947
199.101 à 200	1945
199.201 à 300	»
199.401 à 500	1942
200.101 à 200	1947
200.401 à 500	1943
201.101 à 200	1944
201.401 à 500	1945
201.601 à 700	1946
201.901 à 000	1948
202.001 à 100	1942
202.701 à 800	1947
203.501 à 600	1945
204.501 à 600	1947
204.701 à 800	1940
204.801 à 842	1941
205.701 à 800	1944
206.101 à 200	1942
206.301 à 400	1939
207.101 à 200	1934
209.901 à 999	1941
211.001 à 100	»
211.501 à 600	1948
212.201 à 279	1942
212.501 à 600	1936
212.701 à 753	1947
212.801 à 900	1921
213.401 à 500	1945
214.201 à 300	1946
217.301 à 400	1942
218.001 à 100	1945
218.601 à 700	1946
219.601 à 700	1945
220.001 à 100	1948
220.101 à 200	1940
221.401 à 500	1935
221.605 à 700	1939
222.701 à 800	1946
223.301 à 400	1948
223.701 à 800	1946
224.301 à 400	1926
224.501 à 600	1939
224.901 à 999	1945
225.301 à 400	1943
225.401 à 500	1948
227.201 à 300	1942
227.301 à 369	1934
227.601 à 700	1940
228.001 à 160	»
228.601 à 700	1943
228.801 à 900	1948
230.001 à 100	1945
230.458 à 500	1948
231.001 à 100	1943
231.601 à 700	1940
232.301 à 400	1946
232.401 à 500	1944
232.501 à 600	1942
232.601 à 700	1946
233.801 à 900	1947
234.001 à 100	1948
234.401 à 500	1944
235.401 à 500	1932
235.501 à 600	1948
235.601 à 700	1946
236.001 à 100	1948
236.701 à 800	1925
236.901 à 000	1946
237.001 à 100	1932
237.101 à 200	1942
237.901 à 999	1946
238.201 à 300	1941
238.501 à 600	1947
238.701 à 800	1941
239.660 à 700	1946
239.901 à 999	1942
240.301 à 400	1945
241.201 à 300	1947
241.301 à 400	»
242.501 à 600	1937
242.601 à 700	1942
243.401 à 500	1934
243.701 à 800	»
247.201 à 300	1948
248.301 à 400	1947
248.501 à 600	»
249.101 à 200	1948
249.301 à 400	1946
249.401 à 500	1940
249.601 à 700	1946
249.801 à 900	1945
250.701 à 800	»
251.301 à 400	1948
251.701 à 800	1947
251.601 à 900	1948
253.601 à 700	»
254.101 à 200	1938
254.501 à 600	1944
254.901 à 999	1946
255.701 à 800	1942
256.001 à 100	1943
256.101 à 200	1944
256.201 à 300	»
257.201 à 300	»
258.701 à 800	1948
259.184 à 200	1941
259.512 à 557	1945
259.701 à 800	»
260.901 à 000	»
261.400	1946
261.401 à 500	1948
261.552 à 600	1947
263.001 à 100	1936
263.701 à 800	1943
263.801 à 900	»
264.401 à 500	1948
264.501 à 600	1940
265.001 à 100	1948
265.601 à 700	»
266.301 à 400	1940
266.801 à 900	1944
267.101 à 200	»
267.301 à 400	1931
267.401 à 500	1946
267.901 à 999	1947
268.001 à 100	1946
269.301 à 400	1948
269.501 à 600	1945
269.701 à 800	1944
269.801 à 900	1925
270.301 à 400	1941
270.801 à 900	1948
270.901 à 999	1924
271.101 à 200	1931
271.801 à 900	1946
272.201 à 300	1943
272.401 à 500	1944
272.901 à 999	1947
273.101 à 200	1944
273.701 à 800	1943
275.301 à 400	1948
275.401 à 500	»
275.901 à 999	1940
276.001 à 100	1942
276.201 à 300	1948
277.701 à 800	1945
277.801 à 845	1940
278.101 à 200	1944
278.467 à 500	1945
278.601 à 700	1946
278.701 à 800	1942
279.301 à 400	1947
282.301 à 358	1918
282.901 à 999	1946
283.201 à 300	1940
283.401 à 500	1944
283.701 à 800	»
283.801 à 900	1935
283.960 à 999	1946
284.601 à 700	»
285.601 à 700	»
285.801 à 900	»
286.201 à 300	1948
286.901 à 000	»
287.201 à 300	1945
287.401 à 500	»
287.601 à 700	1939
288.401 à 500	1926
288.901 à 999	1942
289.101 à 200	1931
289.401 à 500	1941
289.701 à 800	1943
291.901 à 999	»
292.601 à 700	1942
292.701 à 800	1940
293.001 à 100	1937
293.201 à 300	1943
294.401 à 500	1945
295.201 à 300	»
295.310 à 400	1929
296.001 à 100	1931
296.101 à 200	1948
297.001 à 100	1941
297.301 à 400	1945
297.501 à 600	1948
297.801 à 900	1947
298.041 à 096	1944
298.301 à 400	1945
298.801 à 900	1939
298.901 à 999	1945
299.101 à 200	1943
299.601 à 700	1930
299.901 à 999	1946
300.301 à 400	1947
300.401 à 500	1940
300.701 à 800	1930
300.801 à 900	1943
301.301 à 400	»
301.901 à 999	1941
302.001 à 100	1944
302.301 à 400	1948
302.901 à 999	1943
303.101 à 200	1936
303.201 à 300	1942
303.401 à 500	1940
303.601 à 700	1947
304.101 à 200	1927
304.501 à 600	1940
304.801 à 900	1945
306.001 à 100	1940
306.601 à 700	1941
306.801 à 900	1947
307.601 à 700	1940
308.301 à 400	1941
308.401 à 500	1947
308.701 à 800	»
308.801 à 900	1942
309.101 à 200	1948
309.601 à 700	1947
310.101 à 200	»
311.929 à 000	1948
312.901 à 999	1947
313.201 à 300	1941
313.301 à 400	1945
313.501 à 600	»
313.801 à 900	1947
313.901 à 999	1946
314.201 à 300	1945
314.501 à 600	1942
315.501 à 600	1945
315.601 à 700	1934
316.001 à 100	1942
316.501 à 600	1932
317.601 à 700	1947
318.501 à 600	1940
319.201 à 400	»
320.501 à 600	1947
321.601 à 700	»
321.801 à 900	»
321.901 à 999	1938
322.101 à 200	1946
322.401 à 500	1925
322.701 à 800	1941
323.401 à 500	»
324.801 à 900	1940
325.401 à 500	1942
326.401 à 500	1939
327.701 à 800	1948
328.101 à 200	1943
328.201 à 300	1942
328.401 à 500	1938
328.501 à 600	1943
328.601 à 700	»
328.701 à 800	1948
329.401 à 500	1941
329.501 à 600	1943
330.201 à 300	1937
330.501 à 600	1946
331.201 à 300	1939
331.878 à 900	1946
333.446 à 500	1945
334.401 à 500	»
336.701 à 800	1947
337.001 à 100	1942
337.201 à 300	1946
337.401 à 500	1947
337.701 à 800	»
338.801 à 900	1944
340.001 à 100	1946
340.401 à 500	1942
340.601 à 700	1944
340.801 à 900	1945
341.101 à 200	1943
342.101 à 200	1947
342.201 à 300	1941
342.301 à 400	1940
342.501 à 600	1939
343.371 à 400	1948
343.601 à 700	1946
344.301 à 400	»
344.501 à 600	1940
344.601 à 700	1946
345.301 à 400	1928
346.743 à 800	1947
347.201 à 300	1939
347.301 à 400	1948
349.401 à 500	1944
349.601 à 700	1947
350.301 à 400	1943
350.501 à 600	1945
351.301 à 400	1948
352.286 à 300	1945
352.601 à 700	1944

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
353.801 à 900	1942	373.501 à 600	1948	393.701 à 800	1946	419.441 à 500	1941	437.281 à 300	1948
354.401 à 500	1944	373.901 à 999	1943	394.801 à 900	1943	419.801 à 900	1947	437.501 à 600	1943
354.901 à 999	1946	374.901 à 999	1936	395.901 à 999	1945	420.901 à 999	1946	437.801 à 900	1946
356.815 à 890	1944	375.232 à 300	1947	396.401 à 500	»	421.201 à 300	1948	438.601 à 700	1948
357.101 à 200	1937	375.661 à 700	1946	396.501 à 600	1935	421.601 à 700	1942	439.101 à 200	1940
357.601 à 700	1947	375.701 à 800	1947	397.601 à 700	1944	421.701 à 800	1946	439.401 à 500	1933
357.901 à 999	1946	376.622 à 700	1943	398.601 à 700	1945	421.801 à 900	1940	439.801 à 900	1939
358.036 à 100	1942	377.501 à 600	1945	398.901 à 999	1928	422.402 à 414	1945	439.901 à 999	1945
358.218 à 300	1945	377.701 à 800	1946	399.001 à 100	1947	422.415 à 500	1947	440.101 à 200	1943
358.840 à 960	1947	378.301 à 400	1947	400.214 à 300	1944	422.801 à 900	1937	440.301 à 400	1947
359.201 à 300	1940	378.501 à 600	1941	401.301 à 400	»	423.001 à 100	1945	440.401 à 500	1939
359.722 à 800	1947	379.001 à 100	1939	401.401 à 500	1941	423.301 à 400	1948	440.701 à 800	1923
359.801 à 900	1944	380.301 à 400	1948	401.601 à 700	1946	423.501 à 600	»	441.301 à 600	1948
359.961 à 000	1948	380.601 à 659	1943	401.701 à 800	1931	423.801 à 900	1944	442.501 à 600	1947
360.101 à 200	1947	381.401 à 500	1942	402.401 à 500	1946	423.942 à 999	1947	442.601 à 700	1943
361.601 à 652	1945	381.591 à 600	1943	403.101 à 200	1939	424.001 à 100	1942	443.601 à 700	»
361.653 à 700	1946	382.601 à 700	1948	403.401 à 500	1944	426.601 à 700	1948	444.501 à 600	1930
361.801 à 900	1941	383.030 à 400	1945	403.901 à 000	1948	427.101 à 200	1947	444.601 à 700	1946
361.981 à 000	1947	383.501 à 600	1948	405.801 à 900	1940	427.501 à 600	1930	444.801 à 900	1945
362.401 à 500	»	383.823 à 900	1946	406.301 à 400	1927	427.601 à 700	1943	445.601 à 700	1940
362.529 à 597	1923	384.301 à 400	1943	406.601 à 700	1923	428.201 à 300	1940	446.101 à 500	1939
363.001 à 100	1942	384.601 à 700	1948	407.001 à 100	1944	428.401 à 500	1947	447.101 à 196	1941
363.201 à 300	1948	385.101 à 200	1947	407.501 à 600	1940	428.901 à 999	1940	447.201 à 300	1945
364.601 à 700	1937	385.201 à 300	1940	407.601 à 700	1948	429.701 à 708	1948	447.601 à 700	1947
364.701 à 800	1936	385.901 à 000	1941	408.301 à 400	1929	430.301 à 373	1943	448.101 à 500	1946
366.001 à 100	1945	387.001 à 100	1943	409.201 à 300	1945	430.482 à 500	1948	448.701 à 800	1925
366.501 à 600	1948	387.201 à 500	1945	409.601 à 700	1947	430.601 à 700	1945	448.801 à 900	1934
367.001 à 100	1935	387.401 à 500	1938	411.001 à 100	1945	430.801 à 900	1944	449.001 à 100	1924
367.301 à 400	1946	387.601 à 643	1948	411.201 à 300	1935	431.832 à 900	1938	449.101 à 200	1948
367.701 à 800	1939	388.031 à 100	»	412.201 à 300	1947	431.901 à 999	1942	449.201 à 300	1937
367.901 à 999	1934	388.296 à 300	1947	412.301 à 400	1944	432.401 à 500	1943	449.601 à 700	1948
368.001 à 100	1943	388.401 à 500	1942	412.401 à 500	1941	433.701 à 800	1927	449.701 à 800	1932
368.801 à 900	1927	388.501 à 600	1937	412.501 à 600	1942	434.001 à 100	1947	450.701 à 800	1945
369.601 à 700	1935	389.326 à 400	1945	413.601 à 700	1938	434.501 à 600	1930	451.101 à 200	1922
369.801 à 900	1944	389.501 à 600	1944	414.501 à 600	1942	434.801 à 900	1934	451.901 à 000	1945
370.101 à 200	1946	389.701 à 800	»	414.601 à 700	1947	434.901 à 000	1948	452.201 à 300	1946
370.301 à 400	1941	389.801 à 873	1946	414.901 à 999	1946	435.001 à 100	1943	452.701 à 800	1947
370.401 à 500	1927	389.874 à 900	1948	415.101 à 200	1945	435.101 à 200	1944	453.001 à 100	1946
370.701 à 800	1949	391.215 à 253	1947	415.501 à 600	1944	435.301 à 400	1946	453.201 à 300	1931
371.901 à 000	1948	391.601 à 700	1941	416.182 à 200	1946	435.830 à 900	1939	453.701 à 800	1928
372.001 à 100	1944	391.801 à 900	1945	416.501 à 600	1941	436.201 à 300	1946	453.901 à 999	1943
372.195 à 200	1945	392.501 à 600	1932	417.801 à 900	1948	436.301 à 400	1941	454.201 à 255	1947
372.601 à 700	»	392.701 à 800	1945	418.301 à 400	1942	436.701 à 800	1937	454.601 à 700	1948
373.201 à 300	1943	393.401 à 500	1948	418.601 à 700	1941	436.901 à 000	1948	455.201 à 300	1939
373.401 à 446	1928	393.601 à 700	1946	418.801 à 900	1944	437.169 à 200	1944		

Grand Central 3 0/0.

501 à 600	1943	16.980 à 000	1948	39.501 à 600	1938	58.901 à 000	1948	73.191 à 200	1948
701 à 800	1944	17.101 à 200	1946	39.801 à 900	1945	59.001 à 100	1944	73.801 à 900	1947
1.801 à 882	1940	17.301 à 400	1929	39.901 à 000	1948	59.101 à 200	1942	73.901 à 999	1943
2.301 à 400	1939	17.501 à 600	1943	40.201 à 300	1930	59.201 à 300	»	74.001 à 076	1941
2.501 à 600	1938	17.601 à 700	1944	40.501 à 600	1941	59.301 à 400	1933	74.101 à 200	1947
3.101 à 200	1948	17.901 à 999	1934	41.001 à 100	1940	59.701 à 800	1947	75.010 à 100	»
3.201 à 300	1940	18.401 à 500	1940	41.217 à 300	1937	60.701 à 800	1941	75.101 à 200	1937
3.501 à 573	1945	18.501 à 600	1946	41.301 à 400	1945	61.301 à 400	1946	75.201 à 300	1927
3.650 à 700	1941	18.701 à 800	1940	41.601 à 700	1938	61.701 à 800	1939	76.301 à 400	1936
4.303 à 400	1944	18.801 à 900	1942	42.301 à 400	1948	61.901 à 999	»	76.401 à 500	1946
4.636 à 677	»	19.201 à 300	1945	42.538 à 600	»	62.201 à 300	1937	76.601 à 700	1939
4.678 à 700	1945	19.301 à 400	1937	43.601 à 700	1930	62.301 à 363	1932	77.401 à 500	1945
5.001 à 100	1948	19.601 à 700	1948	43.701 à 800	1944	62.601 à 700	1928	77.501 à 600	»
5.201 à 300	1940	19.701 à 800	1932	44.101 à 200	1943	63.301 à 400	1944	77.884	1931
5.801 à 900	1942	21.901 à 999	1945	44.601 à 700	1946	63.601 à 700	1939	78.501 à 600	1936
6.101 à 200	1940	22.001 à 100	1943	44.701 à 800	1934	63.701 à 800	1945	79.101 à 200	1948
6.201 à 300	1947	22.401 à 500	1947	45.001 à 100	1940	63.801 à 900	1947	79.701 à 800	1941
6.301 à 400	1940	23.007 à 400	1944	46.201 à 300	1943	64.501 à 600	1946	80.401 à 500	1935
6.401 à 500	1941	24.601 à 669	1942	46.501 à 600	1942	65.101 à 200	1940	80.901 à 000	1948
6.501 à 600	1935	24.701 à 800	1948	46.801 à 900	1921	65.201 à 271	1937	82.101 à 200	1946
6.901 à 999	1943	24.901 à 915	»	48.401 à 500	1944	65.272 à 300	1947	82.201 à 300	»
7.901 à 999	»	25.201 à 300	1942	48.601 à 700	1935	65.421 à 500	1948	83.901 à 999	»
8.001 à 100	1948	25.301 à 400	1943	49.101 à 200	1948	65.801 à 900	1945	85.201 à 300	1941
8.901 à 000	1947	25.701 à 800	1948	49.701 à 800	1940	66.001 à 100	1938	85.301 à 400	1943
9.901 à 999	1935	25.801 à 900	1935	50.201 à 300	1946	66.101 à 200	1942	85.601 à 700	1928
10.300 à 400	1948	26.501 à 600	»	50.401 à 500	1947	66.201 à 300	1927	85.801 à 900	1944
10.601 à 700	1945	26.901 à 000	1946	50.601 à 700	1938	66.401 à 500	1938	86.001 à 100	1941
10.701 à 800	1937	28.901 à 999	»	50.801 à 900	1943	66.901 à 999	1946	86.301 à 400	1935
11.501 à 600	1945	29.001 à 100	1944	51.601 à 700	1945	67.001 à 100	1940	86.501 à 600	1947
11.701 à 800	1941	29.701 à 800	1947	52.901 à 999	1947	67.101 à 200	1944	86.601 à 700	1943
11.801 à 900	1947	29.940 à 997	1946	53.101 à 200	1945	67.401 à 500	1937	87.801 à 900	1944
12.001 à 100	1946	31.201 à 300	1944	53.501 à 600	1942	67.501 à 600	1948	87.901 à 000	1948
12.301 à 400	1941	31.901 à 000	1947	53.601 à 700	1941	68.001 à 100	1938	88.601 à 700	1947
12.601 à 700	1937	32.601 à 700	1946	53.701 à 800	1936	68.201 à 300	1939	89.501 à 600	1943
13.301 à 388	1948	33.101 à 200	1940	54.601 à 700	1940	68.378 à 400	1948	89.724 à 800	1942
13.501 à 518	1947	34.401 à 500	1946	55.101 à 200	1942	68.601 à 700	1943	90.701 à 800	1947
13.519 à 600	1948	34.501 à 600	1945	55.401 à 500	1947	69.201 à 300	1944	91.101 à 200	1938
13.901 à 999	1943	34.701 à 800	1943	55.701 à 800	1948	69.301 à 400	1945	91.301 à 400	1944
14.101 à 200	1945	35.601 à 700	1937	56.101 à 200	1944	69.401 à 500	1942	91.715 à 800	1947
14.501 à 600	1935	36.101 à 200	1944	56.201 à 300	1942	69.501 à 600	1931	91.801 à 900	1943
14.701 à 800	1947	36.701 à 800	1921	56.301 à 400	1948	69.601 à 700	1938	92.001 à 100	»
14.901 à 999	1944	38.401 à 500	1947	57.101 à 200	»	70.501 à 600	1943	92.201 à 300	1947
15.401 à 500	1948	38.501 à 600	1939	57.801 à 900	1945	70.601 à 700	1946	92.901 à 999	1946
15.501 à 584	1938	38.901 à 000	1946	57.901 à 999	1946	70.701 à 800	1945	93.688 à 700	1939
15.901 à 999	1942	39.201 à 300	1927	58.101 à 200	1945	71.401 à 500	1922	93.701 à 800	1942
16.701 à 800	1939	39.329 à 400	1942	58.401 à 500	1946	72.301 à 400	1941	94.001 à 076	1948
16.801 à 900	1929	39.401 à 500	1932	58.601 à 700	1948	72.501 à 600	»		

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
94.301 à 400	1945	137.301 à 400	1938	177.301 à 400	1948	218.101 à 200	1943	259.801 à 900	1947
94.501 à 600	1921	138.601 à 700	1948	177.401 à 500	1947	218.401 à 500	1923	260.301 à 400	1943
95.701 à 800	1941	138.701 à 800	1944	178.001 à 100	1942	219.013 à 100	1940	260.601 à 700	1947
95.801 à 900	1939	138.801 à 900	»	178.201 à 300	1938	219.629 à 700	1941	260.801 à 900	1943
96.401 à 500	1940	138.901 à 000	1948	178.901 à 000	1948	220.101 à 200	1944	261.301 à 400	1941
97.501 à 600	1944	139.401 à 500	1942	179.301 à 400	1944	221.501 à 600	1941	261.501 à 600	1940
99.101 à 200	1947	139.501 à 600	1930	179.601 à 700	»	221.701 à 800	1945	261.601 à 700	1937
99.201 à 300	1936	139.701 à 800	1934	180.001 à 100	1945	223.101 à 200	1939	261.701 à 800	1940
99.401 à 500	1944	140.101 à 200	1943	180.501 à 600	1942	223.401 à 500	1943	261.839 à 900	1941
100.501 à 600	1940	141.057 à 100	1941	180.601 à 700	1943	223.701 à 800	1948	262.101 à 200	1945
100.701 à 800	1947	141.696 à 700	1944	181.001 à 100	1931	223.901 à 999	1942	262.501 à 600	1938
101.301 à 400	1941	142.001 à 100	»	181.301 à 400	1939	224.101 à 200	1939	263.401 à 500	»
101.401 à 500	1940	142.701 à 800	1946	183.101 à 200	1932	224.201 à 300	1942	263.501 à 600	1945
101.701 à 800	1947	143.701 à 800	1944	183.519 à 600	1942	224.701 à 800	1938	264.201 à 300	1943
102.801 à 900	1943	144.113 à 200	1938	184.401 à 500	1931	224.901 à 999	1931	264.601 à 700	1938
103.101 à 200	1941	144.201 à 300	1918	185.501 à 600	1946	225.201 à 300	1941	265.101 à 200	1935
103.501 à 600	1939	145.101 à 200	1924	185.901 à 999	»	225.301 à 400	1937	265.601 à 700	1939
103.601 à 700	1940	145.201 à 300	1947	186.101 à 200	1948	226.401 à 500	1946	265.701 à 800	1948
103.901 à 999	1939	145.801 à 900	1941	186.301 à 400	»	227.401 à 500	1948	266.101 à 200	1938
104.001 à 100	1938	145.901 à 999	1929	186.901 à 999	1938	227.501 à 600	1947	266.501 à 600	1944
104.138 à 175	1948	146.301 à 400	1943	187.101 à 200	1940	227.601 à 700	1943	266.801 à 900	1944
104.201 à 300	1946	146.601 à 700	1931	187.550 à 600	1939	228.201 à 300	»	267.201 à 300	1947
104.401 à 500	1948	146.801 à 900	1945	188.101 à 200	1947	228.701 à 800	1947	267.737 à 800	1943
104.701 à 800	1931	147.201 à 227	1946	188.801 à 900	1935	229.501 à 600	1948	268.601 à 100	1941
104.801 à 900	1944	147.701 à 800	1943	189.601 à 700	1947	229.701 à 800	1935	268.201 à 300	1931
105.201 à 300	1947	147.901 à 999	1944	189.813 à 900	1944	230.101 à 200	1938	268.301 à 400	1936
105.501 à 600	1943	148.001 à 100	1938	189.901 à 999	1942	230.401 à 500	1936	268.501 à 600	1931
105.901 à 999	1942	148.701 à 800	1946	190.401 à 500	1945	232.001 à 100	1940	269.101 à 200	1944
106.501 à 600	»	148.801 à 900	1940	191.001 à 100	»	232.701 à 800	1943	269.501 à 600	1936
106.601 à 700	1945	148.901 à 999	1934	191.701 à 800	1948	233.301 à 400	1946	270.201 à 300	1940
107.301 à 376	1943	149.301 à 400	1947	191.901 à 999	1941	234.108 à 200	1935	270.601 à 700	1945
107.377 à 400	1946	149.601 à 700	1943	192.401 à 500	1947	234.379 à 400	1943	270.701 à 800	1947
107.701 à 800	1947	149.901 à 999	1939	192.601 à 700	1941	234.401 à 500	1947	271.101 à 200	1940
107.801 à 900	1941	150.001 à 100	1944	192.801 à 900	1932	234.501 à 600	1945	271.401 à 500	»
108.301 à 400	1939	150.201 à 300	1942	192.901 à 999	1935	234.701 à 800	1946	271.801 à 900	1946
108.501 à 600	»	150.401 à 500	1941	193.801 à 900	1945	235.301 à 400	1948	271.901 à 999	1925
108.666 à 700	1947	150.519 à 600	1948	194.601 à 700	1941	235.701 à 800	1944	274.001 à 100	1945
108.801 à 900	1946	150.601 à 700	1945	194.701 à 800	»	236.146 à 169	1947	274.401 à 500	1943
110.301 à 400	»	150.701 à 800	1920	195.701 à 800	1939	236.301 à 400	1937	274.501 à 600	1936
110.501 à 600	»	151.501 à 600	1936	196.201 à 300	1947	236.701 à 771	1948	274.701 à 800	1944
110.901 à 999	1938	151.601 à 700	1940	196.701 à 800	»	237.501 à 600	1936	275.201 à 300	1945
111.101 à 200	1941	152.101 à 200	1942	197.001 à 100	1937	239.301 à 400	1948	275.301 à 400	1937
111.401 à 500	1945	152.801 à 900	1930	197.501 à 600	1946	239.801 à 900	1942	276.101 à 190	1939
113.101 à 200	1941	154.501 à 600	1945	197.901 à 999	1945	240.201 à 300	1938	276.301 à 400	1946
113.201 à 300	»	154.801 à 900	1940	199.701 à 800	1943	240.601 à 700	1937	277.001 à 100	1918
113.301 à 400	1948	155.201 à 300	1948	200.101 à 200	1945	241.501 à 600	1939	278.901 à 999	1940
113.701 à 800	1947	155.633 à 700	1947	200.301 à 400	1946	242.001 à 100	1925	279.601 à 700	1947
113.901 à 999	1944	156.601 à 700	1946	200.401 à 500	1937	242.401 à 500	1940	279.801 à 900	1938
114.101 à 200	1929	157.801 à 900	1948	200.601 à 700	1940	242.601 à 700	1944	279.901 à 999	1942
114.201 à 300	1942	158.001 à 100	1947	200.701 à 800	1928	243.001 à 100	1935	280.201 à 300	1946
115.301 à 400	1945	158.721 à 800	1945	201.101 à 200	1948	243.931 à 999	1945	280.401 à 500	1939
115.460 à 560	1944	158.901 à 000	1948	201.901 à 000	»	244.001 à 100	1948	280.759 à 800	1945
116.001 à 100	1923	159.301 à 400	1945	202.201 à 300	1944	245.201 à 300	1946	280.801 à 900	1938
116.201 à 300	1948	160.701 à 800	1940	202.501 à 600	»	245.644 à 677	1944	281.401 à 500	1941
116.614 à 700	1944	161.001 à 100	1943	203.101 à 200	1946	246.101 à 200	1942	282.201 à 300	1928
116.901 à 999	1947	161.201 à 300	1946	203.401 à 500	1941	246.201 à 300	1947	282.401 à 500	1943
117.401 à 500	1946	161.901 à 999	1939	203.501 à 600	1947	246.801 à 900	1939	283.637 à 700	1938
118.101 à 200	1948	162.401 à 500	1940	204.001 à 100	1944	246.901 à 999	1946	283.701 à 800	1941
118.501 à 600	1946	162.601 à 700	1944	204.501 à 600	1946	247.001 à 100	1948	284.601 à 100	1945
119.101 à 200	»	163.501 à 600	1948	204.601 à 700	1939	248.601 à 700	1948	284.101 à 200	1946
119.501 à 600	1940	163.601 à 700	»	204.801 à 900	1945	248.701 à 800	1941	284.901 à 999	1932
119.601 à 700	1946	163.701 à 800	1937	205.101 à 200	1947	249.401 à 500	1938	285.501 à 600	1937
120.401 à 500	1940	164.401 à 500	1944	205.701 à 800	1936	249.801 à 900	1945	285.701 à 800	1944
121.001 à 100	1939	166.901 à 999	1946	206.001 à 100	1945	250.004 à 100	»	286.601 à 700	1947
121.601 à 700	1942	167.201 à 300	1937	206.201 à 300	»	250.601 à 700	1947	287.001 à 100	1934
122.401 à 500	1938	167.301 à 400	1945	206.601 à 700	»	251.001 à 100	1943	287.901 à 999	1947
122.601 à 700	1943	167.501 à 600	1948	206.701 à 800	1943	251.601 à 700	1944	288.001 à 100	1926
123.301 à 400	1948	167.601 à 700	1932	207.001 à 100	1945	252.101 à 200	1943	288.101 à 200	1942
123.601 à 700	1943	168.101 à 200	1941	207.101 à 200	1946	252.201 à 300	1945	288.301 à 400	1946
124.001 à 100	1945	168.501 à 600	1937	207.201 à 300	1943	252.301 à 400	1948	289.101 à 200	1942
124.701 à 800	1940	168.798 à 800	»	207.501 à 600	1942	252.501 à 600	1939	289.501 à 600	1944
125.401 à 500	1947	169.601 à 700	1947	207.701 à 800	1947	252.901 à 999	1942	290.001 à 100	1938
126.301 à 400	1945	170.401 à 500	1941	207.901 à 999	1936	253.301 à 400	1943	290.401 à 500	1933
126.401 à 500	1948	170.917 à 999	1947	208.301 à 400	1948	253.501 à 600	1937	290.501 à 600	1947
126.901 à 999	1942	171.201 à 300	1939	208.501 à 600	1925	254.101 à 200	1946	291.201 à 300	»
127.201 à 300	»	171.338 à 400	1942	209.201 à 300	1944	254.201 à 300	1937	291.501 à 600	1940
127.601 à 700	1937	171.701 à 800	1943	209.601 à 700	1946	254.401 à 500	1947	291.701 à 800	1929
128.201 à 300	1933	172.301 à 400	»	210.701 à 800	1937	255.301 à 400	»	292.001 à 100	1939
129.401 à 500	1946	172.794 à 800	1946	210.801 à 831	1942	255.601 à 700	1941	292.601 à 700	1945
130.001 à 100	1947	173.201 à 300	1945	211.201 à 300	1923	256.001 à 100	1932	293.401 à 500	1948
130.201 à 300	1936	173.701 à 719	»	211.901 à 999	1944	256.201 à 300	1944	293.711 à 800	1919
130.801 à 900	1944	173.901 à 999	1943	212.001 à 100	1946	256.501 à 600	1943	294.201 à 500	»
133.101 à 200	1945	174.101 à 200	1944	212.201 à 300	1948	257.001 à 100	1948	294.801 à 900	1940
133.201 à 300	1931	174.201 à 300	1948	212.901 à 999	1939	257.301 à 400	1938	295.101 à 200	1941
133.801 à 900	1939	175.301 à 400	1947	213.301 à 400	1942	258.701 à 781	1945	295.601 à 700	1945
134.201 à 300	1947	175.601 à 700	1945	214.101 à 188	1940	258.782 à 800	1948	296.001 à 100	1948
134.401 à 500	1946	175.901 à 999	1934	215.901 à 999	1947	258.801 à 900	»	296.401 à 500	1931
134.701 à 800	1944	176.101 à 200	1938	216.201 à 300	»	258.901 à 999	1943	297.301 à 400	1946
135.001 à 100	1945	176.901 à 999	1939	216.801 à 900	1946	259.215 à 300	1941	297.701 à 800	1948
135.801 à 900	1944	177.101 à 200	1936	217.401 à 500	1947	259.601 à 700	1944	299.401 à 500	1942
								299.701 à 800	1948

Landes (actions).

11 à 020	1944	4.331 à 340	1944	12.651 à 660	1943		
4.301 à 310	»	4.711 à 720	1942	13.671 à 680	»		

SOCIETE SPORTIVE DE BORDEAUX
pour l'amélioration du cheval français de demi-sang.

SIÈGE SOCIAL:
61, RUE FRANÇOIS-DE-SOURDIS, BORDEAUX

Obligations hypothécaires 5 0/0 1933-1934.

Quatrième tirage du 1er décembre 1948.

1	107	114	177	181	186	188	204
209	242	263	282	316	318	414	456
562	595	676	681	686	709	714	726
765	895	829	845	876	897	950	998
1.004	1.005						

Le remboursement à 1.000 F de ces 34 obligations aura lieu à partir du 1er janvier 1949 à Bordeaux, 61, rue François-de-Sourdis.

Titres sortis antérieurement et non remboursés.

265	283	354	370	554	570	975	979	1.010

Demandes de changement de nom

M. Elie-Robert Lévy, demeurant à Paris (20e), 10, avenue de la Porte-de-Ménilmontant, né le 3 mars 1908 à Monastir (Serbie), agissant tant en son nom personnel qu'en qualité d'administrateur légal du mineur Claude-Peppo-Georges Lévy, son fils, né à Paris (15e) le 9 mai 1933, a l'intention de déposer une requête au garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir pour lui, pour son fils mineur et pour les enfants à venir, l'autorisation de changer leur nom patronymique et se faire appeler dorénavant Leroy au lieu de Lévy.

M. Mardochée Chiche, né le 30 avril 1915 à Miliana, département d'Alger, demeurant à Marseille, 27, rue d'Eguilon, dépose une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à ses prénom et nom patronymique ceux de Marcel Chichez.

M. Vilkoviskis (Serge), né le 9 juin 1927 à Riga (Lithuanie), demeurant à Paris, 3, boulevard de Belleville, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Rogalin.

M. Juda-Joseph-Robert Aronovitch, de nationalité française, né à Paris le 7 décembre 1910, demeurant à Paris, 38, rue des Apennins, agissant en son nom et au nom de ses enfants mineurs: Claude-Michel-Max, né le 28 mai 1940 à Angers; Pascal-Albert, né le 28 avril 1948 à Paris (17e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Arneuve, sollicitant en outre la suppression de son prénom de Juda.

M. Laurent-Adrien Peguilhan, né à Genève (Suisse) le 27 février 1901, demeurant château de Mouans, à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), sollicite du garde des sceaux, pour lui, ses enfants mineurs: Françoise, née le 27 octobre 1932 à Nîmes; Robert, né le 24 octobre 1931 à Mouans-Sartoux; Jacques, né le 24 mai 1939 à Mouans-Sartoux; Michel-André, né le 6 novembre 1946 à Mouans-Sartoux, et ses enfants à naître, l'autorisation d'adjoindre à son nom celui de de Sartoux, et de s'appeler désormais Peguilhan de Sartoux.

M. Ciron (Alphonse), demeurant à Rouen, rue Théodore-Lebreton, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer le nom patronymique de Ciron au nom de Beville que porte son fils Pierre, né le 9 novembre 1943 à Rouen et demeurant avec lui.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Marine nationale.

DIRECTION DES TRAVAUX IMMOBILIERS DE LA RÉGION PARISIENNE

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un concours doit être ouvert pour l'installation du chauffage central de la caserne de la Pépinière et extensions, 15, rue de Laborde, Paris (8e).

Les bâtiments à chauffer comportent:

1° Un bâtiment principal, composé d'un rez-de-chaussée et de six étages, d'une surface de 1.400 mètres carrés;

2° Un bâtiment dans la cour, composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, d'une surface bâtie de 1.300 mètres carrés;

3° Un bâtiment dans la cour, composé d'un rez-de-chaussée et de trois étages, d'une surface bâtie de 215 mètres carrés.

Les concurrents qui désirent prendre part à ce concours doivent en adresser la demande au président de la commission centrale des marchés de travaux publics, 2, rue Royale, Paris (8e), par lettre recommandée, enregistrée à la poste avant le 1er janvier 1949, date de rigueur.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur des travaux immobiliers de la région parisienne, 15, rue de Laborde, Paris (8e).

AVIS DIVERS

SOCIÉTÉ ANONYME
DE LA
Sucrerie de Toury et Usines annexes
AU CAPITAL DE 28.566.000 F

SIÈGE SOCIAL: A TOURY (EURE-ET-LOIR)

R. C.: Chartres B 41; Paris 117970.

Tous les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire qui se réunira à Paris en l'une des salles de la Société des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, le 23 décembre 1948, à onze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Doublement du capital social par prélèvement de 28.566.000 F sur la réserve de réévaluation et par augmentation du nominal des actions;

2° Modification à apporter aux articles 7 et 20 des statuts, conséquence de cette augmentation.

Le texte imprimé des résolutions proposées à l'assemblée est tenu à la disposition des actionnaires au siège social, conformément à l'article 41 des statuts.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut assister à cette assemblée ou s'y faire représenter.

Le conseil d'administration.

Gouvernement Tunisien

Emprunts 3 0/0 1902-1907.

Les porteurs d'obligations tunisiennes 3 0/0 1902-1907 sont informés qu'il sera procédé le 30 décembre 1948, à quatorze heures trente, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, au tirage au sort des numéros d'obligations qui doivent être extraits des roues conformément au tableau d'amortissement.

Emprunt 3 0/0 1902 (93e tirage).
159 numéros d'obligations (1re émission).
221 numéros d'obligations (2e émission).
85 numéros d'obligations (3e émission).

Emprunt 3 0/0 1907 (84e tirage).
497 numéros d'obligations (1re émission).
439 numéros d'obligations (2e émission).

SOCIETE ANONYME ROYALE GRAND-DUCALE
DES
Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg
SIÈGE SOCIAL:
A LUXEMBOURG, 3-5, PLACE WINSTON-CHURCHILL

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement, qui se tiendra au siège social, le vendredi 25 février 1949, à onze heures du matin.

L'assemblée ne peut être convoquée à une date plus rapprochée en raison de la nécessité d'établir les bilans mentionnés ci-après.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration sur les exercices 1945, 1946, 1947 et 1948;
2° Présentation des bilans et des comptes de profits et pertes relatifs aux exercices sociaux 1945, 1946, 1947 et 1948;
3° Décharge à donner au conseil d'administration et aux commissaires;
4° Démission des administrateurs et commissaires en fonction;
5° Nomination de nouveaux administrateurs et commissaires.

Pour assister à cette assemblée, les porteurs d'actions privilégiées, d'actions anciennes, d'actions de jouissance privilégiées et d'actions de jouissance devront déposer leurs titres jusqu'au 11 février 1949 inclus, soit quatorze jours avant l'assemblée, dans nos caisses ou dans celles d'un des établissements de crédit ci-après:

Dans le grand-duché de Luxembourg:
A la Banque internationale à Luxembourg, à Luxembourg, et à ses agences;
A la Banque générale du Luxembourg, à Luxembourg, et à ses agences;
A la Banque commerciale à Luxembourg.

En Belgique:
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 31, rue des Colonies, à Bruxelles;
A la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence, à Bruxelles, et à ses agences;
A la Banque de la Société générale de Belgique, 3, rue Montagne-du-Parc, à Bruxelles, et à ses succursales et agences;
A la Société belge de banque, à Bruxelles et à Anvers;
A la Banque de reports et de dépôts, 11, rue des Colonies, à Bruxelles;
Chez M. Emile Liénardy, agent de change agréé, 2, place Jéricho, à Jemappes-les-Mons, Hainaut.

En France:
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris;
Au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, et à ses agences;
Au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et à ses agences.

Les procurations devront être adressées au plus tard le 15 février 1949 au siège de la société.

Le président du conseil d'administration,
AUGUSTE DUTREUX.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 septembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité d'assistance aux Roumains transfère son siège social du 138, rue de Courcelles, au 174, rue de l'Université, Paris.

6 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale nanterrienne des secouristes de la Croix-Rouge française modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 32, boulevard de la Seine, au 4, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre.

10 novembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Association des anciens prisonniers de guerre de Baule. But: suivre la liquidation des problèmes nés de la captivité; venir en aide aux anciens prisonniers de guerre dans le besoin; maintenir les contacts amicaux entre tous ses adhérents. Siège social: mairie de Baule.

12 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. Association des parents d'élèves des collèges de Saintes. But: discuter en commun et émettre des vœux relatifs aux intérêts moraux et matériels des enfants. Siège social: hôtel de ville, Saintes.

12 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. Les Bruyères. But: resserrer l'amitié entre les membres du collège et développer la pratique des sports. Siège social: collège de jeunes filles, à Figeac.

15 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. Association de défense des personnes civiles et morales lésées par le barrage de Luzech. But: sauvegarde des droits et des intérêts des personnes civiles et morales lésées par le barrage conjuguée avec la défense de la production agricole et celle du site de Luzech. Siège social: mairie de Luzech.

16 novembre 1948. Déclaration à la préfecture des Landes. Hot-Club de France, section de Mont-de-Marsan. But: faire connaître la musique de jazz-hot. Siège social: 42, rue Victor-Hugo, Mont-de-Marsan.

17 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération sportive et gymnique du travail transfère son siège social du 51, rue Saint-Georges, au 19, rue Saint-Georges, à Paris.

18 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. Haltérophile-Club douaisien. But: encourager et enseigner la pratique des poids et haltères. Siège social: 11, rue de l'Abbaye-des-Prés, Douai.

18 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. Foyer rural de Miramont-d'Astarac. But: caractère récréatif et éducatif, achat d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Miramont-d'Astarac.

19 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Mission Prière et réveil. But: promouvoir un réveil spirituel parmi les chrétiens et répandre la parole de Dieu. Siège social: 1, rue Vidal-de-La-Blache, Paris.

20 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Association de chasse Le Ragot de Palleau. But: répression du braconnage, conservation du gibier et son repeuplement, destruction des nuisibles. Siège social: 12, rue Nicéphore-Niepce, Chalon-sur-Saône.

20 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des techniciens de garage Peugeot. But: maintenir les liens de camaraderie et venir en aide à ceux des membres tombés dans l'infortune. Siège social: 90, quai de Passy, Paris.

22 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des entraîneurs de basket-ball. But: développement de ce sport, étude et aide à tous les entraîneurs. Siège social : 105, rue de Paris, Pantin.

23 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Ciné-Club d'Asnières. But: développement de la culture cinématographique. Siège social: 16, place de l'Hôtel-de-Ville, Asnières.

23 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Association d'éducation populaire de Saint-Denis-d'Anjou. But: fonctionnement matériel des écoles catholiques de Saint-Denis-d'Anjou. Siège social : école libre des filles, rue de la Roche, Saint-Denis-d'Anjou.

24 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association des anciens du collège Cévenol. But: maintenir parmi les adhérents les liens créés au collège Cévenol, leur permettre de s'entr'aider sur les plans moral, spirituel, intellectuel et matériel. Siège social: 8, square de Port-Royal, Paris.

25 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Société haltérophile rochelaise. But: pratiquer le sport poids et haltères et la culture physique. Siège social: 109 *bis*, grande-rue de Tasdon, la Rochelle.

25 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Allier. Amicale des anciens et anciennes élèves de Montbeugny. But: soutenir les intérêts de l'école et de ses œuvres. Siège social: école de garçons, à Montbeugny.

25 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Association sportive d'Ars. But: pratique du football association. Siège social: café Baudry, Ars.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. Amicale sportive franco-suisse. But: pratique des sports. Siège social: établissements franco-suisses d'emboutissage, 15, rue Joseph-Pupier, à Saint-Etienne.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Aéro-Club Fickinger-Billancourt. But: pratique des sports aériens. Siège social: 167, rue Silly, Billancourt.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Association familiale des travailleurs de l'hôpital psychiatrique autonome de Château-Picon. But: assurer au point de vue matériel et moral la défense des intérêts généraux des familles de travailleurs de l'établissement. Siège social: 101, cours du Maréchal-Gallieni, Bordeaux.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. Amicale des parents, anciens élèves et amis du groupe scolaire du boulevard de Laval, à Angers. But: favoriser le recrutement de l'école et aider à récompenser les élèves. Siège social: 15, boulevard Clemenceau, Angers.

26 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Corbeil. Etoile marollaise. But: apporter au village de saines distractions. Siège social: café-tabac Poussergne, Marolles-en-Brie.

27 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Caméra-Club cognacais. But: association pour l'enseignement et le développement de la cinégraphie privée. Siège social: 34, rue Taillefert, Cognac.

27 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Association des familles de Feyzin. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social: mairie de Feyzin.

27 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Langon. Saint-Pierre Cyclo-Club. But: encourager la pratique du sport cycliste et créer des relations amicales entre ses membres. Siège social: chez M. Berthonneau, Saint-Pierre-d'Aurillac.

27 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Compagnie du Trouvère. But: activité théâtrale. Siège social: chez le président M. Gérard Bize, 46, avenue de Fétilly, la Rochelle.

29 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. Amicale des anciennes élèves du pensionnat de Jarnac. But: maintien des relations amicales. Siège social: école Sainte-Marie, rue Jules-Ferry, à Jarnac.

29 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. Amicale des chasseurs de Naves. But: pratique de la chasse, répression du braconnage. Siège social: mairie de Naves.

29 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Association d'enseignement populaire de l'école Saint-Charles. But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école libre de Saint-Charles. Siège social: 37, rue Desceliers, Dieppe.

30 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association amicale des ingénieurs, techniciens, cadres, agents de maîtrise et employés des entreprises C. Monticocol, travaux publics, batiments et transports (T. P. B. T.) et filiales. But: développement des relations amicales et culturelles entre ses membres. Siège social: 12, boulevard de la Chapelle, à Paris.

30 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Boule de la liberté. But: pratique du sport boules. Siège social: café Fusil, 80, rue Saint-Alban, Roanne.

30 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. Association d'éducation populaire de Saint-Firmin, à Firminy. But: fonctionnement des écoles paroissiales. Siège social: école de Bénaud, rue de l'Orphelinat, Firminy.

30 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Les Chasseurs de la Juncasse ont décidé de transférer leur siège social du café Saintis, avenue Louis-Plana au bar-tabac chez M. Venoux, avenue Louis-Plana, Toulouse.

1er décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Nice. Union démocratique et socialiste de la résistance (fédération départementale des Alpes-Maritimes). But: rassembler les meilleurs éléments animés par l'esprit de la résistance française. Siège social: 31, avenue Maréchal-Foch, Nice.

1er décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Mâcon. Association régionale d'étude et de prévoyance des entrepreneurs du batiment et des industries connexes de la région Bourgogne Franche-Comté. But: étude et fonctionnement des régimes de prévoyance et de retraite prévus par la loi du 17 janvier 1948. Siège social: 18, rue de Lyon, à Mâcon.

2 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. Olympique Michelet. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social: rue Nationale, Lannoy.

2 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Marseille. Maîtrise de Tour-Sainte. But: œuvre d'éducation, de culture populaire et de diffusion artistique, s'adressant spécialement aux orphelins. Siège social: traverse de Tour-Sainte, à Sainte-Marthe, Marseille.

2 décembre 1948. Déclaration à la préfecture de Lille. Association sportive de la sécurité sociale. But: pratique des sports en général. Siège social: 261, rue Léon-Gambetta, Lille.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

10 septembre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 20 novembre 1948.) Association des anciens combattants et résistants juifs de France. But: entr'aide. Siège social: 4, rue Cronstadt, Nice.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.